Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DOME
ARRÊTÉ N°
15 - 01383

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE PROSPECTIVE AMENAGEMENTS RISQUES

ARRÊTÉ N°

Autorisant une unité touristique nouvelle (UTN) sur le territoire de la commune de Saillant

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 145-1 à L 145-13 et R 145-1 à R 145-10 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets et à l'action des services et organismes de l'État dans les départements ;

VU la délibération de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance du 29 juillet 2015 par laquelle elle sollicite l'autorisation d'une unité touristique nouvelle pour la création d'un parc résidentiel de loisirs « Kota's village » sur la commune de Saillant ;

VU le dossier de demande de création d'une unité touristique nouvelle transmis à la Préfecture du Puy-de-Dôme le 31 juillet 2015 ;

VU l'accusé réception du dossier délivré par la Préfecture du Puy-de-Dôme le 07 août 2015 ;

VU la mise à disposition du public du dossier de création d'une unité touristique nouvelle prescrite par arrêté préfectoral n°15-00926 en date du 07 août 2015 ;

VU le compte-rendu des observations recueillies lors de la mise à disposition du public, adressé le 29 septembre 2015 aux membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation « unités touristiques nouvelles » ;

VU l'avis émis par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation « unités touristiques nouvelles », lors de sa séance du 15 octobre 2015 ;

CONSIDERANT :

– l'avis favorable de la commission susvisée ;
– la situation du projet avec un impact très limité sur l'agriculture, la forêt et les paysages ;
– la topographie des lieux et le maintien du maillage végétal ;
– la prise en compte des enjeux liés à la présence d'une zone humide ;

– l'intérêt de la commune et de la communauté de communes pour ce projet susceptible de contribuer au développement touristique et économique du territoire ;
– l'utilisation et la valorisation du bâti existant sur le site ;
– le respect de la qualité des sites et les grands équilibres naturels ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme :

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Est autorisée la réalisation d'une unité touristique nouvelle (UTN) sur le territoire de la commune de Saillant, selon les dispositions prévues par le dossier déposé.

ARTICLE 2 : La présente autorisation deviendra caduque si, dans un délai de quatre ans à compter de la notification au bénéficiaire, les équipements et les constructions autorisés n'ont pas été entrepris.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme, ainsi que dans un journal diffusé dans le département

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 OCT. 2015

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VALLEE DE L'ANCE
UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE (UTN) DE « PRASMEL »

COMMUNES DE SAILLANT

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME (63)

Ingénieurs conseils en aménagement durable du territoire

14 allée de la Bertrandière
42 580 L'ETRAT

Tél. 04 77 92 71 47 / contact@eco-strategie.fr
www.eco-strategie.fr

Etude N° A1545-R150722-v2

Maître d'ouvrage : **Raphaël DURAND (SCI PRASMEL)**

Bureau d'études environnement : **ECO-STRATEGIE**

Le présent dossier est basé sur nos observations de terrain, la bibliographie, notre retour d'expérience en aménagement du territoire et les informations fournies par le porteur de projet.

Il a pour objet d'assister, en toute objectivité, le maître d'ouvrage dans la définition de son projet.

Le contenu de ce rapport ne pourra pas être utilisé par un tiers en tant que document contractuel. Il ne peut être utilisé de façon partielle, en isolant telle ou telle partie de son contenu.

Le présent rapport est protégé par la législation sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Aucune publication, mention ou reproduction, même partielle, du rapport et de son contenu ne pourra être faite sans accord écrit préalable d'ECO-STRATEGIE et Raphaël DURAND.

Les prises de vue présentées ont été réalisées par ECO-STRATEGIE ou par le porteur de projet.

Les fonds de carte sont issus des cartes IGN, de Google Earth et de Géoportail. Les photographies prises sur le site sont précisées.

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE CERTIFICAT N° 14 08 2762

I. SOMMAIRE

I. Sommaire 3
Délibération 7
II. Préambule / résumé 8
III. Etat des milieux naturels, des paysages, du site et de son environnement 13
III.1. Le contexte général 13
III.1.1 La situation administrative 13
III.1.2 La situation générale 15
III.1.3 La structure viaire 25
III.1.4 Les accès 26
III.1.5 L'analyse de la part modale – les déplacements domicile-travail 29
III.2. Le contexte socio-économique de Saillant 32
III.2.1 La démographie 32
III.2.2 L'économie et les activités locales 36
III.2.3 Le logement 41
III.3. L'analyse de l'activité touristique 45
III.3.1 Le tourisme sur le territoire intercommunal 45
III.3.2 La CCVA : un territoire attractif : les ressources touristiques de proximité 47
III.3.3 L'offre en hébergement touristique de proximité 49
III.3.4 Les principaux chiffres du tourisme sur le secteur 52
III.4. L'analyse paysagère et urbaine du site du « Kota's village » 57
III.4.1 Le contexte général 57
III.4.2 L'accès au site 58
III.4.3 Le site 60
III.4.4 La végétation 61
III.4.5 Les éléments identitaires du site 61
III.5. Les infrastructures générales 67
III.5.1 Gestion de l'eau potable 67
III.5.2 Gestion des eaux usées et eaux de pluie 67
III.5.3 Gestion des déchets 67
III.6. Eléments d'environnement 68
III.6.1 Cadre géologique 68
III.6.2 Cadre hydrologique 69
III.6.3 Contexte climatique 74
III.6.4 Patrimoine humain 75
III.6.5 Zone de connaissance, de gestion et de conservation des espaces naturels 77
III.6.6 Milieu naturel du site du projet 78
III.6.7 Continuités écologiques 93
III.6.8 Paysage 94

III.7. Le contexte réglementaire : documents d'urbanisme en vigueur 95
III.7.1 La Loi montagne 95
III.7.2 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 95
IV. Caractéristiques principales du projet 99
IV.1. Historique et évolutions du projet 99
IV.2. Enjeux et objectifs du projet 99
IV.3. Descriptif de la « philosophie » du projet 101
IV.3.1 Un projet inscrit dans les principes du développement durable 101
IV.3.2 Descriptif des services et activités proposés 103
IV.3.3 Synthèse : le positionnement du projet « Kota's village » 105
IV.3.4 Descriptif des éléments techniques du projet 105
IV.3.5 Le plan-masse du projet 114
IV.3.6 Descriptif des éléments chiffrés du projet 115
IV.3.7 Les éléments de phasage du projet 116
V. Risques naturels 117
V.1. Prise en compte des risques mouvements de terrain 117
V.1.1 Risque d'affaissement, effondrement 117
V.1.2 Risque chute de pierre et/ou de blocs 117
V.1.3 Risque de coulée boueuse et /ou de lave torrentielle 118
V.1.4 Risque glissement de terrain 118
V.1.5 Aléa retrait et gonflement des argiles 118
V.2. Prise en compte du risque avalanche 119
V.3. Prise en compte du risque inondation 120
V.4. Prise en compte des phénomènes météorologiques 120
V.5. Prise en compte du risque sismique 120
V.6. Prise en compte du risque feux de forêt 122
V.7. Rappel sur les autres aspects du risque : les risques technologiques 122
V.8. Plans relatifs au risque 122
V.9. Récapitulatif 122
VI. Effets prévisibles du projet sur l'environnement et détermination des mesures de réduction 123
VI.1. Prise en compte des contraintes réglementaires 123
VI.1.1 Effet sur les documents d'urbanisme 123
VI.1.2 Effets sur les servitudes d'utilité publique 124
VI.2. Prise en compte des exigences environnementales 124
VI.2.1 Compatibilité du projet avec les documents cadre de gestion des eaux 124
VI.2.2 Effets sur les zonages d'inventaires 124
VI.2.3 Effets sur les zonages réglementaires 125
VI.3. Prise en compte du milieu naturel 129
VI.3.1 Effets sur les habitats 129
VI.3.2 Effets sur la flore 130
VI.3.3 Effets sur la faune 130

VI.3.4 Effets sur les zones humides et les écoulements 132
VI.3.5 Effets sur les continuités écologiques 134
VI.3.6 Synthèse des effets sur le milieu naturel 134
VI.3.7 Mesures pour supprimer, réduire ou compenser les effets du projet sur le milieu naturel 135
VI.4. Prise en compte du climat 140
VI.4.1 Plan Energie Climat Territorial 140
VI.4.2 Effets sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) 140
VI.4.3 Mesures pour supprimer, réduire ou compenser les effets du projet sur le climat 141
VI.5. Prise en compte du patrimoine 141
VI.5.1 Prise en des monuments historiques 141
VI.5.2 Prise en compte du site inscrit des orgues basaltiques 141
VI.5.3 Prise en compte du patrimoine archéologique 141
VI.6. Prise en compte du paysage 141
VI.6.1 Effet du projet sur le paysage 141
VI.6.2 Mesures proposées pour réduire les impacts du projet sur le paysage 144
VI.7. Prise en compte des infrastructures 145
VI.7.1 Effets du projet sur la consommation en eau potable 145
VI.7.2 Assainissement 146
VI.7.3 Effet sur la production de déchets 146
VI.7.4 Effets sur les déplacements et le stationnement 146
VI.7.5 Mesures pour réduire les effets sur les infrastructures 147
VI.8. Prise en compte de la commodité de voisinage 147
VI.8.1 Effets sur le trafic et la circulation 147
VI.8.2 Effets sur les conditions d'hygiène, de sécurité et sur les nuisances 147
VI.8.3 Mesure pour réduire les effets sur les commodités de voisinage 148
VI.9. Prise en compte de l'activité locale 148
VI.9.1 Effets sur l'agriculture 148
VI.9.2 Effet sur le dispositif d'accueil touristique 148
VI.10. Prise en compte du contexte socio-économique 149
VI.10.1 Les effets sur l'emploi 149
VI.10.2 Les effets sur la démographie 149
VI.10.3 Les effets sur les commerces et services 149
VI.10.4 Les effets sur l'économie globale et les populations locales 150
VI.11. Récapitulatif des effets 151
VI.12. Récapitulatif financier des mesures 155
VII. Conditions de l'équilibre économique et financier 156
VII.1. Introduction 156
VII.2. Estimation financière du projet 156
VII.2.1 Le projet hôtelier : investissement 156
VII.2.2 Les équipements communs : investissement 158

VII.3. L'économie du projet 158
VII.3.1 Le chiffre d'affaires du projet d'aménagement 159
VII.3.2 Les retombées économiques sur le territoire 160
VII.3.3 La programmation et le montage du projet 162
VII.3.4 Les projections financières pour la collectivité 163
VIII. Table des matières 165
IX. Annexes 169

DELIBERATION

II. PREAMBULE / RESUME

Le présent dossier UTN de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance (CCVA) est motivé par le développement touristique et la redynamisation de son environnement. Il présente le projet de la famille Durand qui souhaite développer une activité d'hôtellerie de plein air et s'épanouir professionnellement et personnellement sur le lieu-dit « Prasmel » de la commune de Saillant (63), commune de la Vallée de l'Ance, dans le Puy-de-Dôme et très proche de la Loire.

Monsieur Durand Raphaël et Mademoiselle Ravage Caroline souhaitent en effet créer un Parc Résidentiel de Loisirs sur la commune de Saillant au cœur d'un parc de 3 hectares destiné à l'implantation d'hébergements insolites de type « Kota » : le **« Kota's Village »**.

Ce projet, situé en discontinuité avec l'urbanisation existante, comprend :

- La mise en place de **22 petits chalets insolites** et innovants (25 à 50m²), dénommés « Kota », à ossature bois,
- La création d'un **espace de bien-être extérieur** (bains nordiques et spas), d'un espace aquatique, et d'un espace de jeux pour enfants.
- La réhabilitation d'un ancien moulin en **bâtiment d'accueil et espace commun** de détente avec **terrasse** pour profiter de la vue sur la vallée de l'Ance,
- La **requalification paysagère** de l'ensemble du domaine,
- Le développement d'un programme de **sensibilisation à l'environnement** au sens large.
- La vente et la communication sur les **produits et services locaux**.

Ce projet compte 90 lits qui seront dévolus à de la location dans le cadre d'un parc résidentiel de loisir sous régime hôtelier.

Le projet touristique porte sur :

- 1 227.60m² de shon dévolus à l'hébergement (kotas, salle d'accueil, restaurant, …),

➢ **La construction en discontinuité de l'urbanisation existante pourra cependant être autorisée sous réserve du respect des objectifs de protection des sites et des paysages.**

➢ **Les porteurs de projet ont mis le respect de l'environnement au cœur du projet en en faisant le fil conducteur du programme d'aménagement.**

Le dossier d'Unité Touristique Nouvelle (UTN) porte sur 1 227 m² de surface de plancher pour la création d'hébergements touristiques sur le site de Prasmel sur la commune de Saillant dans la Valée de l'Ance.

Le projet détaillé présenté dans ce dossier correspond au projet proposé par l'investisseur privé Raphaël Durand et sa famille composé de sa partenaire Caroline Ravage et de ses deux enfants Matthew et Thomas, qui répond aux attentes de la commune ainsi que de la Communauté de communes.

Les plans de masses de l'aménagement du domaine sont indicatifs et non définitifs. Ils ont pour objectif d'illustrer la disposition des éléments en grands ensembles (constructions, bâtiments d'accueil, équipement aquatique & spa, terrain de jeux…).

L'UTN présentée concerne le projet « Kota's village ». Ce programme découle d'une volonté d'aménagement durable du territoire en pérennisant l'ouverture des paysages, en développant une offre touristique innovante et en renforçant le tissu économique local.

Photographies 1 : Vue sur le côté Sud du site (source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015)

Un projet au cœur du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez

Son implantation au cœur du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez est un atout pour le projet, l'institution ayant pour axes de développement :

- La volonté d'accueil de nouveaux actifs,
- La préservation d'un paysage caractéristique,
- L'engagement écologique,
- La priorité au tourisme durable.

Le cadre naturel et relaxant du site rajoute une plus-value au projet d'autant que le projet bénéficie de sites et d'évènements d'exception à proximité tels que :

- Les Orgues de Montpeloux à 10 minutes à pied,
- Le Château de Viverols à 1h15 à pied,
- Le Festival de la Chaise-Dieu à 40 minutes en voiture.

Un projet au cœur de la Vallée de l'Ance…

La Vallée de l'Ance se situe sur la partie Puy-de-Dôme des monts du Forez, où paysages protégés et curiosités naturelles se côtoient.

Une vallée…

- **Naturelle**, ses hauts plateaux peuplés de jasseries, appelés Hautes Chaumes, sont un espace privilégié pour la randonnée. Zone Natura 2000 et fleuron du Parc Naturel Régional Livradois Forez, leur biodiversité est riche et leur point de vue sur les Alpes et la Chaîne des Puys est unique en son genre. L'Ance, affluant directe de la Loire, sillonne la Vallée du Nord vers le Sud. La qualité de ses eaux fait de l'Ance une rivière d'un grand intérêt écologique, très convoitée par les pêcheurs. La préservation de ses eaux a permis le maintien des populations d'ombres communs et de truites ainsi que des espèces à forte valeur patrimoniale : l'écrevisse à pieds blancs et la moule perlière, espèces emblématiques du bassin versant. Le volcan du Montpeloux, unique en son genre, se visite depuis le fond de son cratère et permet de découvrir une formation géologique d'orgues basaltiques atypique.

- **Culturelle**, son patrimoine bâti, riche en histoire entre bourg médiéval, château et jasseries est très emblématique. A St Anthème, les jasseries sont témoins d'une activité d'estive intense. Bâtisses typiques aux toits de chaume, elles furent le lieu de production de la fourme, fromage local renommé. Le volcan du Montpeloux est très attractif : il accueille au sein de son cratère un festival de théâtre, de musique, de danse et de cirque sur sa scène sur l'eau.

- **Sportive** : la vallée de l'Ance propose de nombreuses activités de loisirs et sportives ; randonnée, trottinette de descente, dévalkart, ski alpin ou nordique, balades en raquettes ou pédestres, VTT ou vélo de route, randonnées à cheval, pêche, vols en montgolfière, chiens de traineaux …

Photographies 2 : Vue sur la vallée de l'Ance depuis le site (source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015)

La procédure UTN

Selon la procédure UTN, et conformément à **la Loi Montagne** et au code de l'urbanisme modifié par le décret n°2006-1683 du 22 décembre 2006, le présent dossier examine :

« Art. R. 145-3. – Sont soumises à autorisation du préfet de département, en application du II de l'article L. 145-11, les unités touristiques nouvelles ayant pour objet :

« 2° Les opérations suivantes, lorsqu'elles ne sont pas situées dans un secteur urbanisé ou dans un secteur constructible situé en continuité de l'urbanisation :

« a) La création ou l'extension, sur une surface de plancher hors œuvre nette totale supérieure à 300 mètres carrés, d'hébergements touristiques ou d'équipements touristiques. »

Il comprend :

« 1. L'ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT, comprenant le cas échéant l'historique de l'enneigement local, l'état du bâti, des infrastructures et des équipements touristiques existants avec leurs conditions de fréquentation, ainsi que les principales caractéristiques de l'économie locale ;

« 2. LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET et, notamment, de la demande à satisfaire, des modes d'exploitation et de promotion des hébergements et des équipements, ainsi que, lorsque le projet porte sur la création ou l'extension de remontées mécaniques, les caractéristiques du domaine skiable, faisant apparaître les pistes nouvelles susceptibles d'être créées ;

« 3. LES RISQUES NATURELS auxquels le projet peut être exposé ainsi que les mesures nécessaires pour les prévenir ;

« 4. LES EFFETS PREVISIBLES DU PROJET sur le trafic et la circulation locale, l'économie agricole, les peuplements forestiers, les terres agricoles, pastorales et forestières, les milieux naturels, les paysages et l'environnement, notamment la ressource en eau et la qualité des eaux, ainsi que LES MESURES DE SUPPRESSION, COMPENSATION ET REHABILITATION à prévoir, et l'estimation de leur coût ;

« 5. Les conditions générales de **L'EQUILIBRE ECONOMIQUE ET FINANCIER** du projet. ».

Enfin, la démarche UTN se fait en parallèle de l'élaboration du **PLU intercommunal** de la Communauté de Communes de la vallée de l'Ance (CCVA) qui intègre le projet « Kota's village » dans ses différents documents.

Ce dossier UTN a été élaboré par la commune, la communauté de communes, en partenariat avec le bureau d'études réalisant le PLU et les services de l'Etat. Il est le fruit d'une longue période de concertation avec un ensemble d'acteurs locaux et de nombreux ajustements. Ceci a permis de présenter un projet cohérent avec essentiellement des impacts positifs pour le territoire.

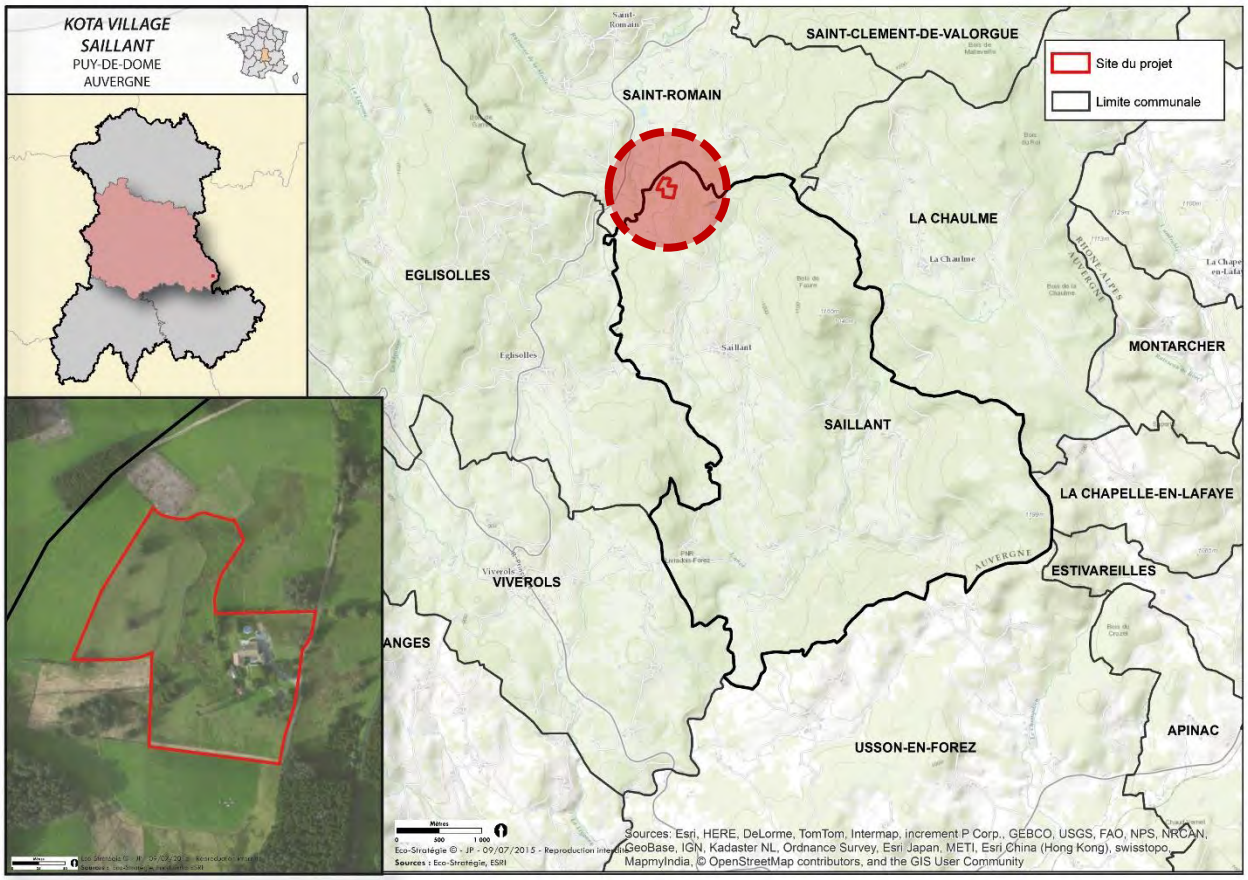

Figure 1 : Cartographie de localisation du site « Prasmel » au sein de son territoire

III. ETAT DES MILIEUX NATURELS, DES PAYSAGES, DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

III.1. Le contexte général

III.1.1 La situation administrative

Saillant est une commune française, située dans le département du Puy-de-Dôme en région Auvergne. Le village de Saillant appartient à l'arrondissement d'Ambert et au canton de Viverols.

Elle fait partie de la **Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance (CCVA)** créée en décembre 1999 qui comprend 10 communes :

- **Saillant (Siège),**
- Baffie,
- La Chaulme,
- Eglisolles,
- Medeyrolles,
- Saint-Anthème,
- Saint Clément de Valorgue,
- Saint-Romain,
- Sauvessanges,
- Viverols.

Située sur la limite Sud-Est du département du Puy de Dôme, la communauté de communes est voisine des départements de la Loire et de la Haute Loire. Le territoire subit ainsi différentes influences. Localisée à une altitude moyenne de 1000 mètres, la CCVA est en partie intégrée au Parc Naturel Régional du Livradois-Forez.

La Communauté de Communes est relativement éloignée mais connectée aux pôles économiques régionaux comme Saint Etienne, Clermont-Ferrand ou encore Lyon.

Elle est également en connexion avec les axes de circulation majeurs nationaux comme les autoroutes A 72 et A 89 reliant Saint Etienne à la capitale régionale, Clermont-Ferrand.

Très rural, le territoire se décompose en plusieurs entités paysagères :

- plateaux ouverts et boisés,
- coteaux boisés,
- vallée ouverte et agricole.

Le territoire est englobé dans un classement en **« Zone de Revitalisation Rurale »** (ZRR).

Figure 2 : Cartographie de localisation du périmètre de ZRR (source : DATAR, 2010)

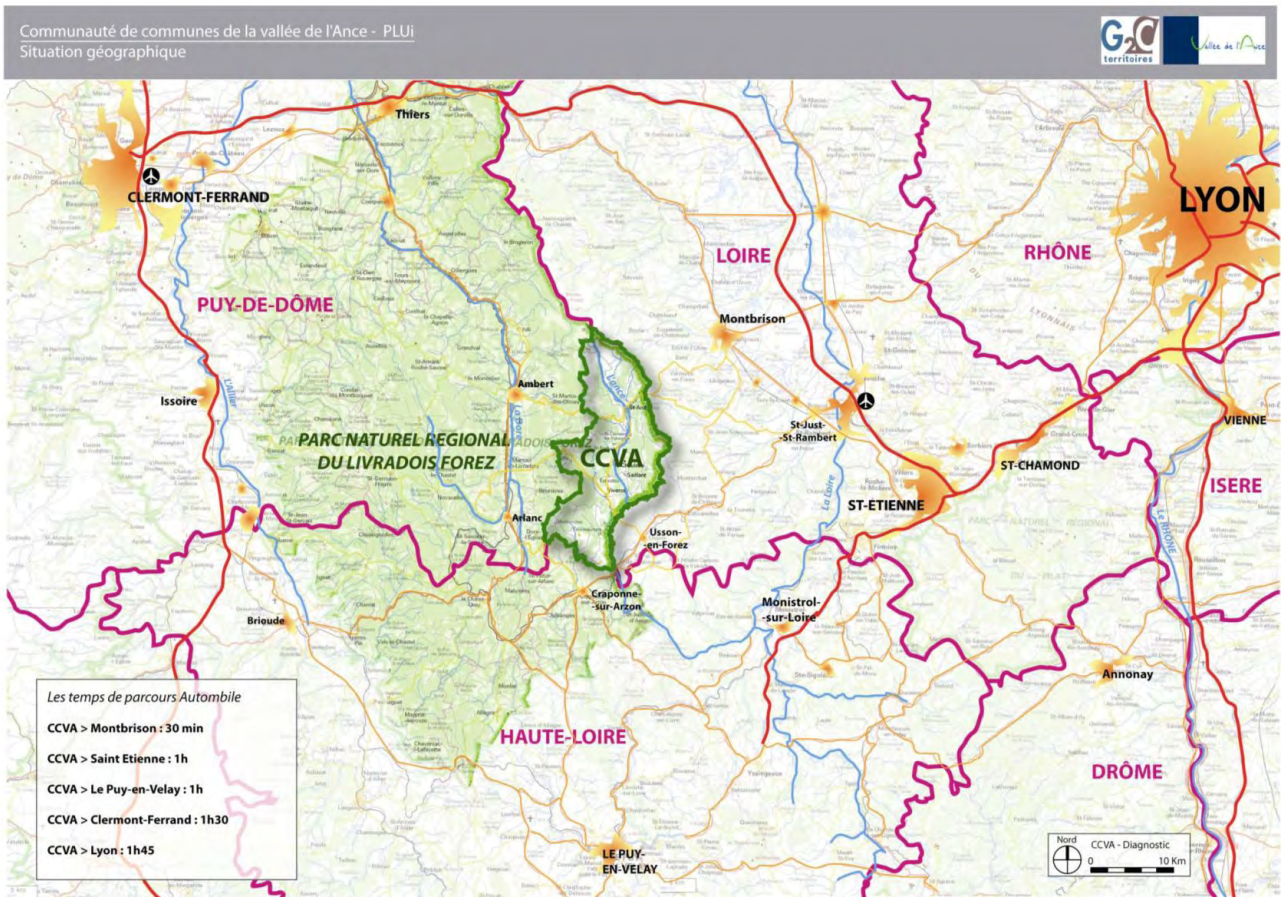

Figure 3 : Cartographie de localisation de la communauté de communes (source : PLUi – 2015)

III.1.2 La situation générale

III.1.2.1. Le contexte géographique

- **La vallée de l'Ance**

Issue d'une activité volcanique et érosive historique la vallée de l'Ance est dite « suspendue » par sa situation altimétrique et géographique. Prenant source au col des Supeyres, elle est davantage large et ouverte sur sa partie médiane « haute » nous concernant pour ce projet, avant de s'enfoncer sous forme de gorge pour rejoindre la Loire plus au Sud.

A mi-pente, les bourgs et hameaux se sont installés privilégiant les expositions Sud et Ouest. Depuis les fermes « en L » caractéristiques, les prairies et pâtures d'élevage s'étirent jusqu'au lit de la rivière. Identifiable à son cordon boisé d'aulnes de trembles et de frênes…

Cette composition est rythmée par les boisements de résineux sporadiques à la durée de vie programmée. Ces derniers deviennent légions au-delà des habitations et viennent gagner les cimes des Monts du Forez.

- **La Communauté de Communes**

Relativement éloignée des pôles urbains régionaux de Lyon et Clermont-Ferrand, la CCVA ne bénéficie pas véritablement de leur dynamisme et de ses retombées économiques. A l'échelle locale, la CCVA se situe entre deux territoires soumis à des dynamiques opposées.

A l'Est, la communauté d'agglomération Loire Forez, les communautés de communes du Pays de Saint Bonnet le Château et de Rochebaron à Chalençon sont des territoires très attractifs qui ont connu une évolution importante de leur population sur la période récente.

A l'Ouest, les territoires limitrophes comme les communautés de commune du Pays d'Ambert, du pays de Craponne et du pays d'Arlanc n'accueillent plus de nouvelles populations voire perdent des habitants.

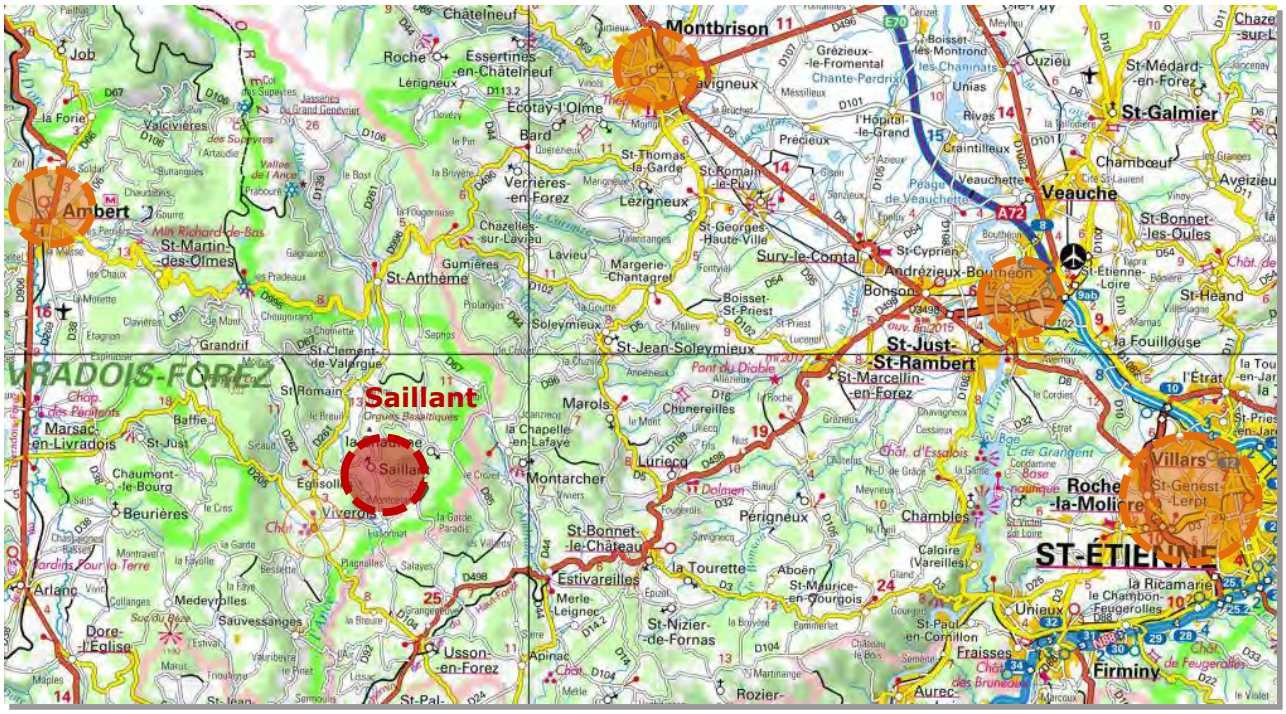

Figure 4 : Cartographie de localisation des pôles urbains de proximité

- **Le village de Saillant**

La commune de Saillant est implantée dans les reliefs du Massif Central faisant frontière entre les départements de la Loire et du Puy de Dôme et autrement appelé le « Toit Oriental de l'Auvergne ». Elle se situe à 74 km de Clermont-Ferrand, la préfecture, et à 396 km de Paris.

Ces reliefs et paysages se décomposent en de nombreux ensembles et unités paysagères identifiées. Le massif cristallin en est le support général.

Situé à 950m d'altitude le hameau de Prasmel intègre les Monts du Livradois dont le point culminant s'élève à 1170m. Installé sur le flanc Ouest du coteau de la vallée de l'Ance le terrain profite d'une exposition avantageuse.

L'altitude moyenne de Saillant est de 920 mètres environ, sa superficie est de 17.42 km².

Les communes limitrophes :

- dans le canton de Viverols : Églisolles et Viverols ;
- dans le canton de Saint-Anthème (arrondissement d'Ambert) : La Chaulme et Saint-Romain ;
- dans le canton de Saint-Bonnet-le-Château (arrondissement de Montbrison, département de la Loire, région Rhône-Alpes) : Estivareilles et Usson-en-Forez ;
- dans le canton de Saint-Jean-Soleymieux (arrondissement de Montbrison, département de la Loire, région Rhône-Alpes) : La Chapelle-en-Lafaye (fraction sud de la commune seulement).

La grande ville la plus proche de Saillant est Saint-Étienne et se trouve à 37,29 kilomètres au nord à vol d'oiseau.

Photographies 3 : Vue sur les prairies depuis la D139 en direction du bourg de Saillant (source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015)

Photographies 4 : Ambiances urbaines du centre-bourg de Saillant (source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015)

Les contraintes géographiques et l'absence de grands axes de circulation jouent sur les dynamiques territoriales et sur l'évolution démographique mesurée de la CCVA.

La CCVA est donc un espace de transition entre les territoires dépréciés à l'Ouest et en fort développement à l'Est.

Saillant est un petit village typique qui bénéficie d'une grande richesse patrimoniale architecturale et environnementale.

III.1.2.2. Le contexte paysager de la CCVA

Le territoire est marqué par un relief prononcé, constituant des limites visuelles nombreuses. Les vallées et petits vallons nombreux constituent alors des unités au sein même desquelles s'individualisent de petites entités visuelles, où l'espace est alors plus intime.

En lien étroit avec son relief de « vallée suspendue », le territoire présente (souvent en ses limites Est et Ouest) de nombreux cols, 7 au total. Lieux de transition vers d'autres vallées, ces points de passage sont marqués par la perception de nouvelles limites visuelles, d'autres reliefs. Cette perception de nouveaux reliefs indiquant le passage vers une autre vallée doit alors rester possible, au moins au niveau des cols ouverts, et une certaine ouverture visuelle de ces espaces doit donc être conservée.

Le territoire est visible et perçu à la fois :

- depuis les routes du territoire (les routes les plus fréquentées, axes majeurs et routes reliant les bourgs entre eux, correspondent alors aux paysages perçus par le plus grand nombre). On distingue deux types de points de vue : les points de vue offerts depuis les routes de fonds de vallées, qui correspondent à des vues sur des espaces ouverts dominés par les monts ; et les points de vue depuis les routes « en balcon », nombreuses, à la fois dominant les vallées ouvertes et offrant des vues lointaines. Ces dernières, orientées Nord-Sud, permettent d'apprécier des paysages jusqu'aux sucs du Velay.

- depuis les GR et sentiers de promenades, notamment empruntés par une population extérieure (randonneurs, touristes).

Certaines évolutions du paysage montrent une tendance à la perte et dégradation de ces points de vue.

On peut ainsi relever :

- la fermeture des points de vue ou des angles de vue par la plantation de parcelles d'épicéas ou de haies hautes de conifères dans les vallées,

- l'obstruction des points de vue par l'urbanisation le long des routes,

- la dégradation (et obstruction) des points de vue sur les villages par l'urbanisation le long des routes aux abords de ceux-ci.

<u>Les sept unités paysagères de la CCVA :</u>

- **L'unité des Hautes-Chaumes**

Ces paysages ouverts de montagne, d'apparence naturelle, sont issus du façonnement de l'homme : à l'époque romaine, la forêt composée principalement de hêtre et de sapin est intensivement défrichée. Au XIXème siècle, l'activité pastorale est intense, orientée vers la production de fourme, et à l'origine d'un bâti traditionnel : les jasseries. Bien qu'ayant fortement décliné, l'activité pastorale est encore présente sur ce territoire et la transhumance est toujours pratiquée.

Ces paysages des Hautes Chaumes constituent un « Haut lieu » du PNR.

- **La montagne de Baudoux**

Unité très forestière au relief marqué, avec de petites vallées étroites orientées Nord-Sud, et peu d'habitat.

- **La vallée de l'Ance**

Cette unité est marquée par la présence du cours d'eau principal, l'Ance, qui a donné son nom à l'ensemble de l'unité géographique. La vallée est large, ouverte. Principale vallée du territoire, elle abrite un grand nombre de villages.

- **Le rebord de la Chaulme**

Petit vallon sur un « rebord perché » au-dessus de la vallée de l'Ance. L'espace est ouvert autour du village de la Chaulme et de ses hameaux, l'unité est très forestière.

- **Le vallon de la Ligonne et ses petits plateaux**

Parallèle à l'unité de la vallée de l'Ance, cette unité de paysage est structurée le long de la Ligonne, affluent de l'Ance. Ce vallon plutôt large dans sa partie Nord est beaucoup plus encaissé au Sud. Les variations du relief rendent ce vallon et ses petits plateaux assez intimes, et les hameaux peu nombreux plutôt isolés d'un point de vue paysager.

- **Les collines de Sauvessanges**

Unité comprenant la partie Sud du territoire, où le relief moins élevé et plus collinaire donne lieu à des paysages plus ouverts, où les vues sur les sucs du Velay sont très fréquentes.

- **Les hauteurs de Baffie à Medeyrolles**

Cette unité paysagère est corrélée à un changement physique et visuel de vallée. Ces deux communes sont en effet situées sur des rebords de la large vallée de la Dore. Elles sont donc visuellement en écho avec les versants Ouest de la vallée de la Dore.

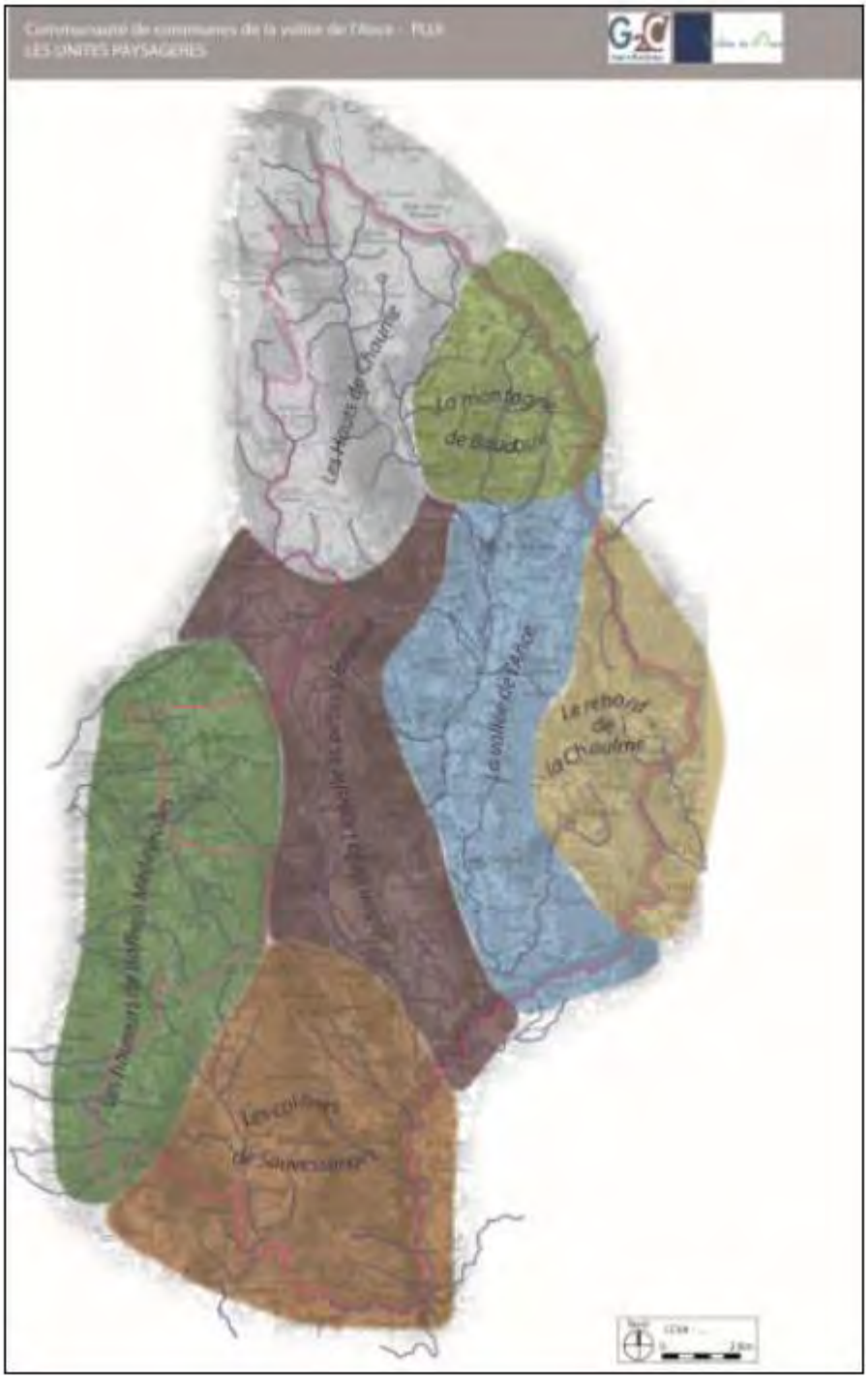

Figure 5 : Cartographie des unités paysagères de la CCVA (source : PLUi – 2015)

III.1.2.3. L'organisation urbaine et l'occupation du sol

La Communauté de communes

Le bâti est implanté sur le territoire sous la forme de petites unités, se déclinant en villages centres, hameaux, écarts, dispersées sur le territoire. Les villages sont de petite taille, et présentent un cœur bâti dense. Les hameaux sont nombreux, et certains d'entre eux sont de taille plus importante que le bourg de la commune. Ils présentent un bâti ancien groupé mais montrent une tendance à un développement peu structuré.

Le territoire est marqué par la présence d'un très grand nombre d'écarts, essentiellement des fermes. Ceux-ci constituent des points d'ancrage potentiels sur lesquels de l'habitat est susceptible de se greffer.

- **Les villages implantés sur des terrasses et plateaux**

Il s'agit notamment du village de Medeyrolles et du hameau de Meneyrolles. Ces villages sont implantés sur un replat d'altitude, dans une clairière forestière, et de par leur situation présentent un faible rapport à l'eau.

Le relief et les espaces agricole ouverts présents autour du village favorisent une facilité à étendre l'urbanisation dans ces espaces, et on observe une tendance au mitage de l'espace agricole. La préservation de cet espace ouvert autour du village constitue donc un enjeu.

- **Les villages implantés sur des promontoires**

Il s'agit des villages de La Chaulme, Saint Romain, **Saillant**, Baffie, et du hameau de Ferreol.

Ces unités bâties, situées sur des espaces de petits promontoires, sont souvent adossées à des massifs forestiers, et présentent la caractéristique de dominer une vallée. Elles ont donc un rapport à l'eau relativement faible et ne sont pas en contact avec la rivière. Elles présentent une approche ouverte, avec des vues possibles et un front bâti visible. La vue plongeante sur le village de Baffie est ainsi caractéristique de la forte exposition visuelle du bâti. Le bâti est assez groupé, avec une forme d'urbanisation en tas.

Ces villages étant implantés sur des sites aux contraintes naturelles fortes (présence d'espaces fortement pentus en amont et en aval du village), leur développement reste généralement assez limité. On constate que l'urbanisation se fait parfois à l'arrière du village quand un replat y est présent.

La forte exposition visuelle du village fait de l'intégration de sa frange (bâtie ou végétalisée) un enjeu. Mais c'est aussi à l'arrière des villages, à l'interface entre bâti et forêt, où s'observent parfois la présence de constructions nouvelles, que se situent les enjeux de maintien et gestion des limites et lisières.

- **Les villages de pied de pente et de vallées**

Il s'agit des villages d'Eglisolles, Saint Anthème, Saint Clément, Viverols et Sauvessanges.

Ces villages présentent une implantation à l'interface physique entre coteau et vallée, mais sont aussi situés à l'interface entre les milieux de forêts et les milieux de prairies et zones humides des vallées.

Leur rapport à l'eau est ainsi particulièrement fort.

La bâti y est implanté de manière plutôt linéaire, et le développement urbain se fait sur les espaces les moins contraints (la vallée lorsqu'elle est large, les espaces de replat à proximité quand la vallée est exiguë, comme c'est le cas à Sauvessanges). On observe ainsi globalement une tendance au développement urbain le long des routes, aux entrées de villages, et dans la vallée, et le développement d'un mitage dans les espaces de praires et zones humides.

Ces villages présentent donc des enjeux de :

- préservation des zones humides, situées le plus souvent dans ces vallées, en contrebas des villages, et sur lesquelles certaines extensions sont parfois réalisées

- maintien des premiers plans ouverts le long des routes, permettant notamment d'avoir une vue d'ensemble du village à leur abord,

- gestion de la qualité de l'interface entre espace bâti et prairies

La commune de Saillant

La commune est composée de nombreux hameaux :

Espinasse, Montpeloux, Le Crozet, Lissonnat, Hauteville, Le Mont, Sabatier, Merlonne, Les Genestoux, Laffix, Le Bostvironnois, Saillantet, La Folleas, La Valette, Bostfranchet, Calemard, Letrat, Bichelonne, Puy Bouzon et Recuyer.

Le territoire est majoritairement couvert par des espaces forestiers. La majorité de cette surface forestière est constituée de conifères.

Le reste est réservé à l'agriculture destinée à l'élevage de bovins pour la vente de viande et la production de lait.

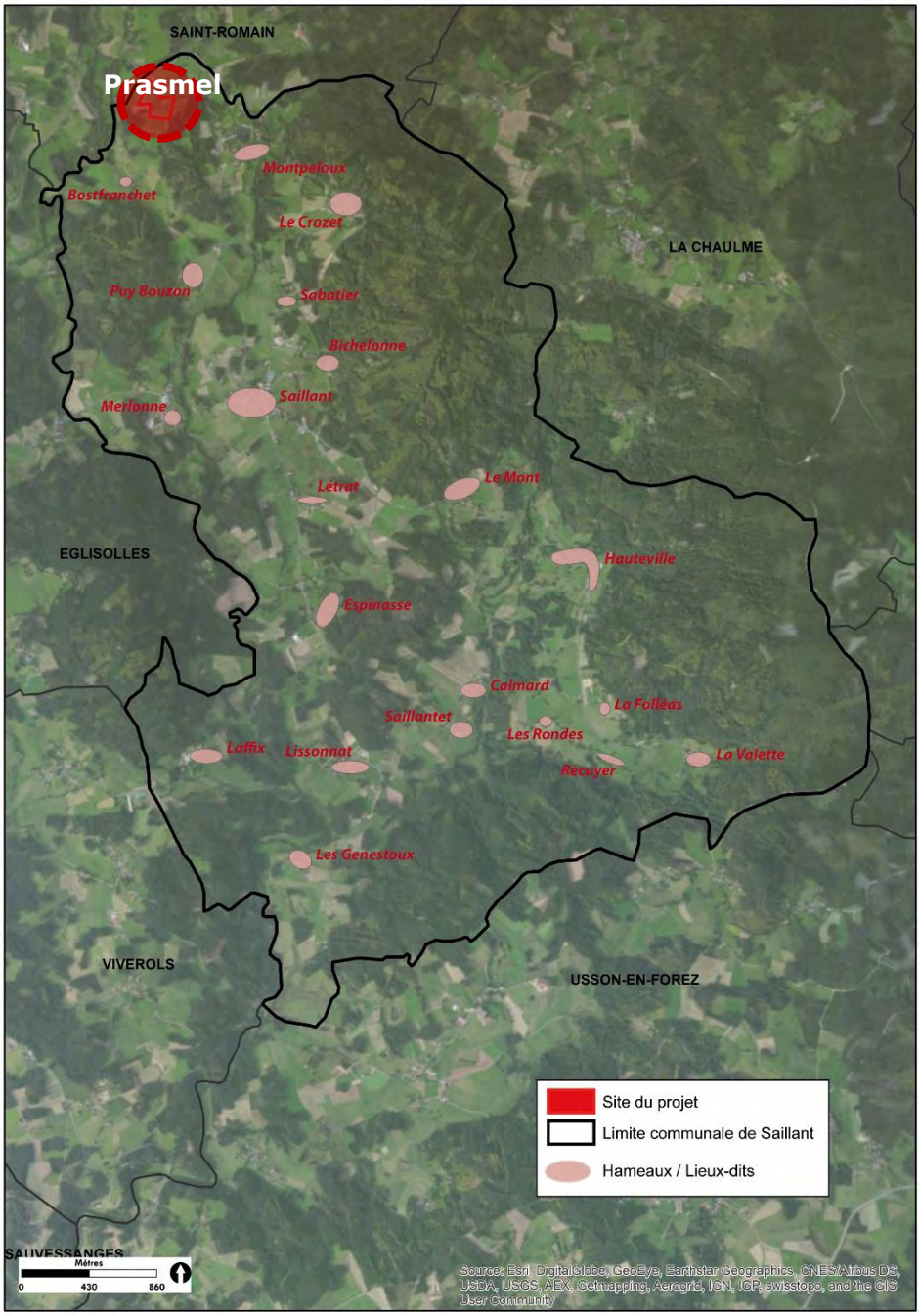

Figure 6 : Cartographie de l'organisation urbaine de Saillant : une multitude de petits hameaux.

III.1.2.4. Une commune inscrite au sein d'un fort patrimoine naturel et architectural

- **Le patrimoine architectural**

La commune de Saillant, et plus largement, la Vallée de l'Ance, possède de nombreux éléments patrimoniaux.

Un territoire d'Auvergne labellisé **Pays d'Art et d'Histoire du Forez** : Châteaux, églises romanes, ancien volcan ou jasseries sont dispersés sur le territoire :

- Jasserie-musée du coq noir,
- Village médiéval de Viverols,
- Moulin de Richard de Bas,
- Château de Viverols,
- Eglise de Saillant,
- Eglise de la Chaulme,
- Le village de St Anthème,

Le territoire de la Vallée de l'Ance présente 5 monuments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

➢ **L'Église Saint-Pierre de Saillant est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 3 juillet 1969.**

Photographies 5 : A. Intérieur de l'Eglise St Pierre de Saillant (source : Office du tourisme)
B. Façade extérieur (côté entrée) de l'Eglise de St Pierre de Saillant
(source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015)

- **Le patrimoine naturel**

Le cratère du volcan (éteint) du Montpeloux, longtemps utilisé comme carrière de basalte, a été reconverti, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance, en une scène culturelle ouverte, dont la programmation, chaque été, allie la musique classique, le théâtre musical, le jazz, la danse, etc.

Le territoire de Saillant met en avant des éléments naturels d'une grande richesse tels que la cascade du creux de l'Oulette, ou bien l'Eglise datant du XIIème siècle, ou encore le tilleul de Sully ou enfin les très anciens orgues de Montpeloux.

Photographies 6 : Vue sur le tilleul de Sully
(source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015)

Ces derniers, impressionnants par leur dimension démesurée ont pour origine un volcan dont la lave s'est lentement solidifiée pour donner naissance à ces orgues majestueux.

Le Montpeloux fait partie des rares exemples de reliefs volcaniques des Monts du Forez.

Longtemps après avoir servi de promontoire à un puissant château fort, le Montpeloux fut peu à peu grignoté par les travaux d'une carrière de basalte, qui nous permettent aujourd'hui de pénétrer au sein même du volcan. De belles falaises de prismes basaltiques et des coupes géologiques grandeur nature ont été mises à jour.

Depuis 2000, le site a été réaménagé pour accueillir un festival culturel très varié.

Photographies 7 : Les orgues de Montpeloux (source : Office du tourisme)

III.1.2.5. Saillant : un « village-promontoire»

Photographies 8 : Vue sur le village de Saillant (source : PLUi CCVA 2015)

Le village, situé sur un petit promontoire, est adossé à des massifs forestiers, et présentent la caractéristique de dominer une vallée.

Le village présente un paysage ouvert avec des vues possibles et un front bâti visible. Le tissu bâti présente un visage « ramassé » et compact.

La forte exposition visuelle du village fait de l'intégration de sa frange (bâtie ou végétalisée) un enjeu. Mais c'est aussi à l'arrière des villages, à l'interface entre bâti et forêt, où s'observent parfois la présence de constructions nouvelles, que se situent les enjeux de maintien et gestion des limites et lisières.

III.1.3 La structure viaire

Un réseau en étoile :

Le réseau viaire de la commune est organisé et hiérarchisé autour de deux axes structurants : la D 256 et la D139.

Les voies secondaires irriguent le reste du territoire. Dans le prolongement de ces rues secondaires, des rues en antenne desservent les constructions au sein de chaque petit hameau et se terminent en impasses.

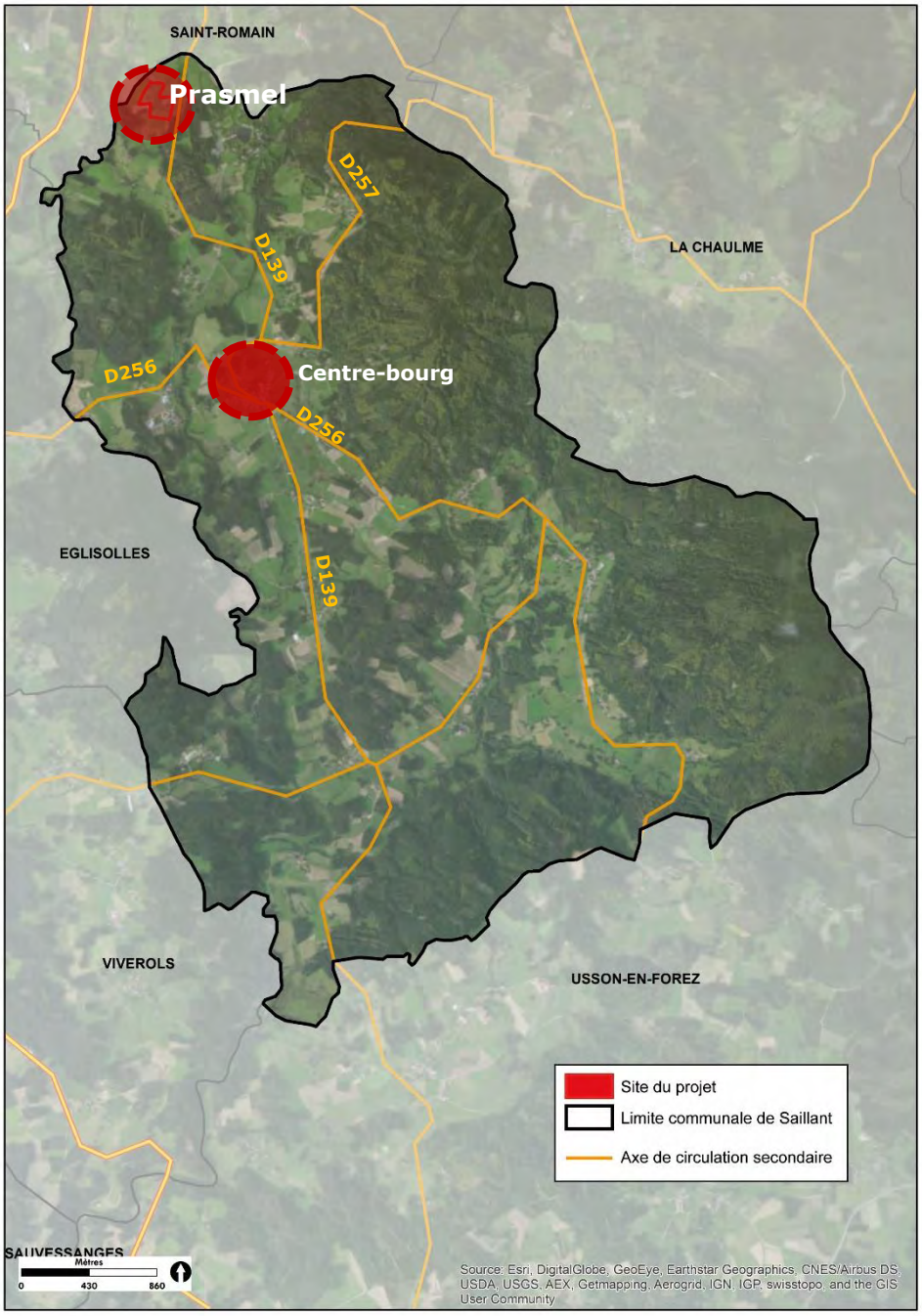

Figure 7 : Cartographie de la structure viaire sur le village de Saillant

III.1.4 Les accès

La Communauté de Communes est traversée par trois routes départementales importantes :

- la RD 996 (RD 496 dans la Loire) permettant de relier Montbrison à Ambert traverse la vallée d'Est en Ouest ;
- la RD 261 reliant Saint Anthème à Viverols forme un axe Nord-Sud traversant les communes de Saint Romain, Saint Clément et Eglisolles ;
- et la RD 205 reliant Usson en Forez à la Vallée de la Dore par Viverols et Baffie.

La première route, RD 996, est un axe de transit structurant à l'échelle du territoire. Le col des pradeaux et le col de la croix de l'homme mort forment les entrées nord de la vallée. Itinéraire privilégié pour rejoindre Ambert depuis la Loire, il traverse le centre bourg de Saint-Anthème est participe activement à la vie de la commune. Il permet également de relier le Nord de la Communauté de Communes au réseau autoroutier national.

Le Sud de la communauté de Communes et notamment la commune de Sauvessanges se trouve à proximité de la RD 498 reliant Craponne-sur-Arzon à Saint-Bonnet-le-Château via Usson-en-Forez. Le reste du territoire est desservi par un ensemble de routes départementales et communales.

La commune de Saillant est essentiellement accessible depuis 2 axes structurants :

- l'axe D256 Est-Ouest,
- l'axe D139 Nord-Sud.

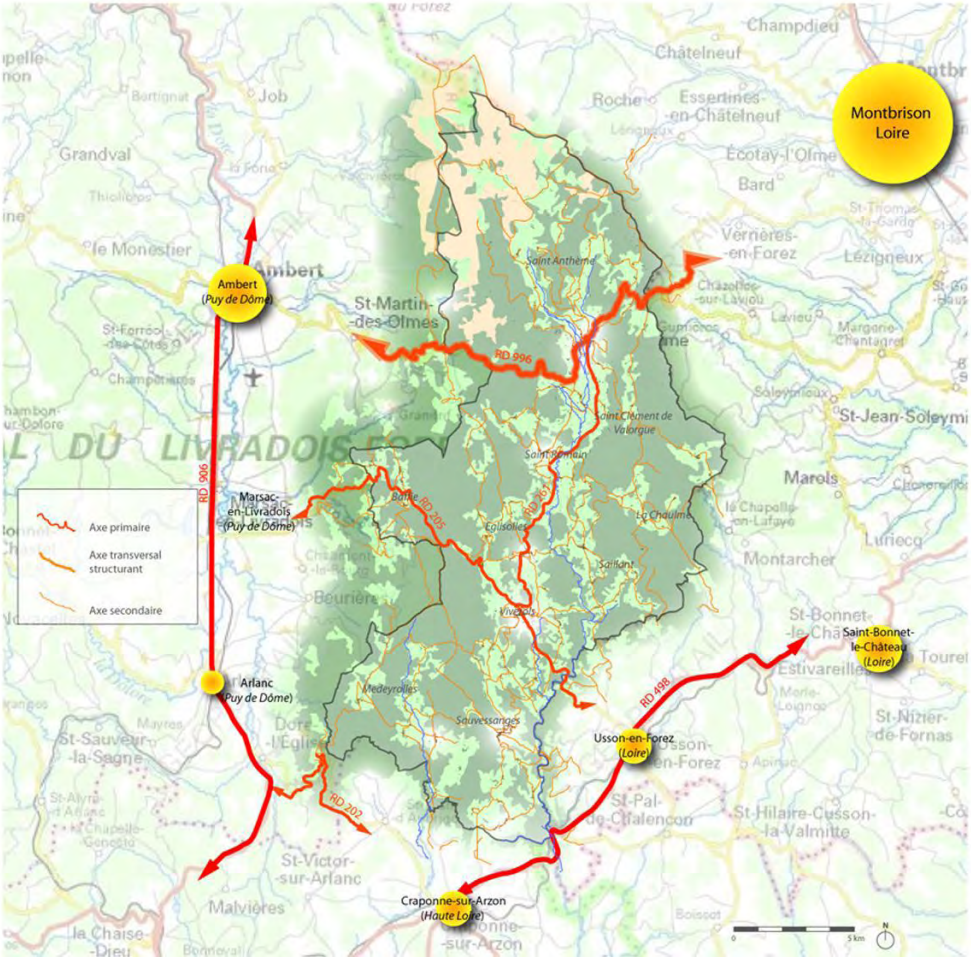

Figure 8 : Cartographie de la hiérarchisation de la voirie sur le territoire intercommunal. (source : PLUi, 2015)

III.1.4.1. Par la route

La commune est connectée à plusieurs axes structurants du territoire.

La commune est desservie par les axes routiers suivants :

- D139 : Saillant – Usson en Forez
- D256 : Eglisolles – Saillant
- D111 : Medeyrolles – Viverols – Saillant
- D257A : Saillant – St Anthème

III.1.4.2. Par le train

La gare la plus proche de Saillant se trouve à Montbrison (20.88 kilomètres), Saint-Romain-le-Puy (19.51 kilomètres), Chamalières-sur-Loire (28.59 kilomètres) et Beauzac (28.07 kilomètres).

III.1.4.3. Par voie aérienne

Les aéroports les plus proches de Saillant sont :

- Aéroport de St-Etienne-Bouthéon : env. 50Km – 1h
- Aéroport de Clermont-Ferrand : env. 106Km – 2h

III.1.4.4. Par le bus

La communauté de communes est également desservie par deux lignes de transport en commun départementales :

- La ligne 17 reliant Saint Anthème à Montbrison par la route départementale 996 (RD 496 dans la Loire) ;
- Et la ligne 14 connectant Ambert à Saint Anthème via les RD 261 et 205. Cette ligne dessert également Viverols.

La commune de Saillant se trouve dans le périmètre des transports à la demande du Bus des Montagnes. La ligne de transport reliant Usson-en-Forez à Saint Etienne est très employée par les habitants de la vallée.

Sur l'ensemble de la communauté de communes, le covoiturage est assez pratiqué. Ce covoiturage va se voir formaliser par la création d'arrêt et de lieu de stationnement dédiés.

L'ensemble de la communauté de communes est également desservi par des bus de ramassages scolaires en direction des différentes écoles, collèges et lycées dont ceux d'Ambert ou encore de Craponne-sur-Arzon.

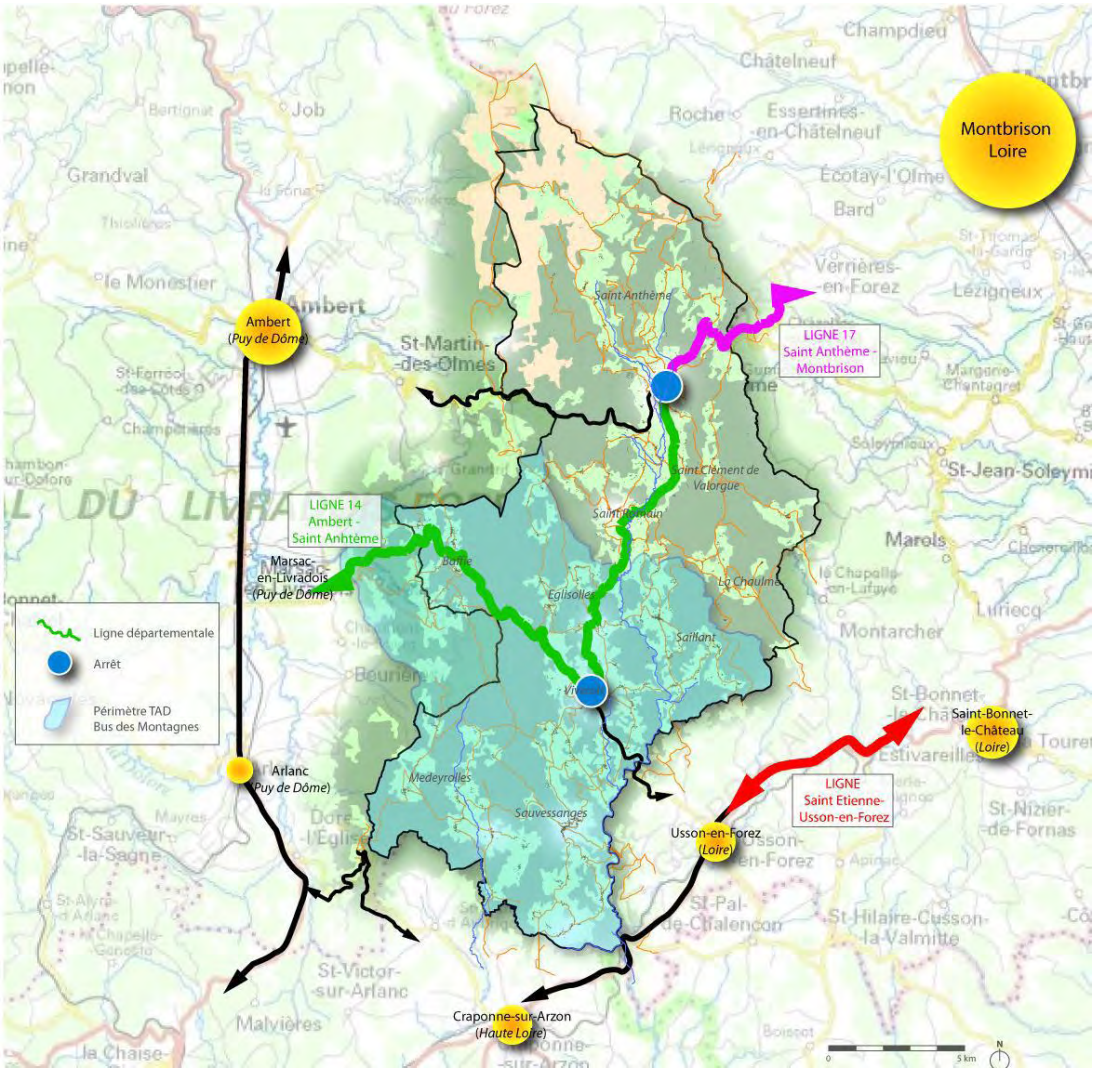

Figure 9 : Cartographie de la hiérarchisation de la voirie sur le territoire intercommunal (source : PLUi, 2015)

III.1.5 L'analyse de la part modale – les déplacements domicile-travail

III.1.5.1. Le territoire de la CCVA se tournant vers les pôles d'emplois voisins et principalement vers la Loire

Le pôle urbain de Montbrison et le pôle d'emploi d'Ambert jouent un rôle dans le développement économique local. A l'échelle de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance, en 1999, trois pôles de services intermédiaires avaient une importance dans l'organisation territoriale dans les services et les commerces : Saint Anthème au Nord, Viverols au centre, et Craponne-sur-Arzon au Sud hors de la CCVA. En 2010, la carte des aires des influences des villes montrent que les communes de Saint Romain et La Chaulme sont des communes multipolarisées alors que les autres restent isolées et hors de l'influence des pôles. Montbrison est considéré comme un grand pôle et Ambert comme un petit pôle. Cette différence s'explique par le nombre d'emploi plus important sur Montbrison que sur Ambert.

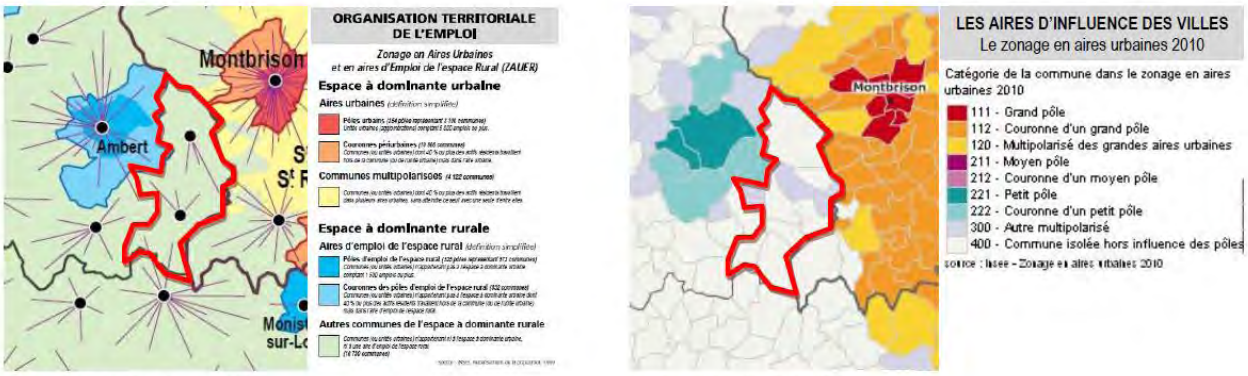

Figure 10 : Schéma de l'organisation territoriale de l'emploi sur le territoire intercommunal (à gauche) et des aires d'influence des villes (à droite) (source : PLUi, 2015)

De manière générale, 41% des actifs travaillent et vivent dans la communauté de Communes de la Vallée de l'Ance. Seulement 22% des actifs travaillent dans une autre commune du Puy de Dôme contre 29% travaillant en Rhône-Alpes, essentiellement dans le département de la Loire. 8% travaillent en Haute Loire. Une part importante de la population des actifs se tourne vers les pôles d'emplois de Montbrison et de Saint Etienne. Les déplacements domicile-travail en direction de la Haute Loire sont moins importants.

La carte de **la part des actifs travaillant et résidant dans la même commune** révèle que par rapport aux communes voisines de la Communauté d'Agglomération Loire-Forez, les différentes communes de la Vallée de l'Ance ont une part importante d'actifs qui résident dans la même commune que leur lieu de travail. Les communes au sud de la CCVA, comme celles de la communauté de communes du Pays de Craponne par exemple, ont une part des actifs travaillant et résidant dans la même commune similaire. Les communes de Saint Anthème, Sauvessanges, Medeyrolles, Saillant et Viverols ont une proportion supérieure à 33.9%.

La répartition de l'emploi par commune révèle deux pôles d'emplois majeurs : Saint Anthème au Nord et Viverols-Sauvessanges au Sud. Sur les communes de Viverols et de Saint-Anthème, deux Zones d'Activités Economiques existent. 11 000 m² sont disponibles sur la ZAE de Saint Anthème. Il reste une disponibilité dans la ZAE de Viverols.

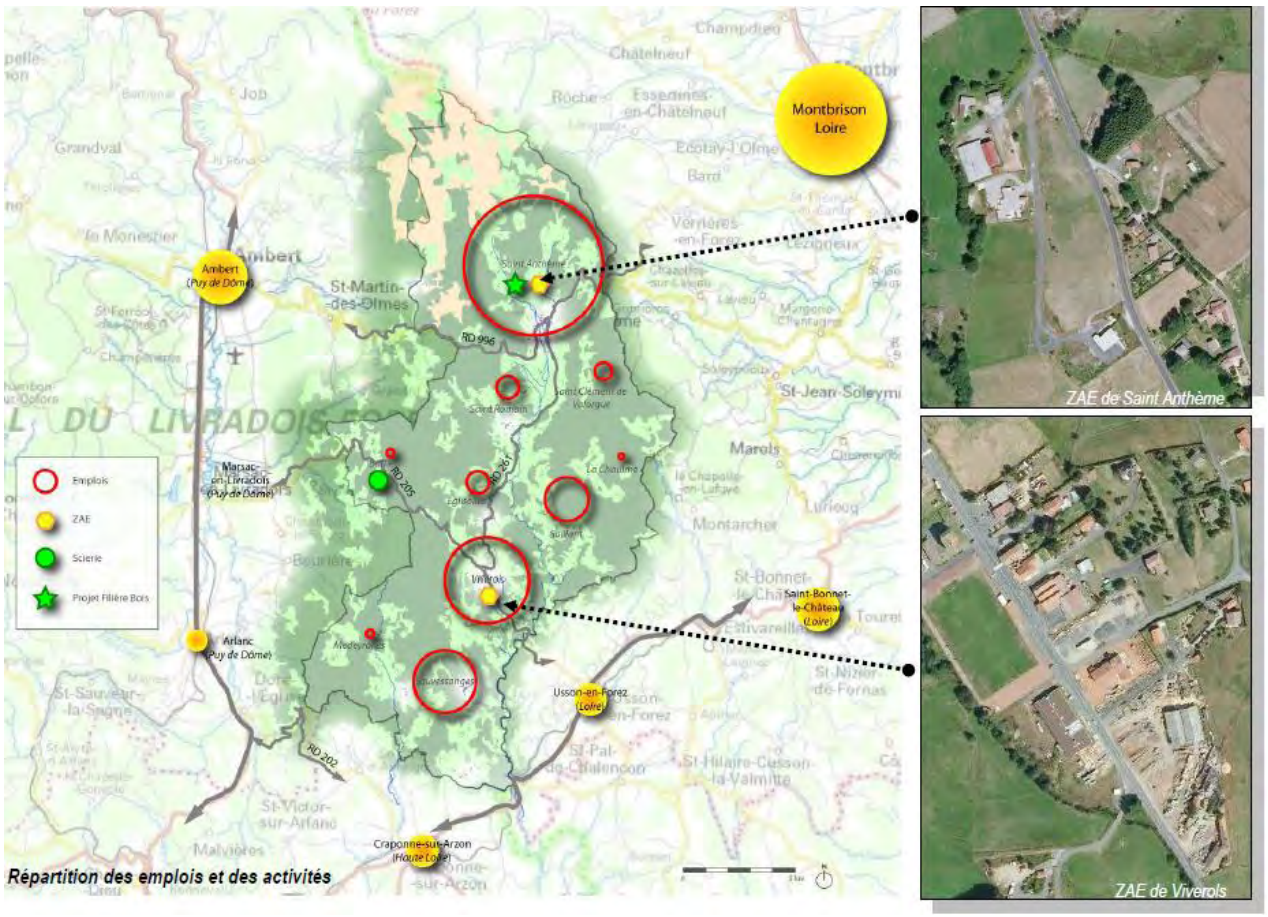

Figure 11 : Cartographie de la répartition des emplois et de l'activité sur le territoire intercommunal (source : PLUi, 2015)

III.1.5.2. L'analyse de la part modale sur la commune de Saillant

La majorité des actifs travaille dans une commune autre que la commune de résidence.

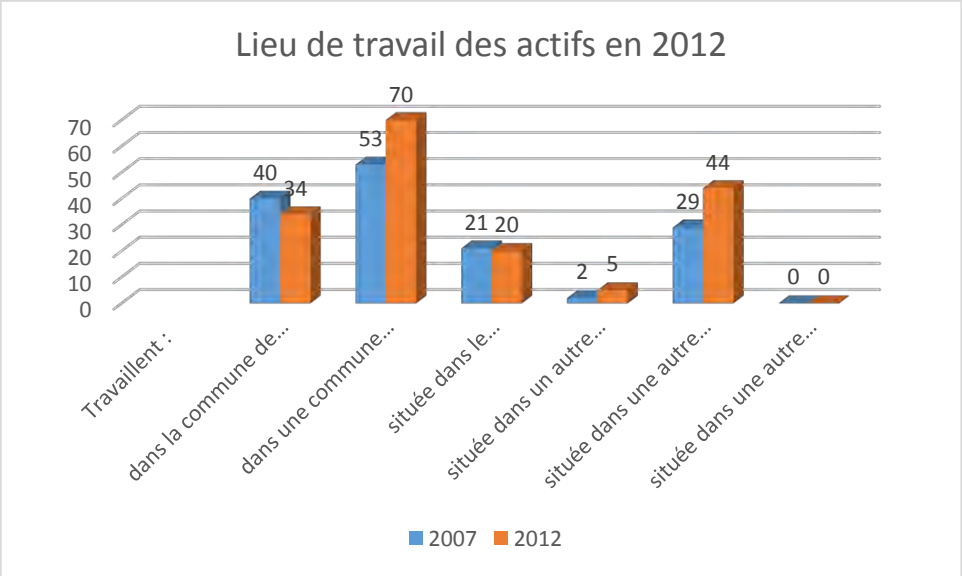

Tableau 1 : Evolution du lieu de travail des actifs entre 2007 et 2012 (source : INSEE)

La part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012 est encore largement dédiée à la voiture : 70.9%.

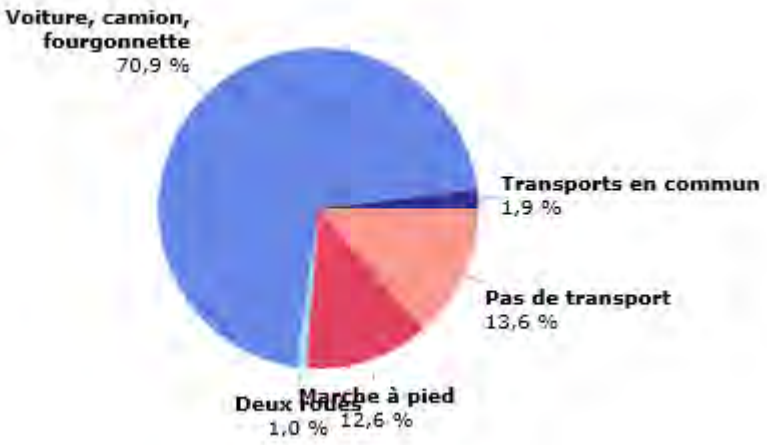

Tableau 2 : Structure de la part modale (source : INSEE)

La voiture reste un moyen de déplacement privilégié. Les distances à parcourir entre les entités construites et le relief marqué ne favorisent pas les modes de déplacements doux. La densité du bâti dans les centres bourgs peut inciter à encourager l'usage de la marche à pied et du cycle.

Les problèmes de stationnement pouvant exister pourraient être solutionnés pour partie en menant une réflexion importante sur la place de la voiture dans les centres bourgs.

III.2. Le contexte socio-économique de Saillant

III.2.1 La démographie

III.2.1.1. La communauté de communes

La CCVA se distingue des autres territoires de comparaison (Communautés de Communes voisines, Communauté d'Agglomération Loire-Forez et département du Puy de Dôme) par une **perte importante de sa population depuis 1968 jusqu'en 1999.**

Entre 1968 et 2008, la démographie de la communauté de communes du Pays d'Ambert a stagné. A l'échelle du département, elle a connu une évolution modérée, alors que la communauté d'agglomération Loire Forez a presque doublé sa population sur la même période. Les communautés de communes du Pays d'Arlanc et du Pays de Craponne au Sud-Ouest de la CCVA voient leurs populations baisser sur l'ensemble de la période jusqu'en 2008.

Sur le territoire de la CCVA, on compte aujourd'hui environ 3 025 habitants contre 4 888 en 1968, soit une **perte de 40% de la population en une quarantaine d'années**.

L'évolution démographique de la CCVA a été négative sur la période 1968-1999. Sur la dernière période, **1999-2008, la perte de population s'est stabilisée**. Cette baisse du nombre d'habitants s'explique en partie par un exode rural massif. Après une longue période de perte démographique, le territoire semble connaître une période de transition.

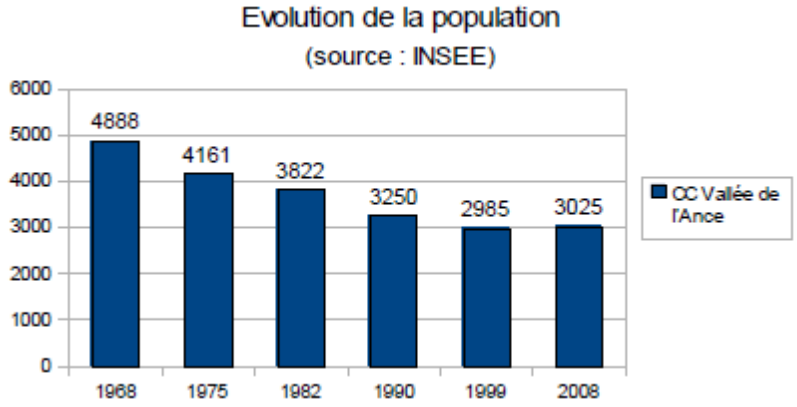

Tableau 3 : Evolution de la population du territoire intercommunal (source : PLUi CCVA 2015)

L'analyse de la croissance démographique récente permet de tempérer ou au contraire d'accentuer les tendances de l'évolution démographique décrites précédemment.

Sur la période 1968-2008, on note une évolution négative du taux de croissance. L'étude de la période 1999-2008 montre au contraire une évolution positive de la croissance de la totalité des communes exceptions faites de Saint Anthème.

Les communes de Saint Romain, Saillant et Baffie connaissent une croissance annuelle moyenne sur la dernière période de 1,02% pour Saint Romain, **1,08% pour Saillant** et 1,55% pour Baffie. La croissance des autres communes varie entre 0,03% pour Viverols à 0,5% pour Medeyrolles. Sur la période 1999-2008, les communes de Viverols, Saint Anthème et La Chaulme sont en dessous de la croissance annuelle moyenne du territoire de la CCVA qui est à 0,15%. Sur Saint Anthème, la croissance est restée négative sur les deux périodes.

Sur la dernière période 1999-2008, cette baisse est moins prononcée. Au regard des dynamiques en cours, il est possible d'envisager pour les prochaines années une croissance démographique continue sur l'ensemble du territoire. Ce taux pourrait avoisiner la croissance connue sur la période 1999-2008.

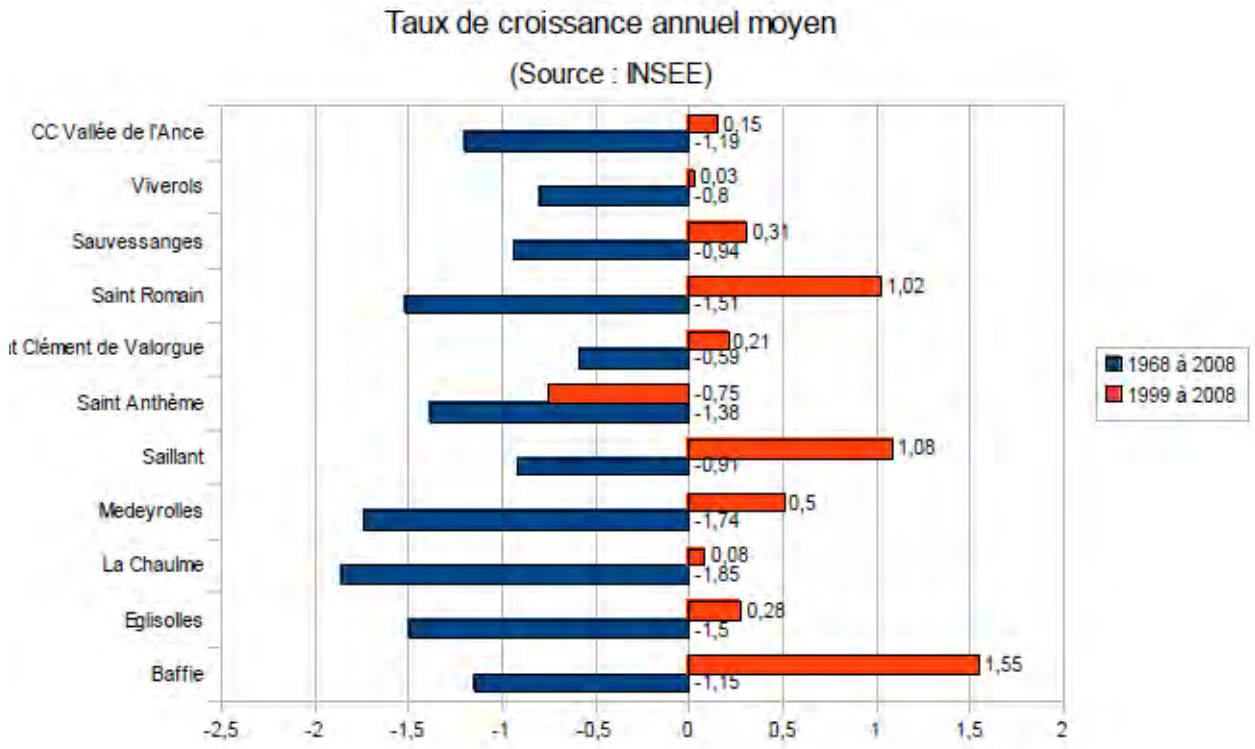

Tableau 4 : Taux de croissance annuel moyen (source : PLUi CCVA 2015)

Avec 754 habitants, Saint-Anthème est, par son poids démographique, la commune la plus importante de la CCVA. Elle regroupe ainsi un quart de sa population. Sauvessanges est la seconde commune de la CCVA avec 546 habitants. Ces deux communes sont situées aux extrémités opposées du territoire de la communauté de communes et sont les portes d'entrées dans le territoire de la Vallée.

Viverols avec 391 habitants (13%) se distingue des autres communes plus petites en ayant un réel poids démographique. Les communes de Saillant, Saint-Clément-de-Valorgue, Saint-Romain et Eglisolles représentent environ 8% (entre 219 et 281 habitants) de la population de la CCVA chacune. Enfin les communes de La Chaulme, Baffie et Medeyrolles sont les plus petites communes de la Vallée avec respectivement 132, 113 et 116 habitants et représentent 4% de la population.

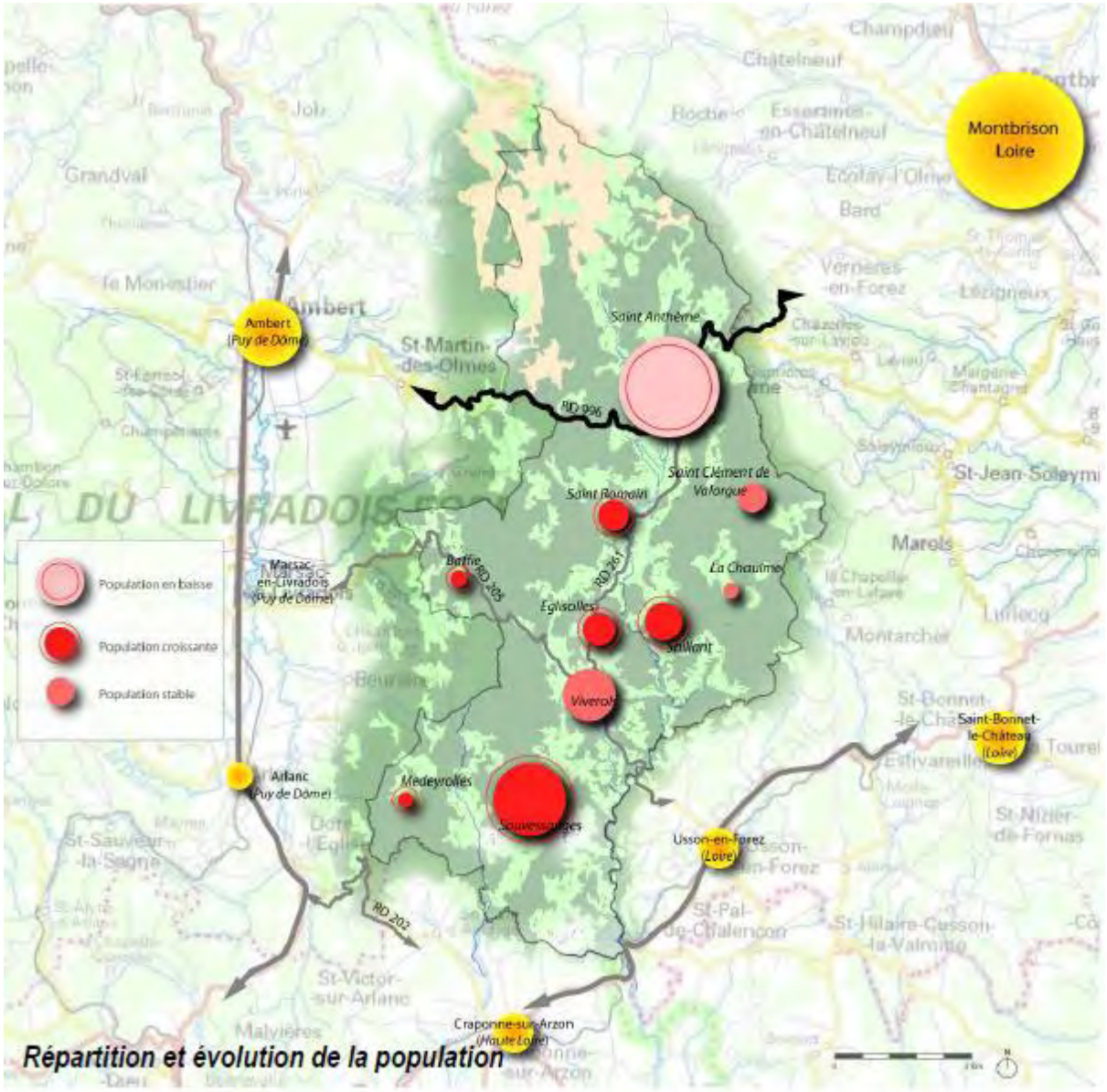

Figure 12 : Cartographie de la répartition du poids de population des villages sur le territoire intercommunal (source : PLUi, 2015)

III.2.1.2. La commune de Saillant

Saillant comptait 279 habitants selon le dernier recensement de 2011. Ce chiffre est bien loin des 443 habitants dénombrés lors du maximum démographique de 1962.

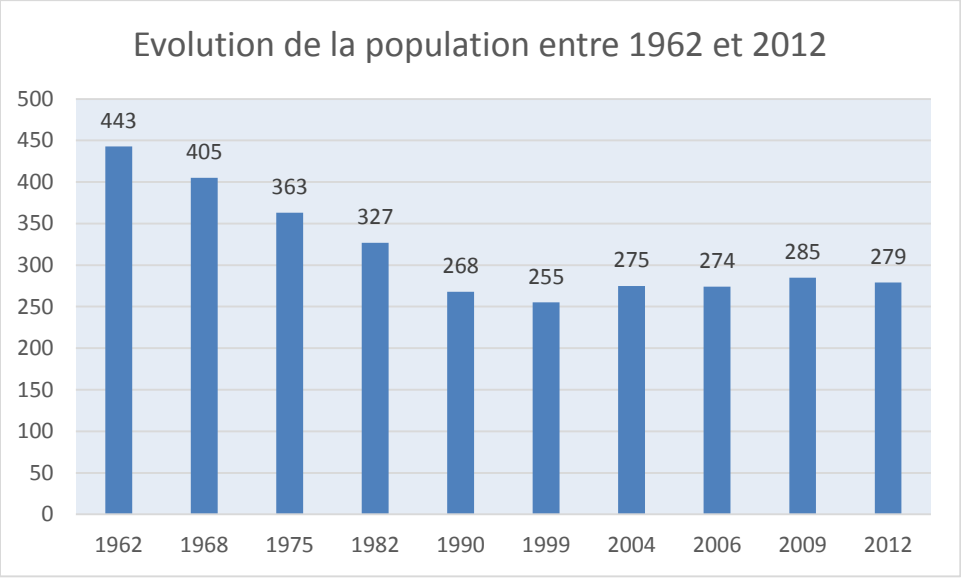

Tableau 5 : Evolution de la population entre 1962 et 2012 (source : INSEE)

La population de la commune est relativement âgée. Le taux de personnes d'un âge supérieur à 60 ans (25%) est en effet supérieur au taux national (21,6 %). On observe toutefois une baisse de cette population et une augmentation des 45-59ans qui représentent 21.7%.

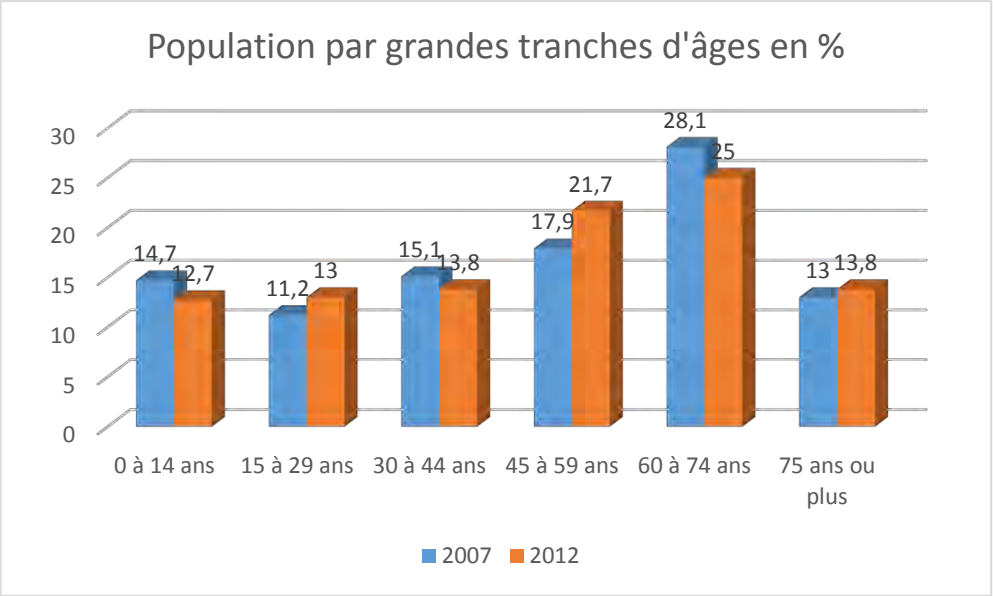

Tableau 6 : Répartition de la population par tranche d'âge entre 2007 et 2012 (source : INSEE)

III.2.2 L'économie et les activités locales

III.2.2.1. Population active et emploi

Le territoire intercommunal

Sur le territoire de la Communauté de Communes, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy de Dôme a recensé 145 établissements au premier janvier 2011. 58% des entreprises appartiennent au secteur tertiaire (services, bar, restauration, hôtellerie, commerces de détail) qui emploie 60,8% des actifs. Les entreprises du secteur secondaire (BTP et transformation) représentent 21% des entreprises de la CCVA et 21,9% de l'emploi.

Le secteur primaire (hors agriculture) est représenté par 22% d'entreprises opérant dans les travaux et exploitations forestières. Cette répartition des entreprises par secteur d'activité rejoint celle des emplois et également celle des emplois salariés (dirigeants non-salariés non inclus). Les 145 entreprises sur le territoire intercommunal pourvoient 166 emplois salariés.

Le secteur primaire représenté par les travaux et exploitations forestières ne pourvoit aucun emploi salarié. Alors que représentant seulement 21% des entreprises, le secteur secondaire (transformation et BTP) emploie 47% des salariés sur le territoire. Le secteur tertiaire pourvoit 53% des emplois salariés En chiffre absolu, 93 entreprises n'emploient pas de salariés. On compte seulement dix entreprises employant plus de cinq salariés dont quatre qui en emploient neuf. Ces dix entreprises fournissent plus de 45% des emplois salariés de la CCVA. La boucherie Fougerouse de Saint Anthème, la menuiserie Fougerouse à Viverols, la scierie Brigolle à Baffie et l'entreprise de terrassement à Saint Romain emploient neufs salariés chacune. L'emploi salarié sur le territoire de la communauté de communes est ainsi peu développé.

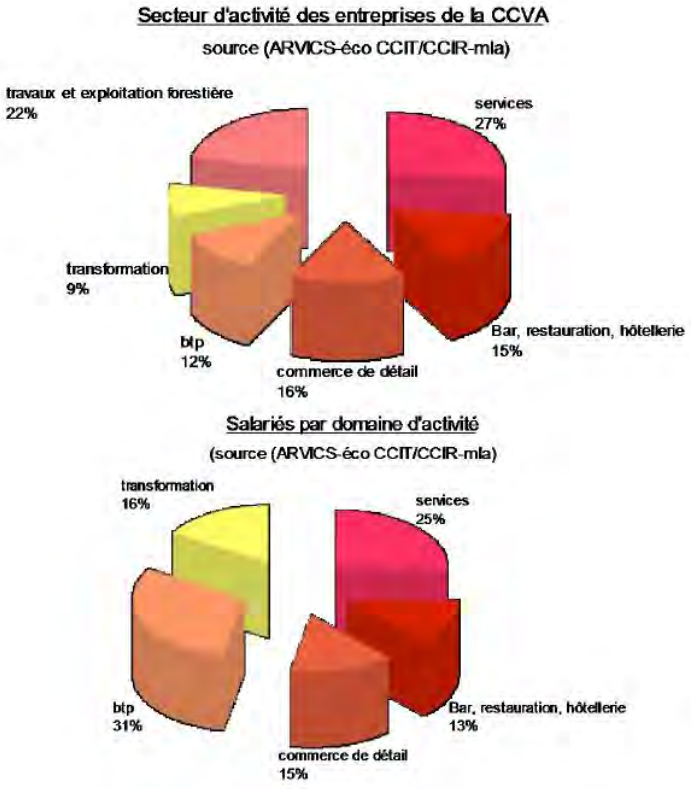

Tableau 7 : Représentation de l'emploi par secteur d'activité au 1er janvier 2013 (source : INSEE)

La commune de Saillant

En 2012, 63 emplois sont dénombrés sur la commune.

La commune met en avant :

- un taux d'activité de 73.1%,
- un taux de chômage de 11.4%.

On dénombre 47 établissements actifs sur la commune au 31 décembre 2012.

Le taux de chômage des femmes est beaucoup plus important que celui des hommes notamment sur la classe d'âge des 15 à 24 ans.

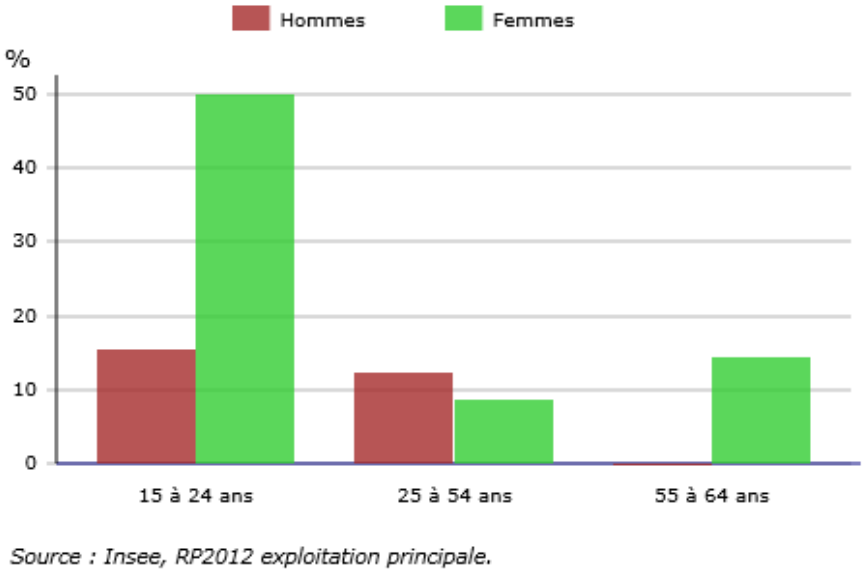

Tableau 8 : Taux de chômage par sexe et par tranche d'âge (source : INSEE)

III.2.2.2. Répartition par type d'activités

Le territoire intercommunal

L'évolution de l'emploi selon le secteur d'activité sur le territoire de la CCVA présente deux phénomènes importants :

- Une baisse importante de l'emploi agricole qui passe de 30,6% à 17,3% entre 1999 et 2008. Pour comparaison, sur le département, l'agriculture représente seulement 3,6% de l'emploi.

- Et une hausse de plus de 10% du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. Il passe ainsi de 21,7% en 1999 à 33,1% en 2008. En 2008, pour le département, ce secteur représente 32,1% des emplois.

En matière d'emploi, la Communauté de Communes connaît un glissement important. Le secteur primaire (agriculture) recule nettement au profit du secteur tertiaire (commerces, transports, services divers et administration publique, enseignement, santé et action sociale. Le secteur secondaire (industrie et construction BTP) reste stable sur la période 1999-2008.

Avec le vieillissement de la population et une économie de moins en moins productive, le secteur tertiaire a vocation à se développer fortement afin de répondre aux besoins de la population de la vallée.

La commune de Saillant

Ces établissements se répartissent de la manière suivante :

- 42.6% en agriculture, sylviculture et pêche,
- 2.1% en industrie,
- 8.5% en construction,
- 31.9% en commerce, transports et services divers,
- 14.9% en administration publique, enseignement, santé ou action sociales.

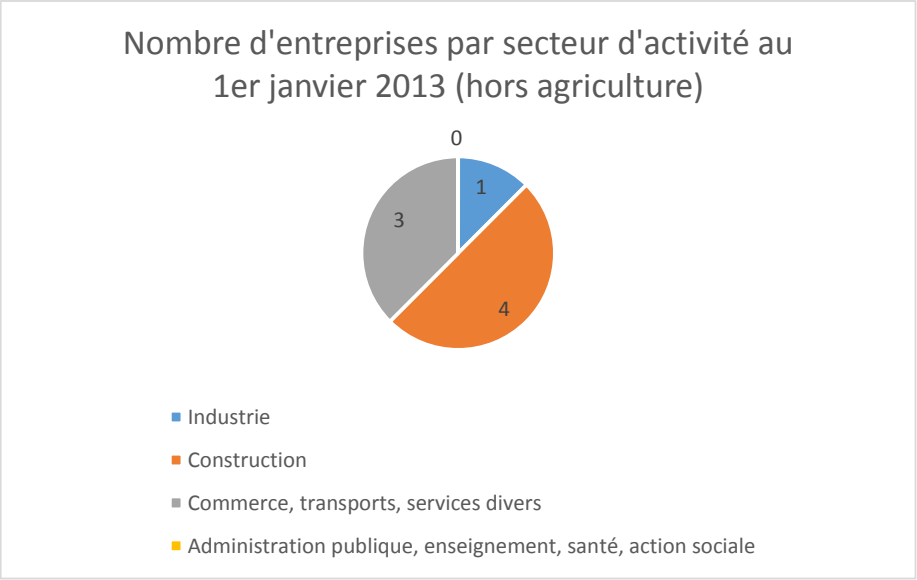

Tableau 9 : Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013 (source : INSEE)

III.2.2.3. L'agriculture

Le territoire intercommunal

Le nombre d'emplois dans l'agriculture a fortement baissé. L'emploi dans le secteur agricole est ainsi passé de 30,6% en 2000 à 17,3% en 2010. Elle compte 156 exploitations en 2010 contre 243 exploitations en 2000 (source : RGA 2010 ministère de l'agriculture).

La Surface Agricole Utile (SAU) sur la CCVA reste stable. Elle est passée de 6043 hectares en 2000 à 6054 hectares en 2010.

La SAU moyenne par exploitations augmente donc et passe de 25 hectares à 39 hectares sur la période 2000 – 2010.

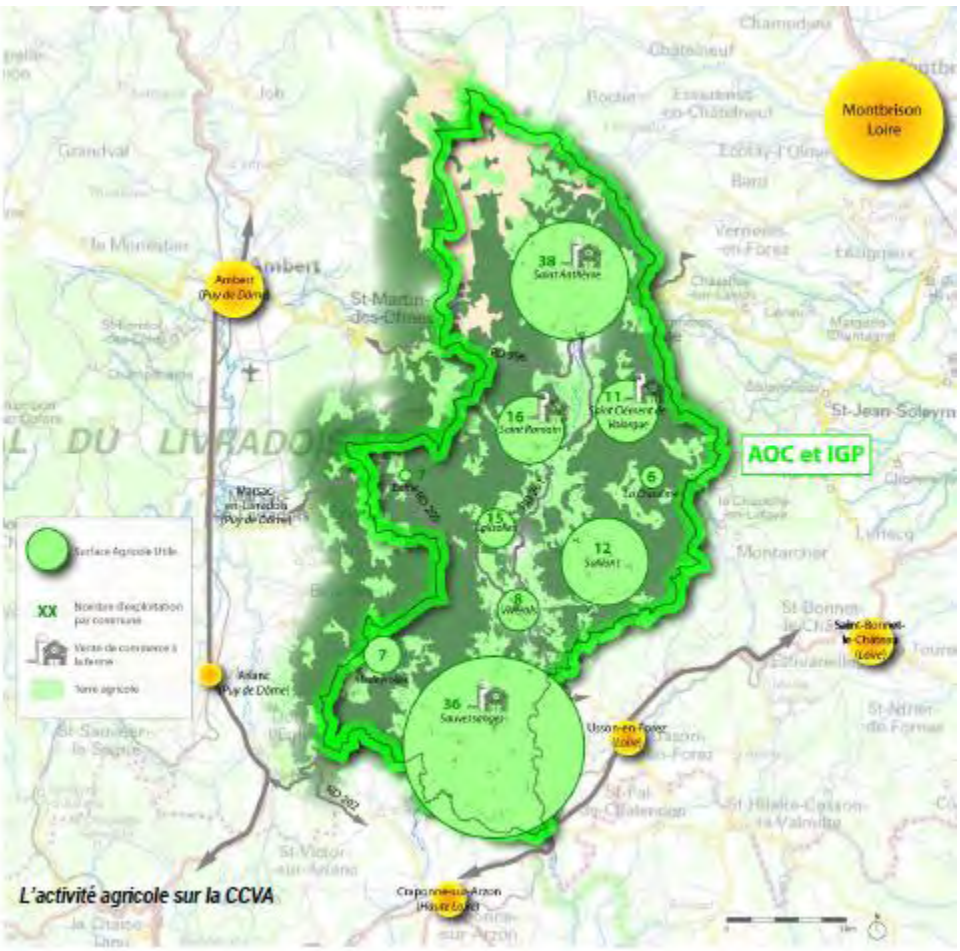

Figure 13 : Représentation de l'activité agricole sur le territoire de la CCVA (source : PLUi, 2015)

La SAU se répartit en surface en herbe à hauteur de 89% en 2010 contre seulement 11% de céréales. L'élevage de bovins lait est l'activité privilégiée sur la communauté de communes. L'élevage entraine des besoins en eau conséquents.

Le classement en Appellation d'Origine Contrôlé (AOC) et en Indication Géographique Protégé (IGP) d'au moins un quart des exploitations permet d'assurer à la production agricole locale une reconnaissance. La qualité des produits et principalement des matières premières (lait) est un atout pour le territoire.

Exception faite des producteurs de fromages, aucune activité de transformation du lait ou de la viande n'est présente sur le territoire intercommunal.

Les activités complémentaires liées à la vente directe à la ferme et également à l'accueil touristique sont peu présentes sur le territoire.

Les chefs d'exploitation sont âgés de 47 ans en moyenne. 20% de ces derniers sont âgés de moins de 40 ans. Par rapport aux territoires de comparaison, le département du Puy de Dôme et la France, la proportion des chefs d'exploitation de moins de 40 ans est plus importante sur la CCVA. Pour une grande part des chefs d'exploitations de plus de 50 ans, la reprise de leur exploitation n'est pas encore déterminée.

Malgré l'augmentation de la SAU moyenne par exploitation, le maintien, la reprise et la succession des exploitations existantes sont des enjeux très importants pour la Vallée de l'Ance.

La commune de Saillant

L'économie de la commune est principalement basée sur l'agriculture.

L'agriculture est un symbole fort des paysages et elle participe à maintenir une certaine cohésion sociale. En outre, l'agriculture a des fonctions économiques et environnementales. Il est donc nécessaire de protéger l'espace agricole compte tenu de son rôle économique, identitaire, social, paysager et environnemental.

A l'échelle de la communauté de communes, le nombre d'emplois dans l'agriculture a fortement baissé. L'emploi dans le secteur agricole est ainsi passé de 30,6% en 2000 à 17,3% en 2010. Elle compte 156 exploitations en 2010 contre 243 exploitations en 2000 (source : RGA 2010 ministère de l'agriculture).

La Surface Agricole Utile (SAU) sur la CCVA reste stable. Elle est passée de 6043 hectares en 2000 à 6054 hectares en 2010. La SAU moyenne par exploitations augmente donc et passe de 25 hectares à 39 hectares sur la période 2000 – 2010.

La commune héberge **12 exploitations agricoles** (36 en 1988 et 16 en 2006).

La Surface Agricole Utile (SAU) est de **753 ha** en 2010, contre 584 en 2000 et 557 en 1988.

L'agriculture est spécifiquement tournée vers l'élevage bovin dont le cheptel atteint **1034 bovins sur la commune en 2010.**

Photographies 9 : L'élevage bovin à Saillant (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015)

III.2.2.4. La sylviculture

La communauté de communes compte une vingtaine d'exploitations forestières et cinq établissements de travaux forestiers. Sauvessanges accueille également un courtier en bois. Un établissement de services aux cultures productives est présent sur Eglisolles. La scierie de Baffie emploie neuf personnes et fait partie des plus importants employeurs de la Communauté de Communes. Une entreprise de transformation du bois pourrait s'installer sur la ZAE de Saint Anthème.

Sur la Communauté de Communes, le bois est une ressource importante de la vallée. La gestion des forêts reste complexe sur le territoire. Ce phénomène peut s'expliquer pour partie par le nombre de propriétaires fonciers et également par la taille et la forme des parcelles.

La bonne gestion des forêts est un enjeu important pour la Vallée. Une meilleure connaissance des essences et des espèces présentes sur le territoire soutiendrait les efforts menés par la

communauté. Les constructions de logements en fuste pourraient être également un moyen de valoriser la ressource directement sur le territoire.

III.2.2.5. Le tourisme

L'économie de la CCVA et de la commune de Saillant, sur la base de leur richesse patrimoniale et naturelle, peut orienter son développement vers le tourisme.

Cet aspect est développé dans une partie dédiée plus loin dans ce dossier.

III.2.3 Le logement

III.2.3.1. L'évolution du parc de logements

Le territoire intercommunal

La différence de la croissance démographique, le parc de logements de la Communauté de communes a crû constamment au cours de la période 1968-2008. La CCVA compte aujourd'hui 3 537 logements contre 2 813 en 1968. Cela représente 25% de logements en plus en 2008. La production de logements a crû suivant un rythme constant. La variation la plus importante se trouve sur la période 1990 à 1999. L'augmentation sur cette période a été d'environ 7%.

Les communes de Saint-Romain, Saint Anthème, Eglisolles, Viverols et Baffie ont un taux inférieur à la moyenne de la CCVA. La commune de Saillant a suivi l'évolution de la courbe moyenne de l'ensemble des communes. Saint-Clément de Valorgue, Sauvessanges, La Chaulme et Medeyrolles sont au-dessus des 25%. Les communes de La Chaulme et Eglisolles ont connu une croissance d'environ 50% de leur parc de logements de 1968.

La commune de Saint Clément de Valorgue a connu une augmentation de plus de 70% de son parc de 1968. Depuis 1999, la commune de Saint Anthème a suivi une croissance nulle voire négative de son parc de logements. Les communes de Saint Romain, Eglisolles, Viverols, Baffie, Sauvessanges et Medeyrolles ont eu une croissance annuelle modérée du nombre de logements : 0 à 0,5%. Les communes de Saillant et La Chaulme ont connu une croissance entre 0,6 et 1,1%. La commune de Saint Clément de Valorgue a eu la croissance la plus importante de tout le territoire de la CCVA avec une croissance entre 1,6 et 2,2%.

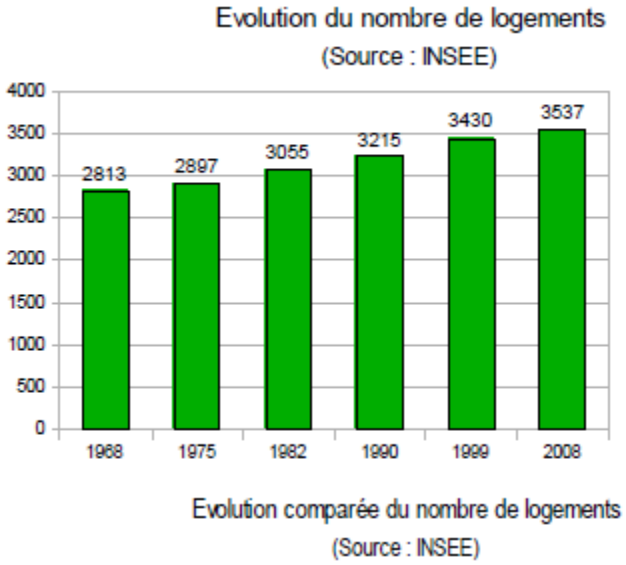

Tableau 10 : Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2008 (source : INSEE)

L'évolution du parc de logements de la communauté de communes sur la période 1968 - 2008 se caractérise par une diminution de la vacance et une diminution du nombre de résidences principales au profit d'une augmentation forte et soutenue des résidences secondaires qui représentent aujourd'hui plus de 50% du parc total contre seulement 30% en 1968. Cependant sur la dernière période 1999-2008, la part des résidences secondaires s'est stabilisée.

La part des résidences principales est passée de 54% en 1968 à 38% en 1999. Elle a augmenté légèrement et représente 39% des logements en 2008.

La vacance a été divisée par deux entre 1968 et 2008. On compte en 2008 8% de logements vacants contre 16% en 1968. La part de vacance est faible et laisse une petite marge de manœuvre pour le réinvestissement du tissu existant.

La répartition de la vacance est assez inégale sur le territoire de la CCVA. Elle dépasse les 12% sur les communes de Saint Romain, Saint Clément de Valorgue et Sauvessanges. Elle dépasse les 8% sur les communes d'Eglisolles, Saillant et Viverols. Elle est de 6,6 % pour Saint Anthème et 6,4% pour La Chaulme. Sur Medeyrolles la vacance représente seulement 4,4% du parc total.

La communauté de communes se caractérise également par :

- une part importante de propriétaires qui sont présents à hauteur de 81% contre 61% pour le département du Puy de Dôme;
- une faible part de locataires (13%) par rapport au département (25% de locataires) ;
- une absence totale de locataires HLM sur le territoire de la CCVA selon les chiffres de l'Insee. Cependant, les communes sont souvent propriétaires de logements qu'elles louent à des prix attractifs.

La commune de Saillant

La commune de Saillant compte 319 logements.

La part des résidences principales est de 41.5% en 2012.

Les résidences principales représentent 46.2% du parc de logements communal.

La commune compte 12.3% de logements vacants.

III.2.3.2. La typologie des logements

Le territoire intercommunal

La répartition des résidences principales selon la période d'achèvement sur la communauté de communes est globalement homogène. En moyenne sur le territoire de la CCVA, on compte 72% de logements datant d'avant 1949, 8% de logements construits entre 1949 et 1974, 11% entre 1975 et 1969 et seulement 9% entre 1990 et 2005.

La Chaulme se distingue des autres communes avec 85% de résidences principales datant d'avant 1949. Sur Viverols, on compte 67% de logements datant d'avant 1949. Saint Romain avec 15% de logements construits entre 1990 et 2005 a la plus grande proportion de logements récents.

Le parc sur le territoire de la CCVA est ancien. Malgré une tendance au renouvellement du parc entre 1975 et 1989, un ralentissement de la construction sur la dernière période s'est engagé.

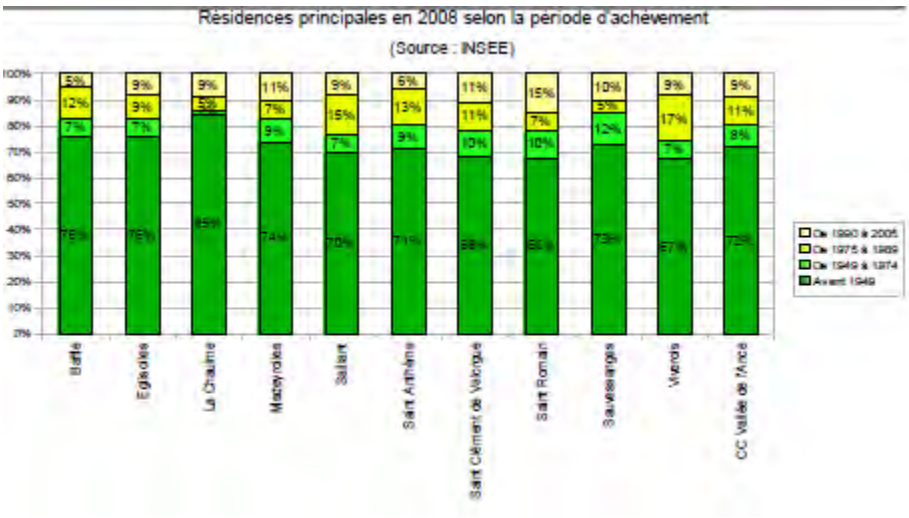

Tableau 11 : Nombre de résidences principales par date d'achèvement (source : INSEE)

Sur le territoire de la CCVA, la part des logements de grandes tailles est bien plus importante que celle du département. On compte ainsi 77% de logements de 4 pièces ou plus contre 66% pour le Puy-de-Dôme. Les petits logements de maximum 2 pièces représentent seulement 8% des logements de la CCVA contre 16% pour le département.

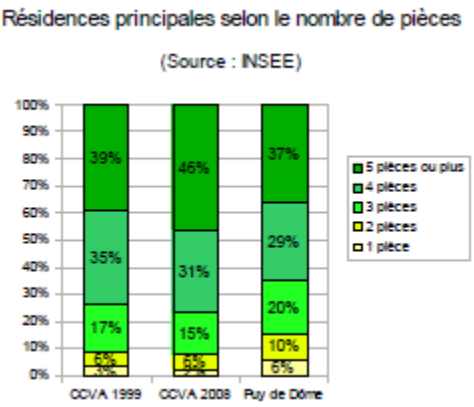

Tableau 12 : Taille des résidences principales par nombre de pièces (source : INSEE)

La commune de Saillant

La très grande majorité des logements date de la période avant 1946.

On note aussi la très faible part de logements collectifs.

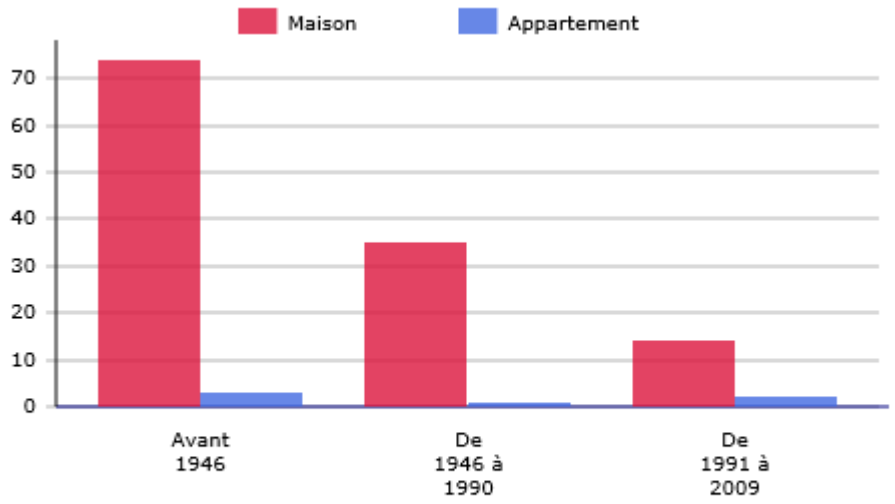

Résidences principales construites avant 2010.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Tableau 13 : Résidences principales selon la date de construction et le type de logement (source : INSEE)

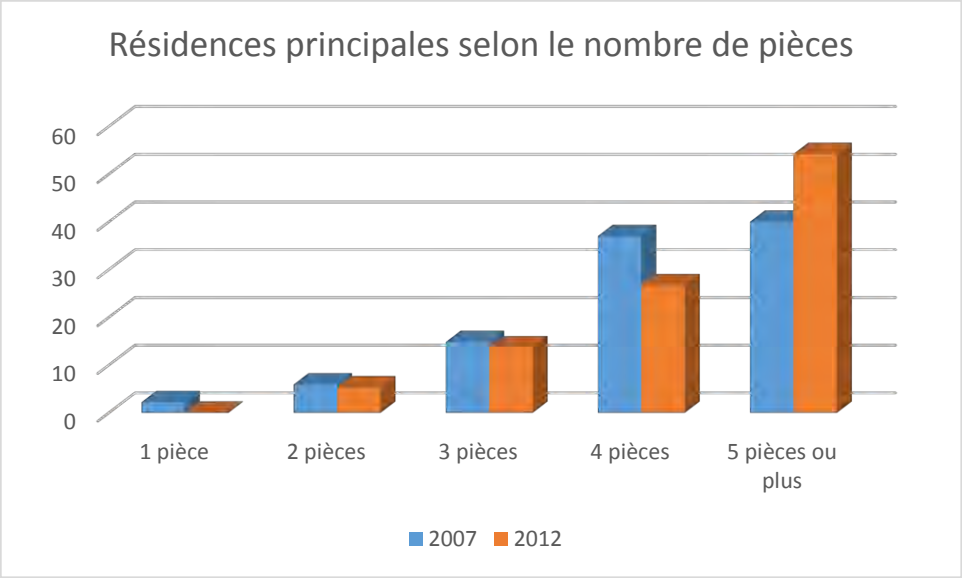

Tableau 14 : La taille des logements (source : INSEE)

Entre les deux recensements, les résidences principales sur l'ensemble du territoire communal, subissent une migration des logements moyen vers des grands logements : la part des logements « 5 pièces ou + » augmente alors que les catégories « 1, 2, 3 et 4 pièces » diminuent.

Sur l'ensemble du parc, les locations ne sont pas majoritaires. En effet, les propriétaires représentent 87% du parc de logements des résidences principales.

III.3. L'analyse de l'activité touristique

Les données sur le tourisme concernant le territoire de Saillant proviennent de quatre sources principales :

- les données de l'office du tourisme de la Vallée de l'Ance,
- Les données issues de Forez Tourisme,
- Les données issues de l'étude d'opportunité et de faisabilité réalisée par le Cabinet Alliances en juin 2015,
- Les données issues du PLUi,

Une approche multi-échelle est nécessaire pour comprendre le tourisme sur le secteur de Saillant.

Le recensement réalisé par le cabinet Alliances est réalisé sur un périmètre de 45 minutes autour de Saillant, permettant ainsi d'apprécier la richesse de l'offre d'activités côtés Puy-de-Dôme et Loire.

III.3.1 Le tourisme sur le territoire intercommunal

Le tourisme a de nombreuses retombées indirectes pour le territoire. Plusieurs sites proposent des activités de loisirs de plein air et culturels tout au long de l'année. La station de ski de Prabouré, la base de loisirs de Rambaud ou encore la scène ouverte de Montpeloux participent activement à la vie et à l'attractivité de la Vallée.

Le patrimoine bâti riche avec le château de Viverols par exemple assoit l'attractivité du territoire. En matière d'accueil touristique, les résidences secondaires présentes à 53% dans le parc de logement ont fait l'objet de rénovations et ont soutenu l'activité de nombreux artisans locaux.

Les communes de Saint Anthème, Saint Clément de Valorgue, Viverols et Sauvessanges disposent d'un camping. Les hôtels-restaurants, gîtes et maisons d'hôtes se répartissent sur l'ensemble du territoire de la Vallée de l'Ance.

La communauté de communes accueille en majorité des Rhône-Alpins lors des vacances et des week-ends.

Pour la CCVA, le maintien et le renforcement des activités touristiques sont essentiels pour conforter et promouvoir le patrimoine et la vie locale.

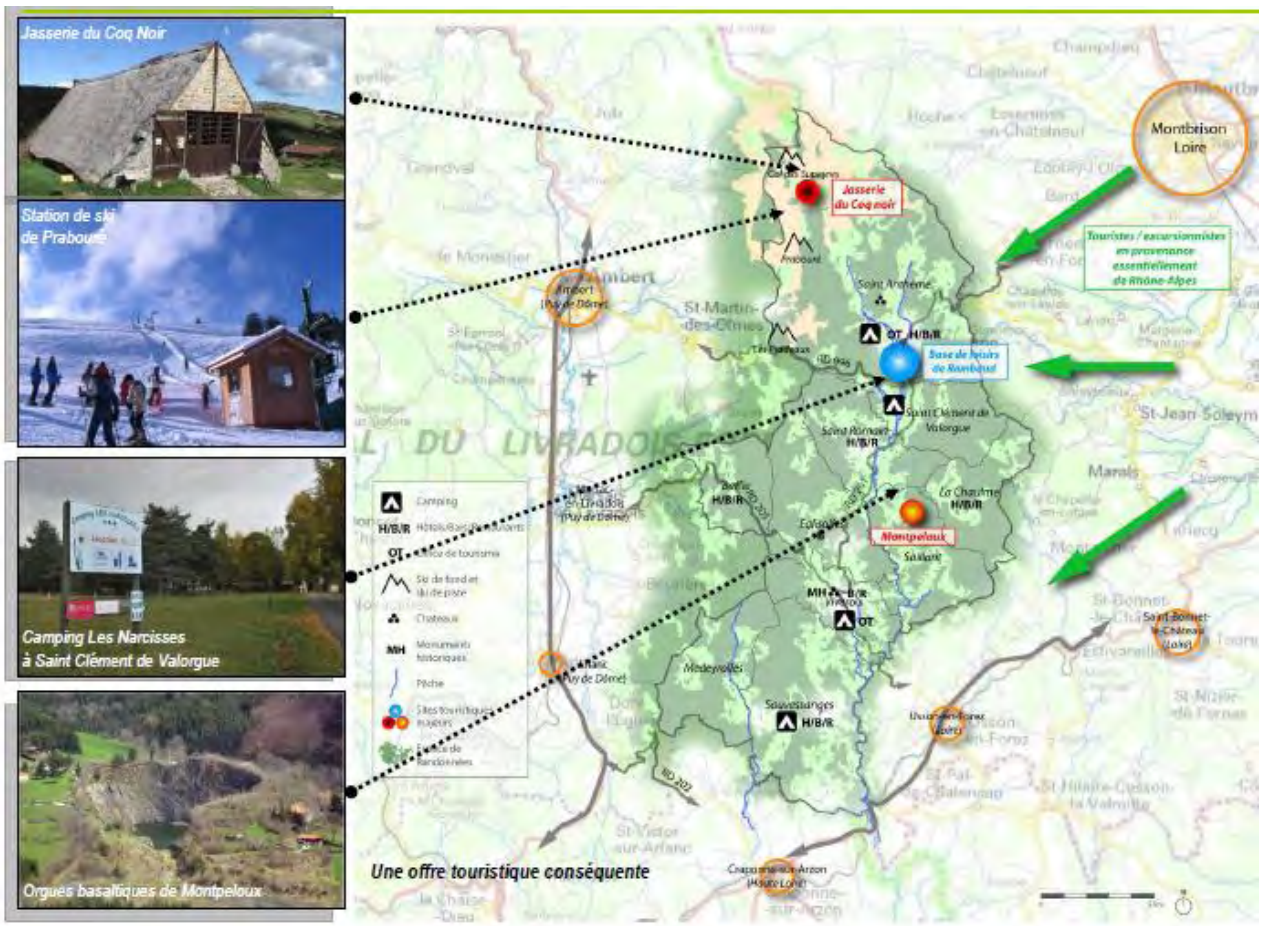

Figure 14 : Cartographie de la localisation des lieux et activités touristiques du territoire intercommunal (source : PLUi, 2015)

III.3.2 La CCVA : un territoire attractif : les ressources touristiques de proximité

III.3.2.1. L'offre d'activité de pleine nature

28 sites et prestataires sont recensés à moins d'une heure de Saillant avec une palette intéressante d'activité à pratiquer été comme hiver.

Le territoire dispose d'activités identitaires comme la station de Prabouré, facteur indéniable de fréquentation touristique.

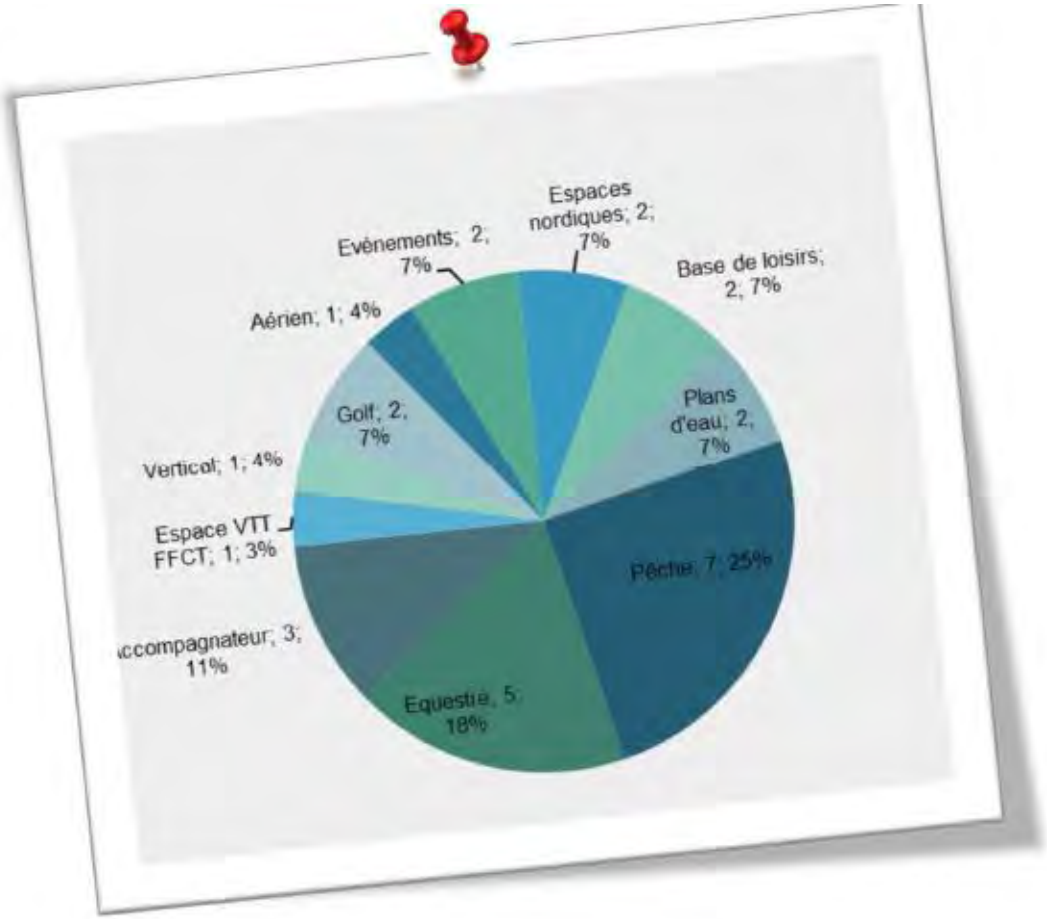

Figure 15 : L'offre d'activité de pleine nature.
(source : Etude d'opportunité, cabinet Alliances, 2015)

III.3.2.2. Les activités patrimoniales et de loisirs

37 sites / activités de loisirs et de découverte. Des évènements à forte notoriété comme le Festival du Volcan de Montpeloux ou de Musique Sacrée de La Chaise-Dieu.

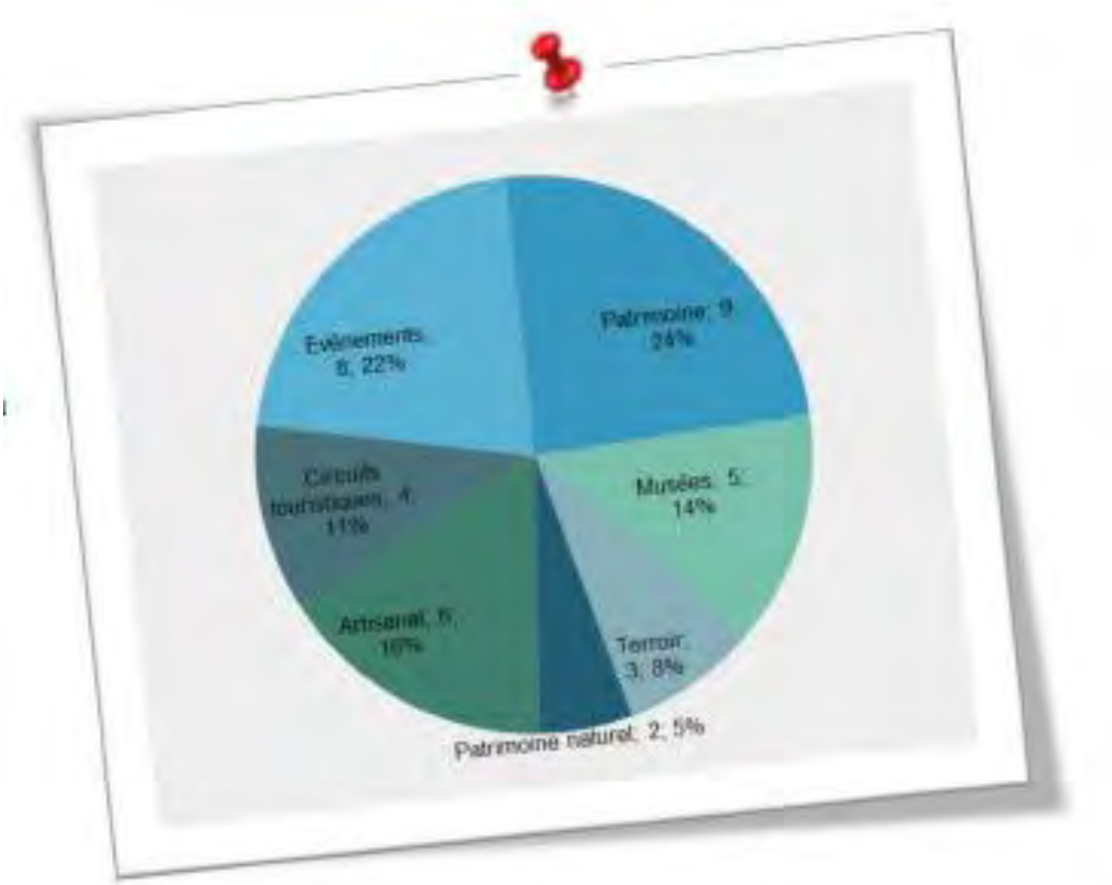

Figure 16 : Les activités patrimoniales et de loisirs (source : Etude d'opportunité, cabinet Alliances, 2015)

III.3.2.3. Les interactivités du projet avec les acteurs locaux du tourisme

Dans le fonctionnement du site, Monsieur Durand et Mademoiselle Ravage souhaitent établir des partenariats avec certains prestataires afin de proposer une offre complète de séjours.

Les porteurs de projet n'ont pas les compétences en accompagnement et préfèrent créer du lien et des retombées économiques locales. A l'accueil du site, seront proposées les activités pouvant être pratiquées soit à l'unité soit dans le cadre d'un séjour thématique.

- **Le lien entre l'esprit du site et le territoire sera toujours mis en exergue.**

De même, un programme d'activité hebdomadaire sera mis en œuvre pour les clients qui pourront s'inscrire à des activités sous-traitées :

- Marche nordique avec un accompagnateur de moyenne montagne pour s'immerger dans les pratiques des finlandais,
- Initiation à la pêche sur l'Ance,
- Découverte des milieux sensibles du site avec des encadrants qualifiés présents sur le territoire,
- Assister à des évènements comme les jeudis du Volcan de Montpeloux en saison estivale.

III.3.3 L'offre en hébergement touristique de proximité

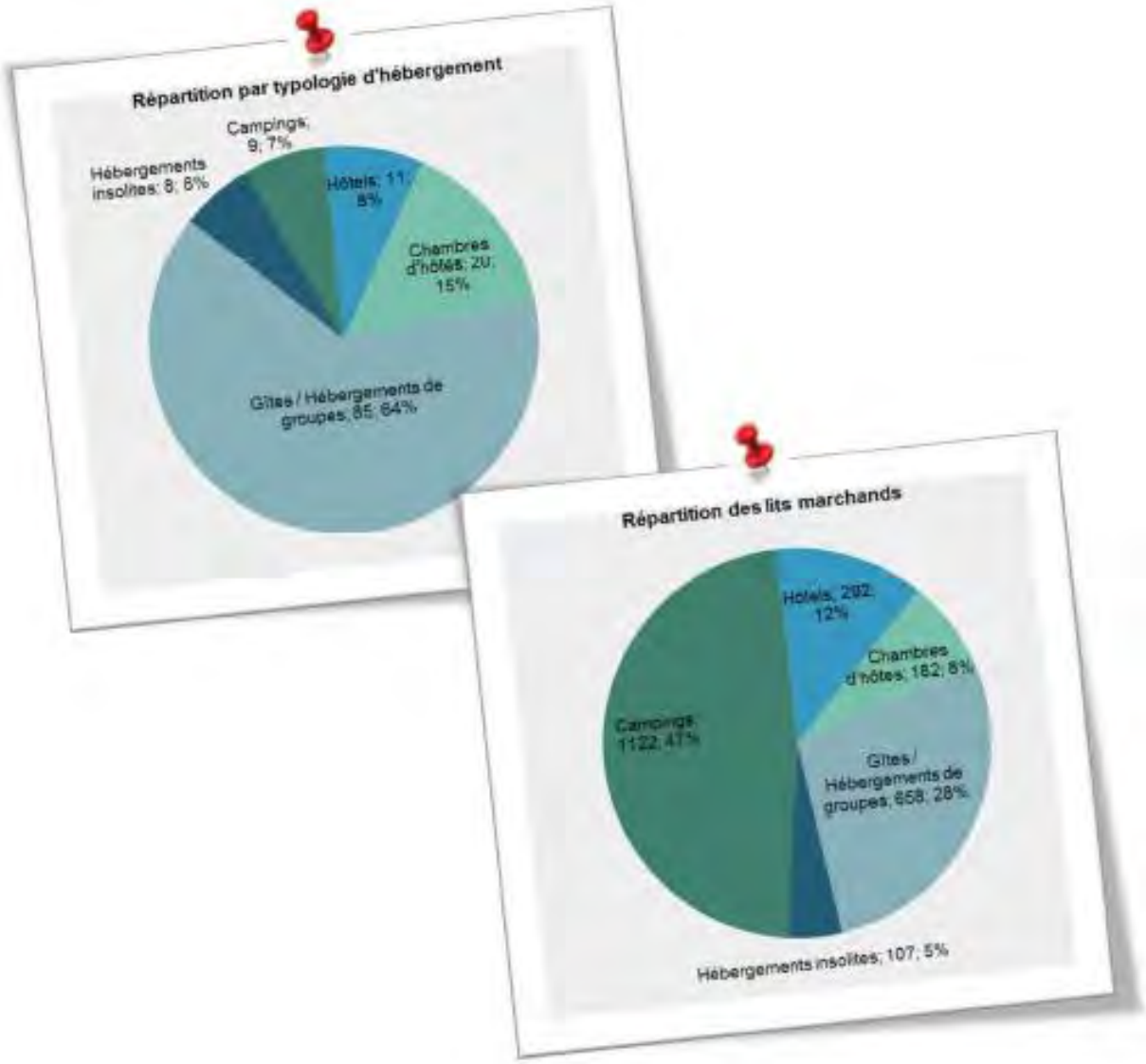

Figure 17 : L'offre en hébergement touristique de proximité (source : Etude d'opportunité, cabinet Alliances, 2015)

A 45 minutes de Saillant, l'hébergement locatif (meublés et gîtes) prédomine en nombre d'établissements alors que les campings dominent en nombre de lits.

Les **sites d'hébergements insolites représentent 6% de l'offre** pour 5% des lits.

La proximité avec le département de la Loire et les liens étroits établis entre le territoire et les ligériens laissent présager une forte proportion d'hébergements non marchands même si aucune donnée précise n'a été trouvée.

III.3.3.1. Hébergements de groupe à moins d'une heure du projet « Kota's village »

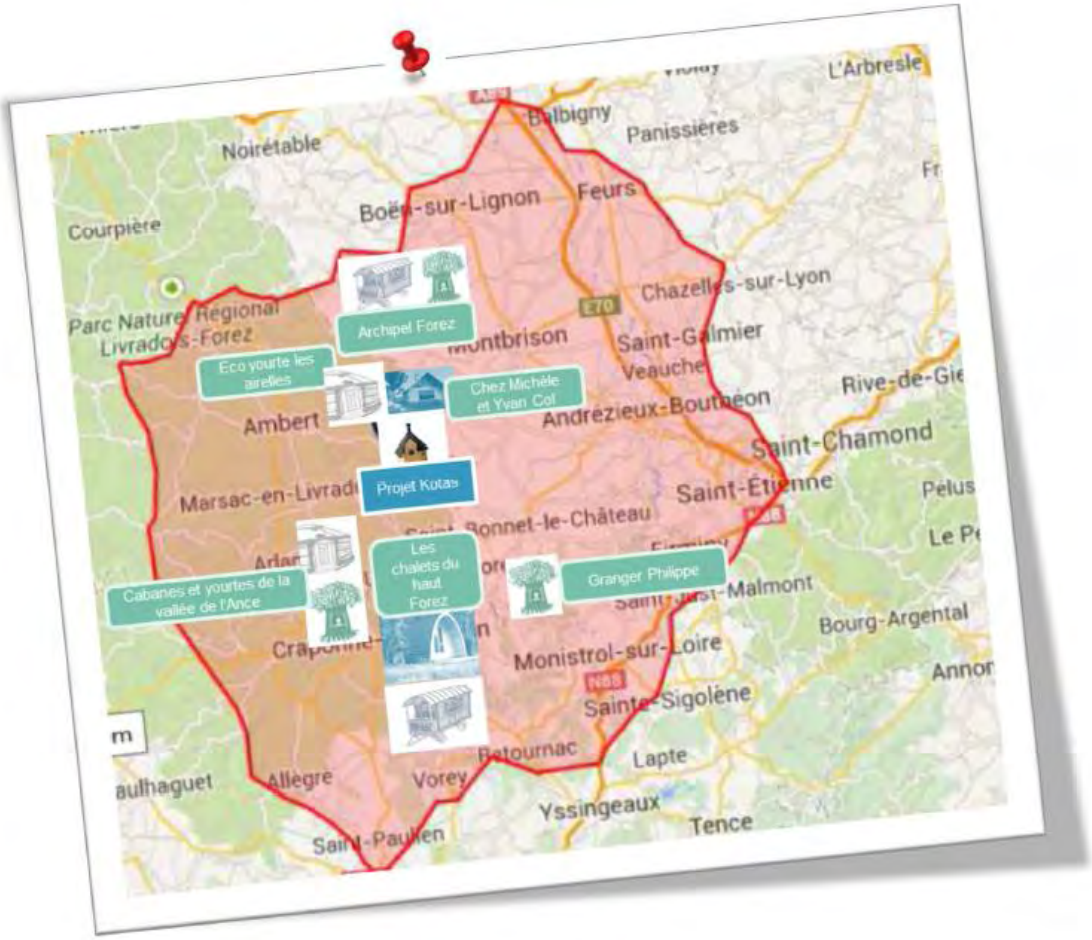

Figure 18 : Les hébergements insolites à proximité (source : Etude d'opportunité, cabinet Alliances, 2015)

- **A moins d'une heure, 6 sites d'hébergements insolites proposant en :**

- Cabanes dans les arbres,
- Yourtes,
- Fuste,
- Roulotte,

Focus sur les caractéristiques des sites concurrents :

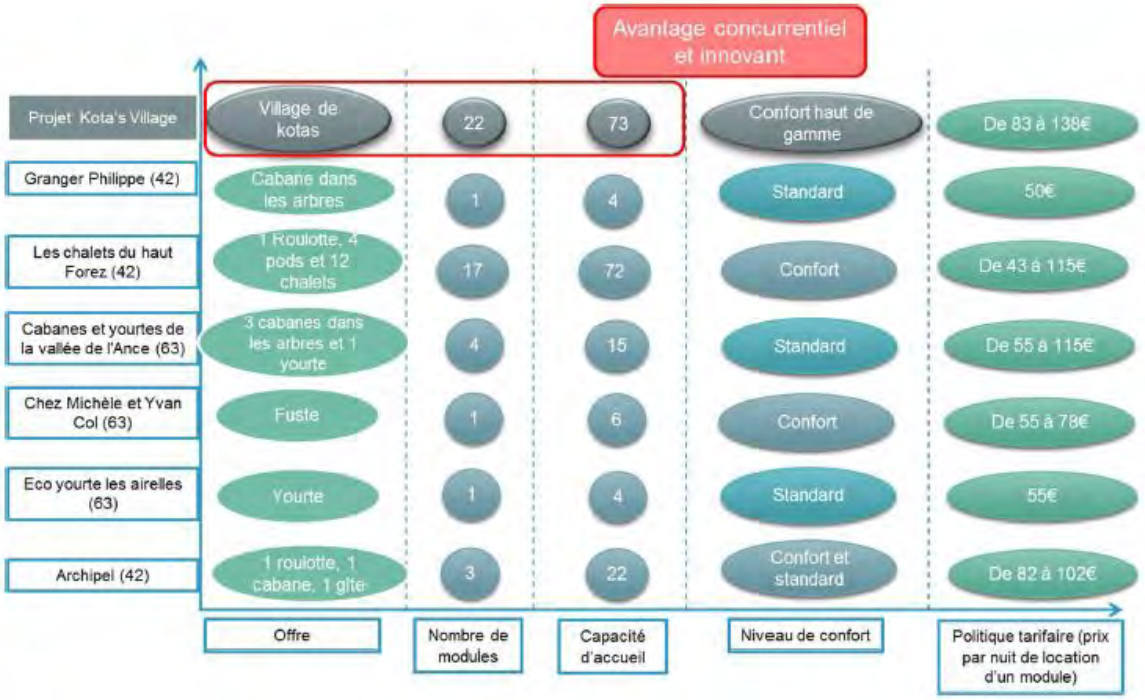

Tableau 15 : Les caractéristiques des sites concurrents (source : Etude d'opportunité, Cabinet Alliances, 2015)

- **L'offre innovante proposée à une heure du projet de monsieur Durand et mademoiselle ravage est faiblement concurrencée car elle se différencie de l'existant tant par la gamme d'hébergement que par la capacité d'accueil.**

Le « Kota's village » de Saillant peut donc indéniablement se différencier des autres sites insolites déjà existants.

III.3.4 Les principaux chiffres du tourisme sur le secteur

III.3.4.1. L'activité et les clientèles touristiques

- **Au niveau régional et départemental**

Sources : Observatoire Régional du Tourisme d'Auvergne

L'activité touristique

- 34 millions de nuitées réalisées en 2013 dont 14,7 millions dans le Puy-de-Dôme,
- 10ème région en termes de lits marchands avec 24% des lits,
- Une forte proportion des nuitées non marchandes notamment sur le Puy-de-Dôme,
- Une saisonnalité fortement marquée sur l'été (25% des nuitées sont réalisées en août),
- Une dépense quotidienne par touristes inférieure au niveau national.

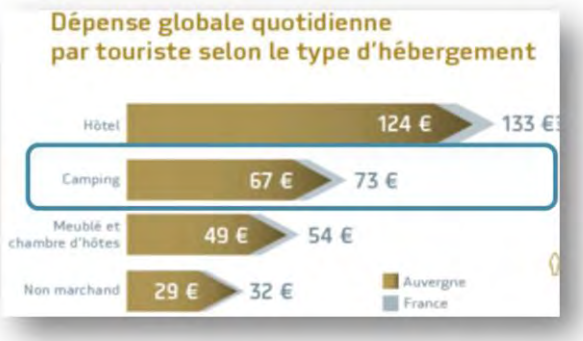

Tableau 16 : La dépense globale par touriste (source : Etude d'opportunité, Cabinet Alliances, 2015)

NB : selon l'étude du cabinet Alliances, la filière de l'insolite ne disposant pas d'éléments de bilan, l'activité des campings dans le Puy-de-Dôme sera la plus « proche » du projet et permettra d'avoir une base de comparaison pour valider les prévisionnels de fréquentation.

		Puy-de-Dôme
Nuitées		891 100
Dont clientèle locative		*37%*
Dont clientèle étrangère		*24%*
Taux d'occupation	Locatif	43%
	Tentes et caravanes	21%
Durée du séjour (jours)	Locatif	6,7
	Tentes et caravanes	3,7

Tableau 17 : Les nuitées « camping » (source : Etude d'opportunité, Cabinet Alliances, 2015)

Les clientèles touristiques en Auvergne :

Une clientèle majoritairement française :

- Une prépondérance des clientèles de proximité (Rhône-Alpes et Auvergne),
- Une durée moyenne de séjour de 5,1 jours.

La clientèle étrangère :

- Se compose majoritairement des Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni, Allemagne,
- Représente 15% de la fréquentation sur l'Auvergne et le Puy-de-Dôme.

Les clientèles touristiques sur la Vallée de l'Ance

Une fréquentation très saisonnière avec 62,5% des demandes réalisées à l'Office de Tourisme concentrées sur Juillet et Août.

Une clientèle de proximité, d'excursionnistes :

- 38% Puy-de-Dôme,
- 32% Loire,
- 8% Rhône.

Une fréquentation touristique tributaire des conditions météo : 2012 et 2013 forte hausse de la fréquentation grâce à une météo favorable alors que 2014, non propice aux activités extérieures, retombe sur les chiffres de 2011.

➔ La Jasserie du Coq Noir, le Volcan de Montpeloux et la station de Prabouré sont les sites phares du territoire.

Les demandes des touristes concernent majoritairement :

- Les animations (52%),
- La randonnée (22%),
- Les activités sportives (16%),
- Le patrimoine (naturel et culturel – 12%).

- **L'activité et la fréquentation du marché de l'insolite**

Source Etude d'opportunité et de faisabilité – Cabinet Alliances – Juin 2015 : Les données prospectives qui vont suivre concernent l'activité des cabanes dans les arbres, seul secteur de l'innovant qui dispose de réelles données d'observation.

Ces chiffres-clés et le profil des clientèles seront utiles pour définir le positionnement et les objectifs de fréquentation du Kota's Village.

Le profil clientèles de l'hébergement insolite

Sources : Résultats de l'enquête clients 2013 du réseau Cabanes de France -1014 Réponses

Un plébiscite pour les cabanes :

- 82% dans les arbres,
- 43% dans l'eau,
- 26% pour les bulles - 3ème du classement.

Parmi les **critères de choix**, les clients évoquent principalement :

- La tranquillité 53%,
- Le dépaysement 20%,
- L'esthétisme et l'originalité sont des éléments également déterminants dans le choix pour 28%.

Les séjours réalisés dans des cabanes dans les arbres sont courts :

- 1 nuit 11%,
- Un week-end 72%,
- Plusieurs jours 15%.

Les clients sont généralement :

- Des couples 55%,
- Des familles 41%.

L'originalité des concepts permet d'élargir considérablement la zone de chalandise :

- 45% des clients prêts à parcourir jusqu'à 150 km,
- 43% des clients prêts à parcourir jusqu'à 300 kilomètres.

- **La fréquentation des cabanes dans les arbres**

Sources : Observatoire National des Cabanes dans les arbres – Cabinet Alliances

Nota bene : Même si le projet ne s'oriente pas sur l'implantation de cabanes dans les arbres, les données de l'Observatoire national des Cabanes dans les arbres permettent de situer le potentiel des hébergements du secteur de l'atypique et d'avoir une vision affinée de la zone géographique concernée par le projet de l'Association.

Le Cabinet Alliances, cabinet d'études spécialisé notamment dans les hébergements touristiques s'est plus particulièrement intéressé à la tendance insolite et notamment les cabanes dans les arbres.

Depuis 2012, Le Cabinet Alliances analyse la fréquentation d'un panel de sites de cabanes réparties en 5 grandes régions françaises.

En début d'année 2014, 255 sites de cabanes dans les arbres ont été recensés soit une progression de 21,4% par rapport à 2013. L'implantation de nouveaux sites de cabanes est moins spectaculaire que les années précédentes puisqu'entre 2012 et 2013 l'évolution était 57,9%.

Dans le cadre de l'observatoire, deux zones seraient concernées par le projet de Kota's Village : le Centre pour le Département du Puy-de-Dôme et le Sud-est pour le département de la Loire. Le Centre a la plus faible concentration de site avec 14% de l'offre alors que le Sud-est dispose de 20% de l'offre (à nuancer avec la présence de nombreux sites situés dans des zones touristiques majeures telles que l'Ardèche ou le pourtour méditerranéen).

- **Les périodes de fréquentation**

La double saisonnalité dont peut bénéficier le site permet une fréquentation possible sur tous les mois d'ouverture avec des périodes de plus forte affluence. Le positionnement multi-cibles doit permettre de limiter les périodes de trop faible activité.

- **La zone de chalandise du projet**

Le site est au cœur d'une zone de chalandise intéressante puisqu'il se place **à moins de 2 heures de plusieurs grandes agglomérations** de la future grande région Rhône-Alpes / Auvergne.

L'accessibilité routière de proximité est plus favorable côté Rhône-Alpes, le territoire étant déjà très attractif pour les habitants de la Loire. Côté Puy-de-Dôme, l'accès peut être un frein notamment l'hiver avec des conditions de circulation compliquées.

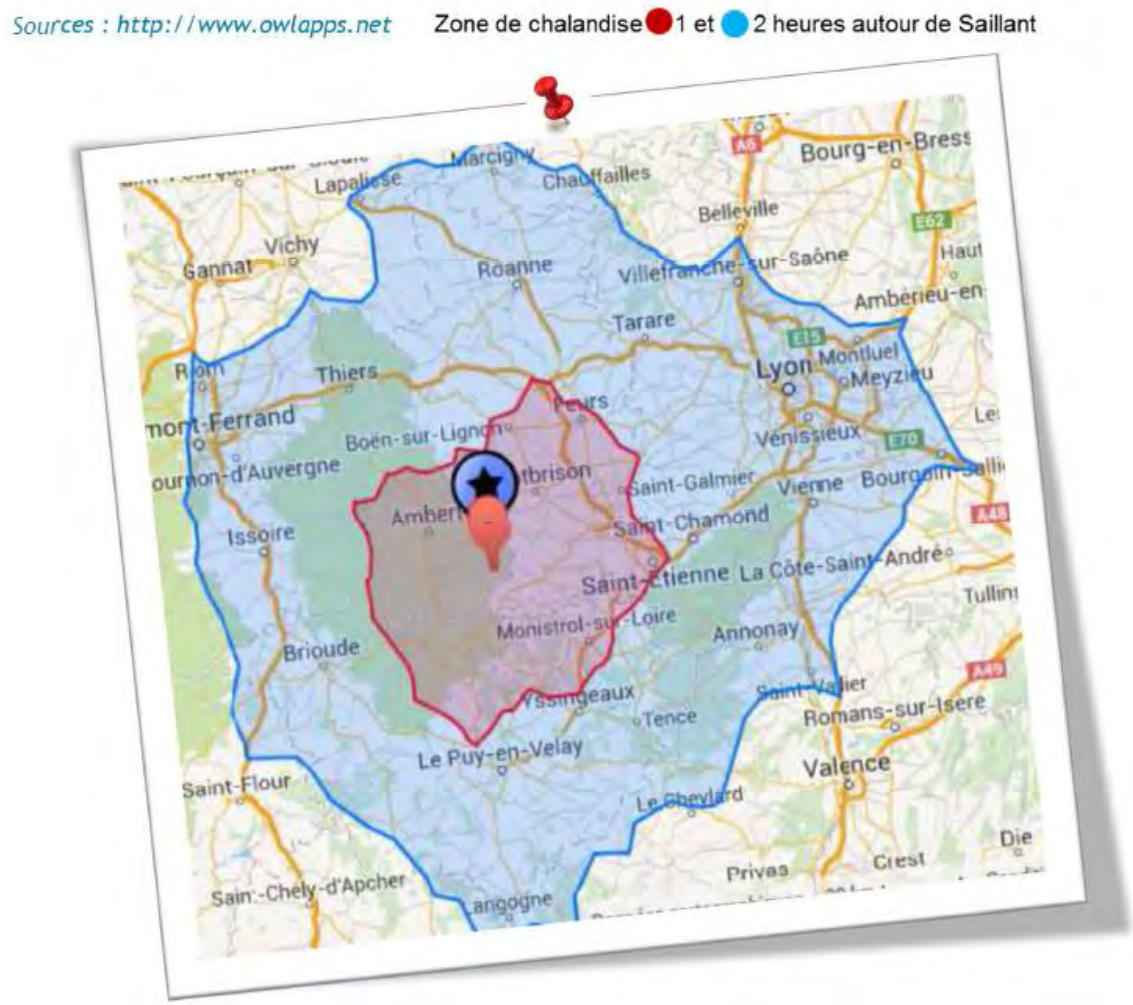

Figure 19 : Cartographie de la zone de chalandise du projet (source : Etude d'opportunité, cabinet Alliances, 2015)

- **Le bilan AFOM du projet (Etude d'opportunité, Cabinet Alliances, 2015)**

Atouts :

- Un emplacement géographique limitrophe intéressant et attractif en termes de population et d'activités touristiques
- Un concept innovant avec peu de concurrence à la fois en termes de confort et de capacité d'accueil
- Des porteurs de projet motivés
- Des partenariats envisagés pour favoriser l'économie locale (activité et restauration)
- L'appui des collectivités locales conscientes de l'intérêt du projet pour le territoire

Faiblesses:

- Une accessibilité parfois difficile en période hivernale
- Des contretemps administratifs avec le dépôt d'un dossier pour une nouvelle unité touristique

Opportunités:

- Un positionnement de niche, générateur d'attractivité pour le site
- Des activités annexes qui renforcent la viabilité du projet

Menaces:

- Un calendrier restreint pour la mise en route du projet qui est néanmoins dépendant du dépôt de l'UTN
- Des coûts d'investissements importants à réaliser dès le début pour la viabilisation du terrain
- Un fonctionnement qui implique un investissement quotidien des porteurs de projet

Afin d'optimiser le remplissage de l'établissement, la gamme d'offres s'inscrit dans une recherche de modularité des kotas et des services.

Les choix d'implantation, la capacité d'accueil par module, les espaces collectifs et les services sont conçus pour répondre aux besoins de ces trois cibles caractérisées.

III.4. L'analyse paysagère et urbaine du site du « Kota's village »

III.4.1 Le contexte général

Le site de Prasmel est sur la commune de Saillant inscrite dans le périmètre du Parc Naturel régionale du Livradois-Forez. A 2.7 km du centre bourg de Saillant le hameau de Prasmel est esseulé à mi pente sur l'un des flancs Ouest du Puy du Mont qui culmine à 1170m.

Prasmel est un hameau constitué d'une seule habitation.

Le site est implanté sur le flanc Est de la vallée de l'Ance à 200 mètres de la rivière. Le paysage est marqué par une topographie chahutée résultant de l'activité volcanique et érosive. Cette topographie est soulignée par une occupation des sols variable suivant les pentes.

Les plaines et replats sont dédiés à l'élevage ou la culture (morcelée) et les pentes plus prononcées sont tournées vers l'exploitation sylvicole qui est une ressource économique importante pour le territoire élargi.

A travers ces motifs s'immisce l'eau qui creuse, ravine, s'écoule à travers les parcelles et devient le lien ou la limite entre les parcelles, les entités administratives et les reliefs.

Avec l'alternance de parcelles boisées et parcelles ouvertes, la lecture du paysage est assez dynamique suivant la situation des observateurs. Les points de vue sont variables et le paysage n'en n'est que plus rythmé. Le site de Prasmel n'échappe pas à cette règle. Sa situation à mi pente (950m d'altitude) sur l'un des flans Ouest du Puy du Mont qui culmine à 1170m, le rend visible par alternance et suivant certains points de vue.

Photographies 10 : Ambiances paysagères sur le site de Prasmel (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015)

III.4.2 L'accès au site

Il se fait depuis la RD 139 par une voie communale revêtue, peu large au-dessus du terrain et traversant une pessière.

Sans contrôle d'accès, l'arrivée sur le terrain se fait par une voie en enrobé toute en pentes et en courbes.

Le stationnement, réduit, est situé à l'Est de l'habitation qui le protège des vues directes.

Depuis le parking deux accès à l'habitation existent. L'un au Nord de plein-pied avec le parking, l'autre au sud par un emmarchement, donnant sur la cour intérieure du corps d'habituation en U.

Les circulations internes au terrain sont inexistantes. Dédiée à la pâture, à la fauche les parcelles sont libres de tout aménagement.

Il n'existe pas de circulation périphérique au bâtiment.

Photographies 11 : Les accès au site (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015)

01 + 02 : l'accès au site depuis la D139

03 : Panorama sur le Prasmel depuis le chemin communal

04 : L'entrée actuelle sur le terrain avec une végétaion bien développée et structurante

05 : Stationnement et façade Est de l'habitation + panorama sur la vallée

Photographies 12 : Les accès au site (source : Diagnostic paysager A3 Paysage, 2015)

III.4.3 Le site

Le site de Prasmel est composé d'un regroupement de 4 parcelles cadastrales formant un ensemble de 3 ha : A661, A662, A663 et A674.

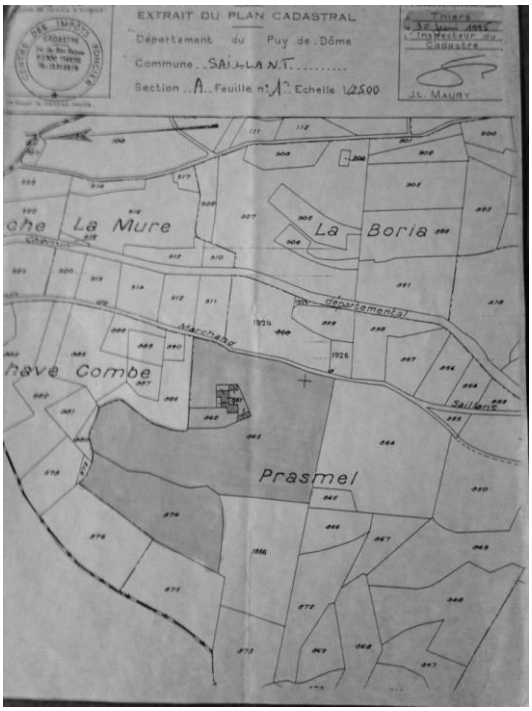

Figure 20 : Extrait du plan cadastral (source : M. Durand, 2015)

L'habitation principale est située en partie haute du terrain sans pour autant être en limite de propriété.

Figure 21 : Extrait du plan cadastral (source : cadastre.gouv.fr, 2015)

Le découpage parcellaire rayonnant assez caractéristique autour des hameaux illustre la complexité de la topographie et du mode de gestion induit.

Figure 22 : Cartographie du parcellaire autour du site de Prasmel (source : Etude d'opportunité, Cabinet Alliances, 2015)

Il couvre une surface d'environ 3 hectares. Les parcelles environnantes immédiates sont dédiées à la prairie de fauche ou d'élevage à l'Ouest comme au Sud et à la sylviculture à l'Est et au Nord. Les 4 parcelles regroupées sont couvertes par des chaumes et traversées par des ruisselets (rus, razes) de drainage rejoignant l'Ance plus bas. Enfin, des bouquets d'arbres ponctuent le site. Les résurgences d'eau sont à l'origine d'un secteur en prairie à mollinie.

Photographies 13 : Les arbres ponctuant le paysage (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015)

III.4.4 La végétation

La fonction des différents secteurs du terrain à conduit à une certaine diversité.

On notera :

- Une prairie pâturée au Sud ponctuée d'arbres feuillus isolés ou en bouquet (aulne, tilleuls et peupliers),
- Une prairie fauchée à L'Ouest ornée d'un pin sylvestre et d'un bouquet de peupliers tremble,
- Une prairie humide, couverte, de joncs et d'hélophytes située entre l'habitation et la prairie fauchée.

Aux abords de l'habitation les essences sont plus horticoles. Certaines présentent un intérêt structurel important comme un tilleul et quelques fruitiers.

La partie Est du terrain est occupée par des landes à genets ponctuées de pins et de bouleaux.

Enfin les abords immédiats des rases offrent une cadre idéal au développement des saules arbustifs (« saule de chèvres »).

La position de certains sujets (peupliers et pin) concoure à l'identification rapide du site depuis les alentours.

On note la présence d'un Pin noir sur un tertre facilement identifiable au loin comme 2 peupliers qui sont pour le moins une variété singulière dans secteur dominé par le résineux et les feuillus de moyenne montagne.

L'habitation est située sur le haut de la parcelle à l'Est. Le site dans son ensemble recèle des caractéristiques identitaires qui seront « cultivées » dans le projet.

➔ Le végétal joue un rôle de repère dans le paysage lointain. Les pessières environnantes jouent un rôle d'écran et ou de fenêtre sur et depuis le site.

III.4.5 Les éléments identitaires du site

III.4.5.1. Un horizon ouvert

Depuis le cœur du site, les vues portent sur le lointain et sont rythmées par des boisements et les reliefs.

Photographies 14 : Les diverses vues sur le lointain depuis le site de Prasmel (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015)

III.4.5.2. Les structures bâties.

Outre l'habitation principale une partie du site (une parcelle sur les 3) est délimitée par des murs ou murets à l'état variable suivant les secteurs. Tantôt en mur d'enceinte, muret de soutènement, ils sont un des éléments importants du site et témoignent des pratiques cumulées dans le temps.

Les clôtures participent à l'identité bâtie et paysagère du site. Ici elles sont en pierre à l'approche de l'habitation et de type « agricole » pour délimiter le périmètre général du site.

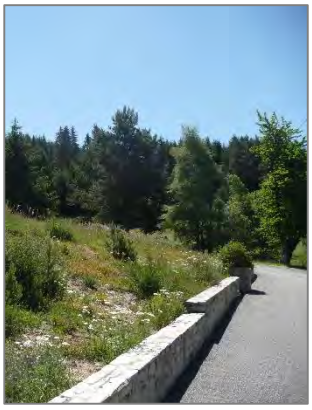

Photographies 15 : Les structures bâties (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015)

III.4.5.3. L'eau

Elle est présente sous 3 formes.

- le point d'eau (mare),
- la source (résurgence du sol),
- le ruisselet ou les rases.

La dernière forme est la plus intéressante car son maillage sur site constitue une ossature qui se mêle logiquement ou non avec la topographie. De plus, ce maillage renseigne sur les pratiques de drainage et de gestion des ruissellements. Mise en valeur dans le projet, cette singularité pourra être un atout pour l'identité commerciale du site. De la même manière, la mare peut devenir un support pédagogique et ludique pour les jeunes publics.

Le terrain est caractérisé par la présence d'un réseau hydrographique notable structurant les parcelles.

Ce réseau semble correspondre à un mode de drainage et de captage des eaux de ruissellement superficielles et souterraines traversant le terrain.

Sur la partie Est un bassin creusé agit comme un réservoir. Son trop plein est dirigé dans une rase ou ruisselet. L'ensemble de ce réseau se prolonge au-delà du terrain est rejoint l'Ance située à 200m.

Le relief caractérise également le terrain et concoure à la présence du réseau hydrographique évoqué ci-avant.

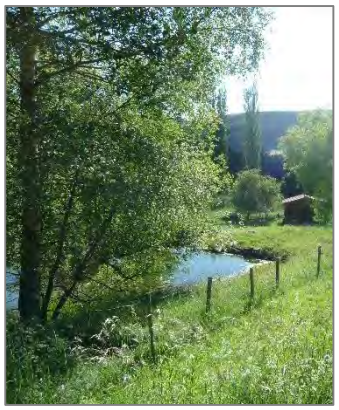

Photographies 16 : La composante « eau » du paysage sur le site (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015)

III.4.5.4. Le relief

Le site est caractérisé par une topographie marquée avec une pente d'Est en Ouest qui butte sur un ruisseau. Le tertre forme un relief sur la pente et dirige les ruissellements vers le ruisseau à l'Est ou vers l'Ance à l'Ouest.

Un dénivelé de 23m est compris entre le point les deux points extrêmes du terrain. Les pentes varient de 5 à 7% dans un axe Nord-Sud et de 7 à 15% (et plus ponctuellement) d'Est en Ouest.

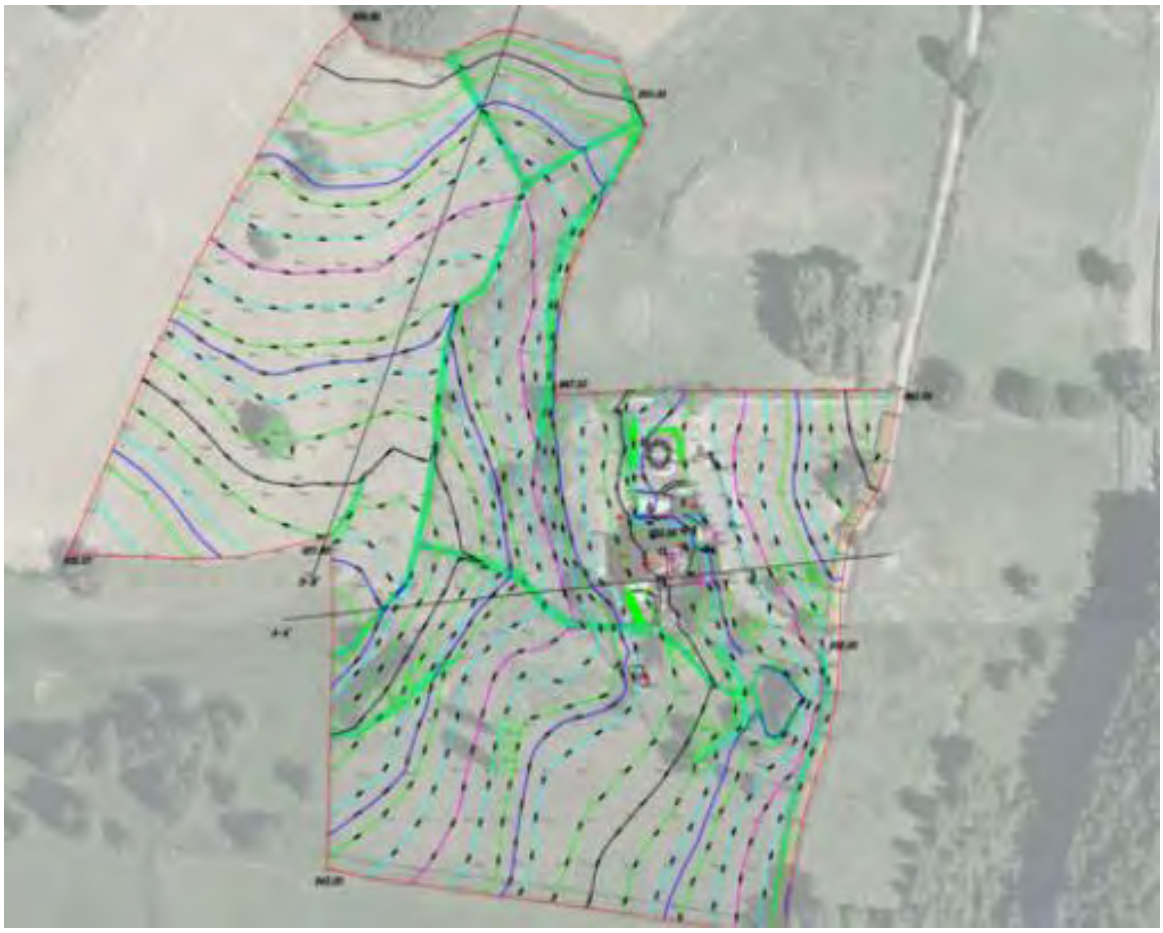

Figure 23 : Plan topographique (source : M. Durand, 2015)

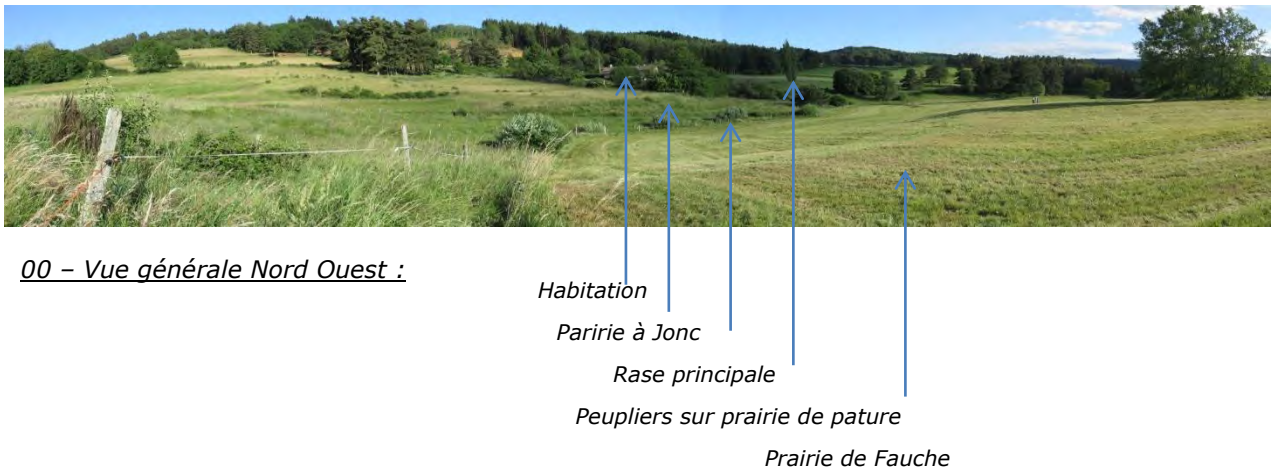

00 – Vue générale Nord Ouest :

Photographies 17 : Vue générale Nord-Ouest (source : Diagnostic paysage A3Paysage, 2015)

III.4.5.5. Les points de vue

Ces points de vue sont majoritairement situés sur les axes routiers ou depuis les lieux de vie situés sur le flan Est de la vallée de l'Ance (hameaux et bourgs).

Le terrain situé à mi-pente dans un environnement paysager morcelé présente une certaine sensibilité notamment depuis les axes de circulation et lieux de vie proches situés sur le flan Est de la vallée.

La vue la plus proche et directe sur le terrain est située à environ 700m (hameau du Montel).

01. *Depuis le hameau du Monteillet – « hiver »*

02. Depuis le hameau du Montel. On notera l'impact de la coupe quasi à blanc d'un parcelle de 2 ha environ située au dessus du terrain

03. Depuis le centre bourg de Saint-Romain. Les pessières en « timbre-poste » jouent un role de filtre ou de masque. Pour combien de temps ?

04. A la sortie du hameau des Marchands en vue dominante.

Photographies 18 : Vues depuis le site de Prasmel (source : Diagnostic paysage A3 Paysage, 2015)

III.5. Les infrastructures générales

III.5.1 Gestion de l'eau potable

Source : Maire de Saillant contacté le 9/07/2015

La compétence de gestion de l'eau appartient à la commune. Ainsi, Saillant se charge de la production puis de la distribution de l'eau potable. En moyenne, chaque année, la collectivité distribue 15 000 m^3 d'eau (14 500 m^3 d'août 2013 à août 2014).

La ressource est produite à partir des différents captages présents sur le territoire communal. L'eau est alors stockée au niveau des châteaux d'eau avant d'être redistribuée aux habitants.

Au niveau de Prasmel, le réseau de distribution d'eau potable appartient également à la commune.

Le site du projet est raccordé au réseau potable de la commune.

III.5.2 Gestion des eaux usées et eaux de pluie

Source : PLUi de la CCVA - rapport de présentation

- **Les eaux usées**

Assainissement collectif :

La gestion des eaux usées est gérée par la commune.

Seule une petite partie de la commune présente un système d'assainissement collectif (le centre bourg et un village). Les eaux usées sont alors collectés par un réseau communal puis dirigées vers les deux stations d'épuration permettant le raccordement de 100 équivalent habitants (EH) pour l'une et 60 EH pour l'autre.

A noter qu'au niveau du territoire recouvert par le réseau d'assainissement collectif, la récupération des eaux de pluie se fait par l'intermédiaire d'un réseau séparé.

Assainissement non collectif :

Les habitations n'étant pas raccordé au système d'assainissement collectif présente un système autonome. La conformité des installations est vérifiée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le site d'étude n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif. Il présente actuellement un système de fosse septique associée à une zone d'épandage qui selon le SPANC est sous-dimensionné.

III.5.3 Gestion des déchets

Sources : Rapport d'activité 2014, SIVOM Ambert

La communauté de communes de la Vallée de l'Ance possède la compétence déchets. Ainsi, la CCVA se charge :

- de l'élimination et de la valorisation des ordures ménagères. Ceci inclut la collecte, le traitement et le tri des ordures ménagères ;
- de l'élimination et de la valorisation des déchets industriels banals (DIB). Ceci inclut la collecte, le traitement et le tri des DIB ;
- de la suppression et la réhabilitation des décharges sauvages,
- de la création et gestion des déchetteries,
- des actions de sensibilisation et d'information sur le tri.

- **Collecte des déchets**

La collecte des déchets est confiée par la CCVA au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) d'Ambert. Ce syndicat regroupe 58 communes et représente 28 319 habitants en 2012.

Les ordures ménagères sont conduites au centre de stockage du Poyet à Ambert.

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société Claustre Environnement à Marsac en Livradois.

Les tonnages moyens de ces trois dernières dont données dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Tonnage moyen sur le territoire du SIVOM (source : rapport d'activité 2014 du SIVOM)

	2012	2013	2014
Ordures ménagères	251,63 kg/hab	242,69 kg/hab	233,18 kg/hab
Collecte sélective	30,72 kg/hab	30,81 kg/hab	33,90 kg/hab

A Saillant, les ordures ménagères ainsi que les poubelles jaunes sont récoltées au porte à porte une fois par semaine.

Le verre doit être déposé au niveau des points d'apport volontaire.

- **Déchetterie**

La CCVA possèdent deux déchetteries sur son territoire, l'une sur la commune de Saint-Anthème et l'autre sur la commune de Viverols.

III.6. Eléments d'environnement

Le paragraphe suivant se concentre uniquement sur les parcelles du projet, et selon les thématiques sur un périmètre de 2 000 m autour du site d'étude.

III.6.1 Cadre géologique

Sources : Infoterre, carte géologique de la France à 1/50 000, feuille d'Arlanc n°2733

Le site du projet s'inscrit au sein du **granite d'anatexie du Velay**, socle ancien mis en place il y a – 300 millions d'années. Cette partie du socle se caractérise par une nature granitique des roches très affirmée avec l'apparition de « châtaignes » de cordiérite. Après sa formation, le granite a subi des contraintes importantes liées à l'orogénèse hercynienne qui se traduise par un réseau de faille très dense.

Plus précisément, le site du projet s'inscrit au niveau de **colluvions des vallons (argiles, sables, graviers)**. Ces formations se sont mises en place récemment à l'échelle géologique (quaternaire). Il s'agit de formations d'altération du socle entrainées sur les versants et venant colmater le fond des vallons. La reprise de l'érosion en aval en fait souvent des formations discontinues dont l'épaisseur peut dépasser les 2 m.

Enfin, le site du projet est bordé à l'ouest par un autre type de formations superficielles : les **formations alluviales (sables et graviers**). Ces dernières sont constituées de matériaux de déjection transportés par l'Ance. La datation de ces formations est difficile mais elles se seraient mises en place au Quaternaire moyen ou ancien.

A noter la présence à proximité du site du projet de formation géologique appelés les « **orgues basaltiques** ». Ces formations sont issues de coulées de lave qui se sont solidifiées peu de temps après leur émission. Au fil du temps ces formations ont été érodées laissant apparaître seulement des résidus.

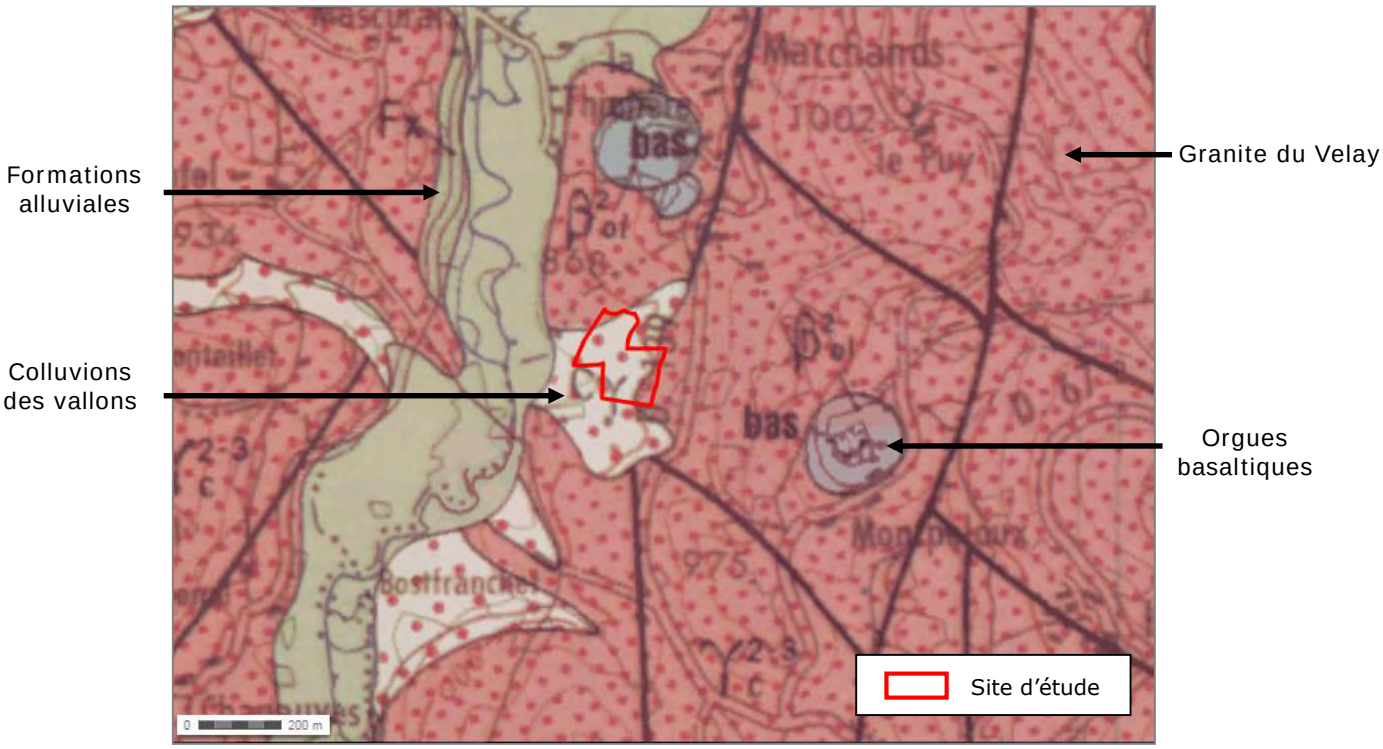

Figure 24 : Géologie du site d'étude (source : Infoterre)

III.6.2 Cadre hydrologique

Sources : infoterre, carte géologique de la France à 1/50 000, feuille d'Arlanc n°2733, DREAL Auvergne et notamment outil cartographique Prodige, Gest'eau, www.ode43.fr , www.ccvalleedelance.eu

Valérie BADIOU, CG 43 en charge du SAGE Loire Amont, contactée le 19/06/2015

Elodie PRINTINHAC, Communauté de communes de la Vallée de le l'Ance du Nord, en charge du contrat territorial de l'Ance du Nord, contactée le 09 /07/2015

Agnès PICQUENOT, Agence Régionale de la Santé (ARS) Auvergne délégation Puy-de-Dôme, contacté le 10/07/2015

- **Hydrographie**

Le site du projet s'inscrit dans le bassin versant de la rivière de l'Ance ou Ance du nord. Cette rivière prend sa source dans le département du Puy-de-Dôme à Valcivières avant de rejoindre la Loire en rive gauche au niveau de Bas-en-Basset en Haute-Loire (43).

Sur la commune de Saillant, l'Ance présente plusieurs affluents dont l'un traverse le site d'étude.

La vallée de l'Ance et de ses affluents présente un caractère propre de vallée particulièrement encaissée. Sur tout son parcours traversant la feuille d'Arlanc, l'Anse présente des placages alluviaux de faibles épaisseurs. Ainsi leur rôle régulateur est limité ce qui fait de l'Ance un cours d'eau très capricieux par rapport aux autres cours d'eau des alentours notamment la Dore.

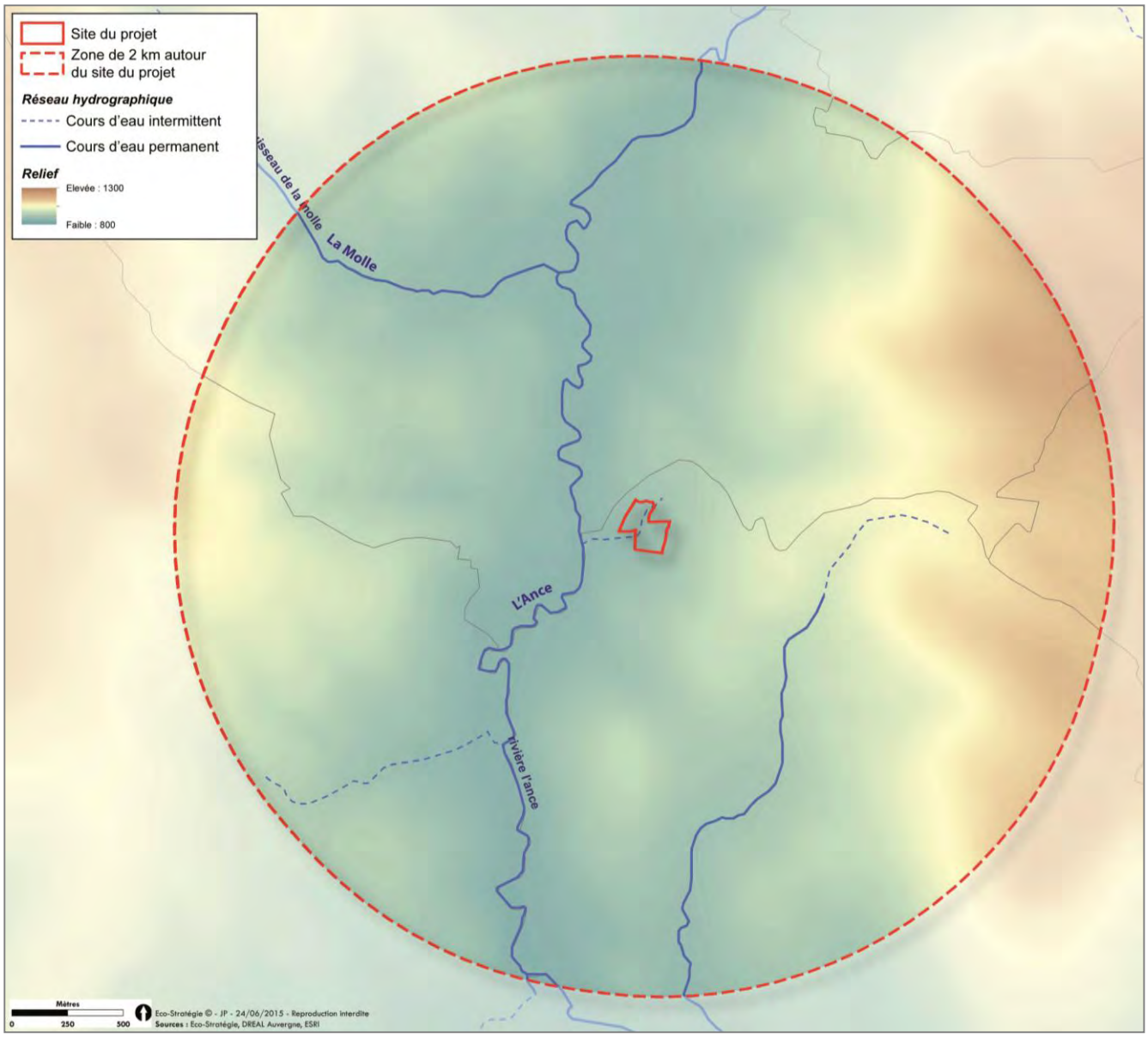

Figure 25 : Hydrographie au niveau du site d'étude et sur ses alentours

- **Hydrogéologie**

Les masses d'eau souterraines

Les formations granitiques ne sont pas de nature à retenir l'eau et ne sont pas de bonne source d'aquifère. Néanmoins, du fait de la présence des failles, l'eau peut s'infiltrer plus en profondeur et ressurgir à des distances éloignées. Aussi, le granite du Velay se caractérise par la présence de plages d'altération assez continues et d'une épaisseur assez importante pour renfermer de petites nappes souterraines alimentant des sources. Ces dernières sont souvent captées par les collectivités.

De plus, les formations superficielles et notamment les alluvions modernes retiennent les nappes aquifères mais leur taille reste limitée. Ainsi, la plupart du temps ces aquifères ne sont pas utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Au niveau des masses d'eau souterraines, la commune de saillant appartient à la masse d'eau **FRGG 103 La Loire de sa source à Bas-en-Basset** (dénomination 2010, aussi appelée bassin versant du haut bassin de la Loire, dénomination 2013).

Captages d'alimentation en eau potable

La commune de Saillant est concernée par plusieurs captages d'alimentation en eau potable et leurs périmètres de protection. Le site du projet n'est pas inclus dans l'un de ces périmètres.

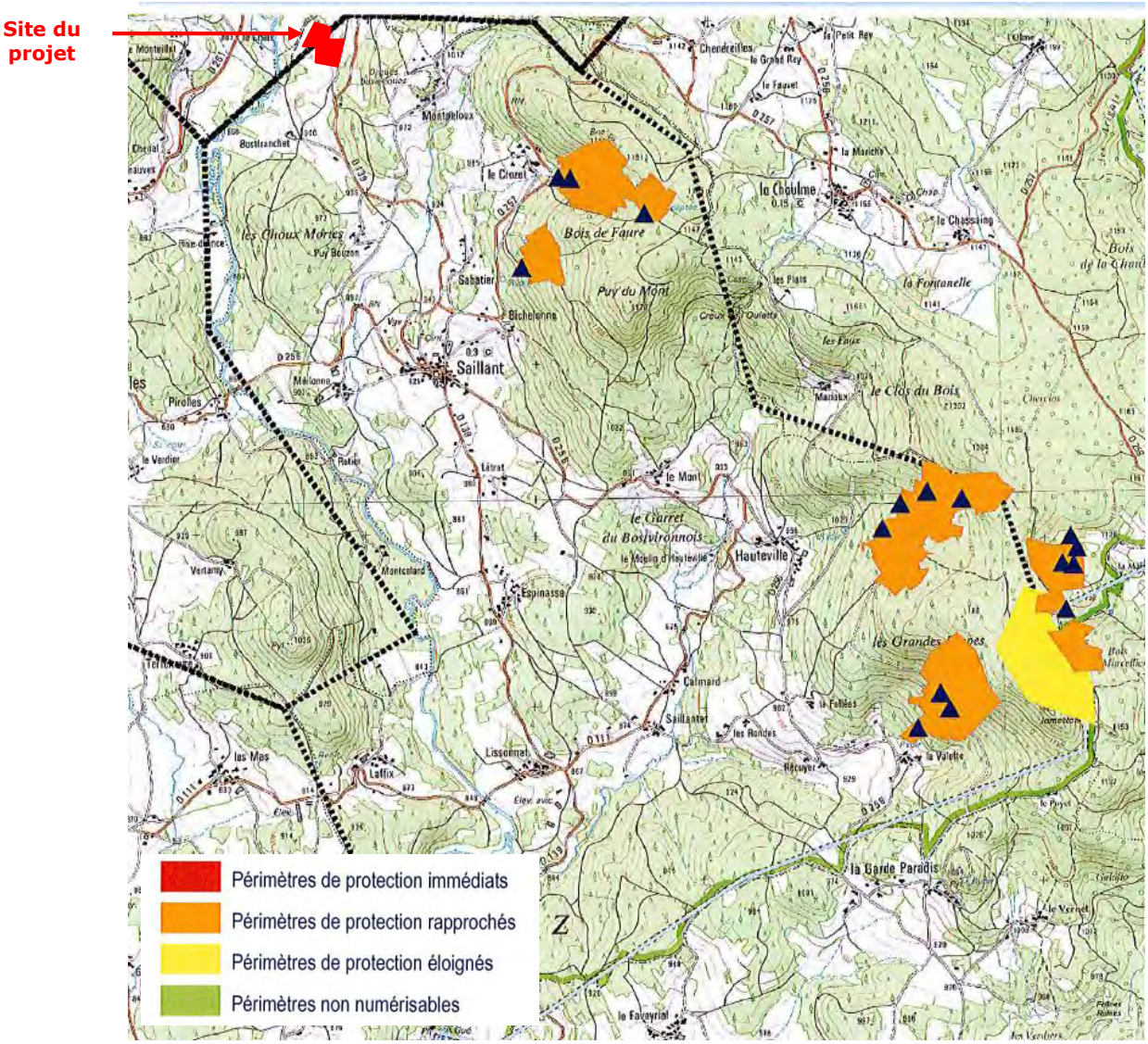

Figure 26 : Captage AEP sur la commune de Saillant (source : ARS Auvergne)

- **Document cadre de gestion des eaux**

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Pour chacun des six grands bassins métropolitains, un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), élaboré par le Comité de Bassin et approuvé par l'État, définit les grandes orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il est opposable aux programmes et aux décisions de l'État, des collectivités et de leurs établissements publics.

La commune de Saillant appartient au **SDAGE Loire-Bretagne**. Sa dernière version a été approuvée en 2009 pour la période 2010-2015. Elle fixe 15 orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015 :

- Repenser les aménagements de cours d'eau ;
- Réduire la pollution par les nitrates ;
- Réduire la pollution organique ;
- Maîtriser la pollution par les pesticides ;

- Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses ;
- Protéger la santé en protégeant l'environnement ;
- Maîtriser les prélèvements d'eau ;
- Préserver les zones humides et la biodiversité ;
- Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs ;
- Préserver le littoral ;
- Préserver les têtes de bassin versant ;
- Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ;
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers ;
- Informer, sensibiliser et favoriser les échanges.

L'état des différentes masses d'eau concernant le site d'étude est donné par le tableau suivant :

Tableau 19 : Etat des masses d'eau présentes au droit du site d'étude (source : DREAL Auvergne)

Type de masse d'eau	Nom Masse d'eau	Etat quantitatif		Etat chimique	
		Etat	Objectif d'atteinte du bon état	Etat	Objectif d'atteinte du bon état
Souterraine	FRGG 103 La Loire de sa source à Bas-en-Basset	Bon état	2015	Bon état	2015
Type de masse d'eau	**Masse d'eau**	**Etat écologique**		**Etat chimique**	
		Etat	**Objectif d'atteinte du bon état**	**Etat**	**Objectif d'atteinte du bon état**
Surface	FRGR 013a L'Ance du nord et ses affluents depuis la source jusqu'à Tiranges	Bon état	2015	mauvais	2027

A noter que le projet de SAGE portant sur les années 2016 à 2021 a été élaboré en 2014. Ce dernier a été soumis à la consultation du public et des assemblées u 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.

Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE)

La commune de Saillant appartient au périmètre du **SAGE Loire Amont**. Ce dernier représente un périmètre de 2 880 km² regroupant 138 330 habitants en 2006 répartis sur 173 communes et quatre départements : la Loire, la Haute-Loire, l'Ardèche et le Puy-de-Dôme. Ce SAGE est porté par le Conseil Général de la Haute-Loire et est en cours d'élaboration. Son périmètre a été défini en novembre 2003. La rédaction du projet du schéma est finalisée. Ce dernier devrait être soumis à validation le 8 juillet. Par la suite, ce projet sera soumis à enquête publique pendant une période de 6 mois. Le schéma définitif ne devrait pas être validé avant le

Les objectifs de ce SAGE sont :

- l'amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau et la gestion quantitative de la ressource,
- la réduction de la vulnérabilité face au risque d'inondation,
- l'amélioration et la préservation de la qualité des eaux,
- la préservation et la gestion des milieux aquatiques.

A noter que dans le cadre du SAGE, un inventaire des zones humides est en cours sur le bassin versant. Actuellement seules les enveloppes de fortes probabilités de présence de zones humides

ont été déterminées (cf. figure suivante). Il reste à croiser ces informations avec les photographies aériennes, la toponymie et les inventaires de terrains à réaliser. Ce travail est en cours de réalisation. Une carte de travail est présentée ci-dessous. Selon les inventaires réalisés, une zone humide est présente au niveau du site du projet. Une délimitation plus précise a donc été réalisée à partir de l'analyse des habitats.

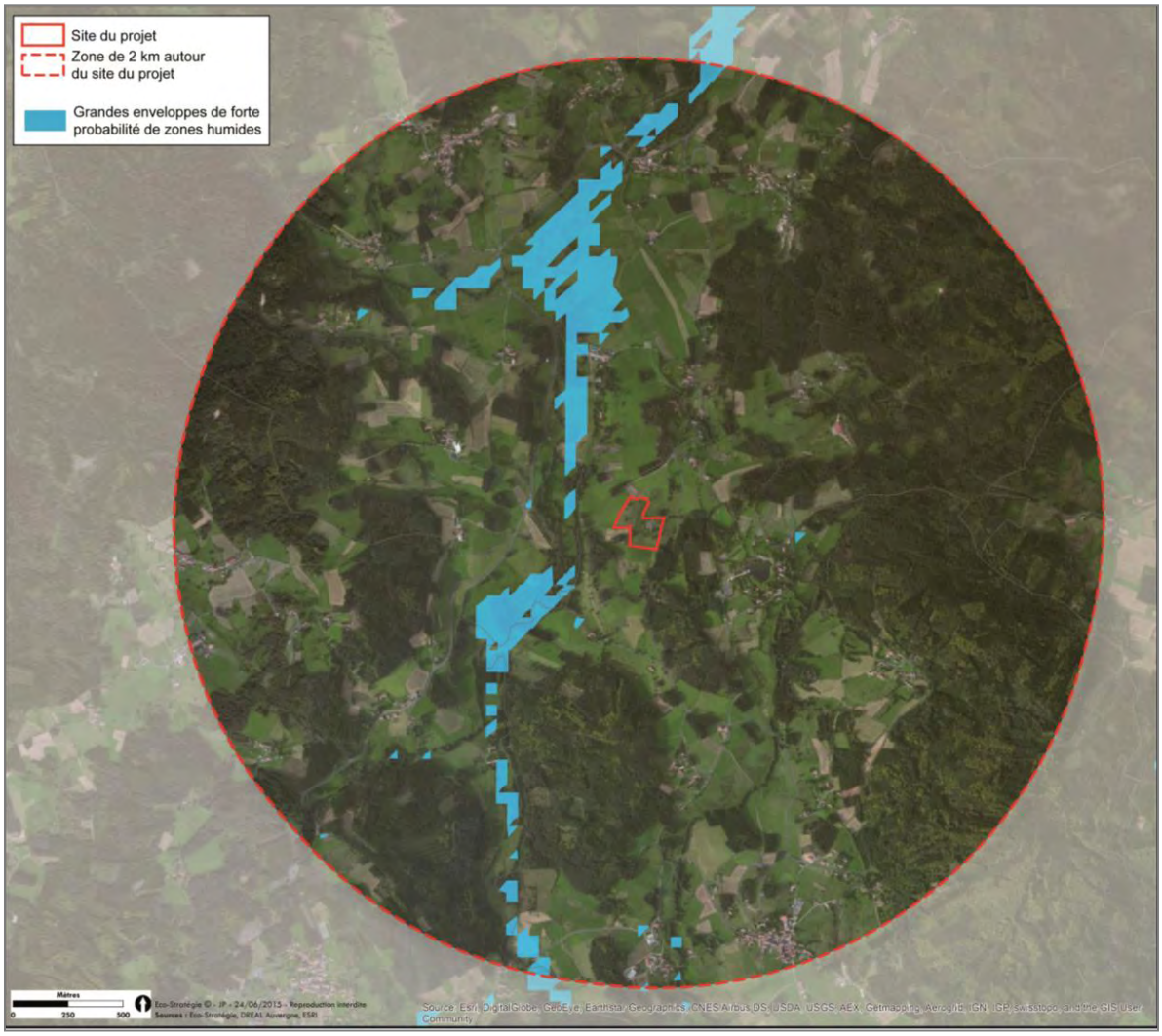

Figure 27 : Localisation des enveloppes de zones humides potentielles

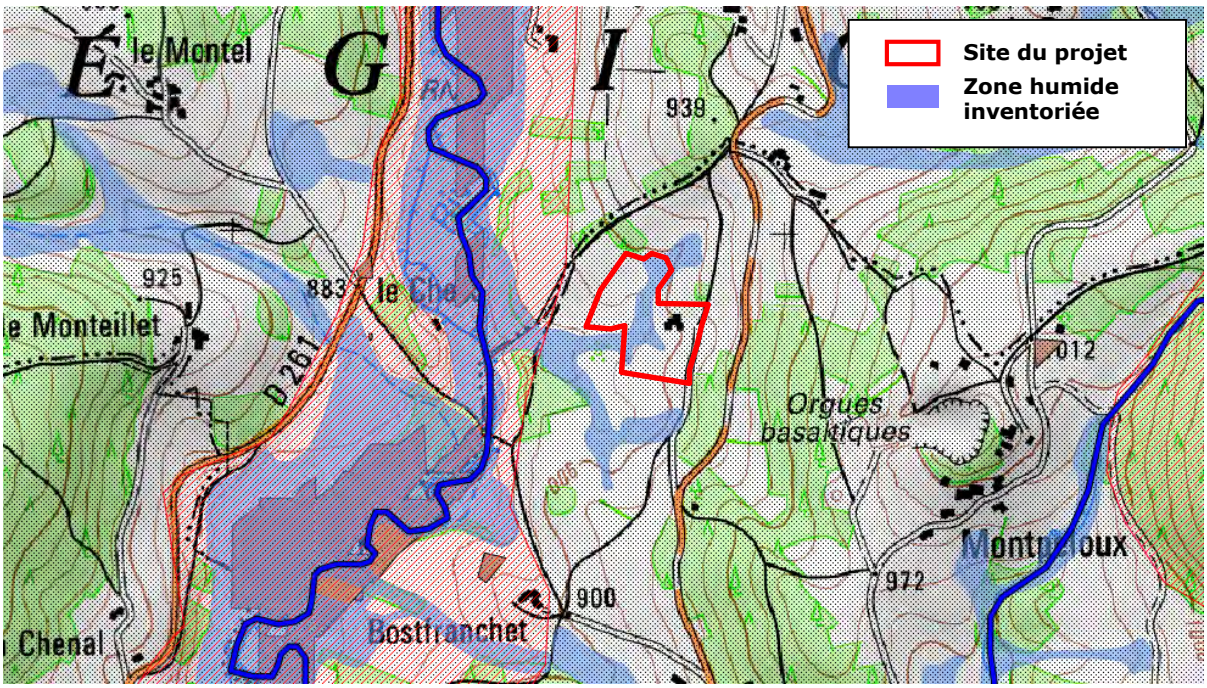

Figure 28 : Projet de délimitation des zones humides du bassin versant de l'Ance (source : CCVA)

Contrat de milieu

Le contrat de rivière **Ance du nord** porté par la Communauté de communes de la vallée de l'Ance et qui incluait Saillant n'a pas été mené à terme. Il a été repris sous forme d'un contrat territorial. Ce contrat, porté par la communauté de communes, est en cours d'élaboration.

III.6.3 Contexte climatique

Sources : www.météo-mc.fr , Météo France

Le département du Puy-de-Dôme est l'un des départements français où la variabilité spatiale des paramètres climatiques est la plus grande. En effet, le département se situe à la charnière entre des influences océaniques et continentale. De plus, cette variabilité est amplifiée par le relief du territoire très contrasté.

Dans les massifs de l'est du département (Livradois, Forez, …), au sein desquels s'inscrit la commune de Saillant, le climat est de type subcontinental frais à froid.

Les températures présentent une variabilité moyenne tout au long de l'année avec une différence de 16,3°C entre les températures les plus hautes et les températures les plus basses. La moyenne annuelle est de 7,9 °C. Juillet est le mois le plus chaud et janvier le plus froid. Plus de 90 jours par an présentent une température négative. A l'inverse, entre 30 et 60 jours par an se caractérise par des températures supérieures à 25°C.

Les pluies sont assez importantes tout au long de l'année, variant de 800 à 1 200 mm. Plus de 180 jours par an présentent des précipitations. Avec une moyenne de l'ordre de 41 mm, le mois de février est le plus sec et le mois de juin le plus arrosé avec une moyenne de 92 mm. La neige est présente sur la commune de Saillant plus de 20 jours par an.

Concernant l'ensoleillement, ce dernier est très homogène sur l'ensemble du département malgré les différences de reliefs. Il varie entre 1 750 et 2 000 h par an.

III.6.4 Patrimoine humain

Sources : Base Mérimée, DREAL Auvergne, DRACE Auvergne contactée le 22 juillet 2015

- **Monument historique**

La commune de Saillant présente un unique monument historique inscrit par arrêté du 3 juillet 1969 : **l'Eglise Saint-Pierre**. Cette église est située dans le centre bourg de Saillant soit à plus du 1 000 m du site d'étude. Le projet n'est donc pas inclus dans le périmètre de protection d'un monument historique.

- **Site inscrit / Site classé**

Saillant présente un site inscrit sur son territoire communal : les orgues basaltiques. L'arrêté d'inscription date du 25 octobre 1973.

Le site du projet n'est pas inclus dans le périmètre de ce site inscrit et est situé à environ 430 m.

A noter que ce site est le décor du festival du Volcan de Montpeloux qui a lieu chaque année en été.

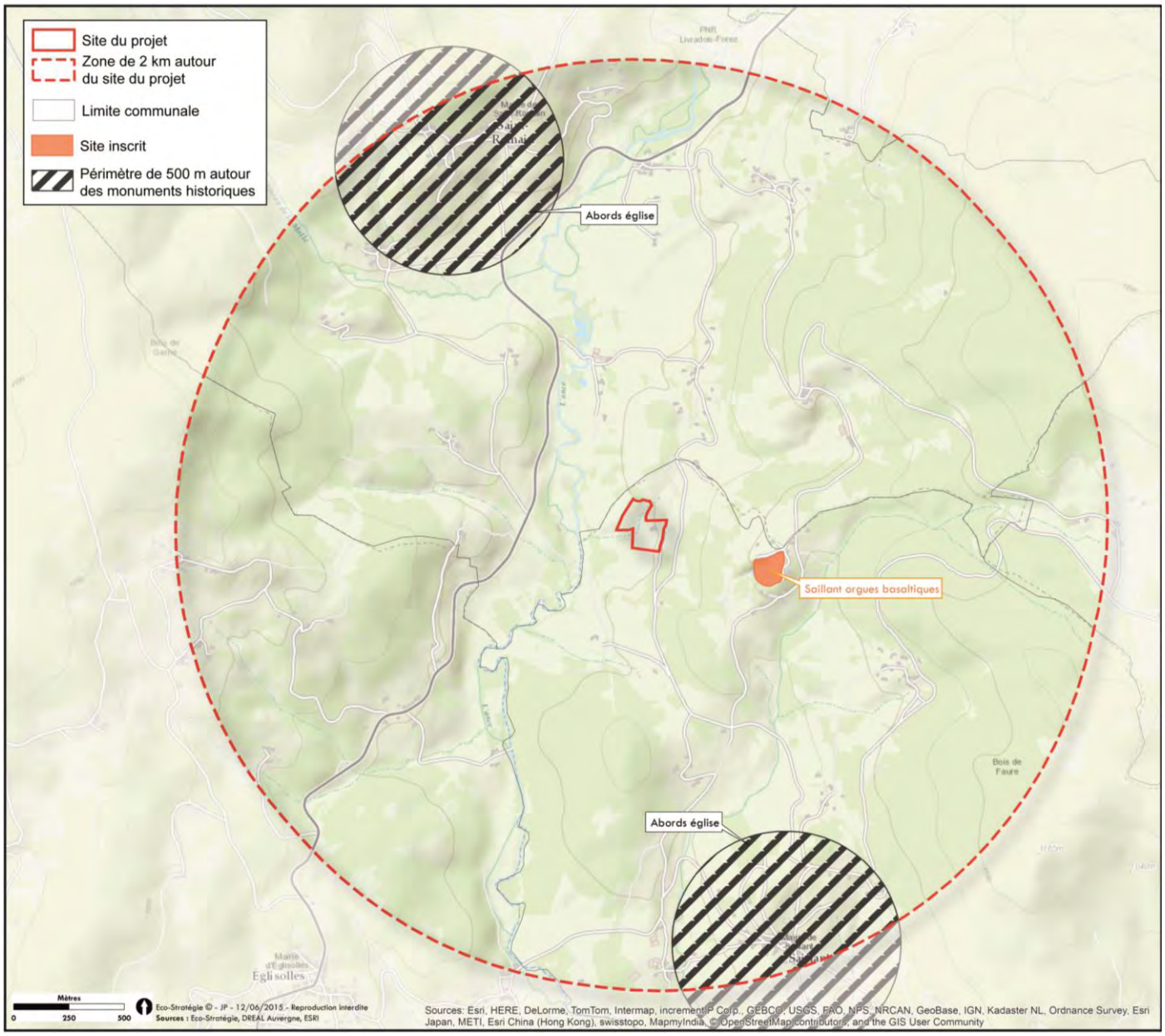

Figure 29 : Patrimoine humain au niveau du site du projet et à ses alentours

- **Patrimoine archéologique**

Selon la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne, dans l'état de connaissance actuelle, le territoire de Saillant présente quatre entités archéologiques connues. Ces dernières sont recensées dans le tableau suivant et localisé sur la carte qui suit.

Tableau 20 : Vestige archéologique connus sur Saillant (source : DRAC)

Nom usuel	N° d'identification	Début d'attribution chronologique	Fin d'attribution chronologique	Type de vestige
Ancien château de Bostfranchet	63 309 0001	Moyen-Age classique	Epoque moderne	4 tours circulaires Maison forte
Ancien château de Montpeloux	63 309 0002	Moyen-Age classique	Epoque moderne	1 château fort effondré 1 enceinte carrée 1 tour carrée 4 tous circulaires
Trésor de Montpeloux	63 309 0003	Bas Moyen-Age		1 dépôt monétaire
Eglise Saint-Pierre	63 309 0003	Moyen-Age classique	Epoque contemporaine	Eglise

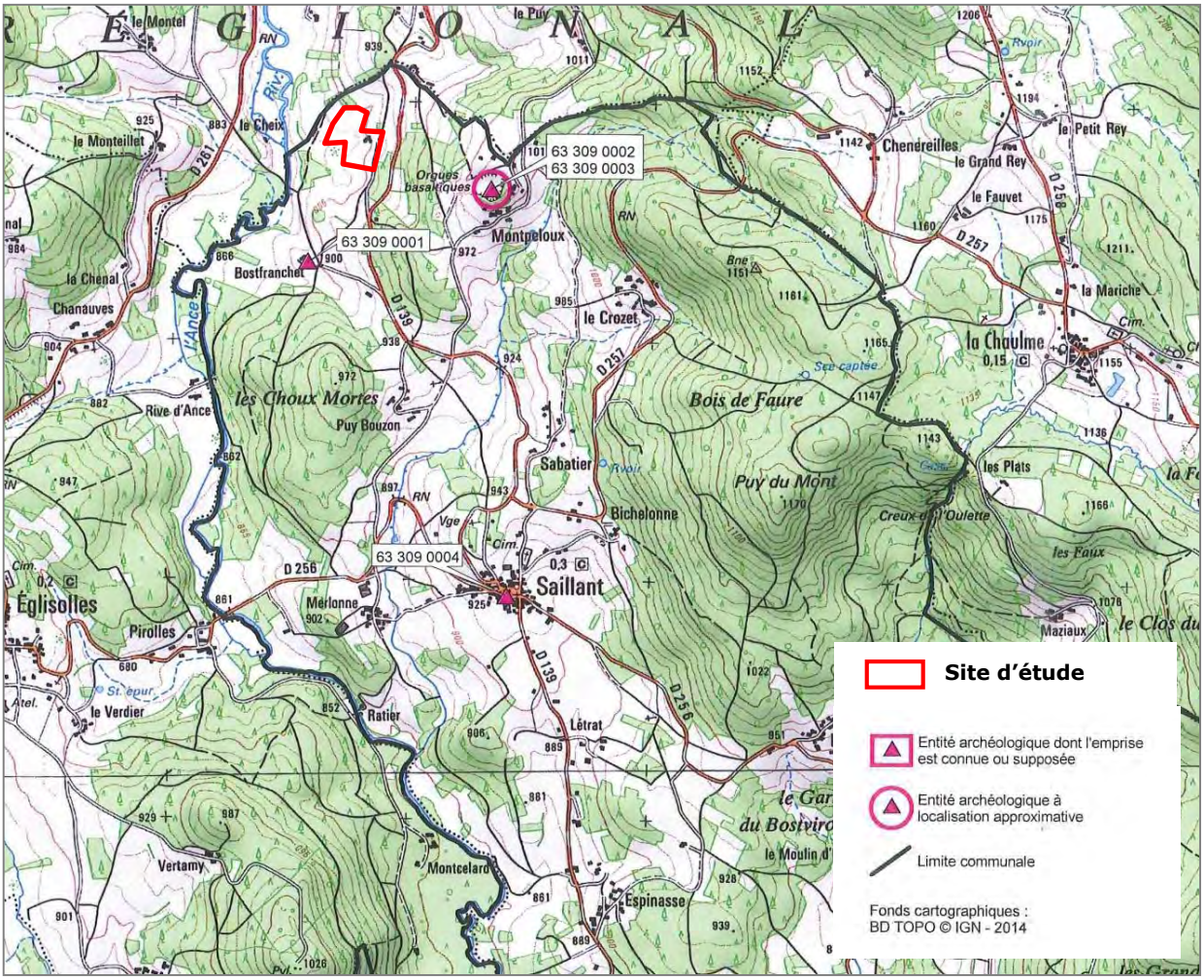

Figure 30 : Localisation des sites archéologiques connus sur Saillant (source : DRAC Auvergne)

III.6.5 Zone de connaissance, de gestion et de conservation des espaces naturels

Sources : www.parc-livradois-forez.org, DREAL Auvergne

- **Parc Naturel Régional (PNR)**

La commune de Saillant est incluse dans le périmètre du **PNR du Livradois-Forez**. La charte de ce parc porte sur la période 2011 à 2023.

- **Espaces naturels réglementés et contractuels**

La commune de Saillant est concernée par le site **FR 830 1094 « Rivières à moules perlières »** inscrit au titre de la Directive Habitat, Faune Flore. Le site du projet est à environ 160 m de site. Le périmètre de ce site est donné à titre indicatif mais pourra évoluer.

Le document d'objectif (DOCOB) de ce site est en cours d'élaboration.

- **Espaces naturels issus d'inventaires**

La commune de Saillant est concernée par les sites d'inventaire suivant :

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I du **secteur entre Saillant et la Chaulme**,
- ZNIEFF de type I de la **rivière de l'Ance, secteur Auvergne**,
- ZNIEFF de type II du Haut Forez.

Les informations bibliographiques ayant trait aux zones humides sont traitées dans le paragraphe III.6.2.

Le site du projet et ses alentours ne sont pas concernés par de Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

- **Espaces naturels issus d'inventaires**

La commune n'est pas concernée par un Espace Nature Sensible (ENS) ou un site du CEN.

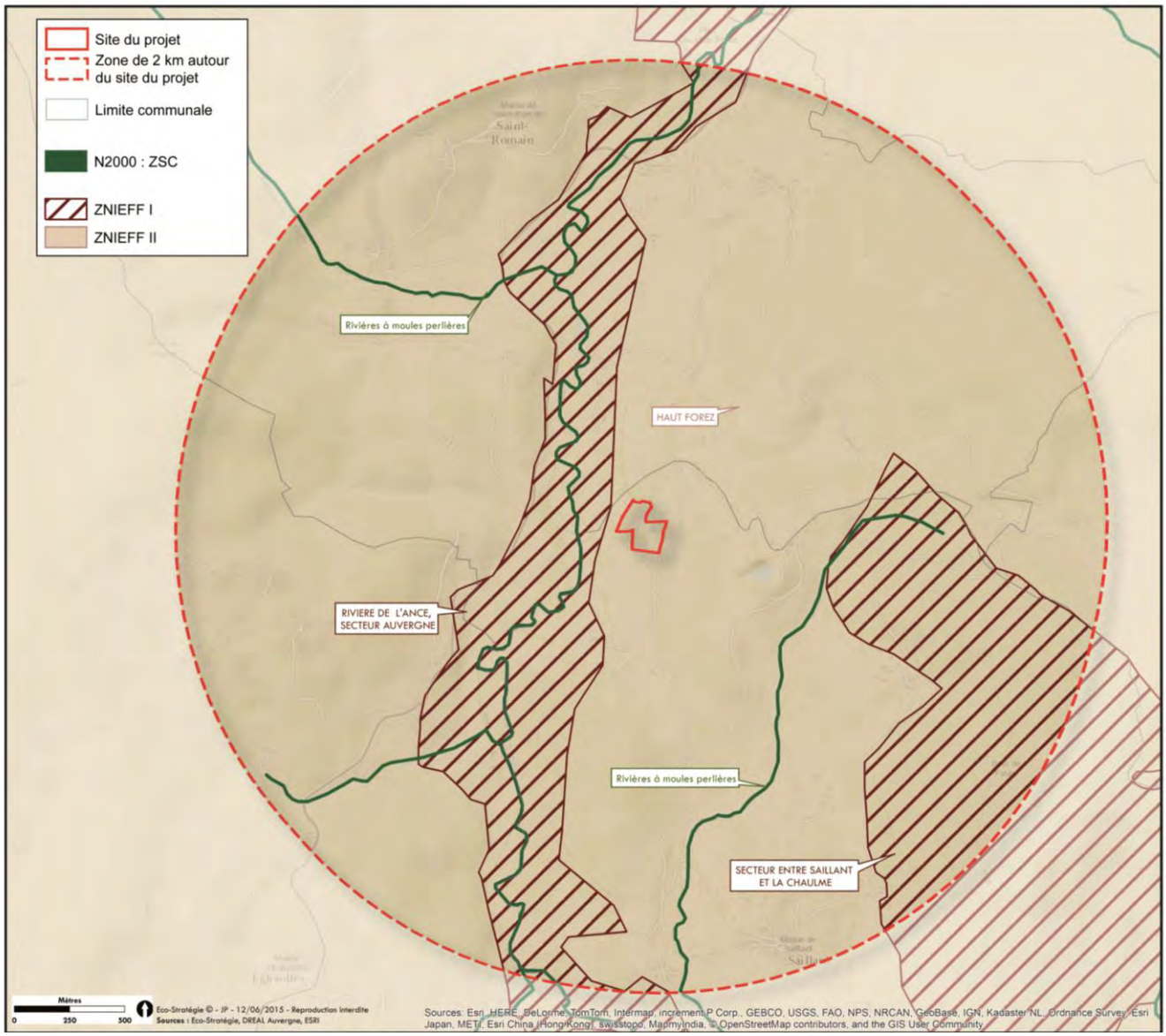

Figure 31 : Zone d'intérêt reconnu pour le milieu naturel au niveau

III.6.6 Milieu naturel du site du projet

Les milieux naturels, la faune et la flore du site du projet ont été caractérisés lors de deux visites de terrain les 16 et 25 juin 2015. Il est à noter que les prospections du 16 juin se sont déroulées avec météo orageuse avec des épisodes pluvieux.

III.6.6.1. Les habitats naturels

Le site du projet est majoritairement caractérisé par des habitats ouverts de type prairial plus ou moins humides selon leur localisation.

Une **prairie hygrophile eutrophe** (COR. 37.21 et EUNIS E3.41) est localisée autour des fossés et au sein des petites dépressions au centre du site. Celle-ci correspond à une zone humide dans laquelle on retrouve des espèces de la flore hygrophile telles que la Renouée bistorte (*Bistorta officinalis*), la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*), le Cirse des marais (*Cirsium palustre*) et les Joncs (*Juncus* spp.), principalement le Jonc diffus (*Juncus effusus*). Ce milieu est également caractérisé par la forte présence de la flore nitrophile comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et la Grande Berce (*Heracleum sphondylium*).

Photographie 19 : Vue sur la prairie humide eutrophe (premier plan) (source : ECO-STRATEGIE, le 25/06/2015)

Deux **prairies de type mésophile** (COR. 38.1 et EUNIS E2.1) sont localisées sur le site. Elles correspondent à des milieux pâturés (secteur sud) et fauchés (secteur ouest) présentant une assez faible diversité floristique avec une dominance des graminées, telles que le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), et de la Knautie des champs (*Knautia arvensis*), de la Centaurée noire (*Centaurea nigra*), du Genêt sagitté (*Genista sagittalis*), de la Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), et du Petit rhinanthe (*Rhinanthus minor*) notamment.

Photographie 20 : Vue sur la prairie mésophile à l'ouest du site (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015)

Photographie 21: Vue sur la prairie mésophile à l'est du site (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015)

Une petite **prairie pâturée** (COR. 38.12 x 37.21 et EUNIS E2.12 x E3.41) est située à côté des bâtiments, autour d'une mare artificielle. Celle-ci présente un faciès mésohygrophile du fait de la présence d'un écoulement d'eau venant de la mare. Pauvre en espèces végétales, elle est dominée par la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), ainsi que le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*) et la Petite douve (*Ranunculus flammula*) au niveau de l'écoulement.

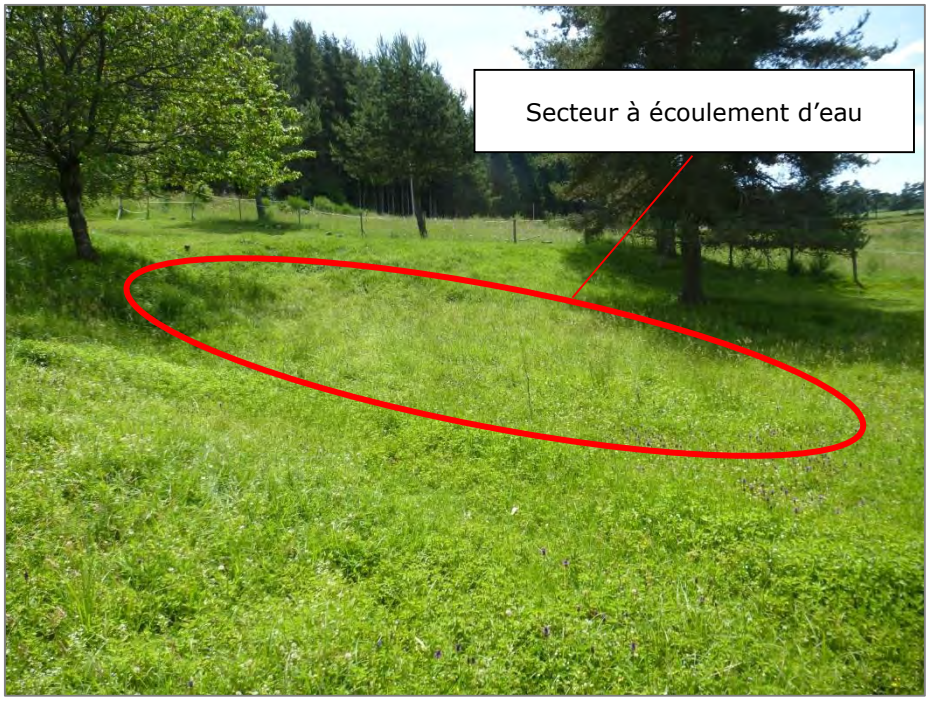

Photographie 22 : Vue sur la prairie mésohygrophile et le secteur humide lié à l'écoulement d'eau (source : ECO-STRATEGIE, le 25/06/2015)

Les autres milieux naturels présents sur le site sont constitués par des **friches d'origine agricole** (COR. 87.1 et EUNIS E5.1). Au sein de cet habitat, on peut distinguer sur le terrain une **friche arbustive basse à Genêt à balai** (*Cytisus scoparius*) comprenant des herbacées comme la Knautie des champs, la Centaurée noire ou le Dactyle aggloméré, et une friche nitrophile abondamment colonisée par l'Ortie dioïque, l'Oseille crêpue (*Rumex crispus*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) et quelques fourrés bas à Genêt à balai.

Photographie 23 : Vue sur la friche nitrophile (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015)

Une **haie arborée** (COR. 84.1, EUNIS FA.4) composée de Cerisier (*Prunus avium*) et de Frêne *(Fraxinus excelsior*), ainsi que quelques plantations d'arbres éparses (Tilleul, Cerisier, Saule, etc.) sont également observées sur de faibles surfaces. Celles-ci n'ont pas été cartographiées.

La répartition des différents habitats du site est la suivante :

Tableau 21 : Répartition des différents habitats inventoriés sur le site

Code Corine Biotope	Code EUNIS	Habitat	Surface (ha)
37.21	E3.41	Prairie hygrophile eutrophe à *Urtica dioica*, *Bistorta officinalis*, *Sanguisorba officinalis*, *Juncus* spp.	0,64
38.1	E2.1	Prairie mésophile à *Knautia arvensis*, *Centaurea nigra*, *Leucanthemum vulgare*, *Rhinanthus minor*	1,85
38.12 x 37.21	E2.12 x E3.41	Prairie pâturée et mésohygrophile à faible diversité floristique	0,12
84.1	FA.4	Haie arborée à *Prunus avium*, *Fraxinus excelsior* et *Salix cinerea*	0,05
86	J2.1	Zone aménagée	0,17
87.1	E5.1	Friche nitrophile à *Urtica dioica*, *Rumex crispus*, *Cirsium arvense*, *Cytisus scoparius*	0,07
87.1	E5.1	Friche arbustive basse à *Cytisus scoparius*	0,15
-		Mare abreuvoir	0,01
Total			**3,06**

L'ensemble des habitats du site du projet est cartographié sur la Figure 32.

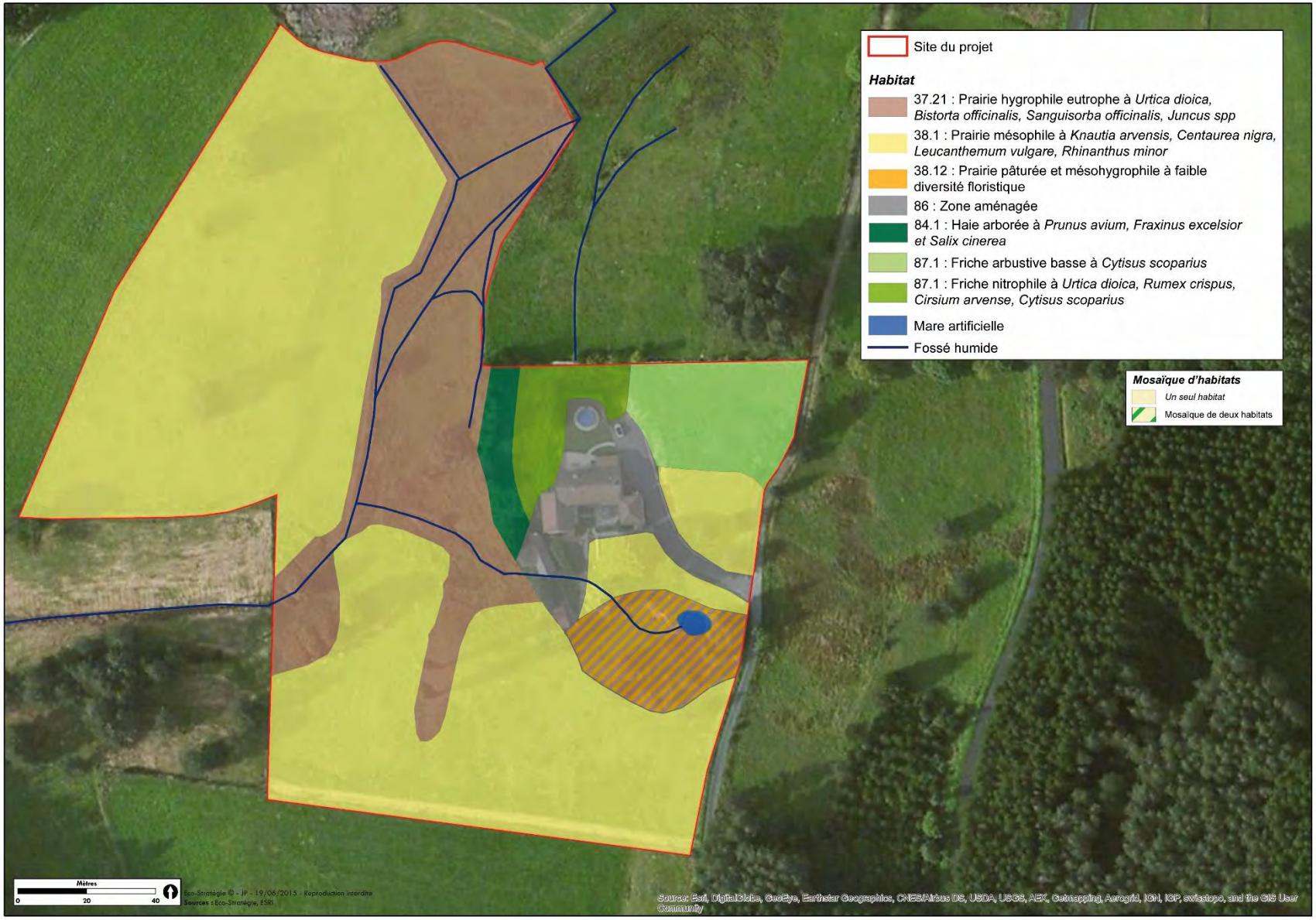

Figure 32 : Cartographie des habitats du site du projet

III.6.6.2. Les zones humides

Les zones humides du site du projet ont été caractérisées par deux méthodes, conformément aux arrêtés du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Ainsi, un examen du sol à la tarière a été mené le 16 juin 2015. Les résultats montrent que les secteurs de **prairie hygrophile eutrophe** présentent un sol hydromorphe avec des marques d'engorgement permanent en eau à moins de 50 cm de profondeur. On observe quelques taches rouille, qui correspondent au fer à l'état oxydé, signe que le sol contient de l'eau, et surtout de larges taches grises qui correspondent au fer à l'état réduit et à une saturation permanente en eau du sol (condition anoxique). L'humidité des sols sur le terrain est due notamment à la proximité des fossés qui concentrent les écoulements et peuvent déborder en période pluvieuse. Elle est également favorisée par une position topographique basse sur laquelle convergent la plupart des écoulements locaux. De plus, le secteur de la **prairie pâturée mésohygrophile** correspondant au fossé humide et sa proximité directe peut également être considéré comme une zone humide pour les mêmes raisons précédemment citées.

Photographie 24 : Taches rouille et grises visibles dans le sol de la prairie hygrophile eutrophe par examen à la tarière (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015)

De plus, l'inventaire de la flore mené les 16 et 25 juin 2015 révèle la présence de nombreuses espèces végétales (17) inscrites dans l'arrêté du 24 juin 2008 au sein de ces milieux. Celles-ci sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 22 : Liste des espèces inventoriées sur le site et inscrites dans l'arrêté du 24 juin 2008 relatif à la caractérisation des zones humides

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Achillea ptarmica L.	Achillée ptarmique
Cirsium palustre (L.) Scop.	Cirse des marais
Dactylorhiza maculata (L.) Soo.	Dactylorhize tacheté
Epilobium palustre L.	Epilobe des marais
Filipendula ulmaria (L.) Maxim.	Reine-des-prés

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Juncus effusus L.	Jonc diffus
Lotus pedunculatus Cav.	Lotier des fanges
Lythrum salicaria L.	Salicaire
Myosotis scorpioides L.	Myosotis des marais
Polygonum bistorta L.	Renouée bistorte
Populus nigra L.	Peuplier noir
Ranunculus flammula L.	Petite douve
Ranunculus repens L.	Renoncule rampante
Salix cinerea L.	Saule cendré
Sanguisorba officinalis L.	Sanguisorbe officinale
Silene flos-cuculi (L.) Clairv.[1]	Lychnis fleurs de coucou
Succisa pratensis Moench.	Succise des prés

Enfin, l'habitat COR. 37.21 « prairies humides atlantiques et subatlantiques », nommé « prairie hygrophile eutrophe à *Urtica dioica*, *Bistorta officinalis*, *Sanguisorba officinalis*, *Juncus* spp. » est également inscrit en tant qu'habitat de zones humides.

Les secteurs de zones humides identifiés dans cette étude correspondent à des enjeux forts de conservation, autant d'un point de vue de la biodiversité qu'ils hébergent que d'un point de vue fonctionnel en lien avec les écoulements d'eau à préserver.

III.6.6.3. La flore

Deux sessions d'inventaire ont été menées en juin 2015. Elles ont permis de recenser 106 espèces.

La flore observée sur le site est caractéristique des prairies agricoles plus ou moins artificialisées de l'étage montagnard, avec néanmoins un cortège spécifique lié aux zones humides. Les espèces de la flore affectionnant les milieux enrichis en azote dominent nettement, notamment dans les secteurs pâturés : Ortie dioïque, Grande Berce, Cirse des champs, Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Oseille crêpue, etc.

Le cortège floristique des prairies mésophiles à mésohygrophiles se développe essentiellement au sein de la prairie ouest du site du projet, avec principalement la Knautie des champs, la Grande marguerite, le Petit rhinanthe et le Dactyle aggloméré.

Le cortège floristique des milieux humides est également bien représenté à proximité des fossés au centre du site. Il est constitué majoritairement par la Renouée bistorte, les Joncs, la Sanguisorbe officinale, le Cirse des marais, la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Grande oseille (*Rumex acetosa*), le Lychnis fleurs de coucou (*Lychnis flos-cuculi*) et le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*). Il est à remarquer la présence de deux orchidées des prairies humides, sans enjeu local de conservation, au sein de : l'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) et la Platanthère à fleurs verdâtres (*Platanthera chlorantha*).

Enfin, un cortège de nombreuses espèces ubiquistes se développent sur tout le site, avec notamment le Caille-lait blanc (*Galium mollugo*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le

[1] *Silene flos-cuculi* (L.) Clairv. Est un synonyme de *Lychnis flos-cuculi* L.

Céraiste aggloméré (*Cerastium glomeratum*), le Pissenlit (*Taraxacum* sp.), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), etc.

Aucune espèce protégée ou à enjeu local de conservation n'a été recensée sur le site du projet.

Photographie 25 : Renouée bistorte au sein de la prairie humide eutrophe (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015)

Photographie 26 : Orchis tacheté (Dactylorhiza maculata)
(source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015)

La liste des espèces végétales recensées sur le site est présentée en annexe.

III.6.6.4. La faune

La faune du site du projet a également fait l'objet de deux relevés de terrain en juin 2015.

Avifaune

24 espèces ont été inventoriées sur le site du projet. L'avifaune y est principalement composée d'espèces assez communes dans la région, qui correspondent aux cortèges des milieux prairiaux et des bosquets : Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Fauvette grisette (*Sylvia communis*), etc.

Une espèce à enjeu local de conservation a pu être identifiée sur le site du projet : la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), dont un couple a été observé le 25 juin 2015 en bordure nord-ouest du site du projet (voir Figure 33). Cet oiseau, protégée en France et inscrit à l'annexe I de la Directive 79/409/CEE dite Directive Oiseaux, niche probablement au sein du fourré arbustif de Genêt à balais localisé en dehors du site mais à proximité directe.

Plusieurs **vieux arbres de fort diamètre** (Cerisier, Tilleul, Pins, etc.) sont localisés au sein du site, notamment à proximité du bâtiment. Ceux-ci sont potentiellement favorables à la nidification des espèces de l'avifaune et devront autant que possible être préservés des aménagements.

Photographie 27 : Vieux cerisier favorable à la nidification de l'avifaune (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015)

Il est à noter également l'observation de deux espèces patrimoniales à proximité du site du projet :

- un **Milan royal** (*Milvus milvus*) en vol au-dessus du boisement de résineux à l'est le 16 juin 2015. Ce rapace, protégé en France et inscrit à l'annexe I de la Directive 79/409/CEE dite Directive Oiseaux, possède un enjeu local de conservation fort. Toutefois, il ne niche pas sur l'emprise du site du projet et ne le fréquente potentiellement que pour chasser. L'impact du projet sur cet oiseau sera donc négligeable, étant donné les surfaces importantes de milieux favorables à sa chasse situés aux environs du site.
- Un mâle chanteur de **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*) a été entendu également au sein du boisement de résineux à l'est du site le 25 juin 2015. Ce passereau est protégé en France et classé comme « vulnérable » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008). Il ne niche pas sur le site du projet et ne le fréquente probablement que rarement.

Reptiles

Aucun reptile n'a été observé sur l'emprise du site du projet.

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est toutefois potentiellement présent, essentiellement au sein des murets en pierres et des façades des bâtiments. Ce reptile, bien que protégé en France, ne présente pas un enjeu local de conservation important.

Amphibiens

Aucun amphibien n'a été recensé sur le site du projet.

La Grenouille rousse (*Rana temporaria*) pourrait potentiellement fréquenter la mare et les fossés humides du site, même si aucune ponte ni individus n'ont été observés lors des prospections. La Grenouille rousse est protégée en France mais ne constitue pas un enjeu local de conservation important.

Entomofaune

21 espèces ont été inventoriées sur le site du projet. Les groupes inventoriés sont les lépidoptères, les coléoptères, les odonates et ponctuellement les diptères et les mécoptères. La plupart des insectes recensés appartiennent aux lépidoptères, qui fréquentent tous les milieux ouverts du site du projet. Trois cortèges sont présents :

- Les lépidoptères ubiquistes, qui peuvent fréquenter plusieurs types de milieux : Piéride de la rave (*Pieris rapae*), Tircis (*Pararge aegeria*), Myrtil (*Maniola jurtina*), etc.
- Les lépidoptères des prairies fleuries : Demi-deuil (*Melanargia galathea*), Gazé (*Aporia crataegi*), Mélitée des scabieuses (*Melitaea parthenoides*), etc.
- Les lépidoptères des milieux ouverts humides : Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*), Cuivré écarlate (*Lycaena hippothoe*), Petit collier argenté (*Boloria selene*), etc.

Aucune espèce inventoriée lors des visites de terrain ne présente un enjeu local de conservation important.

Toutefois, la présence sur le site du projet du **Damier de la succise** (*Euphydryas aurinia*) est possible, du fait de la forte présence de sa plante-hôte, la Succise des prés, au sein de la prairie hygrophile eutrophe qui constitue un de ses milieux de prédilection. Ce lépidoptère diurne est protégé en France et inscrit sur la Directive 92/43/CEE dite Directive Habitats-Faune-Flore. Il constitue de ce fait un enjeu local de conservation fort.

Photographie 28 : Petit collier argenté (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015)

Photographie 29 : Mélitée des scabieuses (source : ECO-STRATEGIE, le 25/06/2015)

La liste des espèces animales recensées sur le site est présentée en annexe.

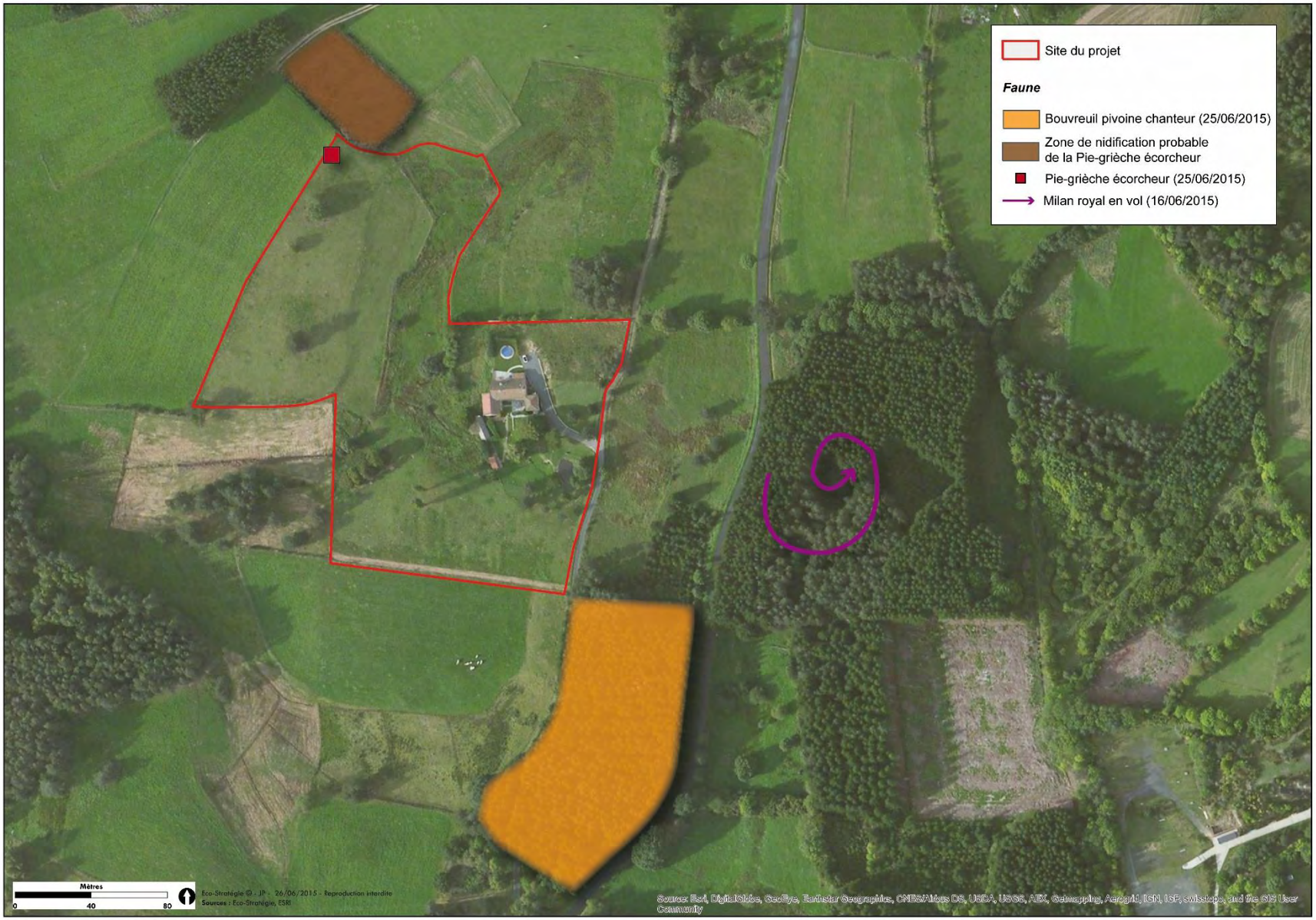

Figure 33 : Cartographie des enjeux liés à la faune du site du projet

III.6.6.5. Synthèse des enjeux liés au milieu naturel

Les deux visites de terrain réalisées en juin 2015 ont permis d'inventorier 19 espèces protégées sur le site du projet, appartenant exclusivement au groupe des oiseaux. Une seule espèce possède un enjeu local de conservation important : la Pie-grièche écorcheur.

Toutefois, les principaux enjeux concernent les habitats humides du site (voir Figure 34), essentiellement la prairie hygrophile eutrophe, qui jouent un rôle important dans la biodiversité et la fonctionnalité écologique locale (stabilisation des écoulements d'eau).

Tableau 23 : Synthèse des enjeux liés au milieu naturel du site du projet

Groupe	Enjeux sur le site du projet	Enjeu réglementaire
Habitats	**Fort (prairie hygrophile eutrophe)**	Zone humide au sens des arrêtés du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009.
	Modéré (prairie pâturée mésohygrophile)	Rôle dans la stabilisation des écoulements (fossé au centre).
	Faible (autres habitats)	-
Flore	**Faible**	-
Avifaune	**Modéré**	Présence de la Pie-grièche écorcheur qui fréquente le site du projet et se reproduit à proximité directe. Présence du Bouvreuil pivoine et du Milan royal à proximité du site du projet. Présence de passereaux nicheurs : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
Mammifères dont chiroptères	**Faible**	-
Amphibiens	**Faible**	Présence potentielle de la Grenouille rousse : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
Reptiles	**Faible**	Présence potentielle du Lézard des murailles : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
Invertébrés	**Modéré (prairie hygrophile eutrophe)**	Présence potentielle du Damier de la succise : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Figure 34 : Cartographie des enjeux globaux liés au milieu naturel du site du projet

III.6.7 Continuités écologiques

Source : Site du SRCE de l'Auvergne : extranet.srce.auvergne.developpement-durable.gouv

- **A l'échelle régionale**

À partir des orientations nationales, la TVB se décline au niveau régional par un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui identifie les continuités écologiques régionales.

Le SRCE de l'Auvergne n'a pas encore été approuvé. Il est en phase de validation. Son enquête publique a eu lieu entre le 12 novembre et le 16 décembre 2014. Le rapport d'enquête publique donnant un avis favorable au projet a été rendu en janvier 2015.

Selon les cartes de travail et notamment l'outil cartographique en ligne, l'Ance et son affluent, de part et d'autre du site du projet constitue la trame bleue du secteur. L'Ance est ainsi défini comme un cours d'eau à remettre en bon état et son affluent comme un cours d'eau à préserver.

Concernant la trame verte, le site du projet est inclus au sein d'un corridor écologique diffus à préserver. Il est également situé à proximité d'un réservoir de biodiversité à préserver au niveau de l'Ance.

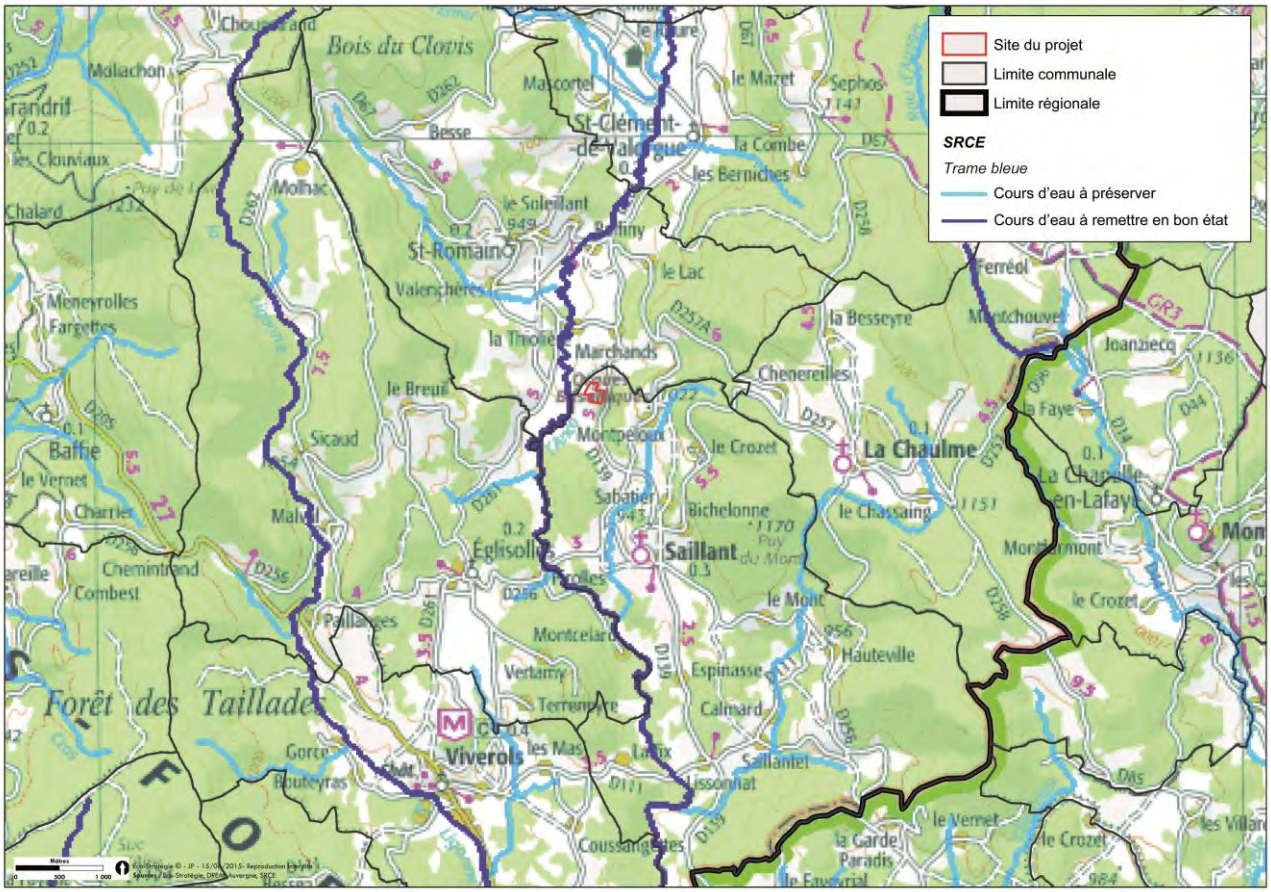

Figure 35 : Trame bleue au niveau du site du projet (source : SRCE Auvergne)

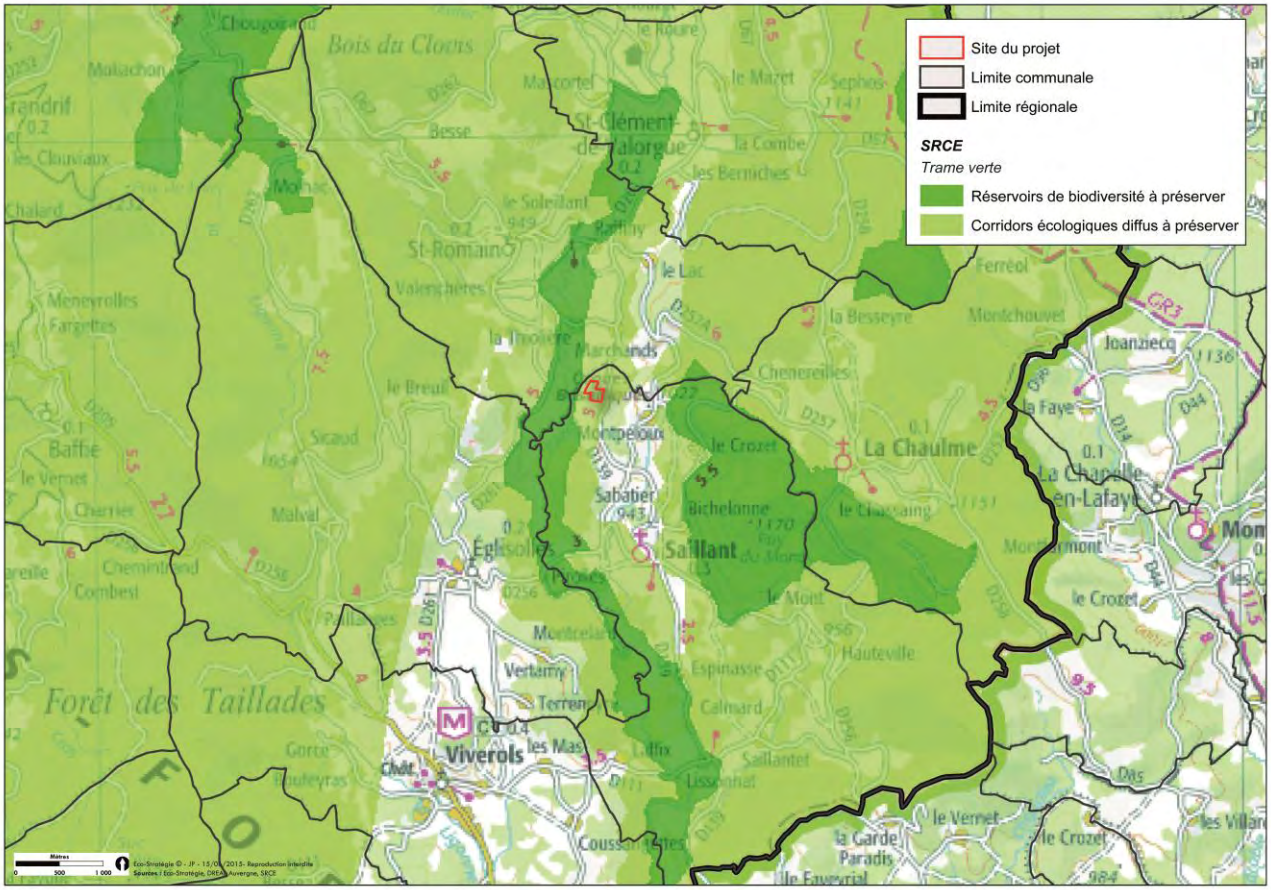

Figure 36 : Trame verte au niveau du site du projet (source : SRCE Auvergne)

- **A l'échelle locale**

Le site du projet s'inscrit au sein d'un secteur bocager dominé par les prairies agricoles et les boisements de résineux. Les continuités écologiques y sont essentiellement assurées par les milieux forestiers, les haies arborées et les cours d'eau, principalement l'Ance et sa ripisylve feuillue. Le site du projet est relativement peu attractif pour le déplacement de la faune car il est constitué majoritairement de milieux ouverts. Les déplacements de l'entomofaune sont néanmoins avantagés par les secteurs ouverts tels que ceux que l'on retrouve sur le site, mais les observations de terrain ont révélé un faible enjeu vis-à-vis de ce groupe.

Le site du projet est également entouré par deux routes départementales : la RD 139 et la RD 261. Celles-ci constituent des obstacles à la mobilité aussi bien pour les espèces végétales que pour les espèces animales (risque de collision).

L'intérêt du site du projet pour le maintien des continuités écologiques locales est donc faible.

III.6.8 Paysage

Source : Atlas des Paysages de l'Auvergne : www.paysages.auvergne.gouv.fr

Selon l'Atlas des Paysage de l'Auvergne, le secteur d'étude appartient à l'ensemble paysager 1.10 des **Monts du Forez**. Plus précisément, l'aire d'étude est située entre les sous-ensembles 1.10 F de la **haute vallée de l'Ance** et 1.10 G **de plateau de la Chaulme**.

Ce vaste ensemble paysager les Monts-du forez forme une bande orientée nord-sud d'une quarantaine de kilomètres de long qui délimite le département du Puy-de-Dôme à l'est. Il se prolonge vers le département de la Loire au-delà de la ligne de crêtes et vers le département de la Haute-Loire au sud.

Cet ensemble paysager a été façonné à la fois par ses caractéristiques géologiques et climatiques. En effet, on a affaire ici à une histoire géologique relativement complexe, dont l'originalité du massif est l'héritage. Le vieux socle cristallin, composé de roches anciennes (granites et schistes métamorphiques), a été profondément fracturé par les mouvements qui ont mis en place la chaîne des Alpes. Ces fragments de socle ont été soit relevés en horsts, soit profondément effondrés en grabens (dont la plaine du Livradois ou la vallée de l'Ance sont des exemples).

L'érosion glaciaire a par la suite fortement raboté les sommets en formes douces. La calotte glaciaire était peu étendue (du Col de la Loge au Col des Supeyres) et elle a donné des formes d'altitude adoucies. Elle a laissé des placages morainiques sur les Hautes Chaumes, des têtes de vallées en cirques caractéristiques comme le vallon de Fossat et des Reblats, la vallée de l'Ancette ou les têtes de talwegs au col des Pradeaux, des vallées glaciaires ayant le profil caractéristique en U : vallées du Fossat et des Reblats, des sur-creusements localisés, aujourd'hui occupés par des tourbières que l'on retrouve sur les plateaux d'altitude.

Il résulte de cette histoire géologique et climatique une hétérogénéité des altitudes du massif allant de 600 mètres (au pied des vallons des rivières qui se jettent dans la plaine de la Dore) jusqu'à plus de 1600 mètres (au sommet de Pierre-sur-Haute) en passant par des étagements comme la vallée de l'Ance à 850 mètres en moyenne et les Hautes-Chaumes environ entre 1200 et 1500 mètres d'altitude...

Cette hétérogénéité des altitudes des Monts du Forez couplée à une certaine douceur des reliefs, en démultipliant les situations micro-climatiques et la richesse des milieux, a été propice à une exploitation et une apparence très variées de ce territoire de montagne. Cet ensemble paysager, s'il fait partie de la famille typiquement auvergnate des Hautes-Terres, se différencie très clairement de celles-ci par cette diversité des altitudes et des situations géo-morpho-climatiques. Les formes d'occupation y ont été très variées par le passé à tous les étages. Au-delà de ce qui subsiste encore, de nombreux signes et vestiges en témoignent.

III.7. Le contexte réglementaire : documents d'urbanisme en vigueur

III.7.1 La Loi montagne

Cette loi a des implications importantes en matière d'aménagement et d'urbanisme. C'est au regard de l'application de cette loi, que ce dossier est réalisé.

Le site est implanté en zone de montagne couvert par la Loi Montagne. Le développement ou la création d'une activité touristique est soumis à une étude UTN : Unité touristique nouvelle.

Cette étude a pour but de renseigner sur les tenants et aboutissants du projet porté avec les risques sur l'environnement, l'économie locale, le paysage.

III.7.2 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Sur le plan urbanistique, le site est inscrit partiellement dans un zonage UE au Plan local d'urbanisme intercommunal ce qui limiterait l'implantation du projet. Le PLUi fait ainsi l'objet d'un arrêt dans la procédure et d'une adaptation pour laisser une plus grande latitude de composition pour l'organisation du village de Kotas.

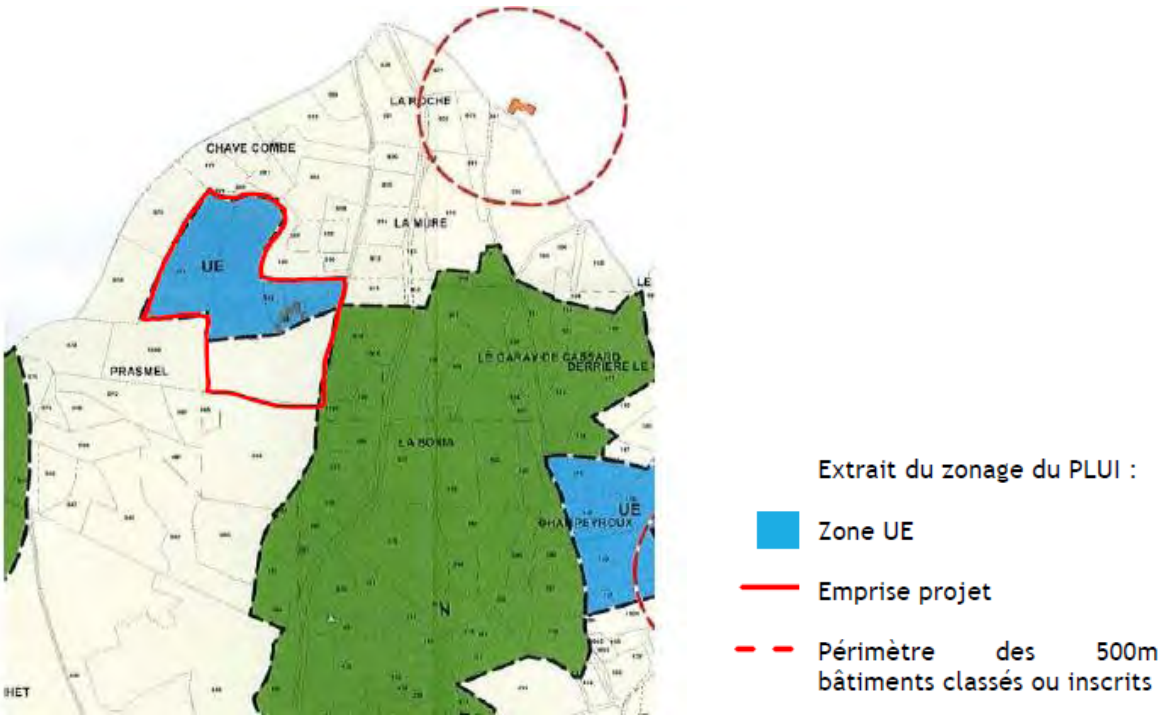

Figure 37 : Extrait du PLUi (source : CCVA, Juin 2015)

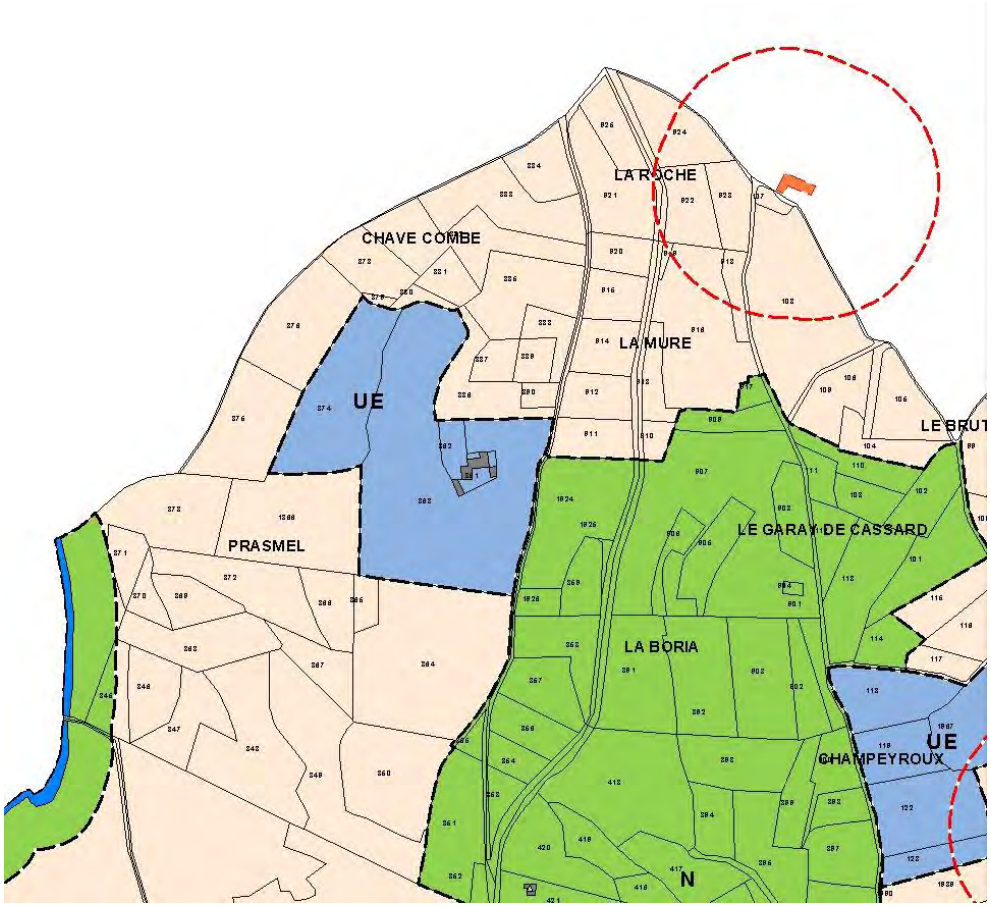

Figure 38 : Extrait du PLUi avant arrêt (source : CCVA, Octobre 2015)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de la vallée de l'Ance doit être arrêté en octobre 2015.

Le PLUi place le village de Saillant en position de **pôles d'appui** au sein du territoire intercommunal.

Ces bourgs représentent des pôles secondaires à l'échelle du territoire. Ils jouent un rôle important dans le fonctionnement de la vallée de l'Ance en accueillant quelques services, commerces et équipements.

Le PADD du PLUi met en avant les grandes orientations d'aménagement suivantes :

AXE 1 : POUR UNE ECONOMIE RURALE ET RESIDENTIELLE, GARANTE D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Objectif 1 : Soutenir l'économie résidentielle comme base du développement économique intercommunal

Objectif 2 : Développer l'activité agricole au cœur du projet intercommunal

Objectif 3 : Promouvoir un tourisme vert/durable en Vallée en l'Ance

S'appuyer sur le patrimoine local pour promouvoir un tourisme culturel de qualité

La Communauté de Communes dispose d'éléments architecturaux et patrimoniaux remarquables qu'il convient de protéger et de valoriser dans le cadre du PLUi : jasseries, patrimoine architectural des bourgs et villages, petit patrimoine rural et couderc remarquables.

Ces témoignages du riche passé du territoire intercommunal peuvent participer davantage au développement d'un tourisme culturel.

Poursuivre la valorisation du patrimoine naturel et paysager

Au-delà de la mise en valeur du patrimoine vernaculaire, la communauté de Communes a engagé depuis de nombreuses années la valorisation de son patrimoine environnemental, naturel ou vert à des fins touristiques, culturelles ou sportives : à titre d'exemple volcan de Montpeloux, station de Prabouré, plan d'eau de Saint Anthème, le domaine nordique des crêtes du Forez…

Le PLUi devra s'appuyer sur ces équipements pour promouvoir un tourisme vert et durable sur l'ensemble du territoire. Ce potentiel touristique pourra également s'appuyer sur la qualité de l'environnement et des paysages exceptionnels. Le PLUi veillera ainsi à la préservation des espaces les plus remarquables mais également à leur mise en valeur (abords de l'Ance, Hautes Chaumes notamment).

Aussi, les sentiers de randonnées ou de découverte existants devront être identifiés et préservés dans le cadre du PLUi. Leur pertinence devra être renforcée, par un maillage de l'ensemble, au travers de la création de nouveaux cheminements piétons à l'approche des bourgs.

Adapter et améliorer la qualité des hébergements touristiques

Compte tenu du potentiel de développement touristique du territoire, le PLUi devra répondre à ces besoins spécifiques en autorisant l'implantation de ce type de structure.

L'hébergement touristique aura vocation à être amélioré et adapté.

Il conviendra dans un premier temps de valoriser voire étendre l'existant (campings de Viverols, de Saint Anthème, de Sauvessanges, de Saint Clément) mais également de permettre l'implantation de nouvelles structures d'hébergements touristiques sur l'ensemble du territoire.

Celles-ci devront s'inscrire dans une logique durable et respectueuse de l'environnement et du monde agricole. Des règles spécifiques seront mises en place afin d'assurer une intégration optimale avec l'environnement bâti, naturel et paysager.

AXE 2 : POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET RESPECTUEUX DE SON IDENTITE

Objectif 1 : Poursuivre l'accueil de nouvelles populations tout en répondant à leur besoins

Objectif 2 : favoriser un développement économe de l'urbanisation, respectueux de l'armature du territoire

AXE 3 : POUR UN ENVIRONNEMENT PRESERVE, GARANT D'UN CADRE DE VIE DE QUALITE

Objectif 1 : S'appuyer sur la trame verte et bleue pour construire un véritable projet de territoire

Objectif 2 : maintenir un cadre de vie de qualité

Ainsi, le projet de « Kota's village » est compatible et conforme aux orientations d'aménagement du projet intercommunal.

IV. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

IV.1. Historique et évolutions du projet

Les porteurs de projet Raphaël Durand et Caroline Ravage souhaitent changer de vie et offrir à leurs deux enfants un cadre de vie privilégié. Pour réaliser leur projet de vie, ils souhaitent devenir gestionnaire d'un hébergement touristique dans un environnement nature.

Après plusieurs mois de recherches, ils ont découvert le site de Prasmel sur la commune de Saillant et ont eu un véritable coup de cœur pour le site de 3 hectares avec plusieurs bâtiments.

Leur idée est précise et réfléchie, les porteurs de projet souhaitent implanter un Parc Résidentiel de Loisirs mais pas n'importe lequel : un village de kotas.

Le Kota est un hébergement typique finlandais qui était initialement utilisé par les pêcheurs pour se réchauffer et se restaurer puisqu'il disposait d'une cheminée en son centre. C'est lors d'un voyage que Monsieur Durand et sa compagne ont découvert cet habitat traditionnel et l'idée à germer de les transformer en habitation touristique tout confort sans pour autant perdre leur âme.

IV.2. Enjeux et objectifs du projet

Le projet mise sur un tourisme vert et innovant.

Il se caractérise essentiellement par les points suivants :

- Une richesse de sites naturels ou patrimoniaux à proximité,
- Une offre d'hébergement atypique et innovante,
- Une offre d'hébergement de confort,
- Un espace bien-être incorporé au projet d'hébergement,
- Une offre complémentaire d'activités Nature (randonnées, circuits VTT, sports d'hiver, loisirs, théâtre, …)
- Une diversité des activités artisanales de produits locaux (transformations de produits agricoles locaux),
- Une activité respectueuse de l'environnement, une sensibilisation à l'environnement,

La stratégie d'aménagement du « Kota's village » repose essentiellement sur les points suivants :

- Conforter les activités économiques, et notamment touristiques,
- Maintenir le cadre naturel et patrimonial de la vallée,
- Renforcer l'image d'une vallée 100% Nature,
- Valoriser les productions locales, notamment agricoles,

Ainsi différents objectifs ont été définis pour le « Kota's village » :

- Développer la capacité hôtelière avec la création de lits touristiques haut de gamme afin de répondre à une demande non couverte actuellement par l'offre locale,
- Proposer une restauration sur site, véritable lien entre la production locale et le tourisme,
- Créer des liens entre les productions locales (vins de fruits, fruits, produits laitiers…) et les touristes en créant des partenariats entre l'hôtel/restaurant et les acteurs locaux,
- Développer des activités de sensibilisation à l'environnement au sens large.

Le développement de ce projet ne doit pas se faire au détriment du paysage et des espaces naturels. La communauté de communes et les porteurs de projet souhaitent donc miser sur un aménagement exemplaire en matière de respect de l'environnement.

Les porteurs de projet souhaite apporter une ambiance conviviale et cosy pour le site en jouant avec le bois et de la décoration. L'originalité du projet ne se fera pas au détriment du confort puisque tous les hébergements seront isolés pour supporter les rigueurs de l'hiver et seront raccordés à l'eau et à l'électricité. Chaque module d'hébergement disposera d'un coin cuisine, d'une salle de bain et d'un coin nuit.

Le site, ouvert sur 10 mois, profitera de la double saisonnalité offerte par le territoire (l'hiver avec la neige et la station de Saint-Anthème et l'été avec les sports de nature).

Les thématiques et les ambiances s'adapteront aux saisons très marquées sur la Vallée de l'Ance, avec :

IV.3. Descriptif de la « philosophie » du projet

IV.3.1 Un projet inscrit dans les principes du développement durable

IV.3.1.1. Un projet partenarial

- **Le classement en « Parc Résidentiel de Loisirs »**

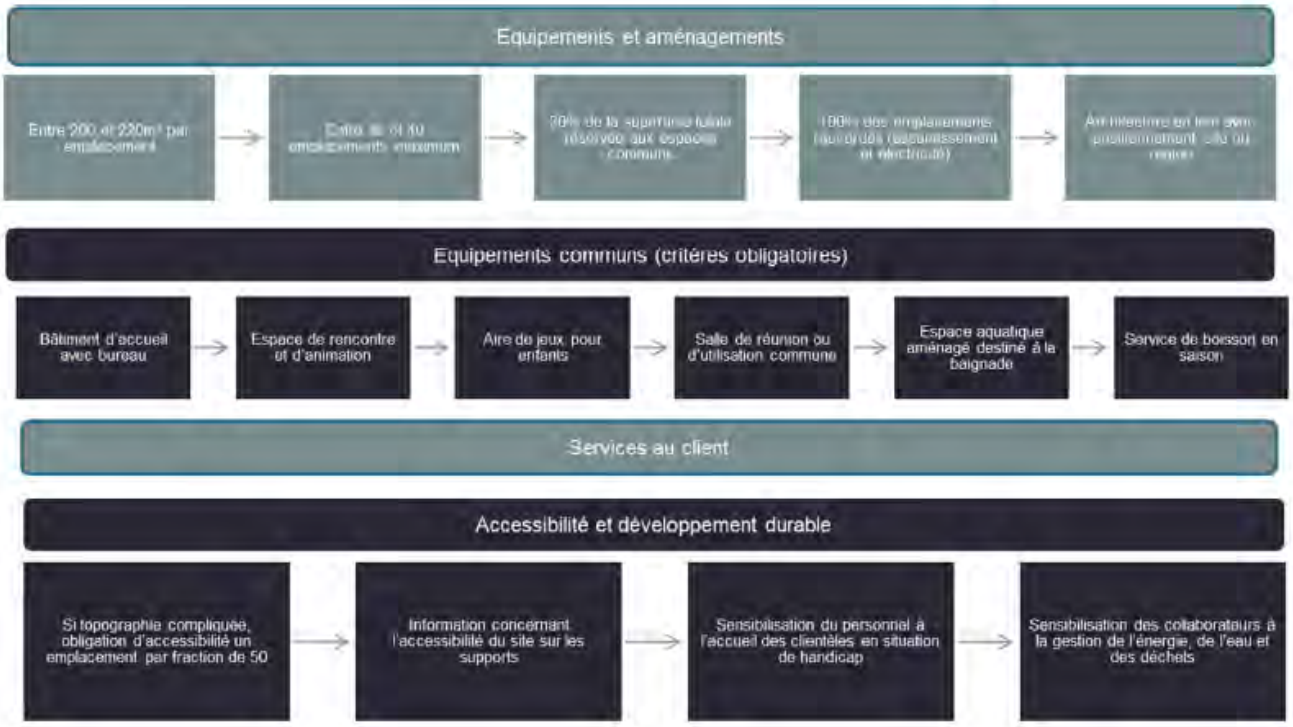

- **Le Label « Accueil du Parc »**

Un mode de fonctionnement novateur : le label « Accueil du Parc » du Parc du Livradois-Forez portant sur les thématiques suivantes :

- dimension humaine,
- lien au territoire,
- protection/valorisation de l'environnement.

Chacune de ces thématiques comporte plusieurs critères sur lesquels le porteur de projet doit adhérer.

A l'instar des projets touristiques centrés sur eux même, la communauté de communes et les porteurs de projets souhaitent créer un site qui soit tourné vers son environnement et son territoire.

Le projet hôtelier veillera à se fournir auprès de producteurs locaux. Le restaurant s'inscrira dans cette politique, et la cuisine sera essentiellement basée sur des produits locaux et de saison.

- **L'Eco-label européen**

Les critères à prendre en compte :

- Choix des sources énergétiques
- Performance énergétique des bâtiments
- Contrôle des consommations énergétiques (arrêt du chauffage, arrêt des lumières automatiques, choix des ampoules, …)
- Gestion de l'eau et des déchets
- Réflexion sur les produits consommables, les produits d'entretien
- Politique environnementale, formation du personnel, sensibilisation des clientèles

- **L'adhésion au réseau Nattitude**

Procédure de qualification de l'offre touristique en Auvergne, le réseau Nattitude permet notamment aux hébergeurs d'être identifiés comme site d'exception et ainsi augmenter leur visibilité.

Les 6 valeurs portées par Nattitude : (Sources : Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne)

- Des localisations les plus exceptionnelles possibles,
- Charme, authenticité et originalité,
- La « nature attitude »,
- La « Zen attitude »,
- Le lien avec le territoire,
- Convivialité et qualité de services.

IV.3.1.2. Un projet « écologique »

Le projet se veut avant-tout porteur des principes suivants :

- Utilisation du « bois » pour la construction des kotas,
- Préservation de l'environnement à grande échelle et à l'échelle du site,
- Vocation pédagogique et de sensibilisation du site,
- Communication indirecte du fait de la nouveauté,
- Inscription dans la politique communale et intercommunale.

La zone humide serait le support d'atelier pédagogique et éco-ludique : comprendre son fonctionnement et son intérêt écologique.

IV.3.1.3. Un projet économique

Le développement local est une priorité sur la communauté de communes afin de créer des activités et donc des emplois sur le territoire. Ce développement peut être soutenu et cadré par l'EPCI, mais il sera porté par M. Durand. Enfin ce projet de développement doit permettre à terme un retour sur investissement rentable pour les finances communales et intercommunales.

Les objectifs économiques pour la commune sont :

- permettre la création d'emplois directs (saisonnier),
- favoriser des emplois indirects (fournisseurs locaux, développement du tourisme, agriculteurs,…),
- augmenter les recettes communales,
- favoriser le co-développement avec les autres acteurs et porteurs de projets locaux.

Le projet touristique est calibré pour répondre à une demande ne présentant pas d'offre au niveau de la communauté de communes (pas d'hôtellerie haut de gamme et insolite). Le dernier chapitre de ce document décrit les aspects économiques des différents projets, dont la rentabilité économique doit permettre la pérennité du projet dans son ensemble.

L'investissement communal et intercommunal devra être compensé par les recettes futures et devra être limité aux travaux nécessaires à la viabilisation du site.

IV.3.2 Descriptif des services et activités proposés

Le « kota's village » proposera un large panel d'activités afin d'apporter une véritable plus-value par rapport aux sites de proximité et afin de contribuer à l'allongement des séjours.

IV.3.2.1. Offre de pleine nature estivale

Les activités potentielles à proposer :

- La Marche Nordique (en adéquation avec l'« esprit nordique » du PRL),
- Le VTT à Assistance Electrique (idéal pour notre typologie de clientèle),
- Ateliers Loisirs d'art (Théâtre, Peinture & Photo),
- Stage photo,
- Guide randos photos,
- Stages de théâtre, d'écriture,...
- Ateliers Pêche,
- Espace VTT-FFC,
- Cyclotourisme,
- Randonnée pédestre,
- Tyrolienne de Prabouré,
- Station de Prabouré : Trottinette de descente, Déval'Kart, Balade en poney, Course d'orientation, Location VTT,…
- Activité équestre,
- Vol libre,
- Vols en Montgolfière,
- Escalade,
- Base de loisirs / Plan d'eau.

IV.3.2.2. Offre de pleine nature hivernale :

- Espace nordique (Ski de fond classique / skating, Raquettes à neige, Ski alpin, snowboard, snowscoot, « snake gliss », École de ski (1 moniteur ski alpin))
- Tyrolienne de Prabouré (Tyrolienne de 800 m, de long et 120 m de haut, Retour en raquettes à neige)
- Chiens de traineaux

IV.3.2.3. En compléments :

- Sensibilisation à l'environnement, et intégration des richesses liées à la biodiversité (faune et flore emblématiques, zone humide sur site, lecture de paysages, observation animaux…), en lien avec la maison du Parc pour les formations et sensibilisations.

- Les partenariats potentiels :
- Partenariat & hébergement des activités de pleine nature - Ambert - crêtes du forez
- Partenariat & hébergement des activités de pleine nature - Station Prabouré
- Partenariat & hébergement des activités de la Jasserie du Coq Noir
- Partenariat globale Parc Naturel Régional du Livradois-Forez
- Une activité autour de « l'Événementiel » s'est développée sur le territoire, grâce à un réseau associatif important. Ainsi des événements d'une envergure nationale prennent régulièrement une place de choix dans la vie du « pôle de nature ».
- Cyclosportive « Les Copains-Cyfac », à Ambert, d'envergure internationale parmi les 50 plus belle cyclo au monde par le magazine « Le Cycle », événement annuel qui a lieu début juillet avec 2 000 coureurs.
- Championnat de France de Snowkite, au Col des Supeyres, manche nationale, événement annuel,
- Marathon du Forez, ski de fond, épreuve nationale du « Marathon Ski Tour », événement annuel.
- Tour de l'avenir en 2012, Critérium du Dauphiné en Juin 2014. Le territoire est candidat pour le « Tour de France » 2016.

- Championnat de France de Pêche à la Mouche, rivière de l'Ance et Dore, en 2011 et 2014.
- D'autres événements ont une portée régionale :
- « Raidlight Ambertrail » : environ 500 coureurs sont réunis pour l'événement majeur organisé par le club Courir en Livradois-Forez.
- « La randonnée des Hautes-Chaumes » organisée par l'Association Centre VTT d'Ambert.
- « Les Monts du Livradois » organisé par le Véloclub ambertois.
- « Les Balcons du Forez » attirent environ 200 participants et a l'originalité de mobiliser plusieurs disciplines (VTT, rando pédestre…).

IV.3.3 Synthèse : le positionnement du projet « Kota's village »

Un concept peu développé en France (14 sites recensés) – et encore à faible notoriété, le terme Kota n'est pas reconnu par les clientèles touristiques et les sites existants sont plus référencés sur le web en tant que cabanes.

Pas de données sur les taux d'occupation des sites de kotas.

Un environnement nature au cœur du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez avec une zone de chalandise étendue sur les agglomérations rhônalpines et auvergnates.

Des manifestations d'envergure (Festival du Volcan de Montpeloux et de Musique Sacrée à la Chaise-Dieu) qui favorise un remplissage ponctuel.

6 sites d'hébergements insolites à moins d'une heure du projet avec, pour la plupart, de faibles capacités et pas de positionnement clair.

Une double saisonnalité favorable.

Etant donné la localisation du site et la concurrence existante en insolite, il est nécessaire de proposer une offre complète de prestations (restauration, activités, animations).

Des partenariats avec les prestataires locaux sont à envisager et permettraient de renforcer l'activité économique locale et son tissu…

Les tarifs envisagés sont légèrement plus élevés par rapport aux concurrents directs (kotas tout confort).

Un budget investissement par module bon marché par rapport à d'autres hébergements insolites.

IV.3.4 Descriptif des éléments techniques du projet

IV.3.4.1. Les accès

L'existant est conservé. Un accès secondaire pour le chantier, le phasage et la gestion du site serait réalisé en partie sud donnant accès directement sur le chemin communal.

Les accès piétons ne sont pas définitifs. Ils permettront de rejoindre l'accueil situé dans l'habitation principale depuis les différents « hameaux ».Après travaux l'accès sur chemin communal devra être profilé et revêtu pour l'accueil des visiteurs et le passage des camions poubelles.

IV.3.4.2. Les stationnements.

Situés sur le haut du terrain à l'Est, ils sont partiellement masqués par l'habitation. Les arbres existants sont conservés.

Pour conserver des pentes acceptables et permettant le déneigement, les plateformes de circulation et de stationnements sont maintenues par des soutènements.

Les 2 plateformes de stationnements crées accueillent **environ 33 places**. La circulation sera réalisée en enrobé et les stationnements en tri-couche clair. Ce choix est guidé par le besoin de gestion hivernal.

La gestion des eaux de ruissellement sera assurée par des tranchées drainantes pour l'infiltration.

L'intégration du parking est réalisée aux moyens de plantations arbustives et arborées sur les talus séparant les 2 plateformes. La palette végétale sera guidé par les essences indigènes en présence : Genêts, saules, fusain…)

Depuis les stationnements l'accès au site se fait par des escaliers. Il permet de rejoindre l'accueil pour l'enregistrement des arrivées et des départs.

Les personnes à mobilités réduites sont accueillies avec un parking réservé situé à 25 m de l'accueil. Ce parking est mutualisé avec un espace livraison.

IV.3.4.3. Les espaces d'accueil et espaces communs

Une terrasse haute donnant sur l'accueil du PRL est orientée SUD. Elle offre un espace de 130m² en lien direct avec l'accueil et le bar du PRL. Cette terrasse offre un point de vue sur la vallée de l'Ance est permet de rejoindre l'ensemble des hébergements.

L'espace d'animations est en connexion avec la terrasse bar par une passerelle qui franchie la rase re-profilée (pour retrouver une vrai noue et sa végétation d'hélophytes). Revêtu d'un sable stabilisé cet espace est dédié aux animations (pétanque, jeux de groupe…) et dessert le kota « grill ».

A l'ouest sous l'accueil, un espace technique est aménagé pour le stationnement des véhicules de gestion du site et le stockage du matériel (chaufferie, entretien du terrain…).

Outres les hébergements (22 unités dont 1 PMR), le projet prévoit la création de bains nordiques.

Un espace ludique associé au thème de l'eau trouvera sa place le long d'une rase corrigée dans son tracé.

Enfin, un kota spa sera aménagé en complément des bains nordiques. Des massages réalisés par un prestataire externe y seront proposés.

IV.3.4.4. Les espaces de circulation

Le PRL est organisé le long d'un axe principal d'environ 300ml sur lequel viennent se greffer des circulations secondaires permettant de rejoindre les hébergements et autres espaces dédiés du site.

- **La circulation principale**

Pour limiter son impact et renforcer le caractère paysager du projet, cette circulation est réalisée avec 2 bandes de roulements (béton, balayé, pavés, dalles…) de 70cm séparées par une bande herbeuse de 80cm (soit 2.20m d'emprise). Cette solution présente l'avantage de réduire la surface imperméable et souvent inutilisée. De plus, en se calant au mieux à la topographie du terrain naturel, ce profil diminue la réalisation d'ouvrages de collecte des eaux de ruissèlement. Les deux bandes pouvant facilement « évacuer les eaux de part et d'autres avant leur

concentration en point bas ». Des ruptures transversales dans la surface de roulement permettront l'écoulement naturel des ruissellements amont.

Afin de maintenir un profil en long acceptable inférieur à 9 % la circulation principale empiète sur la zone humide. Suivant l'équilibre économique du projet la circulation dans cette section se fera soit sur un platelage bois avec un profil en travers plein (abandon des 2 bandes roulantes) soit la circulation serait longée par un fossé récoltant les ruissellements amonts de la zone humide. Ce dernier est raccordée au ruisselet / fossé principale.

- **Les circulations secondaires**

Elles sont dimensionnées pour le passage d'un véhicule léger pour la gestion des hébergements (type voiturette golf ou Quad électrique.)

Elles seraient réalisées en matériaux mixte avec un coté en stabilisé et un coté en dalle de pierre naturelle. Ce dernier sera le cheminement piéton privilégié en hiver. Suivant l'enneigement les véhicules de gestion resteront sur la circulation principale.

Ce profil permet d'atténuer l'emprise des circulations et d'offrir une ambiance plus intime de « sentier ».

Suivant la localisation des Kotas, ces sentiers sont ponctués, à leur extrémité, de quelques marches pour permettre de réduire les pentes et renforcer le coté intime de chaque emplacement.

IV.3.4.5. Descriptif du parti architectural

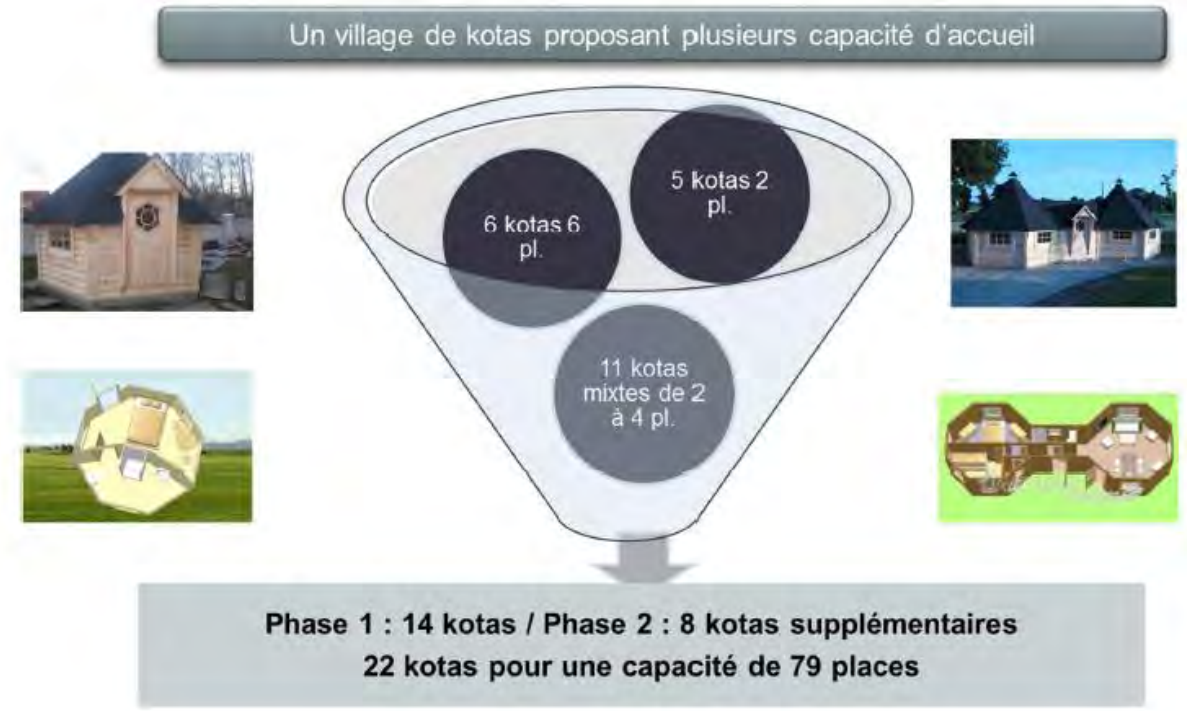

Le site est équipé de 22 kotas d'hébergements (6 doubles de 6 places, 5 « couples » 2 places et 11 mixtes de 2 à 4 places), d'un kota « Grill » pour la restauration et d'un kota « bien-être ».

Leur implantation et leur orientation sont conduites par la topographie et le climat. Les entrées comme les terrasses sont orientées Sud / Sud-Ouest.

Les emplacements diffus sur le terrain ne sont pas identifiés et profitent de surfaces supérieures aux normes du classement PRL. Cette implantation contribue à l'intimité de chacun et renforce le coté esseulé à l'image du Prasmel.

Pour des raisons économiques, certains emplacements pourraient faire l'objet de regroupement sous forme de hameau. Ainsi, l'accès serait mutualisé comme le génie civil pour les réseaux.

Les terrasses sur fondations compactées (sans béton) sont composées de dallage en opus insertum pierre ou platelage irréguliers de bois grisé et patiné. Les joints dans les deux cas sont comblés de mélange terre pierre pour laisser gagner les plantes condimentaires, les bruyères ou toutes les plantes chasmophytiques.

Seules la terrasse du Kota PMR sera réalisée en dalle pierre avec joint ciment.

Le projet prévoit donc une construction centrale, en structure légère bois, facilement démontable. Elle crée un appel visuel contemporain au centre d'un espace architectural traditionnel. L'accueil est en lien direct avec un espace de réserve pris dans la maison existante, avec une liaison vers celle-ci. La salle bar est dans la continuité, espace ouvert sur une terrasse.

Cette terrasse qui offre une vue lointaine sert pour l'extension salle de bar, mais également pour une mise en valeur du paysage depuis l'entrée à l'accueil.

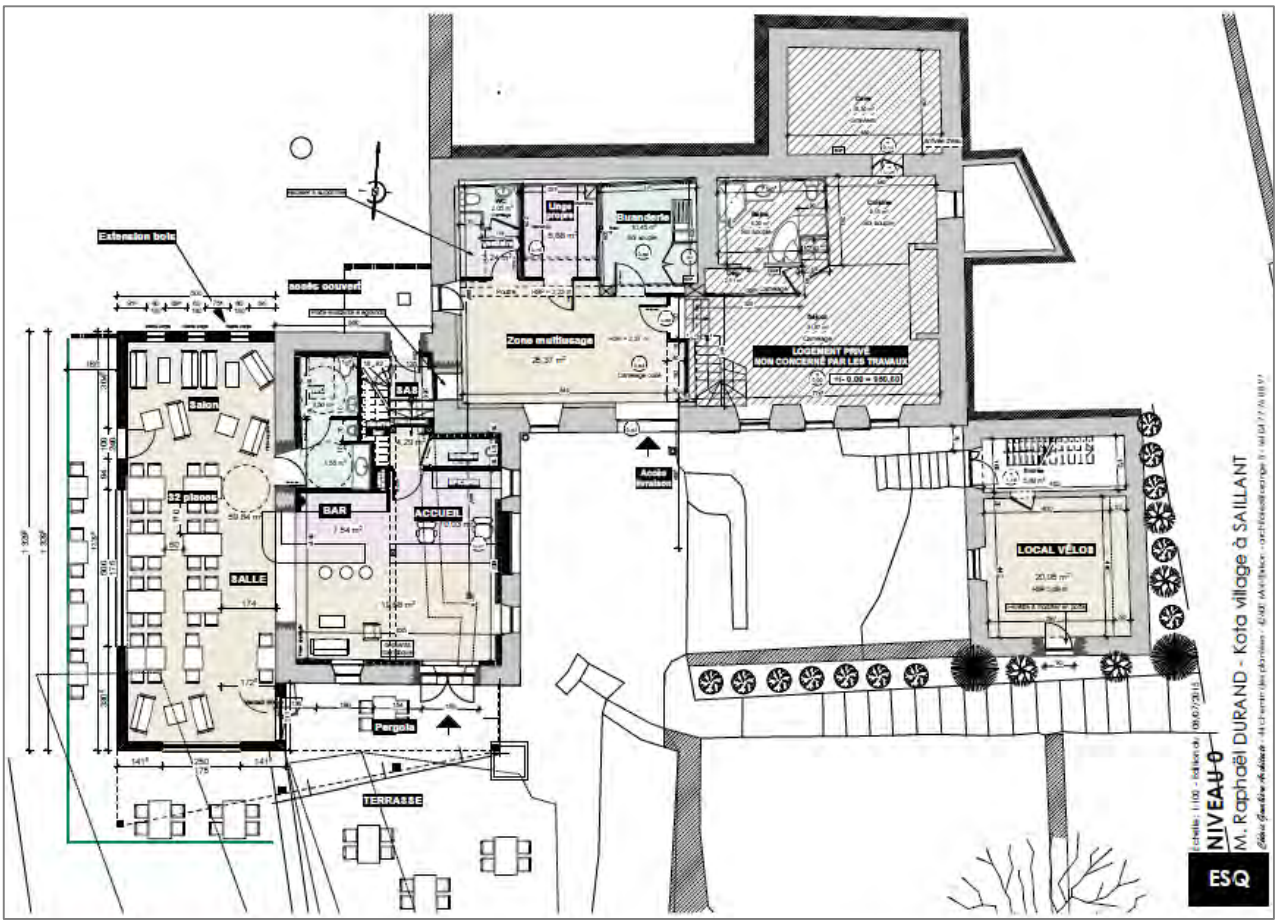

Figure 39 : Plan-masse du projet architectural (Source : Archiforez, Juin 2015)

IV.3.4.6. Les ambiances végétales et paysagères

- **Le corridor jardiné**

Il est l'expression du jardin. Le prolongement de l'habitation et donc de l'accueil. Les animations de groupes s'y déroulent. Les Kota « Grill » permet d'organiser des repas festifs…Les ambiances sont soignées et les fleurs et fruitiers sont à l'honneur. La vue sur les lointains est préservée avec des ponctuations d'arbres isolés. Ici le gazon domine. Les massifs sont horticoles à l'image de l'existant ceinturant l'habitation.

- **Le corridor RAMSAR (humide)**

Préservant la qualité de la faune et de la flore existante il est tourné vers la pédagogie. Les emplacements sont les plus ombragés du projet. La prairie grasse domine au sud (entre les emplacements) et se prolonge par la prairie humide au Nord.

- **Le corridor champêtre**

La prairie fleurie s'étale du Sud au Nord. Le projet ménage çà et là des alcôves fauchées pour les jeux de groupes ou des moments de détentes privilégiés. On chemine au grès de l'humeur du propriétaire qui fauchera «le nez au vent guidé par le vol des papillons».

Les massifs arbustifs sont constitués en partie d'arbustes à fruits (« rouges » et « secs »).

- **Le corridor de la vallée**

Il renvoi quelque peu aux pratiques en cours sur le fond de la vallée de l'Ance. Les prairies sont fauchées régulièrement. Les bosquets procurent un ombrage convoité. Se balader le long des bosquets garantie la découverte d'une trouée donnant des vues sur le flan Est de la vallée.

Ces bosquets sont placés entre les emplacements et la limite Ouest du terrain. Ils assurent une parfaite intégration des kotas et invitent à la découverte des points de vue. A l'image du paysage morcelée de la vallée et des monts du Livradois.

Ces différentes ambiances seront composées avec une végétation indigène et résistante aux conditions climatiques. Les zones de prairies non affectées par les travaux seront conservées en l'état. Les raccords avec les zones aménagées se feront avec des mélanges prenant exemple sur les compositions originelles.

Principe schématique des corridors.

Figure 40 : Cartographie des principes schématiques des corridors (Source : Diagnostic paysager A3Paysage, Juin 2015)

Coupe de principe (travers)
Voie de circulation principale

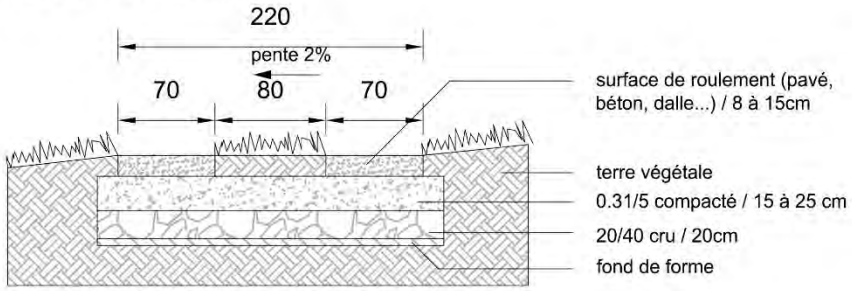

Coupe de principe (travers)
Voie de circulation secondaire

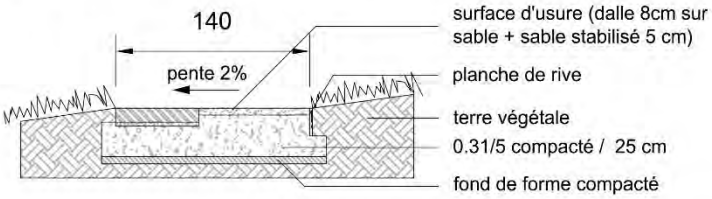

Circulations à 2 bandes de roulement

Circulations piétonnes avec matériaux mixtes (sablé ou

Photographies 30 : Références aux aménagements des circulations (source : Diagnostic paysage A3 Paysage, 2015)

IV.3.4.7. La gestion des déchets

Un espace de collecte et de tri des déchets est situé entre le parking et l'accueil. Le gestionnaire se charge de la collecte sur site. Le SIVOM sera en charge de la collecte sur le terrain du Prasmel. Pour ce faire un léger élargissement de la route d'accès serait à prévoir par la commune. Passage de camion sur 2,60-2,80m à la demande du SIVOM d'Ambert.

Un composteur sera mis en place sur le site.

IV.3.4.8. L'éclairage

L'éclairage est assuré par un balisage lumineux sur potelet bas le long de la circulation principale

Des bornes encastrées de sol ponctuent les cheminements secondaires. Autant que possible, les fourreaux d'alimentation seront passés en fouille commune avec le réseau électrique. Pour réduire la pollution et préserver ou renforcer l'ambiance du site l'éclairage des voies secondaires peut-être remplacé par le prêt d'une lampe individuelle portative (torche) remise à chaque visiteur lors de son arrivée.

IV.3.4.9. Les réseaux :

- **Electricité**

L'alimentation électrique se fera via un branchement EDF distinct de l'actuelle habitation. Le tarif à demander auprès du fournisseur d'électricité (vert ou jaune) dépendra de la puissance totale des installations.

Depuis ce branchement, des fourreaux seront tirés vers chaque Kotas avec mise en place d'un coffret de coupure individuel, situés à l'extérieur.

- **Eau Potable**

L'alimentation en eau potable proviendra du réseau existant (diamètre inconnu à ce jour). Afin d'alimenter suffisamment les Kotas, un réseau principal PEHD Ø 63 mm sera posé. Chaque installation sera alimentée par une prise en charge sur ce réseau et via un branchement en PEHD Ø 25 mm.

En matière de défense incendie, le réseau Ø 63 ne permet pas de répondre aux normes (60 m3/h sous 1 bars pendant 2 heures). Toutefois, la mare existante représente un volume d'environ 60 m3 qui pourra être utilisé.

- **L'assainissement :**

La collecte des eaux usées sera assurée gravitairement via un réseau PVC Ø 160 mm. Chaque installation sera équipée d'un regard de branchement au droit des sorties. Pour l'exploitation du réseau (curage par exemple), il sera équipé de regard de visite, à hauteur d'une unité tous les 50 ml environ.

Le traitement sera assuré par une filière en phytoépuration : le filtre planté de roseaux. En plus d'avoir de bonnes performances épuratoires, ce système présente plusieurs avantages :

Une bonne intégration paysagère.

Une bonne adaptation aux variations de charges hydrauliques ce qui correspond au présent projet (variation de fréquentation saisonnière).

Aucun risque d'odeurs car les effluents ne sont pas septiques.

Faible coût d'exploitation et de maintenance (pas de besoin en énergie ni en produit chimique)

Le système sera dimensionné pour 50 EH (0.5 EH / personne). Il est nécessaire de prévoir 1.5 m²/EH, soit 75 m² répartis sur deux étages de 37.5 m² (6.15m X 6.15m m).

Une variante pourra être proposée avec un système de micro station enterrée. Toutefois, des coûts de fonctionnement et d'entretien seront à prévoir.

IV.3.4.10. Les travaux – le Chantier.

Les travaux seront réalisés en 2 phases suivant le découpage suivant :

Dans un souci de préservation des milieux et pour limiter les terrassements, la circulation de chantier reprendra en grande partie la circulation principale du projet.

Figure 41 : Cartographie des de la mise en place du chantier (source : Diagnostic paysager A3Paysage, Juin 2015)

Note : la tranche 2 ne concernera que la réalisation des plateformes des Kotas, leurs raccordements et la réalisation des circulations complémentaires.

Les réseaux seront réalisés en tranche 1 pour l'ensemble du site.

De même les travaux de plantations seront avancés au maximum en tranche 1 pour étoffer et intégrer au plus vite les aménagements.

IV.3.5 Le plan-masse du projet

Figure 42 : Cartographie du plan-masse d'aménagement (source : Diagnostic paysager A3 Paysage, Juin 2015)

IV.3.6 Descriptif des éléments chiffrés du projet

M. DURAND
Village de Kota à Saillant
ESQUISSE

Paysagistes-concepteurs
A3-PAYSAGE

N°	LIBELLE	Montant H.T.
100	TRAVAUX PREPARATOIRES	
	TOTAL TRAVAUX PREPARATOIRES	3 100,00
200	TERRASSEMENT	
	TOTAL TERRASSEMENT	40 070,00
300	ASSAINISSEMENT	
	TOTAL ASSAINISSEMENT	75 325,00
600	TRANCHEE RESEAUX	
	TOTAL TRANCHEE RESEAUX	20 350,00
700	RESEAU AEP	
	TOTAL RESEAU AEP	25 000,00
	RESEAUX ELECTRIQUES	
	TOTAL RESEAUX ELECTRIQUES	52 350,00
	RESEAU ECLAIRAGE	
	TOTAL RESEAU ECLAIRAGE	57 185,00
	VOIRIE MACONNERIE ET TRAVAUX DIVERS	
	TOTAL VOIRIE	228 330,00
	TRAVAUX PAYSAGERS	
	TOTAL TRAVAUX PAYSAGERS	57 500,00
	MOBILIER DIVERS	
	TOTAL MOBILIER DIVERS	39 470,00
	TOTAL Général H.T	598 680,00
	TVA 20%	119 736,00
	TOTAL Général TTC	718 416,00

IV.3.7 Les éléments de phasage du projet

Le phasage prévisionnel respecte les étapes suivantes :

- **Phase administrative :**

- Présentation du dossier UTN en Conseil Communautaire : 29 Juillet 2015
- Dépôt du dossier UTN : 30 juillet 2015
- Instruction dossier UTN : Aout / septembre 2015
- Commission UTN : septembre 2015
- 1mois autorisation préfet (début octobre)
- Re-Arrêt du PLU : Novembre 2015
- Dépôt du permis de construire pour le PRL : décembre 2015
- Approbation du PLU : Avril 2016
- Instruction et validation du permis : avril 2016

- **Phase de construction/travaux :**

- Début des travaux : mai 2016
- Réception des travaux : avril 2017

- **Phase d'exploitation :**

- Ouverture de l'hôtel : fin avril 2017

V. RISQUES NATURELS

Sources : prim.net, Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du Puy-de-Dôme de 2012, Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de Saillant de mai 2012, Géorisques

Selon son DICRIM, la commune de Saillant est soumise à 4 risques naturels :

- ✓ La sismicité,
- ✓ Les feux de forêt,
- ✓ Les mouvements de terrain,
- ✓ Les événements climatiques exceptionnels.

A noter que la commune a déjà fait l'objet de deux arrêtés de catastrophe naturelle identifiés dans le tableau suivant.

Tableau 24 : Arrêté de catastrophe naturel de la commune de Saillant (source : prim.net)

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations, coulées de boues et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

La commune ne dispose pas de PPR.

Pour éviter toute imprécision et caractériser au mieux le projet qui fait l'objet de ce dossier, les aléas et les risques ne seront présentés que pour le secteur de projet, autrement dit, les parcelles 861, 862, 863 et 874 de la section A et leurs alentours.

V.1. Prise en compte des risques mouvements de terrain

V.1.1 Risque d'affaissement, effondrement

- **Description du risque**

Le risque est absent du site du projet.

- **Préconisation d'aménagement**

Il n'y pas de préconisation particulière d'aménagement pour ce risque.

V.1.2 Risque chute de pierre et/ou de blocs

- **Description du risque**

La commune de Saillant est soumise à ce risque du fait de la nature et de la disposition des couches géologiques qui la composent.

- **Préconisation d'aménagement**

Du fait de la nature du site (pas de bloc affleurant à proximité), il n'y pas de préconisation particulière d'aménagement pour ce risque.

V.1.3 Risque de coulée boueuse et /ou de lave torrentielle

- **Description du risque**

Le risque est absent du site du projet.

- **Préconisation d'aménagement**

Il n'y pas de préconisation particulière d'aménagement pour ce risque.

V.1.4 Risque glissement de terrain

- **Description du risque**

Le risque est absent du site du projet.

- **Préconisation d'aménagement**

Il n'y pas de préconisation particulière d'aménagement pour ce risque.

V.1.5 Aléa retrait et gonflement des argiles

- **Description du risque**

Le phénomène de retrait-gonflement lié aux argiles est la conséquence d'un changement d'humidité de sols argileux, capables de fixer l'eau disponible mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse.

Ce processus lent et continu peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions, pouvant dans les cas extrêmes rendre inhabitables les locaux.

La commune de Saillant est soumise à cet aléa du fait de la nature de ses sols. Plus précisément, le site du projet est classé **en aléa moyen**.

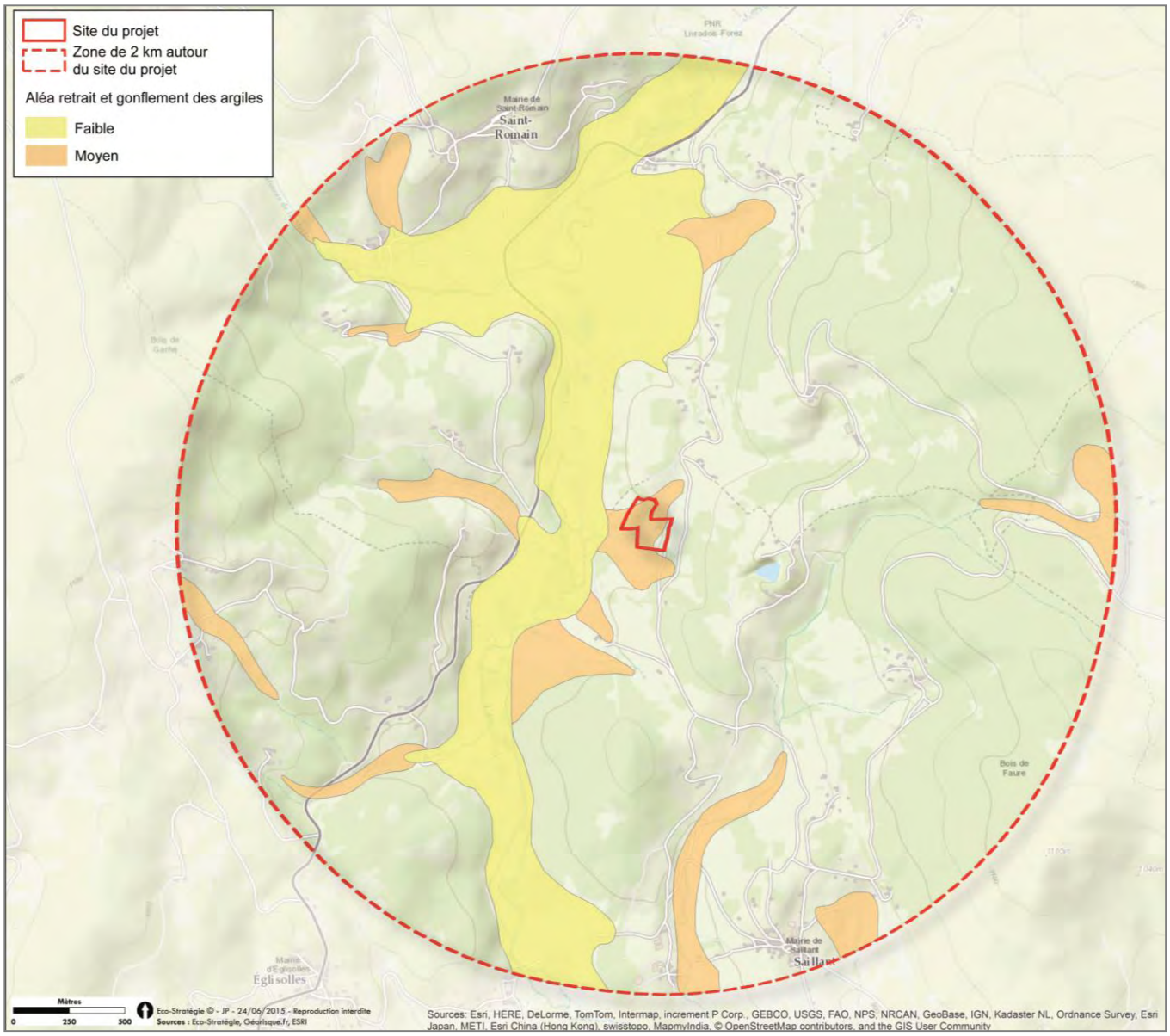

Figure 43 : Aléa retrait et gonflement des argiles

- **Préconisation d'aménagement**

Les chalets seront posés sur des pilotis en béton. Ils ne seront donc pas en contact direct avec le sol. Ainsi, il n'y pas de préconisation particulière d'aménagement pour ce risque.

V.2. Prise en compte du risque avalanche

- **Description du risque**

Le risque est absent du site du site du projet.

- **Préconisation d'aménagement**

Il n'y pas de préconisation particulière d'aménagement pour ce risque.

V.3. Prise en compte du risque inondation

- **Description du risque**

Le risque est absent du site du projet.

- **Préconisation d'aménagement**

Il n'y pas de préconisation particulière d'aménagement pour ce risque.

V.4. Prise en compte des phénomènes météorologiques

- **Description du risque**

La commune de Saillant est soumise aux événements climatiques exceptionnels. Ces derniers se manifestent sous trois formes :

- Les tempêtes,
- Les intempéries hivernales,
- La canicule.

- **Préconisation d'aménagement**

Il n'y pas de préconisation particulière d'aménagement pour ce risque.

V.5. Prise en compte du risque sismique

- **Description du risque**

Depuis octobre 2010, en référence au décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique, le territoire français dispose d'un nouveau zonage sismique.

En vigueur à partir de Mai 2011, il modifie la répartition des zones à risques et la légende de la cartographie.

La commune de Saillant, au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité - cf articles R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'Environnement- est classée en zone de **sismicité faible (zone 2).**

Cette nouvelle réglementation définit les règles parasismiques applicables aux nouvelles constructions.

- **Préconisation d'aménagement**

La réglementation parasismique impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves. Ces règles sont définies dans la norme Eurocode 8 qui a pour but d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques. Elles définissent les conditions auxquelles doivent satisfaire les constructions nouvelles pour atteindre ce but.

En cas de secousse " nominale ", c'est-à-dire avec une amplitude théorique fixée selon chaque zone, une construction du bâti courant peut subir des dommages irréparables, mais ne doit pas s'effondrer sur ses occupants.

En cas de secousse plus modérée, l'application des dispositions définies dans les règles parasismiques devrait aussi permettre de limiter les destructions et, ainsi, les pertes économiques.

L'arrêté du 22 octobre 2010 fixe les règles de construction parasismique pour les bâtiments à risque normal, applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières, dans les zones 2 à 5.

Des règles spécifiques sont utilisées pour les équipements et installations, les ponts, les barrages, les installations classées et les installations nucléaires. Les grandes lignes de ces règles de construction parasismiques sont le bon choix de l'implantation (notamment par la prise en compte de la nature du sol), la conception générale de l'ouvrage (qui doit favoriser un comportement adapté au séisme) et la qualité de l'exécution (qualité des matériaux, fixation des éléments non structuraux, mise en œuvre soignée).

La nouvelle réglementation parasismique définit 4 types de bâtiments comme suit :

Tableau 25 : Classification des bâtiments par la réglementation parasismique

Catégorie d'importance		Description
I		■ Bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.
II		■ Habitations individuelles. ■ Établissements recevant du public (ERP) de catégories 4 et 5. ■ Habitations collectives de hauteur inférieure à 28 m. ■ Bureaux ou établissements commerciaux non ERP, h ≤ 28 m, max. 300 pers. ■ Bâtiments industriels pouvant accueillir au plus 300 personnes. ■ Parcs de stationnement ouverts au public.
III		■ ERP de catégories 1, 2 et 3. ■ Habitations collectives et bureaux, h > 28 m. ■ Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes. ■ Établissements sanitaires et sociaux. ■ Centres de production collective d'énergie. ■ Établissements scolaires.
IV		■ Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public. ■ Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie. ■ Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne. ■ Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise. ■ Centres météorologiques.

Le projet est classé comme un **ERP de niveau 5. Il est donc de catégorie II**.

Tableau 26 : Exigence sur le bâti neuf selon la nouvelle réglementation parasismique

	I	II		III	IV
Zone 1					
Zone 2		aucune exigence		**Eurocode 8** [3] a_{gr}=0,7 m/s²	
Zone 3		**PS-MI**[1]	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=1,1 m/s²	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=1,1 m/s²	
Zone 4		**PS-MI**[1]	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=1,6 m/s²	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=1,6 m/s²	
Zone 5		**CP-MI**[2]	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=3 m/s²	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=3 m/s²	

[1] Application **possible** (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI
[2] Application **possible** du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide
[3] Application **obligatoire** des règles Eurocode 8

➔ Le projet n'est donc soumis à aucune exigence parasismique particulière.

V.6. Prise en compte du risque feux de forêt

- **Description du risque**

La commune de Saillant est soumise au risque de feux de forêt du fait de l'importance du couvert forestier.

Le site du projet est situé non loin de boisement. Les quelques boisements présents sur le site seront modifiés par les travaux. En exploitation, aucune forêt ne sera à proximité du site.

- **Préconisation d'aménagement**

Les boisements à proximité du site seront pris en compte dans la gestion classique du risque incendie de la commune.

Le porteur de projet prévoit de contacter le SDIS afin de leur présenter le projet et de connaître leur recommandation.

V.7. Rappel sur les autres aspects du risque : les risques technologiques

- **Description du risque**

Le risque est absent du site du site du projet.

- **Préconisation d'aménagement**

Il n'y pas de préconisation particulière d'aménagement pour ce risque.

V.8. Plans relatifs au risque

La commune ne dispose pas de plan communal de sauvegarde. Elle présente néanmoins un DICRIM validé en mai 2012.

V.9. Récapitulatif

Type de risque	Description du risque	Préconisation et mesures
Risque d'affaissement, d'effondrement	Sans objet	Sans objet
Risque chute de pierre et / ou blocs	Commune concernée	Sans objet
Risque de coulée boueuse ou de lave torrentielle	Sans objet	Sans objet
Risque glissement de terrain	Sans objet	Sans objet
Aléa retrait et gonflement des argiles	Aléa moyen	Sans objet
Risque avalanche	Sans objet	Sans objet
Risque inondation	Sans objet	Sans objet
Phénomènes météorologiques	Commune concernée	Sans objet
Risque sismique	Zone de sismicité faible (zone 2)	Sans objet
Risque feux de forêt	Commune concernée	Sans objet Consultation du SDIS envisagée
Risques technologiques	Sans objet	Sans objet

VI. EFFETS PREVISIBLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET DETERMINATION DES MESURES DE REDUCTION

VI.1. Prise en compte des contraintes réglementaires

VI.1.1 Effet sur les documents d'urbanisme

Le projet soumis à autorisation UTN est implanté sur le territoire de la commune de Saillant dont le PLU est actuellement en révision, et dont l'arrêt est prévu à l'automne 2015.

Sur le plan urbanistique, le site est inscrit partiellement dans un zonage UE au Plan local d'urbanisme intercommunal ce qui limiterait l'implantation du projet. Le PLUi fait ainsi l'objet d'un arrêt dans la procédure et d'une adaptation pour laisser une plus grande latitude de composition pour l'organisation du village de Kotas.

L'ensemble des parcelles concernées par le projet seront donc inscrites en UE.

La zone UE correspond aux occupations du sol suivantes :

- Les constructions à usage d'habitation si nécessaire au gardiennage. Les constructions seront intégrées ou mitoyenne au volume des constructions dédiées aux équipements ;

- Les constructions, ouvrages et installations techniques nécessaires au fonctionnement des réseaux publics existants sous réserve de ne pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;

- L'aménagement de terrains destinés à l'installation de résidences démontables ou de résidences mobiles dès lors que cet aménagement ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site ;

- Les constructions à usage d'habitation légères de loisirs mobiles ou démontables dès lors que ces constructions ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

La zone UE du PLUi, sur Saillant, correspond notamment aux zones de hameaux.

Dans la zone UE, sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes :

- Les constructions à usage d'habitation hors celles mentionnées à l'article UE2 ;
- Les constructions à usage artisanale,
- Les constructions à usage d'entrepôt,
- Les constructions à usage industriel,
- Les constructions à usage commercial, exceptées celles mentionnées à l'article UE2 ;
- Les constructions à usage agricole et forestier.

Dans la zone UE2 du PLUi, sont admises sous conditions les constructions ou annexes liées au fonctionnement et ou à la vocation du site.

Les orientations architecturales du projet sont conformes aux prescriptions du PLUi en cours de révision.

Le projet est une construction nouvelle conforme au règlement du PLUi sur un terrain constructible de la périphérie du village de Saillant, il est donc en parfaite compatibilité avec le PLUi.

VI.1.2 Effets sur les servitudes d'utilité publique

Les parcelles concernées par le projet ne présentent pas de servitudes inscrites au PLUi.

VI.2. Prise en compte des exigences environnementales

VI.2.1 Compatibilité du projet avec les documents cadre de gestion des eaux

Comme précisé dans le paragraphe VI.3.4, le projet n'est pas de nature à altérer la qualité de l'eau ni le fonctionnement naturel des cours d'eau. Il ne sera pas à l'origine de l'augmentation du risque inondation. Il ne remettra pas en cause la préservation et la gestion des milieux aquatiques.

Le projet est donc compatible avec les objectifs du projet du SAGE Loire Amont.

VI.2.2 Effets sur les zonages d'inventaires

Source : INPN

Le site du projet est inclus dans le ZNIEFF de type II du Haut-Forez. Il est également en bordure de la ZNIEFF de type I de la rivière de l'Ance, secteur Auvergne. Les autres ZNIEFF sont plus éloignées (plus de 750 m).

- **Description de la ZNIEFF 830020090 de type I de la rivière de l'Ance, secteur Auvergne**

Cette ZNIEFF de 595,04 ha a été définie pour son intérêt faunistique et notamment pour la présence d'invertébrés remarquables : les Moules perlières (*Margaritifera Margaritifera)*. Deux habitats déterminants ont été identifiés sur cette zone :

- Les prairies humides eutrophes, C.B. 37,2.
- La forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens, C.B. 44.3.

- **Description de la ZNIEFF 830007454 de type II du Haut Forez**

Cette ZNIEFF de grande taille, présente une surface de 547 645,37 ha répartie sur le territoire de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Cette zone a été définie du fait de la présence sur son périmètre de 33 habitats déterminants (prairies humides, hêtraies et forêts riveraines, falaises, …), 62 espèces faunistiques et 27 espèces floristiques déterminantes. A noter que parmi ces espèces faunistiques, 22 sont des insectes dont le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Damier de la succise, 11 sont des chiroptères (dont la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*, …) et 25 sont des oiseaux (dont le Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*, le Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, …).

- **Effet du projet sur les ZNIEFF**

L'intérêt écologique de ces deux ZNIEFF est essentiellement concentré au sein de quelques habitats naturels remarquables où l'on retrouve une faune et une flore souvent rare et protégée, à savoir les milieux ouverts humides (prairies, tourbières), les forêts matures (hêtraies) et riveraines, ainsi que les falaises et éboulis. Parmi ces milieux remarquables, on ne rencontre sur le site du projet que les prairies humides. Les effets du projet sur les ZNIEFF locales sont donc liés à l'impact des aménagements sur les zones humides du site. Ces effets seront traités dans les paragraphes VI.2.3.2 et VI.3 relatifs à ces milieux.

A noter que les ZNIEFF correspondent à des périmètres d'inventaires. Elles ne sont à l'origine d'aucune contrainte réglementaire, contrairement au site Natura 2000.

VI.2.3 Effets sur les zonages réglementaires

VI.2.3.1. Cas du PNR du Livradois Forez

Source : Atlas cartographique du PNR (http://atlas.parc-livradois-forez.org/)

Le site du projet est inclus dans le PNR du Livradois Forez.

Selon l'atlas cartographique de ce PNR, les richesses naturelles connues au niveau du site du projet sont la ZNIEFF de type II traitée ultérieurement. L'autre richesse naturelle identifiée est présente au niveau du site **des orgues basaltiques du volcan de Montpeloux**. En effet, ce site est une zone de reproduction reconnue pour l'avifaune et plus précisément le Grand corbeau, espèce assez peu commune dans le Forez. Le site est également un secteur favorable à l'établissement de colonies de chiroptères protégés en France.

La charte du PNR identifie 4 axes stratégiques déclinés en objectifs. Ces derniers sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 27 : Axes stratégiques et objectifs du PNR Livradois-Forez (source : charte du PNR)

OS : Objectif Stratégique
OO : Objectif Opérationnel
Les OO surlignés sont ceux ayant un lien avec le projet et avec lesquels le projet ne doit pas interférer.

Axe 1 : Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance		
OS 1.1	Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels	
	OO 1.1.1	Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces
	OO 1.1.2	Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables
	OO 1.1.3	Construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne
OS 1.2	Construire les paysages de demain	
	OO 1.2.1	Construire une culture paysagère partagée
	OO 1.2.2	Faire face au banal et cultiver l'ouverture
	OO 1.2.3	Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques
OS 1.3	Transmettre et investir les patrimoines culturels d'hier et d'aujourd'hui	
	OO 1.3.1	Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable
	OO 1.3.2	Faire nôtres les patrimoines immatériels
Axe 2 : Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants		
OS 2.1	Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire	
	OO 2.1.1	Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
	OO 2.1.2	Réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau
	OO 2.1.3	Préserver et restaurer la qualité physique des milieux aquatiques
OS 2.2	Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt	
	OO 2.2.1	Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables
	OO 2.2.2	Rendre l'exploitation forestière plus productive dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux
	OO 2.2.3	Valoriser et transformer le bois sur place pour accroître sa valeur ajoutée
OS 2.3	Encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources	
	OO 2.3.1	Accroître l'autonomie des exploitations agricoles et diffuser des pratiques durables
	OO 2.3.2	Développer les filières courtes et mettre en valeur les produits locaux
	OO 2.3.3	Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs

OS 2.4	Développer un tourisme durable de nature et de patrimoines, fondé sur des rencontres	
	OO 2.4.1	Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image « parc naturel »
	OO 2.4.2	Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes
	OO 2.4.3	Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables
OS 2.5	Valoriser les ressources en énergies renouvelables	
	OO 2.5.1	Faire du bois la 1ère ressource énergétique pour le chauffage
	OO 2.5.2	Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables
Axe 3 : Des pratiques plus durables pour une « autre vie »		
OS 3.1	Impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale	
	OS 3.1.1	Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables
	OS 3.1.2	Accompagner la mutation du secteur du bâtiment vers l'éco-construction
OS 3.2	Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie	
	OS 3.2.1	Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat
	OS 3.2.2	Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement
	OS 3.2.3	Développer l'ingénierie territoriale en créant un atelier d'urbanisme rural
OS 3.3	Développer des modes de transport et de déplacement doux en milieu rural	
	OS 3.3.1	Jouer l'atout de la voie ferrée Peschadoires-Estivareilles/Darsac
	OS 3.3.2	Favoriser des modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »
OS 3.4	Réduire nos consommations d'énergie en vivant mieux	
	OO 3.4.1	Rendre les collectivités locales exemplaires pour leurs consommations d'énergie
	OO 3.4.2	Doubler la performance thermique moyenne des logements en Livradois-Forez
OS 3.5	Outiller les collectivités locales pour qu'elles soient les moteurs du changement	
	OO 3.5.1	Aider les collectivités à diffuser et mettre en œuvre des pratiques plus durables
	OO 3.5.2	Accompagner les collectivités vers l'exemplarité
Axe 4 : « Citoyen d'ici et du monde » : l'Homme au cœur du projet		
OS 4.1	Activer le passage des idées aux actes	
	OO 4.1.1	Sensibiliser la population en « osant l'inattendu »
	OO 4.1.2	Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable
	OO 4.1.3	Impliquer les habitants dans les actions du Parc
OS 4.2	Agir pour plus de solidarité	
	OO 4.2.1	Maintenir et améliorer l'offre de service pour une solidarité entre les habitants
	OO 4.2.2	Développer les solidarités intergénérationnelles
	OO 4.2.3	Développer la coopération interrégionale et internationale
OS 4.3	S'ouvrir aux autres et au monde par la culture	
	OO 4.3.1	Renforcer et enrichir la mise en réseau des acteurs culturels locaux
	OO 4.3.2	Soutenir la mise en œuvre de politiques culturelles locales
	OO 4.3.3	: Initier des projets culturels innovants

OO 1.1.2 : Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables

Selon le paragraphe VI.2.3.2, le projet ne remet pas en cause l'état de conservation du site Natura 2000 à proximité directe, l'impact du projet sur les habitats et les espèces étant considéré comme faible. Le projet est donc compatible avec cet objectif opérationnel.

OO 1.1.3 : construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne :

Selon le paragraphe VI.3.5, le projet n'est pas de nature à interférer avec les corridors écologiques existants. Ainsi, le projet est compatible avec cet objectif opérationnel.

OO 1.2.2 : Faire face au banal et cultiver l'ouverture

Le PNR constate qu'à l'échelle de son territoire, la valeur paysagère des zones humides, des plans d'eaux et ruisseaux est oubliée. Le projet des Kotas se trouve aux abords d'une zone humide. Même si seulement une petite partie de la zone humide sera impactée par le projet, le « kota's village » a été réfléchi et conçu afin de mettre en valeur les habitats présents sur le site au sein des zones humides. La valeur paysagère des zones humides retrouve ainsi toute sa place dans le projet.

OO 1.2.3 : Protéger les sites et les espaces paysagers les plus emblématiques

Selon le paragraphe VI.5, le projet n'aura pas d'impact sur le site inscrit le plus proche. Il est donc compatible avec cet objectif opérationnel.

OO 1.3.1 : Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable

Selon la Charte, « *le Parc souhaite aujourd'hui réorienter sa stratégie relative au patrimoine bâti. Il désire sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable et mettre cette démarche au service des autres objectifs stratégiques du Parc dans les domaines du paysage, de l'éco-construction, du tourisme ou des transports. Car la valorisation du patrimoine n'a vraiment de sens que si elle permet de se projeter dans l'avenir et qu'elle constitue le support d'un projet.* »

Le site d'implantation du projet peut être considéré comme faisant partie du patrimoine rural du secteur. En effet, les fermes en pierre de ce type sont typiques de la vallée de l'Ance. Le projet permet une mise en valeur de ce patrimoine pour une activité touristique. Cette mise en valeur a commencé par la phase de restauration et de rénovation du bâtiment principal entrepris par Mr Durand afin de pouvoir habiter les lieux.

OO 2.1.2 : Réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau

Malgré une amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau, des perturbations persistent sur le territoire du PNR. Ces pollutions ont différentes origines : assainissement domestique peu performant, impact lié aux pollutions agricoles, pollution liée au transport routier le long de la D906, …).

Actuellement, le site de Prasmel présente un système d'assainissement autonome non conforme à la réglementation en vigueur selon le SPANC. Le projet prévoit la création d'une unité de traitement des eaux par phyto-épuration (utilisation d'un filtre planté de roseaux, cf. paragraphe VI.7.2). Cette installation sera conforme à la réglementation et sera dimensionnée en fonction de la capacité d'accueil du site et des installations (bains nordiques notamment). Ainsi, le projet ne sera pas à l'origine de pollution particulière.

OO 2.1.3 : Préserver et restaurer la qualité physique des milieux aquatiques

Le projet s'inscrit au sein d'une zone humide drainée par plusieurs fossés. Selon la charte, le risque de dégradation des zones humides est principalement lié au drainage, à l'imperméabilisation des surfaces, au surpâturage et aux boisements inadaptés.

Le projet prévoit bien des aménagements au niveau de la zone humide. Néanmoins, ces derniers ont été réfléchis afin de limiter les aménagements et donc les impacts au niveau de cette zone humide (cf. paragraphe VI.3.4). Ainsi le projet est compatible avec cette orientation.

OO 2.3.2 : Développer les filières courtes et mettre en valeur les produits locaux

A l'heure de la rédaction du dossier UTN, le choix du lieu de production des kotas n'est pas établi.

Les kotas pourraient venir directement de Finlande par le biais de revendeurs. En effet, les kotas sont des hébergements typiques de ce pays, abris initialement utilisés par les pécheurs. La filière kota présente donc du recul sur plusieurs décennies, ce qui n'est pas le cas en France. Ces kotas peuvent arriver en France entièrement équipés (cuisine, salle de bains, plomberie, …).

M. Durand, en lien avec les acteurs du Parc Naturel du Livradois Forez, a entrepris une démarche de production locale des kotas : pour un « kota auvergnat ». Une consultation des entreprises locales sera menée afin d'établir la viabilité du projet de production locale de kotas (financière, juridique, assurances, respect des délais, …).

Dans les deux cas, le projet retenu aura pour but de s'appuyer sur l'économie locale. Ainsi, Mr Durand souhaite que la majorité des produits vendus pour l'alimentation au sein de son gîte provienne de producteurs locaux ou magasins locaux (boucherie, traiteur, …).

OO 2.4.2 : Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes

Le Livradois-Forez manque aujourd'hui de produits touristiques « locomotives ». Le « Kota's village » aura un l'effet d'entrainement sur l'ensemble du territoire.

Le PNR encourage les acteurs locaux à développer des activités touristiques territorialisées qui privilégient la rencontre avec les habitants du Livradois-Forez et qui soient bien adaptées aux publics visés : clientèle de nature et de patrimoine, jeune public, public en difficulté (handicapés, précaires, etc.), public de proximité (résidents secondaires et habitants) ou clientèle étrangère.

Le projet de « Kota's village » entre dans cette démarche de territorialisation et d'adaptation aux divers publics qui séjourneront sur le site de Prasmel.

Le « Kota's village » prévoit un panel d'activités connexes important et mettra particulièrement en avant le développement d'un tourisme de nature sous toutes ses formes : sur le plan sportif (randonnées, ski, vélo, …), sur le plan culturel (photographie, peinture, …), gastronomique (découverte de produits locaux, visite de fermes,…), environnemental (pédagogique sur l'écologie, animations, explications sur la zone humide,….).

OO 2.4.3 : Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables

Le Parc prône la mise en œuvre d'un tourisme durable. Il s'agit d'accompagner les acteurs locaux du tourisme dans des projets plus ambitieux, plus prospectifs, faisant émerger de nouvelles pratiques mixtes et prenant mieux en compte les avantages et contraintes du développement durable.

Les acteurs publics ou privés du tourisme doivent orienter le comportement des touristes vers un comportement de « consom'acteurs » : voyager de manière responsable, découvrir des produits plus écologiques, choisir des nouveaux modes de transport plus doux, participer davantage à la vie locale, etc.

Le Parc du Livradois-Forez soutien le projet de « Kota's village » puisqu'il s'agit d'un projet touristique responsable souhaitant innover et expérimenter de nouveaux produits touristiques intégrant les nouvelles logiques du développement durable.

Le « Kota's village », en accord avec le Parc, est labellisé sous la « marque Parc » et « Eco-label ».

➔ Ainsi, le projet est en accord avec les objectifs de la charte du PNR.

Le PNR a également été consulté plusieurs fois au cours de l'élaboration du projet afin de recueillir son avis et ses propositions d'amélioration du projet.

VI.2.3.2. Evaluation d'incidence Natura 2000

Sources : INPN, Formulaire Standard de Données (FSD) du site FR8301094,
Plan National d'Action (PNA) en faveur de la Mulette perlière, 2012-2017, Biotope 2011 pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Le site Natura 2000 le plus proche est le site **FR 830 1094 « Rivières à moules perlières ».**

Ce site de 269 ha est constitué par le linéaire des cours d'eau de la Région retenus comme prioritaires du fait qu'ils hébergent les plus belles populations de Moule perlière, avec reproduction, sur un long parcours et font partie d'un réseau hydrographique avec des connections possibles.

- **Effets sur les habitats recensés sur le SIC FR 830 1094**

Selon le FSD, aucun habitat d'intérêt communautaire, inscrit à l'annexe I de la directive « Habitat » n'a encore été identifié au niveau de ce SIC.

- **Effets sur les espèces d'intérêt communautaires recensées sur le SIC FR 830 1094**

Les espèces d'intérêt communautaire concernent les espèces **de l'annexe II de la directive « Habitats »** ou de **l'annexe I de la directive « Oiseaux »** : espèces dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.

Une unique espèce d'intérêt communautaire est inventoriée au sein du site FR 830 1094 : **la Moule Perlière**. Cette espèce n'a pas été contactée au sein du site du projet lors des visites de terrain.

La Moule perlière est répandue en France de 1 153 m d'altitude (en Margeride) à moins de 7 m d'altitude sur la Nivelle. Elle affectionne les cours d'eau sur terrains siliceux avec une faible profondeur, un minimum de courant et une eau oligotrophe limpide. A l'instar des autres nayades, la Moule perlière est un filtreur qui se nourrit de particules de matières organiques transportées par le cours d'eau. Cette espèce, en particulier aux stades juvéniles, est **très sensible à la qualité et à la température de l'eau (source PNA Mulette perlière)**.

Le site du projet est localisé en amont du site Natura 2000. Ainsi, une modification des écoulements sur le site du projet pourrait se répercuter au niveau du site Natura 2000 et affecter les populations de Moule perlière. Néanmoins, les aménagements prévus ont été réfléchis afin de limiter les terrassements et de limiter les effets sur la zone humide (cf. paragraphes VI.3.4 et VI.3.7).

A noter que les impacts identifiés sur la zone humide dans le paragraphe VI.3.4 et atténuer par les mesures proposées dans le paragraphe VI.3.7 sont **à nuancer car la zone humide concernée par les travaux ne constitue qu'une part infime du bassin versant de l'Ance**.

Concernant la qualité des écoulements, le projet prévoit la création d'une station de traitement des eaux usées adaptées à l'offre d'accueil et aux installations (bains nordiques notamment) et conforme à la réglementation. Ainsi, le projet des kotas ne sera pas de nature à altérer la qualité des eaux se trouvant au niveau du SIC.

VI.3. Prise en compte du milieu naturel

VI.3.1 Effets sur les habitats

L'effet ou impact du projet sur les habitats consiste en la suppression partielle, au niveau des aménagements (kotas et cheminements) des milieux naturels identifiés lors des visites de terrain (suppression totale de l'ordre de 3 630 m² d'habitat, soit 12 % de la surface totale du site d'étude). Les milieux prairiaux situés hors des aménagements seront conservés en l'état et entretenus par fauchage (cf. paragraphe VI.3.7).

Ainsi, une grande partie de l'habitat 87.1 « Friche arbustive basse à *Cytisus scoparius* » (50 % de la surface totale) sera imperméabilisé du fait de l'aménagement du parking (surface parking évaluée à 755 m²). L'habitat 38.1 « Prairie mésophile à *Knautia arvensis*, *Centaurea nigra*, *Leucanthemum vulgare*, *Rhinanthus minor* » sera également fortement altéré par la mise en place des kotas et des cheminements (13 % de la surface totale). Les habitats 84.1 « Haie arborée à *Prunus avium*, *Fraxinus excelsior* et *Salix cinerea* » et 87.1 « Friche nitrophile à *Urtica*

dioica, *Rumex crispus*, *Cirsium arvense*, *Cytisus scoparius* » seront peu touchés par les aménagements.

Ces habitats ne présentent pas d'enjeu local de conservation particulier. Leur suppression partielle est donc considérée comme un impact faible. De plus, le maintien des milieux naturels en dehors de l'emprise des aménagements (prairies entretenus par fauche) permet de limiter l'impact du projet sur la biodiversité et le paysage.

Concernant l'habitat 37.21 « Prairie hygrophile eutrophe à *Urtica dioica*, *Bistorta officinalis*, *Sanguisorba officinalis*, *Juncus* spp. », les aménagements ont été pensés pour impacter au minimum ce milieu à enjeu local de conservation important. Néanmoins, la déviation du fossé et la mise en place des cheminements impactera une petite surface (sur environ 900 m²) située dans la partie sud. En effet, la déviation du fossé affectera les écoulements locaux et limitera le caractère humide de la zone impactée. Celle-ci s'assèchera donc plus rapidement dans l'année ce qui engendrera probablement une modification du cortège d'espèces floristiques, avec une élimination des plantes strictement liées aux zones humides comme les Joncs, la Renouée bistorte,... Les cheminements mis en place au sein de ces milieux constitueront également des obstacles aux écoulements locaux et affecteront également le caractère humide des secteurs concernés.

Les aménagements à réaliser au sein de la prairie hygrophile eutrophe **supprimeront définitivement une partie limitée (3 % de la surface de cet habitat) de cet habitat à enjeu local de conservation fort**. **L'impact de cette suppression est donc considéré comme modéré.**

Enfin, concernant l'habitat 38.12 x 37.21 « Prairie pâturée et mésohygrophile à faible diversité floristique », l'emprise des aménagements sera limitée à la partie ouest (cheminement et kotas) sur une surface de 264 m² soit environ 22 % de l'habitat. Les impacts sur la prairie mésohygrophile (C.B. 38.12 x 37.21) liés au busage du fossé sont détaillés dans le paragraphe VI.3.4. Ce busage est en effet susceptible d'assécher la prairie dans la zone ouest de l'habitat. Toutefois, le cortège floristique pauvre de ce milieu, lié au pâturage en place, lui confère un intérêt moindre par rapport à la prairie hygrophile eutrophe en aval. **Cet habitat ne présentant pas d'enjeu local de conservation particulier, sauf dans le cadre des écoulements locaux, sa suppression partielle est donc considérée comme un impact faible.**

VI.3.2 Effets sur la flore

Les inventaires de terrain réalisés en juin 2015 n'ont pas révélé la présence d'espèces à enjeu local de conservation. Le cortège floristique observé est caractéristique des milieux prairiaux mésophiles à humides de montagne. De plus, la végétation localisée en dehors des emprises des aménagements sera préservée et gérée par fauchage. L'effet essentiel du projet consiste donc en la suppression du couvert végétal au sein de l'emprise des aménagements, plus ou moins importante selon les secteurs concernés.

Le cortège d'espèces végétales supprimé ne possède pas de sensibilité écologique particulière. L'impact du projet sur la flore du site est donc considéré comme faible.

VI.3.3 Effets sur la faune

Les effets sur la faune sont de trois types :

- le dérangement temporaire d'individus lors de la phase travaux ;
- le dérangement d'individus en phase d'exploitation ;
- l'altération permanente ou temporaire d'habitats d'espèces.

Les enjeux faunistiques sont globalement assez faibles sur l'ensemble du site du projet. Seuls les groupes des oiseaux et des insectes présentent un enjeu considéré comme modéré. Nous traiterons principalement de ces deux groupes dans l'analyse des effets du projet sur la faune du site.

VI.3.3.1. Effets sur l'avifaune

En se basant sur les observations de l'état initial, trois espèces à enjeu local de conservation sont susceptibles d'être impactées par les aménagements.

La **Pie-grièche écorcheur** est concernée par les trois types d'impact précédemment énoncés. En effet, un couple a été observé sur le site du projet et nidifie de manière probable au sein d'un bosquet en bordure nord-ouest. De plus, l'ensemble du site du projet est favorable à l'activité de chasse de la Pie-grièche écorcheur. Ainsi, en l'absence de mesures de réduction, le dérangement de cette espèce en période de nidification lors de la phase travaux **est considéré comme important**. Des mesures de réduction des impacts devront donc être proposées (cf. paragraphe VI.3.7).

Concernant le dérangement d'individus en phase exploitation, la nature des aménagements engendre un **impact faible** sur l'espèce, ceux-ci ayant un impact sonore et visuel relativement faible sur l'environnement. De plus, de grandes surfaces de milieux favorables aussi bien à la nidification et à l'alimentation de l'espèce sont localisées aux alentours du site du projet. Enfin, le maintien d'une végétation de type prairie en dehors de l'emprise des aménagements permettra également de limiter l'impact du projet sur cette espèce, l'ensemble du site restant favorable à son activité de chasse en phase exploitation. **Le niveau d'impact global avant mesure sur la Pie-grièche écorcheur est donc considéré comme modéré du fait du dérangement de l'espèce lors de la phase travaux.**

Le **Milan royal** et le **Bouvreuil pivoine** ont été notés en dehors du site du projet. Ils ne nichent pas au sein de celui-ci et ne semblent le fréquenter uniquement pour leurs activités d'alimentation et de déplacements quotidiens. Ces espèces sont donc susceptibles d'être dérangées temporairement sur leur domaine vital au cours de la phase travaux. Le maintien de la végétation hors des aménagements contribuera à sauvegarder l'activité de chasse et de déplacement après la phase travaux, limitant fortement l'impact du projet sur la destruction d'habitat d'espèces. De plus, le Milan royal et le Bouvreuil pivoine ne seront que peu dérangés par les divers aménagements du projet en phase exploitation et peuvent trouver, le cas échéant, de larges secteurs d'alimentation et de déplacement autour du site du projet. **Le niveau d'impact global avant mesure sur le Milan royal et le Bouvreuil pivoine est donc considéré comme faible.**

De manière générale, la plupart des oiseaux inventoriés lors des visites de terrain sont protégés. Le principal impact du projet sur ces espèces est un dérangement temporaire lors de la phase travaux, non négligeable si celle-ci se déroule lors de la période sensible (nidification). De plus, quelques arbres favorables à la nidification d'oiseaux communs ont été observés et devront être préservés sur pied.

Ainsi, l'impact du projet sur l'ensemble de l'avifaune est considéré comme faible hormis pour la Pie-grièche pour lequel il est considéré comme modéré avant la mise en place de mesure de réduction des impacts.

VI.3.3.2. Effets sur l'entomofaune

L'entomofaune inventoriée en 2015 est relativement commune et ne constitue pas un enjeu local de conservation. Toutefois, il a été noté plusieurs stations de Succise des prés, plante-hôte du Damier de la succise, papillon à enjeu local de conservation fort. La nature des habitats observés sur le site (prairies humides) est également très favorable à ce lépidoptère protégé en France. Sa présence potentielle au sein de la prairie humide constitue un enjeu modéré sur le site. Toutefois, le projet ne prévoit pas la mise en place d'aménagements au sein des secteurs où se développent les stations de Succise des prés identifiés. De plus, la prairie humide favorable au Damier de la succise sera en grande partie préservée de toute construction. **Le niveau d'impact global avant mesure sur le Damier de la succise est donc considéré comme faible.**

L'impact du projet sur le reste de l'entomofaune est considéré comme faible, aucune autre espèce ne présentant un enjeu particulier.

VI.3.3.3. Effets sur les autres groupes faunistiques

Les autres groupes potentiellement impactés par le projet ayant fait l'objet de relevés de terrain sont les reptiles et les amphibiens. Seules deux espèces protégées en France fréquentent potentiellement le site du projet : le Lézard des murailles et la Grenouille rousse.

Le Lézard des murailles fréquente essentiellement les murets en pierres sèches et les façades de bâtiments. Il ne présente pas de sensibilité particulière aux aménagements qui pourront même lui **être favorables**.

La Grenouille rousse fréquente potentiellement la mare et les fossés humides du site. Ceux-ci étant maintenus ou légèrement réaménagés au cours de la phase chantier, ils resteront favorables à cet amphibien en phase exploitation. La sensibilité de la Grenouille rousse vis-à-vis des aménagements est donc **faible.**

La principale sensibilité liée à ces deux espèces communes mais protégées réside dans la destruction éventuelle d'individus lors de la phase chantier (passage de véhicules lourds, reprofilage des fossés humides, etc.). **Le niveau d'impact global avant mesure concernant le Lézard des murailles et la Grenouille rousse est donc considéré comme faible à modéré.**

VI.3.4 Effets sur les zones humides et les écoulements

Le projet s'inscrit au sein d'une zone humide. Il a donc été réfléchi afin de limiter les impacts sur cette zone humide.

- **Effets sur les zones humides et les écoulements**

Les zones humides sont des écosystèmes à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques caractérisés par la présence d'eau plus ou moins continue. Ces zones humides présentent trois types de fonctions :

- Fonction hydrobiologique comme la régulation naturelle des inondations, la diminution des forces érosives, le soutien des cours d'eau en période d'étiage et la régulation des vidanges des aquifères ;
- Fonction épuratrice grâce à des processus complexes de fixation dans les sédiments, de stockage dans la biomasse végétale et de transformations bactériennes qui permettent des abattements de concentrations des nutriments (fertilisants, nitrates, phosphore) et de composés toxiques des eaux polluées (pesticides, PCB, HAP, solvants, métaux lourds, etc.).
- Fonction écologique : les zones humides constituent des écosystèmes riches et complexes qui offrent des conditions de vie favorables à de nombreuses espèces.

Le projet prévoit la création d'aménagements en zone humide (cheminements routiers, installation d'un kota,…). A leur niveau, la zone humide sera donc détruite et perdra donc ses fonctionnalités. Afin de réduire la surface concernée, des choix techniques ont été réalisés (cf. paragraphe VI.3.7). La surface totale concernée représente ainsi 900 m². Les écoulements depuis la zone humide seront donc partiellement modifiés. Des mesures de réduction des impacts ont donc été proposées (**déviation du fossé + création d'une passerelle**).

La mise en place d'aménagements en amont de la zone humide peut modifier les écoulements en direction de celle-ci et donc indirectement son fonctionnement. C'est notamment le cas du cheminement routier traversant le site du nord au sud. Des mesures de réduction des impacts ont donc été proposées (**joints de dilatation**, cf. paragraphe VI.3.7).

A noter que les kotas seront sur des pilotis. Ainsi, le sens global des écoulements au niveau de chaque installation ne sera pas modifié. De plus, les tuyaux d'évacuation des eaux usées étant de faible diamètre (de l'ordre de 20 cm), ils ne modifieront pas le sens global des écoulements. Certaines de ces canalisations devront traverser la zone humide. Des mesures de réduction des

impacts sont donc proposées (**réduction au maximum des linéaire de tuyau en zone humide**).

Aussi, le fossé existant en provenance de la mare, afin de faciliter la conception du projet, va être déplacé. Le linéaire concerné représente une dizaine de mètres. Les écoulements seront donc modifiés sur ce linéaire. Des mesures de réduction des impacts ont donc été proposées (**limitation du déplacement du fossé + augmentation du linéaire du cours d'eau en aval + amélioration du profilage du fossé**).

Enfin, la voie d'accès en enrobé intercepte le fossé en provenance de la mare. A ce niveau, le fossé sera donc busé. Les impacts de ce busage sont de différents types :

- Une fermeture du milieu et donc une perte d'habitat pour le milieu naturel ➔ l'impact est jugé comme faible du fait de la faible surface concernée.
- L'accélération des écoulements du fait de la canalisation du fossé et la non infiltration de l'eau ➔ cet impact est considéré comme faible du fait de la faible longueur du busage (4 m maximum).

D'un point de vue qualitatif, en phase travaux, les engins peuvent être à l'origine de fuites accidentelles d'huile ou de carburant. Ces impacts sont considérés comme modérés. La mise en place de mesures simples (kit anti-pollution) permettra de réduire ces pollutions.

En phase de fonctionnement, les pollutions peuvent provenir des eaux usées de l'installation. Le projet prévoit la mise en place d'un système d'assainissement autonome à base de phyto-épuration : des bassins de récupération des eaux usées seront créés. L'eau sera filtrée grâce à un système basé sur l'utilisation du roseau. Les eaux rejetées seront conformes à la réglementation en vigueur.

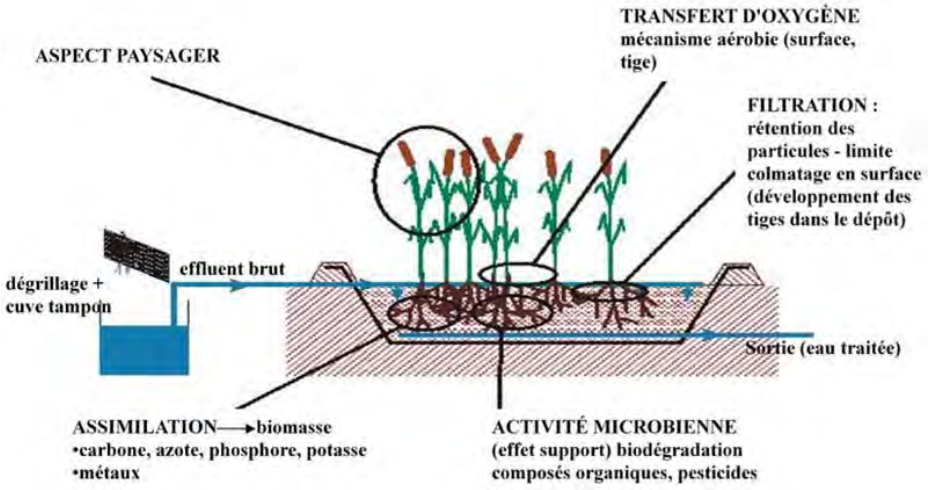

Figure 44 : Principe d'épuration du filtre à roseau (source : A3 Paysage)

A noter que ce système servira également au traitement des eaux usées en provenance des bains nordiques. Sur le même principe que les eaux de douches, le mélange des eaux des bains avec le reste des effluents et le temps de séjour dans les conduites permettra d'abaisser la température des eaux afin de ne pas entraîner de disfonctionnement.

Avant mise en place de mesure de réduction, l'impact global sur la zone humide est considéré comme fort.

- **Dossier Loi sur l'eau**

Le projet prévoit le remblaiement, la modification des écoulements, l'artificialisation d'environ 900 m² cumulé. Il n'est donc pas nécessaire de réaliser un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement (dossier Loi sur l'eau, rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant supérieure ou égale à 1 ha ➔ autorisation ; comprise entre 0,1 et 1 ha ➔ déclaration).

VI.3.5 Effets sur les continuités écologiques

Les parcelles concernées par le projet sont incluses au sein d'un « corridor écologique diffus à préserver » dans le SRCE Auvergne mais ne présentent pas d'enjeu particulier à l'échelle locale. De larges secteurs plus intéressants en termes de continuités et de réservoirs biologiques sont localisés aux alentours du site du projet. De plus, le projet n'est pas de nature à créer une barrière infranchissable aux déplacements de la faune et de la flore.

L'impact du projet sur les continuités écologiques est par conséquent jugé faible.

VI.3.6 Synthèse des effets sur le milieu naturel

Les principaux effets sur le milieu naturel du site du projet avant mesures sont synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau 28 : Synthèse des impacts du projet sur le milieu naturel avant mesures

Thème	Espèce/habitat concerné	Evaluation de l'impact avant mesures	Justification
Habitats	Prairie hygrophile eutrophe	Modéré	Aménagement d'une petite partie d'habitat à fort enjeu local de conservation
	Autres habitats	Faible	Aménagement d'habitats sans enjeu local de conservation
Flore	-	Faible	Altération d'un cortège d'espèces végétales ne présentant pas de sensibilité écologique
Avifaune	Pie-grièche écorcheur	Modéré	Dérangement de l'espèce lors de la phase travaux (accentué en période sensible)
	Milan royal	Faible	Espèce ne fréquentant que ponctuellement le site du projet
	Bouvreuil pivoine	Faible	Espèce ne fréquentant que ponctuellement le site du projet
	Autre avifaune	Faible	Dérangement d'espèce commune
Entomofaune	Damier de la succise	Faible	Préservation du secteur de zone humide à Succise des prés
	Autre entomofaune	Faible	Dérangement/destruction d'individu d'espèce sans enjeu particulier
Reptiles	Lézard des murailles	Faible à modéré	Possibilité de destruction d'individus lors de la phase travaux
Amphibiens	Grenouille rousse	Faible à modéré	Possibilité de destruction d'individus lors de la phase travaux
Zone humide	-	Fort	Aménagement d'une partie de la zone humide du site Modification des écoulements locaux Busage de fossé
Continuités écologiques	-	Faible	Secteur sans enjeu particulier de continuité écologique

VI.3.7 Mesures pour supprimer, réduire ou compenser les effets du projet sur le milieu naturel

- **Choix techniques de suppression des impacts**

Choix techniques relatif à la zone humide (cf. Figure 45)**:**

✓ Choix d'implantation des kotas

Initialement, le projet prévoyait l'implantation de 3 kotas directement dans la zone humide. Après discussion avec le cabinet spécialisé dans l'environnement, ces kotas ont été déplacés voire supprimés.

Coût de la mesure	Inclus dans le coût du projet

✓ Localisation des bains nordiques

La première esquisse du projet prévoyait l'implantation des bains nordiques au niveau de la zone humide. Après discussion, les bains nordiques ont été déplacés dans un secteur plus favorable, en-dehors de la zone humide.

Coût de la mesure	Inclus dans le coût du projet

✓ Suppression d'une voie d'accès

La première ébauche de projet prévoyait une voie d'accès reliant l'est et l'ouest du site et permettant un accès direct des parkings aux kotas à l'ouest. Cette voie d'accès traversait la zone humide et était perpendiculaire aux écoulements. Cette voie a été supprimée.

Coût de la mesure	Inclus dans le coût du projet

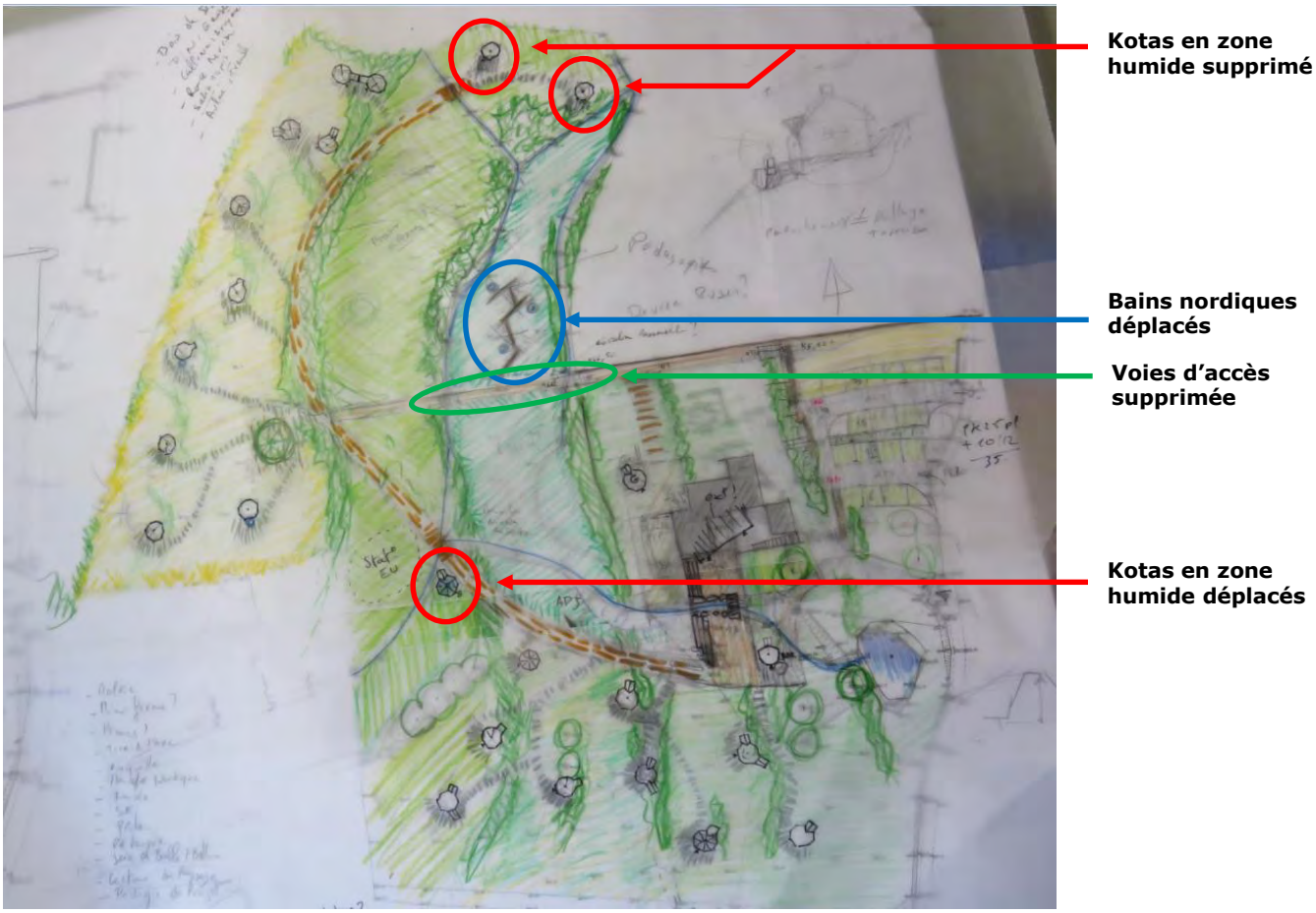

Figure 45 : Extrait de la première esquisse de travail (source : A3-Paysage)

- **Mesure de réduction des impacts**

<u>Mesures relatives aux zones humides :</u>

✓ Déviation du fossé au sud de la zone humide

Actuellement, la zone humide est bordée à l'est et au sud par des fossés. Le fossé ouest est traité dans le paragraphe suivant. Concernant le fossé sud, ce dernier sera présent en aval de la voie de la circulation principale. Ainsi, les écoulements alimentant ce dernier pourront être modifiés par le cheminement, le fossé pourra même être partiellement asséché Ainsi, il a été retenu de dévier le fossé en amont de la voie d'accès.

Cette déviation aura plusieurs intérêts :

- récupérer l'ensemble des écoulements en provenance de la zone humide et les rediriger vers leur exutoire naturel, et ainsi ne modifier que temporairement les écoulements,
- éviter le passage des eaux sur le cheminement routier et donc la contamination des eaux par les éventuels polluants présents sur ce cheminement (même si en quantité très faible).

Cette déviation du fossé permet également de proposer un linéaire de fossé plus important et d'améliorer le profilage du fossé. En effet, actuellement, ce fossé est étroit et profond. Sa déviation permettra également de l'élargir et de le rendre plus attractif pour la microfaune.

Coût de la mesure	2 000 €

✓ Création d'un cheminement routier avec joint transversal

Comme précisé précédemment, certains aménagements pourront modifier les écoulements au niveau de la zone humide mais également en amont de cette dernière. C'est notamment le cas

du cheminement utilisé pour la circulation principale. Ce cheminement doit permettre la desserte de l'ensemble du site. Afin de réduire les impacts sur les écoulements, les caractéristiques suivantes ont été retenues :

- conception d'une voie d'accès la plus proche de la topographie du site. Cette solution permet de limiter les déblais et remblais et donc de ne pas modifier le sens des écoulements.
- création de deux bandes de roulement séparées par une bande herbeuse de 80 cm. Cette solution permet de réduire fortement la surface imperméabilisée puisque la partie centrale en herbe permet l'infiltration des eaux.
- intercalation de joints en terre végétale perpendiculairement aux bandes de roulements : les bandes de roulement ne seront pas continuent. Cela évite ainsi que les eaux suivent les bandes et soient déviées de leur direction initiale. La mise en place des joints associée à un dévers de la voie d'accès de quelques degrés permettra de maintenir la direction globale des écoulements.

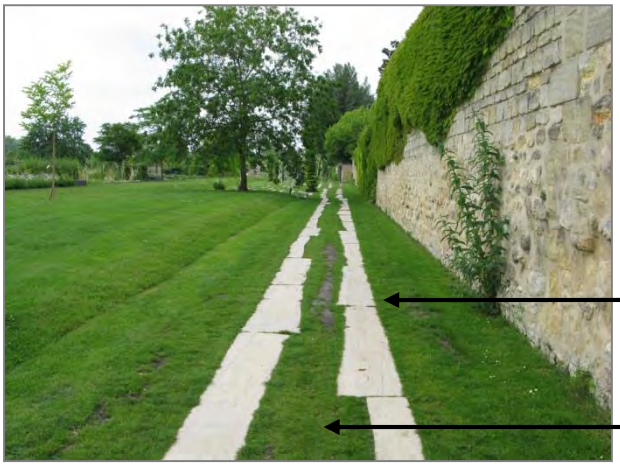

Photographie 31 : Principe retenu pour la voie d'accès principale (source : A3 paysage)

Coût de la mesure	Inclus dans le coût du projet

✓ Création d'une passerelle perméable aux écoulements

Un fossé est présent en bordure ouest de la zone humide. Ce fossé sera conservé mais traversé par la voie d'accès principale. Ainsi, afin de ne pas buser le fossé et de permettre les écoulements plus libres de l'eau à son niveau, l'installation d'une passerelle est prévue. Cette passerelle sera perméable aux écoulements.

Deux autres passerelles seront prévues pour la traversée des fossés par les voies d'accès. Contrairement à un busage, les passerelles permettent la recolonisation du secteur par le milieu naturel.

Photographie 32 : Type de passerelle envisagée (source : PNR du Pilat, Tourbière de Gimel)

Coût de la mesure	16 500 €

✓ Réduction de la longueur des canalisations en zone humide

L'ensemble du projet sera desservi par un réseau de canalisations souterrain destiné à l'assainissement autonome. Ainsi, chaque kota, ainsi que le bâtiment principal et les bains nordiques seront reliés à l'installation de traitement des eaux usées. Ces canalisations seront installées suivant les pentes. De plus, le nombre de canalisations et leur longueur dans la zone humide mais aussi en amont sera réfléchi afin de minimiser les impacts.

Coût de la mesure	Inclus dans le coût du projet

✓ Amélioration du profil du fossé à la sortie de la mare

Pour faciliter la réalisation du projet, le fossé en provenance de la mare va être également décalé sur ces 50 premiers mètres. Ainsi, afin de réduire les impacts liés à ce déplacement, il a été proposé d'améliorer le profil du fossé. Cela passe notamment par l'élargissement du fossé et une diminution de la pente de ses berges.

Coût de la mesure	Inclus dans la mesure de déviation du fossé au sud de la zone humide

✓ Utilisation de kits anti-pollution

Les intervenants possèderont des kits anti-pollution. En cas de fuite, les sols souillés seront excavés puis évacués dans une filière agrée. Le risque de pollution est ainsi considéré comme faible en phase travaux.

Coût de la mesure	Inclus dans le coût du projet

<u>Mesures de réduction relatives aux habitats hors zones humides :</u>

Afin de limiter l'impact global des aménagements sur le couvert végétal des prairies, les secteurs localisés en dehors des zones aménagés **seront maintenus en l'état et entretenus par fauche tardive**. Ce type de fauche possède de nombreux avantages pour la biodiversité locale : elle permet à la flore d'atteindre le stade de fructification nécessaire à sa reproduction, le couvert

herbacé apporte un abri pour les petits mammifères et pour les oiseaux (notamment pour la nidification), la présence de fleurs attire les insectes pour leur alimentation et leur reproduction, etc.

Concrètement, cette technique consiste à réaliser une seule fauche de la végétation après le 1er juillet. Eventuellement, si une seconde fauche de la prairie est souhaitée, elle peut être effectuée après le 1er septembre. Le foin est ensuite ramassé et exporté du site, ce qui favorise le maintien d'un sol pauvre en nutriments et donc d'une diversité floristique plus élevée. Le foin peut être laissé au sol environ une semaine pour permettre aux graines et aux insectes qui ont survécus à la fauche de quitter le foin. Enfin, il semble intéressant de prévoir des **zones refuges** non fauchées pour la faune sur un minimum de 10% de la prairie. Ces zones refuges se déplaceront d'année en année sur le site afin d'éviter un embroussaillement de la prairie.

Il est à noter que les abords directs des cheminements (1 mètre environ de chaque côté) pourront être fauchés plusieurs fois dans l'année afin d'éviter la présence d'herbes hautes à l'endroit où les véhicules circulent.

Cette mesure de fauche tardive en faveur de la biodiversité peut faire l'objet d'une communication sur le site **via un panneau d'affichage**, par exemple, précisant l'intérêt de la mesure et les espèces de la faune et de la flore favorisées. Elle permet de valoriser concrètement une démarche globale éco-responsable souvent appréciée des visiteurs.

Coût de la mesure	Entretien des espaces par fauche tardive / création de zone de refuge : inclus dans les coûts d'entretien du projet Installation d'un panneau de sensibilisation : 1 000 € (conception + installation)

<u>Mesures de réduction relatives à la faune :</u>

Les principaux impacts sur la faune présente ou potentiellement présente sur le site du projet concernent la phase travaux : dérangement de la Pie-grièche écorcheur et plus globalement de l'avifaune en période sensible (nidification), risque de destruction d'individus se déplaçant au sol (Lézard des murailles) ou au sein des fossés humides (Grenouille rousse). Les activités les plus impactantes sur ces espèces sont le **débroussaillage**, **la modification des fossés** et **la circulation continue d'engins lourds à proximité des secteurs de nidification**.

Les débroussaillages concerneront essentiellement le secteur en friche au nord-est du site, où sera aménagé un parking. Ceux-ci devront se dérouler hors de la période de reproduction de l'avifaune, c'est-à-dire **entre juillet et mi-mars**, afin d'éviter tout risque de destruction d'individus et de nichées au sol. De plus, si les prairies doivent être fauchées avant les aménagements, il serait préférable que la fauche soit pratiquée également à cette période. Cette mesure permettra également de limiter les impacts sur le Lézard des murailles.

Les travaux de modification des fossés humides du site devront être menés **seulement lorsque ceux-ci seront secs**, et si possible après la période de reproduction des amphibiens, c'est-à-dire entre juin et fin-février-mi-mars selon la météo. Cette mesure permettra d'éviter l'éventuelle destruction d'individus de Grenouille rousse ou de tout autre amphibien utilisant ces fossés pour leur reproduction ou leur déplacement.

Enfin, la circulation continue d'engins lourds pendant les travaux peut engendrer un dérangement sonore nuisible pour l'avifaune lors de la période de reproduction. Si possible, la circulation d'engins lourds sur le site évitera cette période sensible et privilégiera la période allant de **fin juillet à mi-mars**. **Si cette période ne peut être respectée pour des impératifs techniques, les travaux nécessitant des engins lourds éviteront la période sensible au minimum à proximité du secteur de nidification de la Pie-grièche écorcheur (bordure nord-ouest du site).**

De plus, les vieux arbres présents sur le site du projet et favorables à la nidification des oiseaux devront être laissés sur pied comme prévu lors des aménagements.

Coût de la mesure	Choix des dates d'intervention : Inclus dans le coût du projet Conservation des arbres remarquables du site : Inclus dans le coût du projet

- **Mesure de compensation des impacts et d'accompagnement**

Avec mise en place des mesures, les impacts du projet sur le milieu naturel et la zone humide étant considérés comme faibles à modérés, aucune mesure de compensation des impacts n'a été envisagée.

VI.4. Prise en compte du climat

VI.4.1 Plan Energie Climat Territorial

La commune de Saillant n'est engagée dans aucun PCET.

VI.4.2 Effets sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)

- **Effets temporaires**

La présence d'engins de chantier rejettera des gaz à effet de serre pouvant induire un impact négatif sur le climat. Toutefois, ces rejets seront limités du fait de :

- La durée du chantier limitée dans le temps (11 mois selon le calendrier prévisionnel),
- Nombre de véhicules relativement faible, adapté à la nature du chantier,
- Véhicules et engins répondant aux normes en vigueur.

Lors des opérations de construction, les circulations de véhicules de chantiers auront donc un **impact très faible** sur les émissions de gaz à effet de serre.

- **Effets permanents**

Une fois le site ouvert, les émissions de GES seront liés :

- aux véhicules des touristes se rendant sur le site mais aussi du personnel,
- à l'occupation des kotas et les installations (chauffage, …).

Concernant les déplacements, les véhicules des touristes seront stationnés à l'entrée du site. Le reste des déplacements au sein du complexe se feront soit à pied soit à l'aide de véhicule électrique (de type voiturette de golf).

Concernant le chauffage, l'utilisation du bois sera privilégiée, cette ressource étant largement présente sur le territoire du Livradois Forez. Des résistances électriques d'appoint seront néanmoins prévues dans les kotas.

Les bains nordiques seront également chauffés à l'aide de bois.

Le bâtiment principal sera chauffé à l'aide d'une chaudière. La chaudière actuellement présente et fonctionnant au fuel sera remplacée par une chaudière à granulés bois, plus performante.

Les impacts du projet sur les gaz à effet de serre en phase fonctionnement sont considérés comme faibles pour un site d'accueil de touriste et notamment par rapport à un complexe hôtelier traditionnel.

VI.4.3 Mesures pour supprimer, réduire ou compenser les effets du projet sur le climat

Dans sa conception, le projet intègre déjà la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, aucune mesure supplémentaire n'a été proposée.

VI.5. Prise en compte du patrimoine

VI.5.1 Prise en des monuments historiques

La commune de Saillant présente un unique monument historique, l'Eglise Saint-Pierre, présent à plus de 1 000 m du site d'étude. De plus, il n'existe pas de visibilité du site du projet depuis ce monument historique.

Le projet n'aura donc pas d'impact sur le monument historique.

VI.5.2 Prise en compte du site inscrit des orgues basaltiques

Le site du projet n'est pas inclus dans le périmètre du site inscrit des orgues basaltiques.

Le projet n'aura donc pas d'impact sur ce projet.

VI.5.3 Prise en compte du patrimoine archéologique

En l'état actuel des connaissances, la carte archéologique ne répertorie aucun site archéologique dans le secteur considéré mais quatre sur le territoire communal dont deux à proximité du projet.

Aussi, le site du projet n'est pas compris dans une zone présumée faire l'objet de prescription archéologique au sens de l'article L.522-5 du Code du Patrimoine.

De ce fait, en application des dispositions du livre V du code du patrimoine, les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement sont susceptibles d'être conditionnés à l'accomplissement de mesures de détection et, le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique. Ces mesures sont prescrites par le Préfet de région.

A noter toutefois que le projet ne prévoit pas de terrassement de grande ampleur, les kotas étant sur pilotis.

Néanmoins, aux termes de la loi du 27 septembre 1941, les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion de travaux quelconques seront immédiatement signalées au maire de la commune, lequel préviendra la Direction Régionale des Affaires Culturelles (dans le cas de cette étude, la DRAC Auvergne).

VI.6. Prise en compte du paysage

VI.6.1 Effet du projet sur le paysage

Source : Création d'un PRL en Unité Touristique Nouvelle/ « village de Kota » à Saillant – 63, Diagnostic paysager, A3 Paysage

Le site du projet est constitué d'un unique ancien corps de ferme au sein de parcelles pâturées.

Du fait de son implantation à mi-pente sur le flanc ouest du Montpeloux, de la topographie alentours et du couvert végétal, le site du projet est peu visible des alentours. Ainsi, les secteurs donnant vue directement sur le site du projet sont situés essentiellement sur les axes routiers

les plus proches ou sur les lieux de vie situées sur le flan est de la vallée de l'Ance et plus précisément les hameaux de « le Montel » et le « Monteillet ».

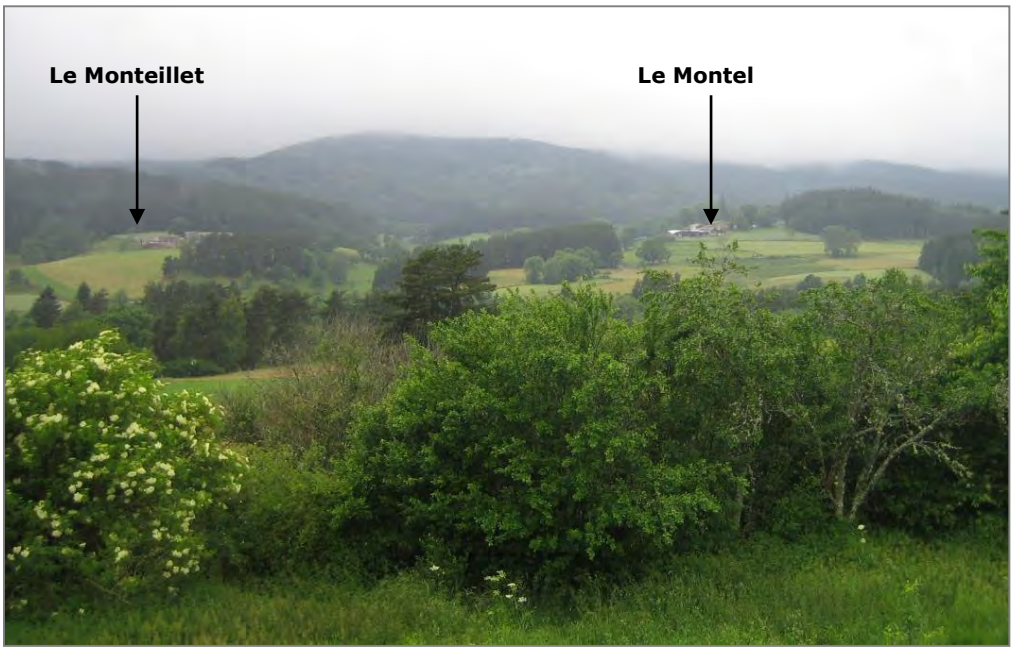

Figure 46 : Vue depuis la terrasse du site du projet dur les hameaux de « Le Montel » et « Le Monteillet » (source : ECO-STRATEGIE, 16/06/2015)

Photographie 33 : Vue sur le site depuis le hameau de Monteillet (source : A3 Paysage)

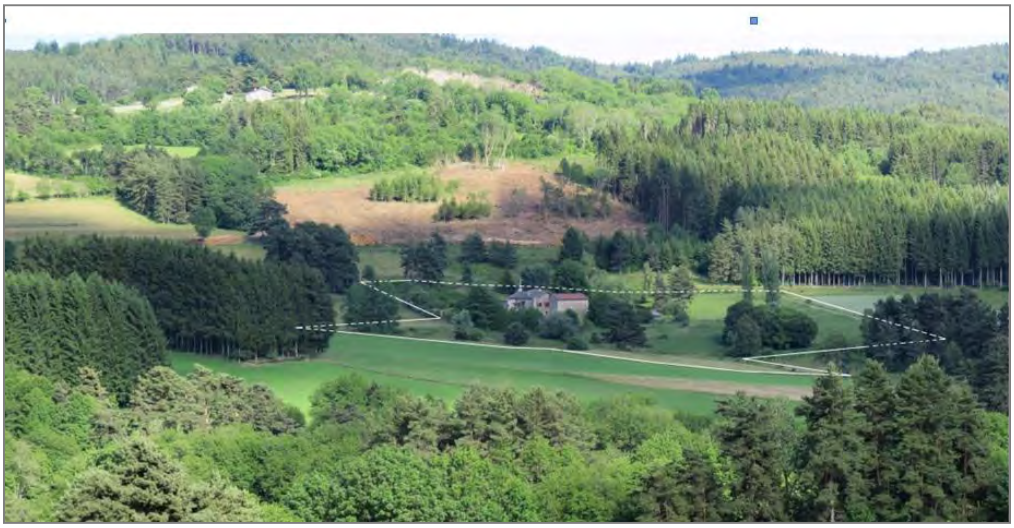

Photographie 34 : Vue sur le site depuis le hameau du Montel (source : A3 Paysage)

- **Effets temporaires**

Les travaux prévus ne nécessitent pas de terrassements importants hormis autour du bâtiment existant. Des véhicules lourds seront donc présents mais temporairement. De plus, la durée des travaux estimée à seulement un an permet de réduire fortement les effets du projet depuis les vues alentours.

Aussi, du fait de la faible fréquentation du secteur, les visibilités par les riverains seront limitées.

Ainsi, en phase travaux, les impacts du projet sur le paysage sont considérés comme faibles.

- **Effets permanents**

Le projet ne prévoit pas d'installation de grande taille. Les aménagements prévus ont été réfléchis afin d'épouser la topographe existante et de s'intégrer dans le paysage, limitant les impacts.

Le projet prévoit néanmoins :

- L'extension des bâtiments existants avec la création d'une nouvelle terrasse.
- L'implantation à terme de 22 kotas en bois.

Ces installations seront directement visibles depuis les alentours et notamment depuis les hameaux de « le Montel » et le « Monteillet ».Elles constitueront des éléments nouveaux dans le paysage. Néanmoins, les matériaux utilisés sont essentiellement le bois, ainsi, les nouveaux éléments (kotas + extension bâtiment) pourront se fondre dans le paysage.

Figure 47 : Visualisation du projet (source : Archiforez)

Photographie 35 : Exemple de kotas finlandais trouvé sur le net (sources : ecolobois.fr, www.chalet-vosges-location.fr)

L'impact permanent du projet sur le paysage depuis ces zones résidentielles est considéré comme modéré. Des mesures d'insertions paysagères sont envisagées

Depuis les axes routiers, les visibilités des passagers sur le projet seront brèves. En effet, les différents masques végétaux interceptent rapidement les vues ouvertes. Ainsi, **l'impact du projet depuis les axes routiers est considérés comme faible.**

VI.6.2 Mesures proposées pour réduire les impacts du projet sur le paysage

Comme précisé dans le paragraphe sur les mesures mises en place pour réduire les impacts sur le milieu nature, le couvert végétal des prairies sur les secteurs non concernés par le projet seront au maximum conservé dans l'état. L'emprise des travaux sera limitée aux zones d'intervention. Ainsi, cette mesure permettra de réduire les surfaces d'apparition de sol à nu, assez identifiables depuis les alentours.

Afin de faciliter l'insertion des kotas dans le paysage, des masques végétaux sous forme de haies arbustives seront plantés autour de chaque installation. Ces masques seront constitués d'espèces locales comme le Merisier (*Prunus avium*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Chêne sessile *(Querqus petraea*), le Tremble d'Europe (*Populus tremula*), le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)… Sur les secteurs plus humides, pourront également être utilisés du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), du Peuplier noir (*Populus nigra*) voir du saule (Salix).

Figure 48 : Schéma de principe d'intégration paysagère des kotas (source : A3 Paysage)

Figure 49 : Esquisse de principe d'intégration paysagère des kotas (source : A3 Paysage)

Coût de la mesure	Délimitation de la zone d'emprise des travaux : Inclus dans le coût du projet Plantation de masques végétaux à base d'espèces locales : 11 € / m²

La surface totale de haie à implanter n'a pas encore été définie précisément. Néanmoins, le projet prévoit au minimum 10 m² de haie par kotas soir pour les 22 kotas 220 m² pour un montant d'environ 2 500 €.

VI.7. Prise en compte des infrastructures

VI.7.1 Effets du projet sur la consommation en eau potable

L'alimentation en eau potable du site sera assurée par le branchement au réseau d'eau potable de la commune.

Pour limiter l'utilisation de la ressource, différentes mesures d'économies seront mises en place au niveau des kotas (double chasse d'eau, …).

En matière de défense incendie, le réseau existant n'est pas suffisant, la mare existante pourra être utilisée en appuis si nécessaire (volume estimé à 60 m^3).

La consommation journalière du site a été évaluée à 120 l / jour et par personne. Sur une hypothèse d'environ 2 500 personnes sur site à l'année (après 5 ans de fonctionnement), la consommation d'eau supplémentaire est évaluée à **300 m^3 / an**. Cela représente seulement 2 % de la consommation totale d'eau de la commune.

Le dimensionnement du réseau AEP du site a été réalisé sur cette base.

La réalisation du projet des kotas **ne menace pas la ressource en eau (en termes de volume)**. De plus, le projet se situe en dehors d'un périmètre de captage, et aucune activité polluante n'est prévue au niveau du site. **Le projet ne menace pas la ressource en eau en termes de qualité.**

VI.7.2 Assainissement

L'assainissement des eaux usées au niveau des kotas sera de type autonome conformément aux annexes sanitaires du PLUi de la Communauté de communes.

Une micro-station d'épuration sera donc créée au niveau de site pour répondre aux besoins du projet. Cette station de traitement sera commune pour l'ensemble du projet et prendra la forme d'un filtre planté de roseaux.

Pour l'ensemble du projet, le nombre d'équivalent habitant (EH) a ainsi été évalué à 50 EH (0,5 EH / personne). La surface du système doit prévoir 1,5 m² par EH soit pour ce projet 75 m². Le système sera ainsi constitué de deux bassins de 37.5 m² chacun (6,15 m x 6,15 m), répartis sur deux étages.

Le système choisi sera conforme à la réglementation en vigueur. **Ainsi, les eaux rejetées n'auront pas d'impact sur la qualité de l'eau.**

A noter que le système actuellement en place n'était pas conforme à la réglementation. Le projet entraînera donc une amélioration de la qualité de l'eau rejeté.

VI.7.3 Effet sur la production de déchets

La réalisation du projet va générer une augmentation de la production de déchets divers. Au maximum, ces déchets seront triés (séparation des ordures ménagères, des emballages et des verres). Ils seront ensuite déposés dans les bennes prévues à cet effet avant d'être collectés par le SIVOM d'Ambert.

Néanmoins, cette production de déchets supplémentaire sera très faible par rapport au tonnage total géré par le SIVOM. **L'impact du projet sur la production de déchet est considéré comme faible.**

VI.7.4 Effets sur les déplacements et le stationnement

Le projet est accessible depuis la RD139, voie communale peu large. Cette infrastructure routière est peu fréquentée.

En phase travaux, la circulation des engins de gros gabarit pourra altérer les conditions de circulations sur cette route. Néanmoins, du fait de la nature du chantier, le nombre de véhicule de gros gabarit nécessaire est considéré comme faible. De plus, le flux supplémentaire e véhicule pour ce projet est considéré comme faible. Enfin, la durée du chantier est considérée comme faible. Ainsi, **l'impact du projet sur les déplacements pendant les travaux est considéré comme faible.**

A noter, que les véhicules ne stationneront pas sur la voie publique mais directement sur le site de Pramel.

En phase de fonctionnement, le flux de véhicules en direction de Prasmel sera augmenté. Néanmoins, cette augmentation est considérée comme modéré, le site proposant 90 lits. **En phase de fonctionnement, l'impact du projet sur les déplacements est considéré comme modéré.**

Concernant le stationnement, la conception actuelle du site permet l'accueil de véhicule mais en petit nombre (5 à 10 véhicules au maximum). Une zone de parking sera donc aménagée. Le dimensionnement a été réalisé en cohérence avec le nombre de lits proposés et le type de kotas (kota familial, plutôt destiné aux couples, …). Ainsi, le projet prévoit la création de deux plateformes de stationnement accueillant au total 33 places.

VI.7.5 Mesures pour réduire les effets sur les infrastructures

- **Réduction de la consommation en eau**

Afin de réduire la consommation en eau sur le site, il est notamment prévu de mettre en place des chasses d'eau à double flux. Les robinets d'eau seront des mitigeurs. Ces mesures permettent de réduire la consommation en eau mais aussi les volumes d'eau usées produits.

Coût de la mesure	Inclus dans le coût du projet

- **Réduction de la production des déchets**

Afin de réduire la production de déchets, une plateforme de compostage sera prévue sur site. Cela permettra de détourner une partie des déchets organiques (déchets de cuisine, déchet de coupe, …) et de les valoriser directement sur le site.

Coût de la mesure	Inclus dans le coût du projet

VI.8. Prise en compte de la commodité de voisinage

VI.8.1 Effets sur le trafic et la circulation

Ces effets sont traités dans le paragraphe VI.7.4.

VI.8.2 Effets sur les conditions d'hygiène, de sécurité et sur les nuisances

- **Hygiène et santé**

Le projet n'induit pas en lui-même de modifications des conditions d'hygiène et de santé. Les normes et règlementations applicables à la construction et aux travaux seront mises en place de manière stricte et conforme.

- **Sécurité publique**

En dehors des modifications du trafic routier citées plus haut, le projet n'induira aucun bouleversement de la sécurité publique sur la commune et sur le site. Ce dernier sera accessible au service de sécurité et de secours et sera conforme à la règlementation.

A noter qu'en cas d'incendie, l'eau de la mare présente sur le site pourra être utilisée.

- **Nuisances**

Le projet n'aura pas d'influence majeure sur les nuisances de type bruits, pollution atmosphérique, et émissions lumineuses.

En phase de fonctionnement, les nuisances les plus importantes seront liées à l'augmentation de la fréquentation du site.

En phase chantier, les nuisances sont liées :

- aux émissions de poussières liées au chantier.
- aux nuisances acoustiques liées au chantier.

Néanmoins, n'étant pas situées à proximité d'habitations ou du centre bourg, ces nuisances sont considérées comme faibles.

Ainsi, les effets du projet sur les conditions d'hygiène, de sécurité et de nuisance sont considérés comme faibles. En effet, la validation administrative du projet garantira la bonne application des normes et l'application de la réglementation en termes de sécurité et d'hygiène lors des opérations de travaux et d'exploitation du projet. Les précisions nécessaires seront apportées par le permis de construire.

VI.8.3 Mesure pour réduire les effets sur les commodités de voisinage

Les effets sur les commodités de voisinage étant considérés comme faibles, aucune mesure n'a été proposée.

VI.9. Prise en compte de l'activité locale

VI.9.1 Effets sur l'agriculture

Les parcelles qui accueillent le projet ne sont pas concernées par une activité agricole à proprement dite (non comptabilisées dans la Surface Agricole Utile du RGA2012). Ces parcelles étaient pâturées par des chevaux.

Aucun effet n'est donc prévisible sur le contexte agricole de la commune.

Le projet du Kota's village prévoit l'approvisionnement de ses repas auprès des acteurs agricoles locaux afin de favoriser les circuits-courts et de mettre en avant les produits locaux auprès des touristes.

L'effet du Kota's village sur l'activité agricole locale sera donc bénéfique en ce sens.

VI.9.2 Effet sur le dispositif d'accueil touristique

Le projet s'imbrique dans une démarche d'amélioration de l'offre touristique de la commune et de la Vallée de l'Ance dans son ensemble. En permettant la progression du nombre de lits touristiques sur la vallée et en proposant une offre adaptée, le projet participe à l'amélioration du dispositif d'accueil touristique du secteur.

Effet	Type	Période d'application	Evaluation de l'impact
Amélioration quantitative et qualitative du dispositif d'accueil touristique	Indirecte	Permanente	Positif

VI.10. Prise en compte du contexte socio-économique

Les impacts du projet sur le contexte socio-économiques sont très largement positifs. Aucune mesure de réduction, de suppression ou de compensation n'est donc prévue.

VI.10.1 Les effets sur l'emploi

Le projet génère deux grands types de nouveaux emplois. Les emplois directs issus de la phase de chantier ou de la phase d'exploitation. Ceux-ci seront permanents ou temporaires, et les emplois induits qui découlent des systèmes économiques nécessaires au travail des emplois directs (Cf. Partie5).

Effet	Type	Période d'application	Evaluation de l'impact
Création de 5 emplois	Direct	Permanente	Positif
Création de 1 emploi	Direct	Saisonnier	Positif

Les emplois indirects sont difficiles à estimer précisément. Néanmoins, on peut estimer les achats de fournitures essentiellement chez des producteurs/fournisseurs locaux du restaurant et de l'hôtel. Les emplois indirects se feront en très grande partie sur le territoire.

Le tableau suivant récapitule ces chiffres :

	Année 5
Produits ou sous-traitance nécessaire	**Montant en euros par année**
Hôtellerie	**104 800 €**
Achats consommés - Repas/Grill	29 665 €
Achats consommés - Consommations Bar	38 406 €
Services extérieurs	36 729 €
Total "Kota's village"	**104 800 €**

VI.10.2 Les effets sur la démographie

Le projet engendre la création de 5 emplois permanents à terme. L'effet sur la démographie globale est donc important.

Par contre, sur la population saisonnière, le projet permet la création de 1 emploi qui participera au dynamisme local en période de haute fréquentation.

VI.10.3 Les effets sur les commerces et services

Les effets sur les commerces et services sont de deux ordres.

D'abord, en phase chantier, la présence des entreprises liées à la réalisation et de leurs équipes va générer une fréquentation supplémentaire des commerces et service en période de basse fréquentation. Cet effet dynamisant est appréciable pour les activités économiques hors saison.

Ensuite, la création de nouveaux lits permettra une utilisation supplémentaire des infrastructures, des commerces et des services de la commune et de la Communauté de communes.

VI.10.4 Les effets sur l'économie globale et les populations locales

Les impacts sur l'économie et la population locales sont nombreux, divers et très positifs. On pourrait citer :

- impact positif pour les entreprises impliquées dans la construction,
- augmentation du savoir-faire « vert » local, en particulier pour les entreprises de construction,
- arrivée de nombreux touristes sur le territoire du fait de l'implantation de l'hôtel,
- réalisation d'un laboratoire du développement durable tant pour les personnes privées que pour les entreprises,
- synergies fortes avec les acteurs privés locaux (Orgues de Montpeloux, acteurs touristiques existants, guides, producteurs locaux…),
- synergies fortes avec les acteurs publics locaux (commune, CCVA, PNR,…),
- renforcement de l'image « Nature » de la vallée,
- sensibilisation des populations locales à l'écologie,
- renforcement de l'identité locale en lien avec les paysages environnants.

VI.11. Récapitulatif des effets

Tableau 29 : Tableau récapitulatif des effets du projet et des mesures associées

Echelle des impacts :

Impact négatif fort	Impact négatif moyen	Impact négatif faible	Pas d'impact	Impact positif

Thématique		Type d'effet	Impact du projet avant mesure	Mesure proposée	Impact résiduel du projet
Document d'urbanisme	PLUi	Projet conforme au PLUi en cours d'élaboration	Pas d'impact		Pas d'impact
	SUP	Non concerné	Pas d'impact		Pas d'impact
Milieu naturel	Habitats	Aménagement d'une petite partie de l'habitat prairie hygrophile eutrophe à fort enjeu local de conservation	Moyen	Entretien des prairies par fauche tardive Création de zones de refuge	Faible
		Aménagement partiel d'habitats sans enjeu local de conservation	Faible		Faible
	Flore	Altération d'un cortège d'espèces végétales ne présentant pas de sensibilité écologique	Faible		Faible
	Avifaune	Dérangement du Pie-grièche écorcheur lors de la phase travaux (accentué en période sensible)	Moyen	Entretien des prairies par fauche tardive Création de zones de refuge Choix des périodes d'intervention Conservation des arbres remarquables	Faible
		Dérangement du Milan royal et du Bouvreuil pivoine	Faible		Faible
		Dérangement d'espèces communes	Faible		Faible
	Entomofaune	Projet non situé sur le secteur de zone humide à Succise des prés	Faible	Entretien des prairies par fauche tardive	Faible

Thématique		Type d'effet	Impact du projet avant mesure	Mesure proposée	Impact résiduel du projet
		Dérangement/destruction d'espèce sans enjeu particulier	Faible		Faible
	Reptile	Possibilité de destruction d'individus de Lézard des murailles lors de la phase travaux	Faible à moyen	Choix des périodes d'intervention	Faible
	Amphibiens	Possibilité de destruction d'individus de Grenouille rousse lors de la phase travaux	Faible à moyen	Choix des périodes d'intervention	Faible
	Zone humide	Aménagement d'une partie de la zone humide du site Modification des écoulements locaux Busage de fossé	Fort	<u>Choix techniques :</u> Choix d'implantation de kotas Localisation des bains nordiques Suppression d'une voie d'accès <u>Mesures de réduction :</u> Déviation du fossé au sud de la ZH Utilisation de joints transversaux perméable Création d'une passerelle perméable aux écoulements Optimisation de la longueur des canalisations en ZH Amélioration du profil du fossé à la sortie de la marre Utilisation de kits ant-pollution	Moyen
	Continuités écologiques	Secteur sans enjeu particulier de continuité écologique	Faible		Faible
	ZNIEFF		Faible à fort	Ensemble des mesures relatives à la zone humide	Faible à moyen
	Site Natura 2000	Effet sur les habitats du site N2000	Pas d'impact		Pas d'impact
		Modification qualitative des caractéristiques des écoulements en amont du site	Faible	Kit anti-pollution	Faible
		Modification quantitative des caractéristiques des écoulements en amont du site	Moyen	Ensemble des mesures relatives à la zone humide	Faible

Thématique		Type d'effet	Impact du projet avant mesure	Mesure proposée	Impact résiduel du projet
Climat	GES	Emissions de GES lors des travaux	Faible		Faible
		Emission de GES pendant le fonctionnement	Faible		Faible
Patrimoine	MH	Projet à plus de 500 m	Pas d'impact		Pas d'impact
	Site inscrit	Projet non inclus dans le périmètre du site inscrit des orgues basaltiques	Pas d'impact		Pas d'impact
	Archéologie	Pas de site connu sur la commune	Faible	Les découvertes de vestige devront être signalées à la DRAC	Faible
Paysage		Visibilité possible depuis certains lieu-dit alentours + depuis axe routier les plus proche Création de nouveaux éléments mais qui se fondent dans le paysage du fait des matériaux utilisés	Faible à modéré	Limitation de la zone de travaux Création de masques végétaux	Faible
Infra-structures	Eau potable	Consommation de 120 l / jour / personne Pas d'altération de la qualité de l'eau	Faible	Double chasse d'eau Mitigeurs	Faible
	Assainissement	Création d'une station de phyto-épuration conforme à la réglementation ➔ Amélioration de la situation actuelle	Positif		Positif
	Déchet	Augmentation de la quantité de déchet au niveau du site	Faible	Réalisation du compostage sur site	Faible
	Déplacement et stationnement	Altération des conditions de circulation sur la RD139 Dimensionnement du nombre de place de parking en fonction de l'offre d'accueil	Faible à modéré		Faible à modéré
Commodités de voisinage	Hygiène et santé		Pas d'impact		Pas d'impact
	Sécurité publique		Pas d'impact		Pas d'impact
	Nuisances	Emissions de poussières en phase travaux Nuisance acoustique en phase travaux	Faible		Faible

Thématique		Type d'effet	Impact du projet avant mesure	Mesure proposée	Impact résiduel du projet
		Nuisance acoustique / émissions lumineuses en phase de fonctionnement			
Activités locales	Agriculture	Pas de réduction de la SAU. Approvisionnement des repas auprès des acteurs agricoles locaux afin de favoriser les circuits-courts et de mettre en avant les produits locaux auprès des touristes.	Positif		Positif
	Dispositif d'accueil touristique	Amélioration quantitative et qualitative du dispositif d'accueil touristique.	Positif		Positif
Socio-économie	Emploi	Création d'emplois directs et indirects.	Positif		Positif
	Démographie	Création d'emplois permanents et de population saisonnière sur la commune.	Positif		Positif
	Commerces et services	Fréquentation supplémentaire en phase chantier et en phase exploitation.	Positif		Positif
	Economie globale et populations locales	Synergies avec les acteurs privés et locaux, sensibilisations de la population,…	Positif		Positif

VI.12. Récapitulatif financier des mesures

Mesures proposées	Coût de la mesure
Choix technique / mesure de suppression des impacts	
Choix d'implantation des kotas	Inclus dans le coût du projet
Localisation des bains nordiques	Inclus dans le coût du projet
Suppression d'une voie d'accès	Inclus dans le coût du projet
Mesure de réduction des impacts	
Déviation du fossé au sud de la zone humide	2 000 €
Utilisation de cheminement routier avec joints transversaux perméables	Inclus dans le coût du projet
Création d'une passerelle perméable aux écoulements	16 500 €
Optimisation de la longueur des canalisations en zone humide	Inclus dans le coût du projet
Amélioration du profil du fossé à la sortie de la mare	Inclus dans la mesure de déviation du fossé au sud de la zone humide
Utilisation de kits-antipollution	Inclus dans le coût du projet
Entretien des espaces par fauche tardive	Inclus dans le coût de l'entretien du site
Création de zone de refuge	Inclus dans le coût de l'entretien du site
Installation d'un panneau de sensibilisation	1 000 € (conception + installation)
Choix des dates d'intervention	Inclus dans le coût du projet
Conservation des arbres remarquables du site	Inclus dans le coût du projet
Délimitation de la zone d'emprise des travaux	Inclus dans le coût du projet
Plantation de masques végétaux à base d'espèces locales	Environ 11 € / m² Total de 2 500 € au minimum
Installation de chasse d'eau à double flux	Inclus dans le coût du projet
Installation d'une plateforme de compostage	Inclus dans le coût du projet
TOTAL	**22 000 € au minimum**

VII. CONDITIONS DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE ET FINANCIER

VII.1. Introduction

La communauté de communes, la commune ainsi que les porteurs de projet sont en capacité d'accompagner l'investissement du projet. Dans cette partie sont détaillées les conséquences de ce projet sur les finances communales tout en analysant la faisabilité économique des différents projets.

Ce chapitre détaillera de manière précise :

- le chiffrage des investissements (portés par les porteurs de projet et par la collectivité),
- l'évaluation économique du fonctionnement des différents projets et les retombées pour le territoire,
- la programmation et le phasage des différents projets,
- les projections financières,

Les différents montants sont donnés hors taxes en euros et ont été calculés pour l'année 2015.

Les coûts de communication sont intégrés aux charges des différents exercices. Les charges liées à la création administrative des différentes sociétés n'apparaissent pas de façon explicite, car ces coûts sont marginaux par rapport aux autres montants. Enfin les coûts liés à la maîtrise d'œuvre et aux différentes taxes liées à la construction sont intégrés aux coûts de construction.

VII.2. Estimation financière du projet

VII.2.1 Le projet hôtelier : investissement

Les investissements pour le projet hôtelier se décomposent dans le tableau suivant.

Les investissements décrits ci-dessus correspondent à l'ensemble des investissements pour le projet hôtelier.

Le projet met en avant un échéancier d'implantation des kotas sur 2 phases :

- En phase 1 : 3 kotas 2places, 4 kotas 6 places et 7 kotas mixtes 2-4 places,
- En phase 2 : 5 kotas 2places, 6 kotas 6 places et 11 kotas mixtes 2-4 places,

Le tableau présente l'amplitude maximale du projet (phase 1 + 2) soit 22 kotas au global.

Les investissements pour le projet hôtelier-se décomposent selon le tableau suivant : **POSTES**	**COUT TOTAL en €, H.T.**	**phase 1**	**phase 2**
Immobilisations incorporelles	**1 500 €**	**1 500 €**	**0 €**
Frais d'établissement	1 500 €	1 500 €	
Foncier	**268 700 €**	**268 700 €**	**0 €**
Achat du terrain (terrain nu)	250 000 €	250 000 €	
Frais de notaire	18 700 €	18 700 €	
Constructions	**514 282 €**	**482 322 €**	**31 960 €**
Moulin avec accueil	92 500 €	92 500 €	
Extension	107 500 €	107 500 €	
Habitation	15 300 €	15 300 €	
Lots techniques (chauffage, plomberie, elec)	63 900 €	63 900 €	
Local annexe	31 300 €	31 300 €	
Comptoir d'accueil et bar	7 500 €	7 500 €	
Etudes diverses et MO Aménagement	97 842 €	97 842 €	
Etudes diverses et MO Hebergement	98 440 €	66 480 €	31 960 €
Kotas (22 kotas - 90 lits)	**439 200 €**	**295 400 €**	**143 800 €**
Kotas couple 2pl. (5)			
Kotas 6pl. (6)			
Kotas mixtes 2 à 4 pl. (11)			
kota grill et kota spa			
Aménagements extérieurs	**559 210 €**	**559 210 €**	**0 €**
Travaux prépératoires	3 100 €	3 100 €	
Terrassement	40 070 €	40 070 €	
Assainissement	75 325 €	75 325 €	
Tranchée réseaux	20 350 €	20 350 €	
Réseau AEP	25 000 €	25 000 €	
Réseaux electriques	52 350 €	52 350 €	
réseaux éclairage	57 185 €	57 185 €	
Voirie - maçonnerie et travaux divers	228 330 €	228 330 €	
travaux paysagers	57 500 €	57 500 €	
Installations techniques	**139 680 €**	**89 680 €**	**50 000 €**
Matériel et déco liés au fonctionnement	139 680 €	89 680 €	50 000 €
Autres mobilisations corporelles	**98 470 €**	**76 470 €**	**22 000 €**
Mobiliers exterieurs	39 470 €	39 470 €	
Décoration, mobilier et spas	59 000 €	37 000 €	22 000 €
TOTAL (sans terrain)	**2 021 042 €**	**1 773 282 €**	**247 760 €**

VII.2.2 Les équipements communs : investissement

L'ensemble des investissements précités correspondent à des investissements portés par des personnes privées.

Afin de permettre le développement du projet « Kota's village », différents travaux sont nécessaires :

- Adduction en eau potable,
- Création d'une voirie,
- Reprise du profil de la voirie et requalification,

La collectivité choisira, à terme, de mettre en œuvre l'option 1 et/ou 2.

Les investissements pour la collectivité se décomposent selon le tableau suivant : **POSTES**	**COUT en €, H.T.**
Option 1 : Aménagement de la voirie A	**63 000 €**
Création voirie	63 000 €
Option 2 : Aménagement de la voirie B	**60 750 €**
Reprise de la voirie (reprise profil et requalification)	59 400 €
Acquisition terrain	1 350 €
Réseaux	**75 900 €**
Renforcement du réseau AEP	75 900 €
TOTAL	**199 650 €**

VII.3. L'économie du projet

Cette partie décrit la faisabilité économique du projet.

Ces différentes données sont issues de l'analyse des moyennes de fréquentations et de prix fournies par l'Office du tourisme.

Les données sont issues de l'«étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de parc résidentiel de loisirs innovant à Saillant » réalisé par le Cabinet Alliances en Juin 2015.

Les différents chiffres d'affaires (et autres chiffres) présentés ci-dessous ne correspondent pas aux années de « lancement » du projet mais à « l'année n+5 ». Tous les chiffres sont donnés hors taxes.

VII.3.1 Le chiffre d'affaires du projet d'aménagement

VII.3.1.1. Hypothèses

Estimation de la fréquentation

Le Kota's Village aura une ouverture prévisionnelle sur 10 mois avec une fermeture de novembre à mi-décembre et 15 jours après les vacances d'hiver.

Les prévisionnels sont réalisés par type de kotas et par mois, un taux d'occupation est appliqué au volume de kotas déterminant ainsi le nombre de nuits de location réalisé mensuellement en cohérence avec les caractéristiques du projet.

Au nombre de nuits de location réalisé est ensuite appliqué un remplissage moyen du kota variant en fonction de la capacité d'accueil pour ainsi obtenir le nombre de nuitées.

Les principes d'évaluation des taux d'occupation varient selon :

- Les périodes de fréquentation des différentes cibles de clientèles et par conséquent des types de kotas (2, 2-4 et 6 personnes)

Nota-Bene : pour les kotas doubles de 2 à 4 personnes, les simulations sont réalisées pour les deux capacités (lignes grisées dans les tableaux ci-dessous) puis regroupées pour éviter des doubles comptes. Pour une prévision la plus réaliste possible, il est estimé une capacité d'accueil moyenne 3 personnes par kotas mixtes.

- Le phasage de capacité d'accueil
- L'évolution progressive de la fréquentation
- L'adéquation avec les tendances de remplissage observées sur des hébergements insolites à proximité du Kota's Village.

Ces prévisions sont réalisées sur la base des données de marché à savoir :

- Les taux d'occupation des campings sur les départements du Puy-de-Dôme et de la Loire,
- Les taux d'occupation moyens de la fréquentation des cabanes recueillies par le Cabinet Alliances,
- Les données confidentielles des sites de cabanes à proximité que nous avons relevées, dans le cadre de l'observatoire,

Nous avons pris en compte également la double saisonnalité du projet qui permet un meilleur niveau de performance.

Le chiffre d'affaire du projet hôtelier a été construit en se basant principalement sur les hypothèses suivantes :

- TO (Taux d'Occupation) = 45 %

- Nombre de kotas = 22 (pour l'année 5)

- Nombre de lits = 90

- Prix moyen de la chambre (le prix varie dans l'année) = 125€

D'autres hypothèses ont été nécessaires afin de construire le scénario (taux de captation petit déjeuner, activité bar, activités…) mais ne figurent pas ici car trop nombreuses.

VII.3.1.2. Le chiffre d'affaires de l'hôtel – hébergement

Avec les hypothèses précédentes, le chiffre d'affaire annuel prévu en année N+5 est de 521 488€.

Il se décompose de la manière suivante :

	Année 5	
Différentes activités	Montant C.A. en €	% du C.A. Total
Chiffre d'affaires Hébergement	**422 359 €**	**80,99**
Kotas couple 2pl.		
Kotas couple 6pl.		
Kotas mixtes 2 pl.		
Kotas mixtes 4 pl.		
Chiffre d'affaires Services complémentaires	**99 129 €**	**19,01**
Repas		
Consommations - Boutique		
Chiffre d'affaires global (Vente de prestations et de services)	**521 488 €**	**100%**

VII.3.2 Les retombées économiques sur le territoire

VII.3.2.1. Une dynamique amorcée

Le projet « Kota's village » s'inscrit dans les politiques de développement de la commune, de la communauté de communes mais aussi de la Région.

<u>Il permettra de jouer différents rôles à différentes échelles :</u>

-La diversification des activités sur le territoire communal,

-Le développement de l'offre touristique dans la vallée de l'Ance,

-La participation au développement du dynamisme du tourisme au niveau du département,

-La création d'une offre innovante,

-Le renforcement de l'identité du territoire,

-La mise en avant d'un développement économique respectueux de l'environnement,

VII.3.2.2. Les répercussions sur l'emploi

- **Les emplois créés à moyen terme**

L'ensemble des projets sur le site « Kota's village » (Hôtel, Restaurant, Vente de produits locaux, espaces bien-être,…) permettent de développer au moins 2 emplois à temps plein sur site, 3 contrats à mi-temps et 1 contrat saisonnier (année 5), ce qui correspond à environ une augmentation de 9.52% du nombre d'emplois sur la commune.

	Année 5	
Emplois directs et indirects en phase exploitation Secteurs	Nombre d'emplois	
	Permanents	Saisonniers
Kota's village	**5**	**1**

- **Les conséquences indirectes sur l'emploi**

L'ensemble des activités connexes proposées par le « kota's village » aura également des retombées économiques indirectes sur l'emploi.

En effet, pour proposer ces activités, le « kota's village » fera appel à de nombreux sous-traitants tels que :

- Animateurs,
- Guides,
- Esthéticienne (massages au kota spa),
- Structures touristiques environnantes, …

Le flux de touristes supplémentaires apportera de manière évidente un complément d'activité à ces professions.

VII.3.2.3. Les retombées économiques directes au niveau des fournisseurs locaux

Outre les emplois créés sur site, le projet « Kota's village » aura des conséquences directes sur le tissu économique du territoire.

En effet, l'hôtel et sa partie restauration se fournira directement sur le territoire (politique visant à favoriser les producteurs locaux) pour une grande part de leurs produits.

Le tableau ci-dessous décrit les principales retombées sur les fournisseurs locaux (source : prévisionnel – comptes d'exploitation de résultat) :

Les calculs ne prennent pas en compte les salaires.

	Année 5
Produits ou sous-traitance nécessaire	Montant en euros par année
Hôtellerie	**104 800 €**
Achats consommés - Repas/Grill	29 665 €
Achats consommés - Consommations Bar	38 406 €
Services extérieurs	36 729 €
Total "Kota's village"	**104 800 €**

Les montants sont exprimés hors taxes.

Nous n'avons pas tenu compte des investissements nécessaires au projet car ceux-ci ne sont pas durables dans le temps. Néanmoins, pour les différentes constructions des acteurs locaux seront privilégiés, ce qui aura un impact important sur l'économie locale à court terme. Cela permettra aussi d'améliorer le savoir-faire local en terme d'éco-constructions.

Considérons également en retombées économiques directes les activités proposées sur site faisant appel à des intervenants extérieurs telles que les massages et soins réalisés par une esthéticienne, la randonnée avec guides et vtt.

VII.3.2.4. Les retombées économiques indirectes

Le projet d'hôtellerie amènera de nombreux touristes supplémentaires au niveau de la commune et au niveau de la vallée de l'Ance chaque année.

Cette arrivée de touristes génèrera d'autres consommations locales (difficiles à estimer) de différents ordres :

- Augmentation de la fréquentation des infrastructures existantes (orgues de Montpeloux, Musées, restaurants, autres prestataires de tourisme…)
- Augmentation de la vente au niveau des producteurs locaux de produits du terroir (le concept du site « kota's village » met en avant les produits locaux),
- Augmentation des commandes des artisans et constructeurs locaux (les différents constructeurs et artisans ayant participé au projet seront mis en avant),
- …

L'ensemble des activités connexes proposées par le « kota's village » aura également des retombées économiques indirectes :

- Sensibilisation à l'environnement et intégration des richesses liées à la biodiversité (faune et flore emblématiques, zone humide sur site, lecture de paysages, observation animaux…), en lien avec la maison du Parc pour les formations et sensibilisations,
- Reportages photos, randonnées photos,
- Rendez-vous culturels, peinture, …
- Possibilités de soins et massages sur le kota spa,
- ….

➔ Ce projet permettra aussi de **renforcer l'image nature de la vallée**, et pourra inspirer d'autres porteurs de projet.

VII.3.3 La programmation et le montage du projet

La Communauté de communes de la vallée de l'Ance porte le projet de « kota's village » mais sa concrétisation est faite par M. Durand et sa compagne souhaitant s'inscrire dans la démarche entreprise par la CCVA ainsi que la commune de Saillant et souhaitant inscrire ce projet véritablement en « projet de vie » pour leur famille.

M. Durand accompagné de la communauté de communes ainsi que de la commune de Saillant jouent donc les rôles suivants :

- Démarches administratives pour assurer la constructibilité du terrain,
- Définition du projet dans son ensemble et de règles pour assurer son respect,
- Recherche de partenaires privés pour la réalisation des différents projets,
- Viabilisation primaire du terrain (portée par la commune),
- Synergie entre acteurs,

VII.3.3.1. Le phasage opérationnel

- **Avancement actuel et prochaines étapes**

Actuellement la Communauté de communes de la vallée de l'Ance élabore son PLU.

Un premier arrêt du PLU a été fait en janvier 2015. Le conseil communautaire souhaite intégrer le projet « Kota's village » au nouveau PLUi.

Etant donné la situation du projet, un dossier UTN a été demandé afin d'intégrer l'avis à l'arrêt du PLUi.

La Communauté de communes a déjà :

- Défini les grands principes d'aménagements pour le site Kota's village,
- Evalué les coûts des différents investissements,
- établi un partenariat étroit avec le porteur de projet M. Durand.

Les prochaines étapes pour la collectivité sont donc l'inscription de la zone au futur PLUi en accord avec les principes de la loi Montagne, l'arrêt et l'approbation du PLUi et la réalisation des travaux de viabilisation.

Le porteur de projet privé réalise les études de faisabilité, dépose le permis de construire et réalise les travaux nécessaires.

- **Planning détaillé**

Le phasage prévisionnel respecte les étapes suivantes :

Les étapes	
Collectivité	
Présentation du dossier UTN au conseil communautaire	29 juillet 2015
Dépôt Dossier UTN	30 juillet 2015
Instruction du dossier UTN	Aout-Septembre 2015
Commission UTN	Septembre 2015
Arrêt n°2 du PLUI	Novembre 2015
Dépôt du PC	Décembre 2015
Approbation du PLUI	Avril 2016
Instruction et validation du PC	Avril 2016
Travaux de viabilisation de la voirie	2016
Partenaires privés	
Signature de l'achat du terrain	Janvier 2016
Dépôt du PC	Décembre 2015
Début des travaux	Mai 2016
Réception des travaux	Avril 2017
Ouverture de l'hôtel	Fin avril 2017

VII.3.3.2. La propriété foncière

Le porteur de projet disposera du foncier à l'issue de l'achat du terrain en janvier 2016.

VII.3.4 Les projections financières pour la collectivité

VII.3.4.1. L'investissement pour les équipements

Sur un budget global de l'opération de 2 021 042 € H.T., seuls les travaux de voirie et d'adduction en eau potable seraient à la charge de la collectivité (de 136 650€ à 199 650€ suivant les options choisies).

Cependant, la collectivité devrait bénéficier de subventions (département,…).

Dans le premier chapitre, il a été mis en avant la capacité de la commune à investir pour préparer l'avenir. L'investissement de la commune et de la Communauté de communes pour ce projet est donc largement justifié étant les nombreuses retombées positives pour le territoire.

VII.3.4.2. Les recettes pour la collectivité

Il est difficile d'estimer l'ensemble des recettes pour la collectivité (commune et communauté de communes) liées à la création d'un tel projet. En effet, toutes les recettes indirectes (augmentation de l'activité globale sur le territoire, synergies entre acteurs, augmentation du nombre de touriste…) ne sont pas aisément quantifiables.

Néanmoins, différentes recettes peuvent être estimées pour la commune et la communauté de communes :

Les recettes pour la collectivité se décomposent selon le tableau suivant : **POSTES**	**COUT en €, H.T.**
Taxe d'aménagement	**30 254 €**
2% du cout des travaux	30 254 €
Taxes de séjour (CCVA)	**2 347 €**
0,30€ par nuitée de location	2 347 €
TOTAL	**32 600 €**

A ces taxes s'ajoutent la taxe d'habitation, la taxe professionnelle ainsi que les taxes sur le foncier bâti et non bâti.

➔ La réalisation du projet « Kota's village » est donc une opération bénéfique pour l'ensemble du territoire mais aussi à moyen terme pour les finances intercommunales et communales.

VIII. TABLE DES MATIERES

- **Figures**

Figure 1 : Cartographie de localisation du site « Prasmel » au sein de son territoire 12

Figure 2 : Cartographie de localisation du périmètre de ZRR (source : DATAR, 2010) 14

Figure 3 : Cartographie de localisation de la communauté de communes (source : PLUi – 2015) 14

Figure 4 : Cartographie de localisation des pôles urbains de proximité 15

Figure 5 : Cartographie des unités paysagères de la CCVA (source : PLUi – 2015) 20

Figure 6 : Cartographie de l'organisation urbaine de Saillant : une multitude de petits hameaux. 22

Figure 7 : Cartographie de la structure viaire sur le village de Saillant 25

Figure 8 : Cartographie de la hiérarchisation de la voirie sur le territoire intercommunal. (source : PLUi, 2015) 26

Figure 9 : Cartographie de la hiérarchisation de la voirie sur le territoire intercommunal (source : PLUi, 2015) 28

Figure 10 : Schéma de l'organisation territoriale de l'emploi sur le territoire intercommunal (à gauche) et des aires d'influence des villes (à droite) (source : PLUi, 2015) 29

Figure 11 : Cartographie de la répartition des emplois et de l'activité sur le territoire intercommunal (source : PLUi, 2015) 30

Figure 12 : Cartographie de la répartition du poids de population des villages sur le territoire intercommunal (source : PLUi, 2015) 34

Figure 13 : Représentation de l'activité agricole sur le territoire de la CCVA (source : PLUi, 2015) 39

Figure 14 : Cartographie de la localisation des lieux et activités touristiques du territoire intercommunal (source : PLUi, 2015) 46

Figure 15 : L'offre d'activité de pleine nature. (source : Etude d'opportunité, cabinet Alliances, 2015) 47

Figure 16 : Les activités patrimoniales et de loisirs (source : Etude d'opportunité, cabinet Alliances, 2015) 48

Figure 17 : L'offre en hébergement touristique de proximité (source : Etude d'opportunité, cabinet Alliances, 2015) 49

Figure 18 : Les hébergements insolites à proximité (source : Etude d'opportunité, cabinet Alliances, 2015) 50

Figure 19 : Cartographie de la zone de chalandise du projet (source : Etude d'opportunité, cabinet Alliances, 2015) 55

Figure 20 : Extrait du plan cadastral (source : M. Durand, 2015) 60

Figure 21 : Extrait du plan cadastral (source : cadastre.gouv.fr, 2015) 60

Figure 22 : Cartographie du parcellaire autour du site de Prasmel (source : Etude d'opportunité, Cabinet Alliances, 2015) 60

Figure 23 : Plan topographique (source : M. Durand, 2015) 64

Figure 24 : Géologie du site d'étude (source : Infoterre) 69

Figure 25 : Hydrographie au niveau du site d'étude et sur ses alentours 70

Figure 26 : Captage AEP sur la commune de Saillant (source : ARS Auvergne) 71

Figure 27 : Localisation des enveloppes de zones humides potentielles 73

Figure 28 : Projet de délimitation des zones humides du bassin versant de l'Ance (source : CCVA) 74

Figure 29 : Patrimoine humain au niveau du site du projet et à ses alentours 75

Figure 30 : Localisation des sites archéologiques connus sur Saillant (source : DRAC Auvergne) 76

Figure 31 : Zone d'intérêt reconnu pour le milieu naturel au niveau 78

Figure 32 : Cartographie des habitats du site du projet 82

Figure 33 : Cartographie des enjeux liés à la faune du site du projet 90

Figure 34 : Cartographie des enjeux globaux liés au milieu naturel du site du projet 92

Figure 35 : Trame bleue au niveau du site du projet (source : SRCE Auvergne) 93

Figure 36 : Trame verte au niveau du site du projet (source : SRCE Auvergne) 94

Figure 37 : Extrait du PLUi (source : CCVA, Juin 2015) 96

Figure 38 : Extrait du PLUi avant arrêt (source : CCVA, Octobre 2015) 96

Figure 39 : Plan-masse du projet architectural (Source : Archiforez, Juin 2015) 109

Figure 40 : Cartographie des principes schématiques des corridors (Source : Diagnostic paysager A3Paysage, Juin 2015) 110

Figure 41 : Cartographie des de la mise en place du chantier (source : Diagnostic paysager A3Paysage, Juin 2015) 113

Figure 42 : Cartographie du plan-masse d'aménagement (source : Diagnostic paysager A3 Paysage, Juin 2015) 114

Figure 43 : Aléa retrait et gonflement des argiles 119

Figure 44 : Principe d'épuration du filtre à roseau (source : A3 Paysage) 133

Figure 45 : Extrait de la première esquisse de travail (source : A3-Paysage) 136

Figure 45 : Vue depuis la terrasse du site du projet dur les hameaux de « Le Montel » et « Le Monteillet » (source : ECO-STRATEGIE, 16/06/2015) 142

Figure 47 : Visualisation du projet (source : Archiforez) 143

Figure 48 : Schéma de principe d'intégration paysagère des kotas (source : A3 Paysage) 145

Figure 49 : Esquisse de principe d'intégration paysagère des kotas (source : A3 Paysage) ...145

- **Tableaux**

Tableau 1 : Evolution du lieu de travail des actifs entre 2007 et 2012 (source : INSEE) 30

Tableau 2 : Structure de la part modale (source : INSEE) 31

Tableau 3 : Evolution de la population du territoire intercommunal (source : PLUi CCVA 2015) 32

Tableau 4 : Taux de croissance annuel moyen (source : PLUi CCVA 2015) 33

Tableau 5 : Evolution de la population entre 1962 et 2012 (source : INSEE) 35

Tableau 6 : Répartition de la population par tranche d'âge entre 2007 et 2012 (source : INSEE) 35

Tableau 7 : Représentation de l'emploi par secteur d'activité au 1er janvier 2013 (source : INSEE) 36

Tableau 8 : Taux de chômage par sexe et par tranche d'âge (source : INSEE) 37

Tableau 9 : Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013 (source : INSEE) 38

Tableau 10 : Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2008 (source : INSEE) 41

Tableau 11 : Nombre de résidences principales par date d'achèvement (source : INSEE) 43

Tableau 12 : Taille des résidences principales par nombre de pièces (source : INSEE)..... 43

Tableau 13 : Résidences principales selon la date de construction et le type de logement (source : INSEE) 44

Tableau 14 : La taille des logements (source : INSEE) 44

Tableau 15 : Les caractéristiques des sites concurrents (source : Etude d'opportunité, Cabinet Alliances, 2015) 51

Tableau 16 : La dépense globale par touriste (source : Etude d'opportunité, Cabinet Alliances, 2015) 52

Tableau 17 : Les nuitées « camping » (source : Etude d'opportunité, Cabinet Alliances, 2015) 52

Tableau 18 : Tonnage moyen sur le territoire du SIVOM (source : rapport d'activité 2014 du SIVOM) 68

Tableau 19 : Etat des masses d'eau présentes au droit du site d'étude (source : DREAL Auvergne) 72

Tableau 20 : Vestige archéologique connus sur Saillant (source : DRAC) 76

Tableau 21 : Répartition des différents habitats inventoriés sur le site 81

Tableau 22 : Liste des espèces inventoriées sur le site et inscrites dans l'arrêté du 24 juin 2008 relatif à la caractérisation des zones humides..... 83

Tableau 23 : Synthèse des enjeux liés au milieu naturel du site du projet..... 91

Tableau 24 : Arrêté de catastrophe naturel de la commune de Saillant (source : prim.net) ..117

Tableau 25 : Classification des bâtiments par la réglementation parasismique.....121

Tableau 26 : Exigence sur le bâti neuf selon la nouvelle réglementation parasismique.....121

Tableau 27 : Axes stratégiques et objectifs du PNR Livradois-Forez (source : charte du PNR) 125

Tableau 28 : Synthèse des impacts du projet sur le milieu naturel avant mesures 134

Tableau 29 : Tableau récapitulatif des effets du projet et des mesures associées.....151

- **Photographies**

Photographies 1 : Vue sur le côté Sud du site (source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015) 9

Photographies 2 : Vue sur la vallée de l'Ance depuis le site (source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015) 10

Photographies 3 : Vue sur les prairies depuis la D139 en direction du bourg de Saillant (source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015) 16

Photographies 4 : Ambiances urbaines du centre-bourg de Saillant (source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015) 17

Photographies 5 : A. Intérieur de l'Eglise St Pierre de Saillant (source : Office du tourisme) B. Façade extérieur (côté entrée) de l'Eglise de St Pierre de Saillant (source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015) 23

Photographies 6 : Vue sur le tilleul de Sully (source : ECO-STRATEGIE, le 24/06/2015) 23

Photographies 7 : Les orgues de Montpeloux (source : Office du tourisme) 24

Photographies 8 : Vue sur le village de Saillant (source : PLUi CCVA 2015)..... 24

Photographies 9 : L'élevage bovin à Saillant (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015)..... 40

Photographies 10 : Ambiances paysagères sur le site de Prasmel (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015) 57

Photographies 11 : Les accès au site (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015) 58

Photographies 12 : Les accès au site (source : Diagnostic paysager A3 Paysage, 2015) 59

Photographies 13 : Les arbres ponctuant le paysage (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015) 61

Photographies 14 : Les diverses vues sur le lointain depuis le site de Prasmel (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015) 62

Photographies 15 : Les structures bâties (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015)..... 63

Photographies 16 : La composante « eau » du paysage sur le site (source : ECO-STRATEGIE, 24/06/2015) 63

Photographies 17 : Vue générale Nord-Ouest (source : Diagnostic paysage A3Paysage, 2015) 64

Photographies 18 : Vues depuis le site de Prasmel (source : Diagnostic paysage A3 Paysage, 2015) 66

Photographie 19 : Vue sur la prairie humide eutrophe (premier plan) (source : ECO-STRATEGIE, le 25/06/2015) 79

Photographie 20 : Vue sur la prairie mésophile à l'ouest du site (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015) 79

Photographie 21: Vue sur la prairie mésophile à l'est du site (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015) 80

Photographie 22 : Vue sur la prairie mésohygrophile et le secteur humide lié à l'écoulement d'eau (source : ECO-STRATEGIE, le 25/06/2015) 80

Photographie 23 : Vue sur la friche nitrophile (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015)..... 81

Photographie 24 : Taches rouille et grises visibles dans le sol de la prairie hygrophile eutrophe par examen à la tarière (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015) 83

Photographie 25 : Renouée bistorte au sein de la prairie humide eutrophe (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015) 85

Photographie 26 : Orchis tacheté (Dactylorhiza maculata) (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015) 86

Photographie 27 : Vieux cerisier favorable à la nidification de l'avifaune (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015) 87

Photographie 28 : Petit collier argenté (source : ECO-STRATEGIE, le 16/06/2015) 88

Photographie 29 : Mélitée des scabieuses (source : ECO-STRATEGIE, le 25/06/2015) 89

Photographies 30 : Références aux aménagements des circulations (source : Diagnostic paysage A3 Paysage, 2015) 111

Photographie 31 : Principe retenu pour la voie d'accès principale (source : A3 paysage).....137

Photographie 32 : Type de passerelle envisagée (source : PNR du Pilat, Tourbière de Gimel) 138

Photographie 33 : Vue sur le site depuis le hameau de Monteillet (source : A3 Paysage) 142

Photographie 34 : Vue sur le site depuis le hameau du Montel (source : A3 Paysage) 142

Photographie 35 : Exemple de kotas finlandais trouvé sur le net (sources : ecolobois.fr, www.chalet-vosges-location.fr) 144

IX. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces floristiques recensées sur le site du projet

Nom scientifique	Nom vernaculaire
Acer campestre	Erable champêtre
Achillea millefolium	Achillée millefeuille
Achillea ptarmica	Achillée ptarmique
Agrostis sp.	Agrostis
Ajuga reptans	Bugle rampant
Anchusa arvensis	Buglosse des champs
Artemisia vulgaris	Armoise commune
Asplenium trichomanes	Capillaire des murailles
Betula pendula	Bouleau verruqueux
Bistorta officinalis	Renouée bistorte
Bromus sp.	Brome
Centaurea cyanus	Bleuet des champs
Centaurea nigra	Centaurée noire
Cerastium glomeratum	Céraiste aggloméré
Cirsium arvense	Cirse des champs
Cirsium palustre	Cirse des marais
Conopodium majus	Conopode dénudé
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne
Cruciata laevipes	Croisette commune
Cytisus scoparius	Genêt à balai
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré
Dactylorhiza maculata	Dactylorhize tachetée
Dianthus deltoides	Œillet à delta
Dryopteris filix-mas	Fougère mâle
Echium vulgare	Vipérine commune
Elytrigia repens	Chiendent rampant
Epilobium palustre	Epilobe des marais
Euphrasia officinalis	Euphraise officinale
Filipendula ulmaria	Reine-des-prés
Fragaria vesca	Fraisier des bois
Fraxinus excelsior	Frêne commun
Galium aparine	Gaillet gratteron
Galium mollugo	Caille-lait blanc
Galium verum	Caille-lait jaune
Genista sagittalis	Genêt à tiges ailées
Geranium dissectum	Géranium découpé
Geranium molle	Géranium mou
Glechoma hederacea	Gléchome lierre terrestre
Helianthemum nummularium	Hélianthème commun
Heracleum sphondylium	Grande berce
Holcus lanatus	Houlque laineuse
Hypericum montanum	Millepertuis des montagnes
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé
Jasione montana	Jasione des montagnes
Juncus effusus	Jonc diffus
Juncus sp.	Jonc
Knautia arvensis	Knautie des champs
Lathyrus pratensis	Gesse des prés
Leucanthemum vulgare	Grande marguerite
Linaria repens	Linaire à fleurs striées
Lolium sp.	Ray-grass
Lotus corniculatus	Lotier corniculé
Lotus pedunculatus	Lotier des fanges
Lychnis flos-cuculi	Lychnis fleurs de coucou
Lythrum salicaria	Salicaire
Malva sp.	Mauve
Medicago sp.	Luzerne

Myosotis scorpioides	Myosotis des marais
Phyteuma spicatum	Raiponce en épi
Picea abies	Epicéa
Pinus sylvestris	Pin sylvestre
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé
Plantago major	Grand plantain
Platanthera chlorantha	Platanthère à fleurs verdâtres
Polygala vulgaris	Polygala commun
Populus nigra	Peuplier noir
Populus tremula	Peuplier tremble
Primula sp.	Primevère
Prunella vulgaris	Brunelle commune
Prunus avium	Merisier
Prunus spinosa	Prunellier
Pyrus communis	Poirier cultivé
Quercus robur	Chêne pédonculé
Ranunculus acris	Renoncule âcre
Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse
Ranunculus flammula	Petite douve
Ranunculus repens	Renoncule rampante
Rhinanthus minor	Petit rhinanthe
Rosa canina	Rosier des chiens
Rubus fruticosus	Ronce commune
Rumex acetosa	Grande oseille
Rumex acetosella	Petite oseille
Rumex crispus	Oseille crêpue
Salix cinerea	Saule cendré
Salix sp.	Saule "pleureur"
Sambucus ebulus	Sureau yèble
Sanguisorba minor	Petite sanguisorbe
Sanguisorba officinalis	Sanguisorbe officinale
Senecio vulgaris	Séneçon vulgaire
Sonchus sp.	Laiteron
Sorbus aria	Alisier blanc
Stachys officinalis	Bétoine officinale
Stellaria holostea	Stellaire holostée
Succisa pratensis	Succise des prés
Taraxacum sect. *ruderalia*	Pissenlit
Thuja sp.	Thuya
Thymus pulegioides	Thym faux pouliot
Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles
Tragopogon pratensis	Salsifis des prés
Trifolium pratense	Trèfle des prés
Trifolium repens	Trèfle rampant
Tussilago farfara	Pas-d'âne
Urtica dioica	Ortie dioïque
Veronica sp.	Véronique
Vicia cracca	Jarosse
Viola tricolor	Pensée sauvage

Annexe 2 : Liste des espèces faunistiques recensées sur le site du projet

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut réglementaire
Coléoptères	*Coccinella septempunctata*	Coccinelle à sept points	
Coléoptères	*Paracorymbia maculicornis*	Lepture	
Coléoptères	*Phylloperta horticola*	Hanneton des jardins	
Diptères	*Bombylius major*	Grand bombyle	
Lépidoptères	*Aglais urticae*	Petite tortue	
Lépidoptères	*Aphantopus hyperantus*	Tristan	
Lépidoptères	*Aporia crataegi*	Gazé	
Lépidoptères	*Boloria selene*	Petit collier argenté	
Lépidoptères	*Brenthis ino*	Nacré de la Sanguisorbe	
Lépidoptères	*Coenonympha arcania*	Céphale	
Lépidoptères	*Coenonympha pamphilus*	Fadet commun	
Lépidoptères	*Issoria lathonia*	Petit nacré	
Lépidoptères	*Lycaena hippothoe*	Cuivré écarlate	
Lépidoptères	*Maniola jurtina*	Myrtil	
Lépidoptères	*Melanargia galathea*	Demi-deuil	
Lépidoptères	*Melitaea parthenoides*	Mélitée des scabieuses	
Lépidoptères	*Ochlodes sylvanus*	Sylvaine	
Lépidoptères	*Pararge aegeria*	Tircis	
Lépidoptères	*Pieris brassicae*	Piéride du chou	
Lépidoptères	*Pieris rapae*	Piéride de la rave	
Lépidoptères	*Thymelicus lineola*	Hespérie du dactyle	
Mécoptères	*Panorpa* sp.	Panorpe	
Odonates	*Coenagrion puella*	Agrion jouvencelle	
Odonates	*Libellula depressa*	Libellule déprimée	
Odonates	*Pyrrhosoma nymphula*	Nymphe au corps de feu	
Oiseaux	*Anthus trivialis*	Pipit des arbres	PN
Oiseaux	*Apus apus*	Martinet noir	PN
Oiseaux	*Buteo buteo*	Buse variable	PN
Oiseaux	*Carduelis carduelis*	Chardonneret élégant	PN
Oiseaux	*Carduelis chloris*	Verdier d'Europe	PN
Oiseaux	*Columba palumbus*	Pigeon ramier	
Oiseaux	*Corvus corone*	Corneille noire	
Oiseaux	*Dendrocopos major*	Pic épeiche	PN
Oiseaux	*Emberiza citrinella*	Bruant jaune	PN
Oiseaux	*Erithacus rubecula*	Rougegorge familier	PN
Oiseaux	*Fringilla coelebs*	Pinson des arbres	PN
Oiseaux	***Lanius collurio***	**Pie-grièche écorcheur**	**PN, DO I**
Oiseaux	*Lophophanes cristatus*	Mésange huppée	PN
Oiseaux	***Milvus milvus***	**Milan royal**	**PN, DO I, LR VU**
Oiseaux	*Parus major*	Mésange charbonnière	PN
Oiseaux	*Passer domesticus*	Moineau domestique	PN
Oiseaux	*Phoenicurus ochruros*	Rougequeue noir	PN
Oiseaux	*Phylloscopus collybita*	Pouillot véloce	PN
Oiseaux	*Picus viridis*	Pic vert	PN
Oiseaux	***Pyrrhula pyrrhula***	**Bouvreuil pivoine**	**PN, LR VU**
Oiseaux	*Sitta europaea*	Sittelle torchepot	PN
Oiseaux	*Sylvia atricapilla*	Fauvette à tête noire	PN
Oiseaux	*Sylvia communis*	Fauvette grisette	PN
Oiseaux	*Turdus merula*	Merle noir	

PN : Protection nationale

DO I : Directive 79/409/CEE dite Directive Oiseaux, annexe I

LR VU : « Vulnérable » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008).